



Charte 2013-2022

Version définitive - Mars 2013

Association pour le Parc naturel régional du Doubs
Case postale 316, Place du 23-Juin 6 - 2350 Saignelégier
www.parcdoubs.ch – info@parcdoubs.ch – Tél. ++41 (0)32 420 46 70

Table des matières

RÉSUMÉ	1
SECTION A: CONTRAT DE PARC	5
SECTION B: PLAN DE GESTION POUR LA PHASE OPÉRATIONNELLE	9
1. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DU PARC	9
1.1 PÉRIMÈTRE	9
1.1.1 <i>Un projet de parc transfrontalier</i>	9
1.1.2 <i>Trois cantons et 16 communes</i>	10
1.1.3 <i>Pas de fusion des communes franc-montagnardes</i>	12
1.1.4 <i>Emplois et structure des secteurs d'activités</i>	13
1.1.5 <i>Justification du périmètre</i>	15
1.2 NATURE ET PAYSAGE	17
1.2.1 <i>Paysages et types de paysages naturels et cultivés</i>	17
1.2.2 <i>Utilisations et formes d'exploitation caractéristiques</i>	19
1.2.3 <i>Flore et faune: biocénoses et espèces rares/particulières; liste des espèces prioritaires et/ou caractéristiques</i>	22
1.2.4 <i>Dangers naturels et dispositifs de prévention</i>	42
1.2.5 <i>Zones et objets protégés, leur statut (confédération / canton / communes / particuliers) et leur proportion par rapport à la surface du parc</i>	43
1.2.6 <i>Mesures importantes déjà mises en œuvre en vue de protéger la nature et le paysage</i>	52
1.2.7 <i>Localités et sites construits inventoriés</i>	54
1.2.8 <i>Objets inventoriés</i>	57
1.2.9 <i>Autres valeurs culturelles (p. ex. coutumes, fêtes, etc.)</i>	58
1.2.10 <i>Atteintes graves actuelles</i>	58
1.2.11 <i>Atteintes graves futures (envisagées ou en discussion)</i>	62
1.3 SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	64
1.3.1 <i>Secteurs économiques</i>	64
1.3.2 <i>Produits et création de valeur ajoutée</i>	77
1.3.3 <i>Prestations de service</i>	78
1.3.4 <i>Structure de la population</i>	82
1.3.5 <i>Structure de l'habitat</i>	86
1.4 ORGANISATION DU TERRITOIRE	88
1.4.1 <i>Projets, plans directeurs et plans sectoriels au niveau fédéral</i>	88
1.4.2 <i>Projets, plans directeurs et plans sectoriels au niveau cantonal</i>	89
1.4.3 <i>Projets, plans directeurs, plans sectoriels et plans d'affectation au niveau régional ou éventuellement communal</i>	95
1.5 DESSERTES ET VOIES DE COMMUNICATION	98
1.5.1 <i>Dessertes existantes</i>	98
1.5.2 <i>Fréquences et capacités des moyens de transports publics et des installations de transports touristiques</i>	109
1.5.3 <i>Mesures appliquées à la gestion des flux de visiteurs</i>	111
1.6 SITUATION DU MARCHÉ	113
1.6.1 <i>Marchés pour les biens et services issus du Parc</i>	113
1.6.2 <i>Bilan de la situation du marché et projection sur le futur immédiat</i>	114
1.6.3 <i>Partenariat et circuits de distribution</i>	115
1.6.4 <i>Estimation du nombre de visiteurs</i>	116
1.6.5 <i>Cibles prioritaires dans le domaine du tourisme proche de la nature</i>	116

2. ORGANE RESPONSABLE ET STRUCTURE DE GESTION DU PARC.....	120
2.1 HISTORIQUE DE L'ORGANE RESPONSABLE	120
2.2 FORME JURIDIQUE.....	120
2.3 MEMBRES.....	121
2.4 TÂCHES ET RÔLES DES DIFFÉRENTS ORGANES.....	121
2.4.1 <i>Organes</i>	121
2.4.2 <i>La structure professionnelle</i>	122
2.4.3 <i>Autres structures importantes</i>	123
2.5 COLLABORATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX IMPORTANTS	126
2.5.1 <i>Liste des principaux acteurs présents sur le territoire du parc et leur rôle actuel</i>	126
2.5.2 <i>Collaboration avec des communes ou villes situées hors du parc</i>	128
2.5.3 <i>Collaboration avec d'autres projets de parcs et d'autres parcs en Suisse et à l'étranger</i> 129	
2.5.4 <i>Collaboration ciblée sur certains thèmes, avec toutes sortes d'institutions, éventuellement aussi hors du parc, telles que musées, instituts de formation, etc.</i>	130
2.6 ACCEPTATION DU PROJET DE PARC.....	132
3. PROFIL ET POSITIONNEMENT DU PARC	134
3.1 ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES.....	134
3.2 POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DU PARC ET DE L'ORGANE RESPONSABLE	137
3.3 RISQUES ET OPPORTUNITÉS	146
3.4 POSITIONNEMENT DU PARC	147
3.4.1 <i>Originalité du Parc</i>	147
3.4.2 <i>Originalité des biens et services</i>	148
3.4.3 <i>Concept de sensibilisation et d'éducation à l'environnement</i>	150
3.4.4 <i>Concept de gestion des visiteurs</i>	150
4. PLANIFICATION DE LA GESTION SUR DIX ANS.....	151
4.1 OBJECTIFS STRATÉGIQUES / 4.2 VUE D'ENSEMBLE DE LA PLANIFICATION SUR 10 ANS	152
4.3 CONTRÔLE DES RÉSULTATS ET ÉVALUATION.....	166
4.4 PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS	166
4.5 ANALYSE DES RISQUES.....	168
SECTION C: PLANIFICATION SUR QUATRE ANS	169
5. OBJECTIFS ET PRESTATIONS À MOYEN TERME.....	169
5.1 OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS / 1.2 RAPPORT AVEC LA PLANIFICATION SUR DIX ANS...	169
5.2 PROJETS.....	177
5.2.1 <i>Remarques</i>	272
5.3 INDICATEURS POUR LES CONVENTIONS-PROGRAMMES ET CONCORDANCE AVEC LE CADRE DES OBJECTIFS DE L'OFEV	273

6. FINANCEMENT	279
6.1 COÛTS ET FINANCEMENT DE LA PHASE DE CRÉATION.....	279
6.2 BUDGET ET FINANCEMENT POUR LA DURÉE DE LA CONVENTION-PROGRAMME.....	282
6.3 PREUVE QUE LA RÉGION A ÉPUISÉ TOUS LES MOYENS D'AUTOFINANCEMENT COMME ON PEUT RAISONNABLEMENT L'EXIGER D'ELLE	295

Liste des cartes

Carte 1	Périmètre du projet de PNR sur les territoires suisses et français.....	10
Carte 2	16 communes réparties sur 3 cantons	11
Carte 3	Le périmètre du Parc et celui des deux communes-villes.....	12
Carte 4	Le périmètre des deux communes-villes.....	15
Carte 5	Typologie des communes du Parc du Doubs (2000).....	16
Carte 6	Périmètres de protection des cantons de Neuchâtel et de Berne	49
Carte 7	Périmètres de protection des PAL numérisés du canton du Jura.....	50
Carte 8	Périmètres de protection du canton du Jura	51
Carte 9	Inventaire IVS: objets d'importance nationale, régionale et locale	57
Carte 10	Densité de population dans les communes du Parc	84
Carte 11	Le réseau routier principal dans le périmètre du Parc.....	98
Carte 12	Lignes de transports publics dans le Parc	100
Carte 13	Le réseau des transports publics CJ et Car Postal	100
Carte 14	Les itinéraires Suisse mobile de réseaux pédestres dans le Parc	101
Carte 15	Les itinéraires pédestres du canton de Neuchâtel et de La Ferrière.....	102
Carte 16	Les itinéraires pédestres de la partie jurassienne du Parc.....	103
Carte 17	Les itinéraires VTT du réseau Suisse mobile dans le Parc	105
Carte 18	Circuits VTT et itinéraires cyclistes du canton de Neuchâtel et de La Ferrière	106
Carte 19	Itinéraires VTT et cyclistes de la partie jurassienne du Parc.....	106
Carte 20	Les itinéraires vélo du réseau Suisse mobile dans le Parc	107
Carte 21	Carte du réseau équestre des Franches-Montagnes et environs	108

Liste des graphiques

Graphique 1	Secteurs d'activités sans les communes-villes.....	13
Graphique 2	Secteurs d'activités pour les communes-villes (La Chaux-de-Fonds et Le Locle).....	14
Graphique 3	Secteurs d'activité pour toutes les communes du Parc.....	14
Graphique 4	Formes d'exploitation du sol dans le périmètre du Parc	20
Graphique 5	Répartition des charges polluantes liées à l'élevage sur le bassin versant du Doubs (UGB)	61
Graphique 6	Evolution du nombre d'habitants au sein du Parc entre 1985 et 2009 (communes rurales)	82
Graphique 7	Evolution de la population par commune entre 2000 et 2009 en %.....	83
Graphique 8	Evolution du nombre d'habitants dans les communes-villes entre 1985 et 2009	83
Graphique 9	Bilan des pendulaires par commune (communes rurales).....	85
Graphique 10	Bilan des pendulaires pour les communes-villes	86
Graphique 11	Critères pris en compte par les hôtes proches de la nature	117

Liste des tableaux

Tableau 1	Liste des communes, surface, population et altitude.....	11
Tableau 2	Répartition des superficies par canton	12
Tableau 3	Habitats prioritaires de parc naturel des inventaires fédéraux	23
Tableau 4	Autres habitats prioritaires de parc naturel	24
Tableau 5	Liste des espèces de parc naturel	27
Tableau 6	Espèces cibles très recommandées - Plantes vasculaire	28
Tableau 7	Espèces cibles très recommandées - Lichens	28
Tableau 8	Espèces cibles très recommandées – Chauves-souris	29
Tableau 9	Espèces cibles très recommandées – Oiseaux.....	29
Tableau 10	Espèces cibles très recommandées – Poissons et cyclostomes	30
Tableau 11	Espèces cibles recommandées – Plantes vasculaires.....	30
Tableau 12	Espèces cibles recommandées – Reptiles.....	30
Tableau 13	Espèces cibles recommandées – Papillons	31
Tableau 14	Espèces cibles recommandées – Orthoptères.....	31

Tableau 15	Espèces cibles recommandées par des experts – Plantes vasculaires	31
Tableau 16	Espèces cibles recommandées par des experts – Amphibiens.....	32
Tableau 17	Espèces cibles recommandées par des experts – Plécoptères, Trichoptères, Ephemeroptères	32
Tableau 18	Autres espèces cibles – Plantes vasculaires	32
Tableau 19	Autres espèces cibles – Bryophytes	34
Tableau 20	Autres espèces cibles – Champignons	34
Tableau 21	Autres espèces cibles – Chauves-souris	34
Tableau 22	Autres espèces cibles – Oiseaux	35
Tableau 23	Autres espèces cibles – Poissons et cyclostomes.....	36
Tableau 24	Autres espèces cibles – Hyménoptères.....	36
Tableau 25	Inventaires fédéraux dans le périmètre du Parc	46
Tableau 26	Principaux inventaires et objets protégés du canton de Neuchâtel	46
Tableau 27	Principaux inventaires et périmètres protégés du canton de Berne	47
Tableau 28	Principaux inventaires et périmètres protégés du canton du Jura	47
Tableau 29	Autres inventaires, périmètres et objets protégés du canton du Jura.....	48
Tableau 30	Sites ISOS d'importance nationale.....	55
Tableau 31	Inventaire des biens culturels d'importance nationale	55
Tableau 32	Inventaire des biens culturels d'importance régionale	55
Tableau 33	Hôtellerie, offre et demande par commune dans le périmètre du Parc ^{a)}	67
Tableau 34	Nombre d'exploitations, SAU et emplois dans l'agriculture (2005-2009)	74
Tableau 35	Situation des communes du Parc en matière de prestations de services publics	81
Tableau 36	Moyens de transports utilisés au sein du Parc.....	86
Tableau 37	Trafic journalier moyen dans les stations de comptage du Parc	99
Tableau 38	Données des voyageurs sur les lignes de trains des CJ	110
Tableau 39	Données des voyageurs sur les lignes de bus des CJ	110
Tableau 40	Produits, circuits d'écoulement et partenaires	115
Tableau 41	Historique de l'organe responsable du Parc	120
Tableau 42	Composition du Comité stratégique transfrontalier de l'APNRD.....	124
Tableau 43	Composition du Pôle scientifique de l'APNRD	124
Tableau 44	Partenaires régionaux/nationaux – Institutions	126
Tableau 45	Partenaires régionaux – associations, sociétés, fondations, etc	126
Tableau 46	Partenaires régionaux – Entreprises et privés	127
Tableau 47	Autres partenaires	127
Tableau 48	Services cantonaux en relation avec l'APNRD	128
Tableau 49	Analyse SWOT	135
Tableau 50	Contribution des projets aux objectifs stratégiques du Parc.....	171
Tableau 51	Liens des projets avec les objectifs de l'OFEV	172
Tableau 52	Implication des projets sur 4 ans (2012-2015) dans la planification sur 10 ans, selon les objectifs stratégiques de l'OFEV	173

Annexes

A1: Contrats de Parc

B1: Carte du Parc

B2: Fiches des plans directeurs cantonaux

B3: Description des communes

B4: Rapport UNA "Promotion des espèces et habitats dans le Parc naturel régional du Doubs - Espèces cibles et habitats prioritaires du parc naturel"

B5: Espèces menacées et/ou caractéristiques (contributions du Pôle scientifique)

B6: Cartes de dangers

B7: Liste des inventaires fédéraux dans le périmètre du Parc du Doubs

B8: Liste des inventaires cantonaux de périmètres et objets protégés dans le périmètre du Parc du Doubs

B9: Carte des objets naturels protégés du Jura bernois (ONJB)

B10: Evaluation des qualités naturelles, paysagères et patrimoniales du périmètre du Parc du Doubs

B11: Projet de parc du Doubs franco-suisse – Diagnostic socio-économique

B12: Fiches du projet pilote de l'OFAG sur la qualité du paysage

B13: Bassin versant du Doubs franco-suisse: état des lieux / diagnostic (résumé du rapport principal pour présentation)

B14: Statuts de l'Association "Parc naturel régional du Doubs"

B15: Liste des partenaires régionaux de l'APNRD

B16: Liste des membres de l'association (membres collectifs, personnes morales, comité stratégique transfrontalier)

B17: Bibliographie

Photographies:

Page de titre (document principal): Barque aux Graviers – Jean-Paul Lüthi

Page de titre (Annexes): G. Maradan

RÉSUMÉ

Faisabilité et gestion de la qualité

Le cours du Doubs, ses côtes et les plateaux voisins présentent des propriétés naturelles particulières et encore préservées dignes de protection et de valorisation: une gorge, des forêts vastes et profondes, des étangs et des tourbières, un paysage boisé unique fait de grands sapins et de verts pâturages, l'élevage des chevaux « Franches-Montagnes », un paysage urbain inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore le savoir-faire des habitants illustré par la maîtrise de l'horlogerie et la fabrication de produits du terroir.

Dès le début des années 1990, des personnalités suisses et françaises, regroupées sous l'appellation "Groupe du Doubs" se sont penchées sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver et mettre en valeur le Doubs et sa région. Un rapport de ce groupe, organisation sans personnalité juridique formée de représentants du monde politique, scientifique et associatif, a été publié en avril 1993. Une présentation aux politiciens français et suisses dans la « Bulle » s'est soldée par une fin de non recevoir des administrations régionales françaises. Suite à de nombreuses interventions des gens de terrain et du groupe Doubs, le WWF s'est intéressé à la problématique des parcs naturels régionaux français. Une étude franco-suisse a été réalisée par un étudiant de l'université de Neuchâtel. Les réflexions du Groupe Doubs et le résultat du travail de l'étudiant ont été repris par le WWF suisse et les sections neuchâteloise et jurassienne du WWF. Ils ont donné lieu à la naissance de l'association pour le Parc naturel régional du Doubs en août 1999. Petit à petit, les communes ont compris l'importance et la chance que représentait une telle démarche et ont rejoint les mouvements associatifs porteurs de l'idée. Dès lors, la demande d'obtention du label "Parc naturel régional d'importance nationale" devenait plausible. L'étude de faisabilité réalisée en 2007 a démontré la pertinence du projet et a débouché sur le dépôt d'un plan de gestion pour la phase de création en janvier 2009. En 2012, à l'issue d'un processus de votation dans les communes, 16 des 19 concernées ont accepté le contrat de Parc qui leur était proposé. Le Parc naturel régional du Doubs regroupe donc 16 communes et s'étend sur un territoire de 293.7 km² répartis sur les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne.

L'Association "Parc naturel régional du Doubs" est dotée d'une structure professionnelle qui est le bras opérationnel du Comité. Un programme de travail comprenant plus de 17 projets pour la période de 2012 à 2015 a été étudié et déposé auprès de l'Office fédéral de l'Environnement en vue d'obtenir une contribution financière de la Confédération. Ce programme comprend une planification, un budget et des indicateurs d'effets et de prestations qui permettront d'évaluer la qualité des actions, le respect des exigences et du calendrier..

Originalité du territoire et du projet

Par sa dimension transfrontalière, le Parc naturel régional du Doubs est un projet unique tant en France qu'en Suisse. La rivière - à la fois frontière et trait d'union - se trouve au centre de l'espace. Bien que son état sanitaire pose actuellement problème, elle jouit d'une notoriété incontestable. Son caractère sauvage dans le défilé des gorges, suivi de son cours plus paisible dans le Clos-du-Doubs, lui attirent la sympathie des habitants et des visiteurs. Les pâturages boisés et leurs troupeaux caractérisent le paysage des plateaux francs-montagnards et des montagnes neuchâteloises. Le Parc naturel régional du Doubs a le privilège d'être le berceau de l'unique race suisse de cheval, le "Franches-Montagnes". Cet animal est devenu le symbole d'un peuple et d'une région. Il est un parfait compagnon de travail et de loisirs. Le génie horloger a trouvé ses racines dans cette région devenue terre de précision. Le travail minutieux et passionné a façonné les gens, leur culture, leur manière de vivre. Le Parc naturel régional du Doubs abrite des joyaux du patrimoine naturel et du patrimoine bâti. Ainsi en est-il de l'Etang de la Gruère et du Saut-du-Doubs, des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Saint-Ursanne, sans oublier les mystères du système karstique du sous-sol. Enfin, le Parc du Doubs est un endroit exclusif où la nature permet de produire des énergies renouvelables, avec l'eau, le vent, le soleil, le bois, le sous-sol. Il pourrait se suffire à lui-même.

Orientation et positionnement

L'Association "Parc naturel régional du Doubs" veut faire de cet espace préservé une zone de vie et d'activités respectueuses des qualités paysagères et environnementales. L'évaluation de la situation met en exergue les observations suivantes:

- la qualité de la nature et du paysage est bien préservée malgré l'état sanitaire du Doubs préoccupant et sans nier les atteintes progressives à la biodiversité induites par divers phénomènes;
- le Parc du Doubs recèle un patrimoine culturel qui mérite d'être mieux valorisé;
- le potentiel touristique est intéressant, les efforts doivent être portés sur la gestion des visiteurs et la commercialisation de l'offre;
- la transformation des matières premières du secteur primaire est insuffisante, son augmentation offrira des opportunités de renforcement de la valeur ajoutée dans l'agriculture et la sylviculture;
- le Parc du Doubs dispose sur son territoire d'un tissu industriel dans le domaine des microtechniques qui assure le maintien d'une population active entreprenante et industrielle, élément clé du frein à l'exode rural.

Dans le respect des principes du développement durable et en application des objectifs de la loi et de l'ordonnance sur les parcs naturels, l'Association mettra en œuvre une dynamique de progrès conciliant les intérêts de la population et de son environnement. En outre, le Parc naturel régional du Doubs par sa vocation transfrontalière servira de tremplin à l'émergence d'une identité commune avec le Pays Horloger français.

Importance du Parc pour la région

Bien que géographiquement placé au centre du massif jurassien, le Parc naturel régional du Doubs souffre d'un manque de visibilité. Ses richesses patrimoniales, les qualités et le savoir-faire de ses habitants, l'authenticité de son paysage ne suffisent pas à le mettre en exergue dans la concurrence que se livrent les régions pour leur promotion. La création d'un Parc naturel régional permet de dépasser de nombreux obstacles. Membre du réseau des parcs naturels suisses, le Parc du Doubs bénéficiera d'une large porte d'accès aux supports d'information et de promotion nationaux et internationaux. Les offres touristiques créeront de la valeur ajoutée. Ainsi, la transformation des matières premières sur place et le développement des circuits de commercialisation des produits du terroir augmenteront le potentiel économique des exploitations agricoles. Les centres d'interprétation du Doubs, du cheval, du temps, de la faune et de la flore éclaireront le public sur les potentialités du Parc. Le Parc du Doubs sera un creuset d'innovation s'agissant des énergies renouvelables et des technologies de la mesure du temps.

Le degré d'acceptance du projet

Sur le modèle des parcs français, au début des années 1990, les pionniers du Parc du Doubs ont imaginé développer un espace au sein duquel économie et écologie feraient bon ménage. Il a fallu du temps et de la persévérance pour arriver au stade du dépôt de demande de label. Aujourd'hui, la plupart des esprits sont acquis à l'idée. Les 16 des 19 communes concernées par la phase de création participent aux activités du Parc et paient leurs cotisations. Elles expriment des attentes légitimes quant aux conséquences de la création du Parc. Les milieux agricoles ont eux aussi reconnu le bien-fondé de la démarche. Les Chambres d'agriculture des cantons du Jura, de Neuchâtel et du Jura bernois assument une part importante des responsabilités dans la conduite des projets de leur secteur. Bien que les principales organisations de protection de la nature se soient montrées réservées sur les orientations du Parc équilibrant protection et développement, elles reconnaissent l'intérêt de la création d'un tel espace.

Pourquoi venir dans le Parc du Doubs ?

L'offre touristique transfrontalière rencontre déjà un intérêt certain dans les offices du tourisme. La promotion de ce projet unique de par sa forme sera de nature à renforcer l'attractivité du Parc. Autour du cheval sont envisagées de grandes possibilités afin d'attirer une large gamme de visiteurs. Le "Franches-Montagnes" se prête à merveille aux loisirs par sa docilité et son bon caractère. La nature du Parc du Doubs offre une diversité exceptionnelle et attire les gens par ses qualités préservées et les émerveille. Les produits locaux portent le label de l'authenticité et de la qualité. Le réseau de restaurants et d'auberges de la région met en valeur les saveurs du terroir. Musées, centres de loisirs et centres de la nature complètent l'offre. Les transports publics facilitent les accès dans le périmètre du Parc, notamment grâce aux Chemins de fer du Jura et leur célèbre « petit train rouge ».

Le financement

Les investissements de privés, partenaires, mécènes ou associations doivent participer pour une part significative au financement des projets. Les collectivités locales apportent leurs contributions sous la forme de ressources humaines et matérielles, de cotisations ou de financements. En principe, vitesse de croisière atteinte, la répartition des charges incombera pour un tiers chacun au Parc, aux cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne, ainsi qu'à la Confédération.

Justification de l'aide fédérale

L'Association "Parc naturel régional du Doubs" va conduire une action en faveur du patrimoine national. Ses projets de préservation de la nature et du paysage, ses efforts de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auront des conséquences qui dépassent son territoire. Son ouverture aux populations des agglomérations urbaines est un argument militant en faveur d'une répartition équitable des coûts de mise en valeur de cet espace. Ses habitants y trouvent non seulement un havre de paix mais aussi un possible développement et une régénération par la mise en valeur du périmètre concerné. Le Parc naturel régional du Doubs entend être une vitrine pour la Suisse et apporter ses valeurs propres pour renforcer l'image diversifiée de notre pays.

SECTION A: CONTRAT DE PARC



Contrat de Parc - type¹

La commune de **xxx**, (ci-après la commune)

et

l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs, 6, place du 23-Juin, 2350 Saignelégier

vu les articles 23e et suivants de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)² et l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OPArcs)³,

conviennent de ce qui suit:

Préambule

La commune et l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs, signataires du présent contrat de Parc, affirment leur volonté de réaliser dans l'espace contenu à l'intérieur périmètre du Parc du Doubs une aire de développement régional à caractère transfrontalier. Elles mettront tout en œuvre, dans les limites des ressources disponibles et des fondements de la législation, pour assurer la prospérité de la région. La commune s'engage à soutenir l'association dans les efforts que celle-ci développe pour favoriser et entretenir une étroite et franche collaboration avec le Syndicat mixte du Pays Horloger (France).

Article 1: Parc naturel régional du Doubs

¹ Par le présent contrat de Parc, la commune et l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs expriment leur volonté de créer un parc naturel régional d'importance nationale au sens des articles 23e et suivants de la LPN et l'OPArcs.

² La demande d'obtention du label « parc naturel régional d'importance nationale » a été déposée auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) au terme de la phase de création le 13 janvier 2012. Le label attribué est valable pour une durée de 10 ans.

Article 2: Périmètre

¹ Le Parc naturel régional du Doubs est formé par tout ou partie du territoire des communes signataires selon la carte annexée.

² Lors de la négociation des conventions programmes découlant de la planification sur 4 ans avec l'OFEV, et à la demande des communes concernées, des ajustements du périmètre des communes membres de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs sont possibles. L'assemblée générale de l'Association est compétente pour les approuver.

¹ Les 16 contrats signés se trouvent en Annexe A1

² Loi du 1er juillet 1966 (LPN, RS 451)

³ Ordonnance du 7 novembre 2007 (OPArcs, RS 451.36)

³ Au terme de la validité du présent contrat, l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs pourra accueillir dans son périmètre une ou plusieurs communes qui en feraient la demande pour autant que la majorité des deux tiers des communes membres l'acceptent.

Article 3: Objectifs

¹ Le Parc naturel régional du Doubs est créé pour protéger et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, pour renforcer les activités économiques orientées vers les principes du développement durable ainsi que pour développer l'information et la sensibilisation à l'environnement.

² Il exercera ses activités sur le territoire des communes signataires selon les objectifs stratégiques suivants :

1	Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts
	Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées
	Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel

2	Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
	Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable
	Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs
	Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux
	Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs

3	Développer l'éducation à l'environnement
	Sensibiliser et informer
	Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale

4	Etablir une bonne communication et développer une gestion efficace
	Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur
	Créer un parc naturel régional transfrontalier avec le Syndicat mixte du Pays Horloger
	Réunir des partenaires pour réaliser les projets
	Rechercher des financements extérieurs pour réaliser les projets de développement et de préservation
	Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du Parc

³ Les objectifs sont décrits dans le plan de gestion sur 10 ans et les projets correspondant à ces objectifs dans la planification sur quatre ans, qui font partie intégrante de la charte du Parc naturel régional du Doubs.

Article 4: Orientation sur les exigences à remplir par le parc

¹ L'Association pour un Parc naturel régional du Doubs et la commune tiennent compte des objectifs mentionnés ci-dessus dans l'ensemble de leurs activités, notamment dans celles qui ont des effets sur l'organisation du territoire et l'aménagement local.

Article 5: Organe responsable et mise en œuvre

¹ L'Association pour un Parc naturel régional du Doubs est l'organe responsable de la mise en œuvre des activités du Parc naturel régional du Doubs. Il s'agit d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse⁴.

⁴ Code civil suisse du 10 décembre 1907 (Etat le 1er juillet 2008) (RS 210)

² Par la signature du présent contrat, la commune devient membre de droit de l'Association pour un Parc naturel régional du Doubs.

³ L'Association garantit dans ses statuts une représentation et un pouvoir de décision prépondérants aux communes.

⁴ L'Association pour un Parc naturel régional du Doubs mène ses activités conformément au plan de gestion sur 10 ans et à la planification sur quatre ans, qui font partie intégrante de la charte du Parc naturel régional du Doubs. La planification à moyen terme est prévue pour une période de 4 ans correspondant aux périodes RPT de la Confédération. Elle est soumise à l'approbation des Conseils communaux des communes signataires et des cantons avant son dépôt auprès de l'Office fédéral de l'Environnement.

⁵ L'Association pour un Parc naturel régional du Doubs conclut des contrats de prestations avec les trois cantons concernés pour la mise en œuvre de la planification sur quatre ans.

Article 6: Financement

¹ La commune s'engage à verser à l'Association pour un Parc naturel régional du Doubs une contribution annuelle d'au moins CHF 3.- et d'au plus CHF 6.- par habitant pour les 3000 premiers habitants et d'au moins CHF 0.20 et au plus CHF 0.50 pour les habitants suivants. En cas de fusion de communes, la clé de répartition basée sur le découpage des communes en 2012 reste applicable jusqu'au 31 décembre 2015 date à laquelle le présent contrat aura dû être adapté à la nouvelle situation.

² L'assemblée générale de l'Association fixe chaque année le montant de la contribution annuelle des communes dans le cadre de la fourchette fixée au premier alinéa.

³ La commune peut participer à des projets spécifiques du Parc par des contributions en nature ou en espèces.

Article 7: Durée du contrat

¹ Le présent contrat est conclu jusqu'à la fin de la période de validité du label « parc naturel régional d'importance nationale ».

² Le présent contrat est valable si la superficie de l'ensemble des communes adhérentes est d'au moins 100 km² et forme un espace cohérent.

³ Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

⁴ Avant l'expiration du contrat, les signataires prendront les dispositions pour prolonger le label pour une nouvelle période et à reconduire le contrat.

Article 8: Modification du contrat

Les articles du présent contrat n'ayant pas de caractère impératif donné par l'Ordonnance fédérale sur les Parcs⁵ peuvent être modifiés par les communes dans le respect du droit fédéral. Toute modification requiert la majorité des deux tiers des communes membres.

Article 9: Résiliation

¹ Avant le terme prévu à l'article 6, alinéa 1, l'une des parties peut mettre fin au contrat dans les seuls cas suivants:

- le label « parc naturel régional d'importance nationale » n'est pas accordé ou est retiré par la Confédération;
- les soutiens de la Confédération ou des Cantons diminuent de manière telle qu'ils mettent en péril les activités prévues ou les rendent irréalistes.

⁵ Ordonnance du 7 novembre 2007 sur les Parcs (OParcs, RS 451.36)

² La résiliation peut être donnée pour la fin d'une année, moyennant un préavis de 6 mois. Elle doit être communiquée à l'Association pour un Parc naturel régional du Doubs par pli recommandé.

Article 10: Approbation du plan de gestion et de la planification sur 4 ans

La commune délègue la compétence d'approuver et de modifier le plan de gestion et la planification sur 4 ans à l'assemblée générale de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs.

Article 11: Clauses particulières en cas de fusion de communes

¹ En cas de fusion entre des communes signataires, le contrat reste valable jusqu'au terme prévu.

² En cas de fusion d'une/de commune/s signataire/s avec une/des communes non-signataires, les engagements pris restent limités au territoire de la/des communes signataires à l'entrée en vigueur de la convention. Le nombre d'habitants déterminant pour le calcul de la cotisation est celui de la/des communes signataires au jour de l'entrée en vigueur de la fusion.

Article 12: Modification du statut de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs

Le présent contrat lie la commune à l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs ou à toute autre personne morale qui, par décision de l'assemblée générale, lui succéderait après l'obtention du label Parc naturel régional d'importance nationale.

Lieu et date:

SECTION B: PLAN DE GESTION POUR LA PHASE OPÉRATIONNELLE

1. CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DU PARC

1.1 Périmètre

Sans indication particulière, les données utilisées dans ce chapitre proviennent du site internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le périmètre du Parc naturel régional du Doubs (PNRD) s'étend sur une surface de 293.7 km², des Brenets dans le Canton de Neuchâtel à Ocourt (commune de Clos du Doubs) dans le Canton du Jura. Il englobe 11 communes sur 14 du district des Franches-Montagnes, celle de Clos du Doubs, La Ferrière dans le Jura bernois et quatre des Montagnes neuchâteloises (Les Brenets, Le Locle partiellement, Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds partiellement).

En son flanc nord, il s'appuie sur le Doubs, frontière naturelle entre la Suisse et la France. Son front sud est très longuement contigu au Parc régional Chasseral.

La définition du périmètre résulte d'une enquête menée auprès des acteurs locaux, sur les critères physiques (éléments géologiques et hydrogéologiques, effets de la pédologie et du relief sur l'agriculture), socio-économiques et institutionnels. Son identité est principalement marquée par la diversité (politique, environnementale et structurelle propre aux districts notamment), mais également par une homogénéité socio-économique.

L'évaluation des qualités naturelles et paysagères des communes réalisée en 2008 témoigne de la cohérence et de l'unité du périmètre choisi.

Une carte du périmètre du Parc est disponible en Annexe B1. Les fiches des plans directeurs cantonaux sont elles disponibles en Annexe B2.

1.1.1 Un projet de parc transfrontalier

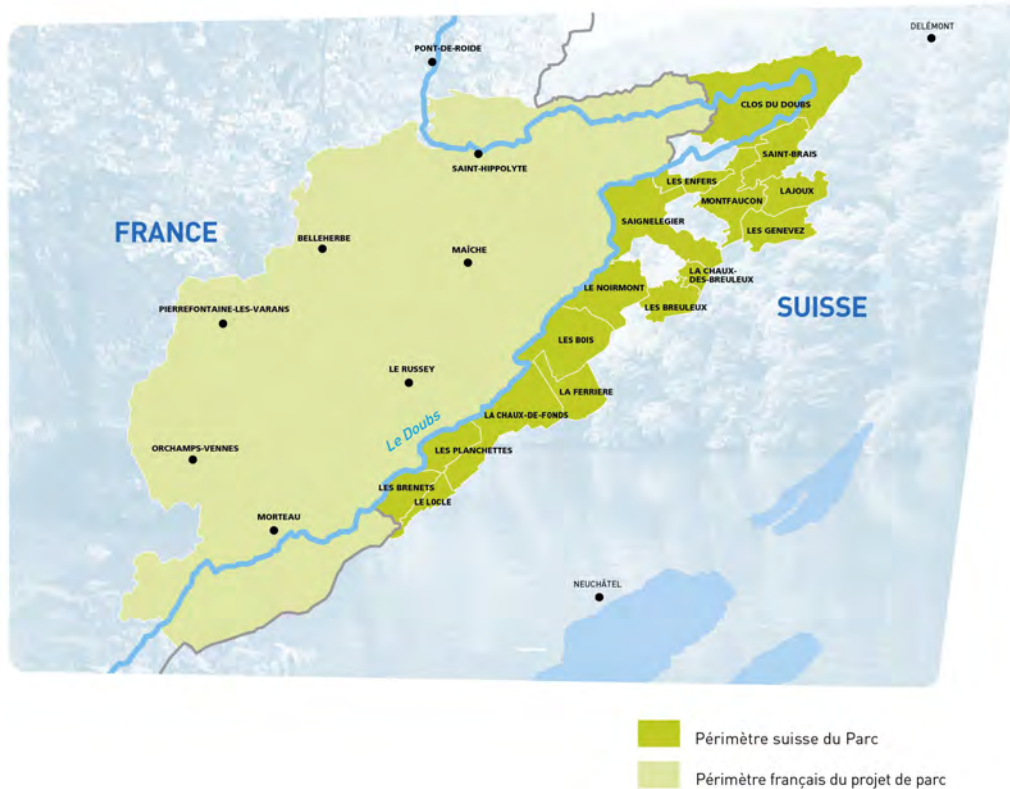
Ce périmètre est renforcé par le projet de Parc transfrontalier (cf. Carte 1), dont le Doubs est l'élément central et unificateur. Il identifie le territoire en constituant la colonne vertébrale du PNRD. On trouve en effet une identité culturelle et paysagère semblable entre le plateau des Franches-Montagnes et les Montagnes neuchâteloises d'une part et le plateau de Maïche et le Val de Morteau en France voisine d'autre part.

Les communes françaises ont décidé d'entreprendre en 2007 une démarche de création de Parc naturel régional sur leur territoire. La Région Franche-Comté a engagé l'étude de faisabilité en 2008 sur la base d'un périmètre incluant le Pays Horloger, trois communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel (Val de Consolation) et deux communes de la Communauté de Communes du canton de Montbenoît (défilé d'Enteroche). Le Conseil régional a acté la proposition, elle fait maintenant l'objet d'une démarche devant conduire au dépôt du dossier auprès du Ministère de l'Environnement à fin 2012.

Sous l'impulsion de la Conférence TransJurassienne (CTJ), plusieurs séances ont eu lieu entre les autorités politiques et techniques de la région Franche-Comté et l'APNRD. Elles ont débouché sur la création d'un comité stratégique transfrontalier.

Cet engouement français s'est révélé très positif. Il est largement entendu que les problèmes rencontrés de chaque côté de la frontière sont similaires (région périphérique, état sanitaire de la rivière, etc.) et qu'il est nécessaire d'y répondre ensemble. Ce projet transfrontalier donne également une importance particulière au rôle central joué par le Doubs, véritable trait d'union entre ces deux pays et leurs différentes micro-régions. Mais il permettra surtout de définir des objectifs et des programmes conjoints et ainsi d'établir des contacts étroits quant à la gestion commune de ce cours d'eau et au développement régional.

Carte 1 Périimètre du projet de PNR sur les territoires suisses et français



1.1.2 Trois cantons et 16 communes

Le territoire du Parc s’étend sur trois cantons (Neuchâtel, Berne et Jura) et 16 communes (cf. Carte 2 et Tableau 2). Ces communes sont de plus réparties dans cinq districts différents:

- District du Locle (2 communes)
- District de La Chaux-de-Fonds (2 communes)
- Arrondissement administratif du Jura bernois (1 commune)⁶
- District des Franches-Montagnes (11 commune)
- District de Porrentruy (1 commune)

Le Tableau 1 ci-dessous donne un aperçu de la superficie, du nombre d’habitants et de l’altitude des 16 communes du PNRD. Il est à noter que les données des communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont considérées pour l’intégralité de leurs territoires, alors qu’en réalité les zones urbaines sont exclues du périmètre du Parc (cf. Carte 3).

Le nombre d’habitants pris en considération pour la part de territoire de ces deux communes intégrées dans le Parc n’est pas déterminé; d’un point de vue financier, cela n’est pas nécessaire car les deux entités versent une contribution forfaitaire négociée. Cette manière de procéder n’entraîne aucune conséquence pour l’équité entre les parties au projet.

L’APNRD propose de modifier le périmètre des communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle dans le cadre de la négociation de la prochaine convention-programme entre les Cantons et la Confédération.

L’Annexe B3 regroupe toutes les données ayant trait à la population et à l’altitude des communes.

⁶ La commune de la Ferrière faisait partie du district de Courtelary. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les districts de Courtelary, de La Neuveville et de Moutier ont été regroupés dans l’Arrondissement administratif du Jura bernois.

Carte 2 16 communes réparties sur 3 cantons

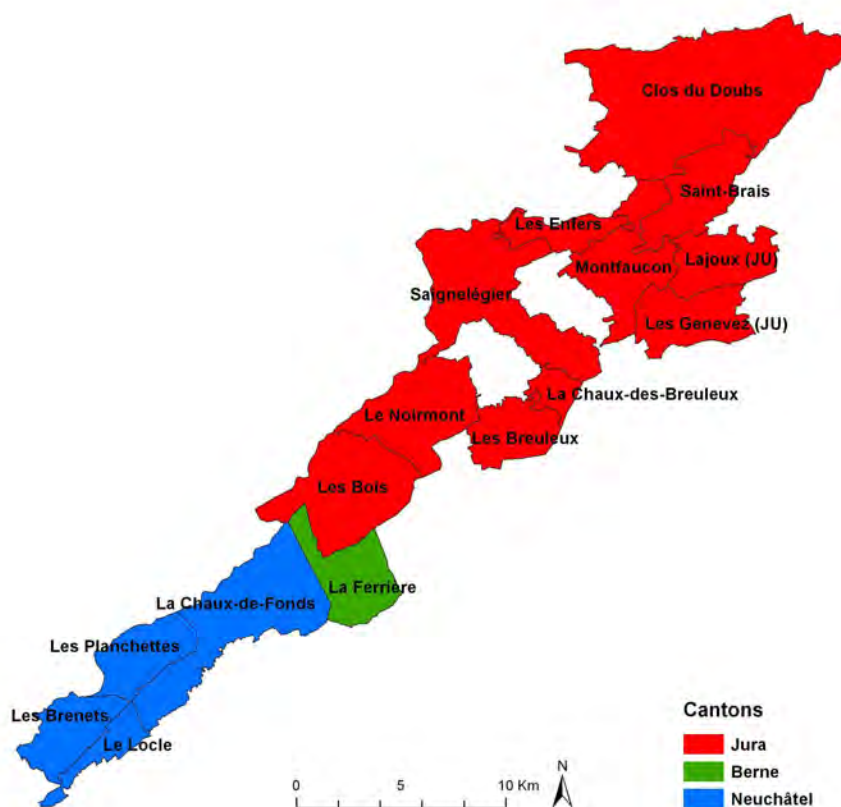


Tableau 1 Liste des communes, surface, population et altitude

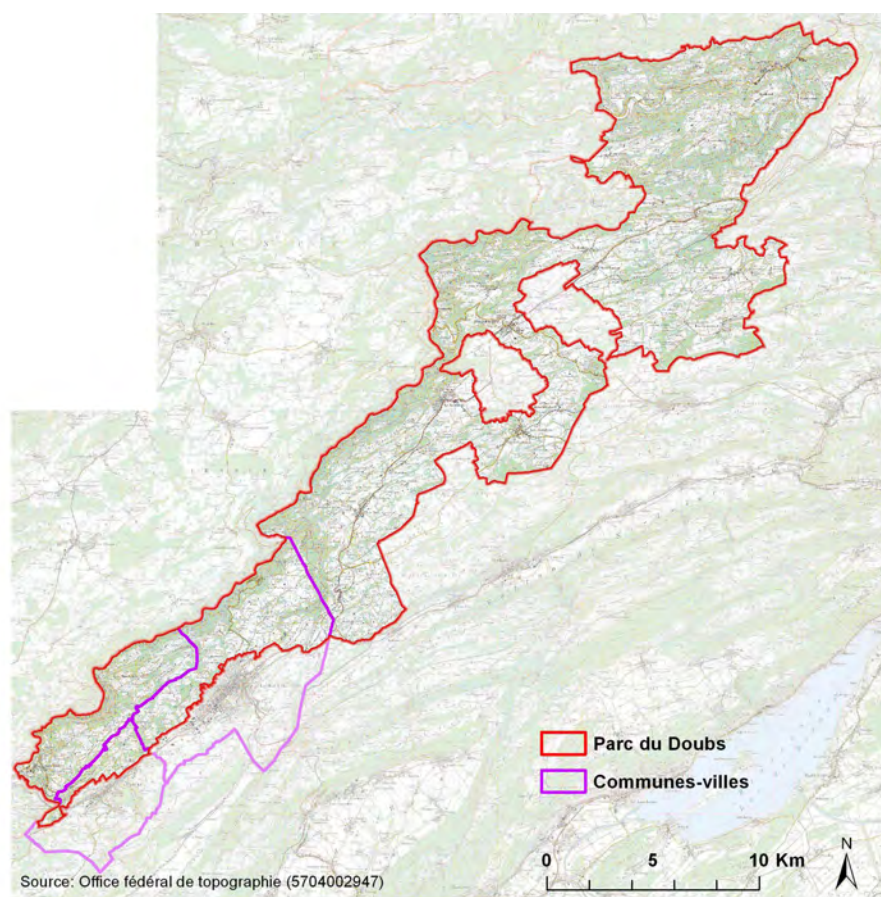
	Canton	Commune	Surface [km ²]	Population	Altitude moyenne
1	NE	La Chaux-de-Fonds ⁷	55.66	37'184	1040
2	NE	Le Locle	23.14	10'275	1048
3	NE	Les Brenets	11.53	1'068	1001
4	NE	Les Planchettes	11.73	225	1000
5	BE	La Ferrière	14.16	536	1016
6	JU	Clos du Doubs	61.77	1'259	674
7	JU	La Chaux-des-Breuleux	4.05	88	1014
8	JU	Lajoux	12.38	664	980
10	JU	Le Noirmont	20.39	1'654	953
11	JU	Les Bois	24.74	1'157	944
12	JU	Les Breuleux	10.81	1'332	1045
13	JU	Les Enters	7.14	147	876
14	JU	Les Genevez	13.61	519	1035
15	JU	Montfaucon	18.24	547	945
17	JU	Saignelégier	31.64	2'505	845
19	JU	Saint-Brais	15.15	214	838
			336.1	59'374	918

⁷ Les communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont comprises ici dans leur intégralité.

Tableau 2 Répartition des superficies par canton

	Superficie du canton [km ²]	Superficie dans le PNRD [km ²]	% du PNRD	% du canton
Berne	5959.1	14.16	4.82 %	0.24 %
Neuchâtel	803.1	59.55	20.28 %	7.42 %
Jura	838.8	219.99	74.9 %	26.23 %
		293.7	100 %	

L'altitude moyenne du PNRD se situe à 918 mètres, variant entre 416m à La Motte (Ocourt) et 1268m à Poullereel.

Carte 3 Le périmètre du Parc et celui des deux communes-villes

1.1.3 Pas de fusion des communes franc-montagnardes

En 2010, les maires des communes du district des Franches-Montagnes se sont interrogés sur les possibilités de renforcer leurs collaborations. Ils ont abouti au lancement d'une étude pour la création d'une commune unique aux Franches-Montagnes.

Ce processus a provoqué un débat animé. Pour ne pas interférer dans le débat et éviter un amalgame entre les deux projets, le Bureau de l'APNRD a pris l'option de retarder la votation des communes sur le contrat de Parc. In fine, le projet de commune unique a été largement refusé (11 refus sur 13 communes, le 25 mars 2012) et a créé une polémique assez vive et durable dans le district. Les

votations sur le Parc du Doubs ont ensuite pu être menées de manière sereine et en dehors de tout débat sur la fusion.

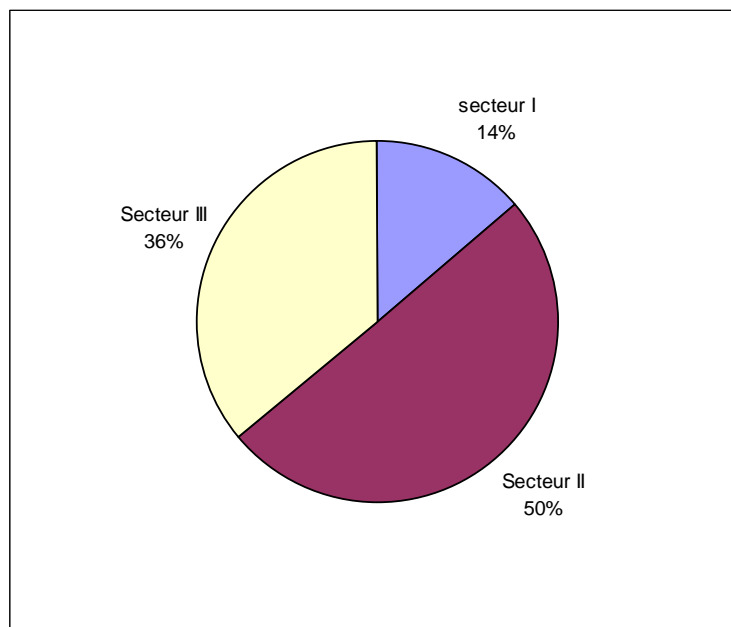
1.1.4 Emplois et structure des secteurs d'activités

Sans les communes-villes, la région offre 7'121 emplois pour 11'915 habitants (ratio de 0.59). De nombreux emplois sont occupés par des travailleurs frontaliers domiciliés à l'extérieur du périmètre suisse du Parc, en règle générale dans le Pays Horloger voisin. Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle offrent un grand nombre d'emplois à leurs habitants comme à ceux des autres communes du Parc et aussi d'ailleurs. Avec des ratios emplois-habitants de 0.6 et 0.78, elles constituent des pôles d'attraction évidents pour la population. Le bilan des pendulaires (en 2000) de ces deux villes est largement positif avec près de 5'500 personnes, pour un total de 30'526 emplois (en 2008). Les autres communes du Parc ont généralement un bilan des pendulaires négatif, à l'exception de Saignelégier, Les Breuleux, Le Noirmont, Clos du Doubs et Les Brenets.

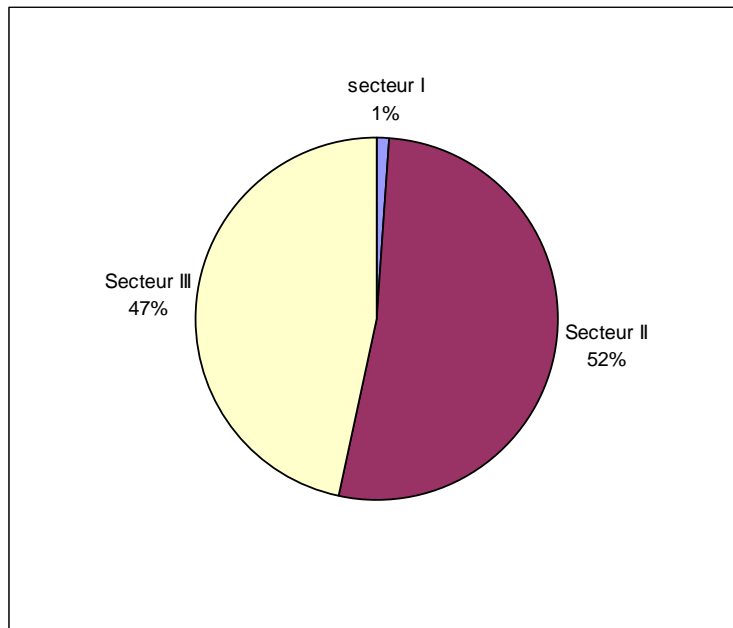
Au total, dans le PNRD, y compris les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, le nombre d'emplois disponibles est de 37'647 pour 59'374 habitants (ratio de 0.6). Entre 2005 et 2008, le secteur primaire a connu une perte de 153 emplois, mais au total, le Parc a enregistré 6'450 nouveaux emplois, principalement dans le secteur secondaire (+ 5'759).

L'analyse des secteurs d'activité (cf. Graphique 1, Graphique 2, Graphique 3) montre une part importante du secteur primaire dans les communes rurales (14%). C'est le secteur secondaire qui est cependant le plus important, avec 50% des emplois. Dans la partie jurassienne, le secteur industriel est très important, du fait de la forte présence des industries d'horlogerie et de micromécanique. Dans les villes, le secteur secondaire est le plus important (52%), talonné par le secteur tertiaire (47%). Ils ne laissent qu'une faible part des emplois au secteur primaire (1%).

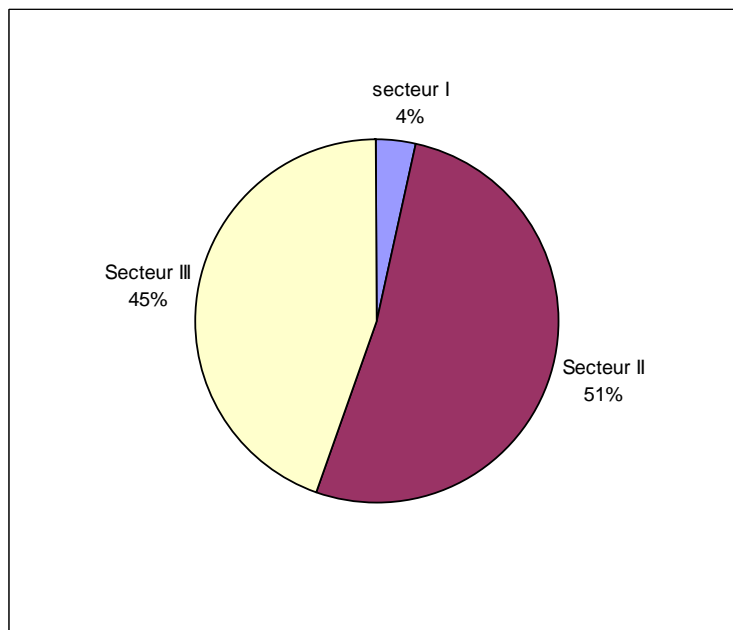
Graphique 1 Secteurs d'activités sans les communes-villes



Graphique 2 Secteurs d'activités pour les communes-villes (La Chaux-de-Fonds et Le Locle)



Graphique 3 Secteurs d'activité pour toutes les communes du Parc



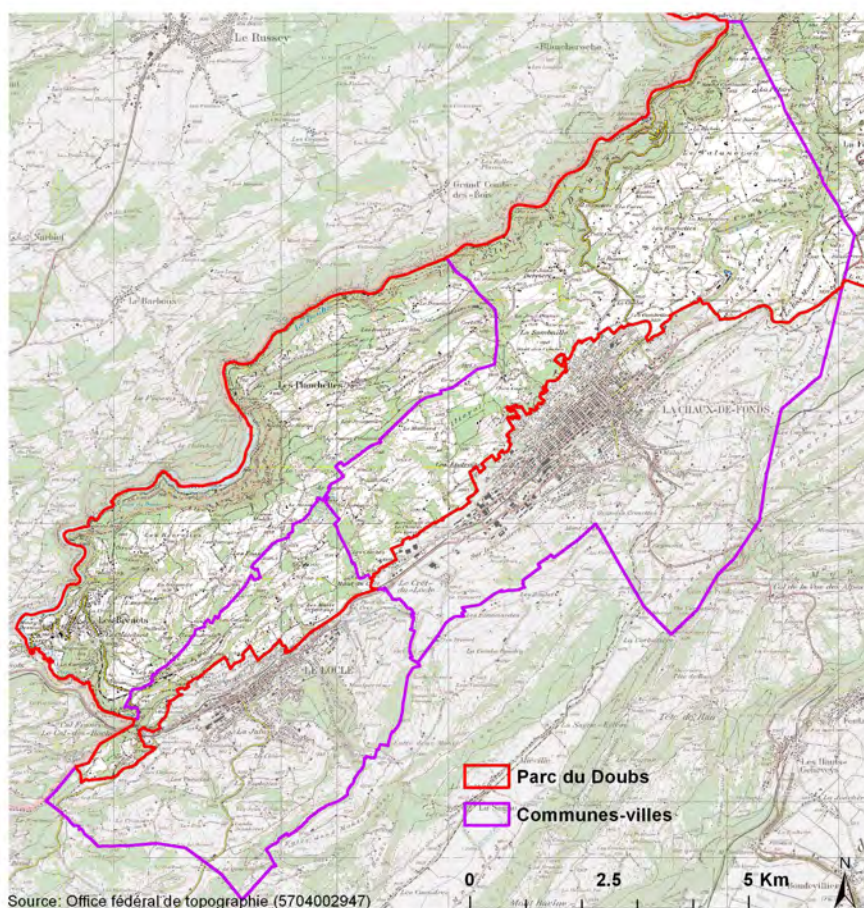
Globalement, le taux d'activité dans le secteur primaire est proche du taux suisse (3.3%). Le secteur secondaire est par contre nettement plus marqué dans nos communes que dans l'ensemble de la Suisse (22.8%). Cela correspond au tissu économique régional fortement marqué par l'horlogerie et la micromécanique. En conséquence, le secteur tertiaire est moins important que la moyenne suisse (73.8%).

Selon Bettex, Chenal et Schuler⁸, au niveau des micro-régions du Canton du Jura, le Clos-du-Doubs n'offre proportionnellement que peu d'emplois dans le secteur secondaire. L'agriculture s'y est d'ailleurs mieux maintenue qu'ailleurs dans le Canton du Jura. Les Franches-Montagnes montrent une évolution nettement positive du secondaire depuis 1998 et présentent ainsi une bonne dynamique dans ce secteur. Malgré le tourisme fortement présent, les Franches-Montagnes restent dominées par les secteurs industriels et agricoles.

Les petites communes montrent généralement les plus hauts taux d'occupation dans le secteur primaire (jusqu'à 80% pour Les Enfers, presque 70% pour St-Brais). D'autres communes fortement industrialisées (et pourtant campagnardes) ont un secteur secondaire particulièrement élevé: plus de 80% pour Les Brenets, plus de 70% pour Les Breuleux et Les Genevez. Le secteur tertiaire est le plus représenté dans les communes de La Chaux-des-Breuleux (plus de 60%⁹) et de La Chaux-de-Fonds (plus de 50%).

1.1.5 Justification du périmètre

Carte 4 Le périmètre des deux communes-villes



Pour conserver l'homogénéité du caractère rural du Parc et ainsi répondre aux exigences de l'ordonnance sur les Parcs d'importance nationale, les zones urbaines de La Chaux-de-Fonds et du

⁸ Bettex L., Chenal J. & Schuler M., 2009: "Réflexions sur l'avenir démographique du Canton du Jura", CEAT, Lausanne

⁹ Pour cette petite commune de 82 habitants, 25 emplois sur seulement 40 font partie du secteur tertiaire. Un grand nombre d'habitants ont en effet le statut d'indépendants (informations de la commune).

Locle ont été exclues du périmètre. Dans un but d'intégrité territoriale, il en a été de même pour les zones agricoles sises au sud des villes.

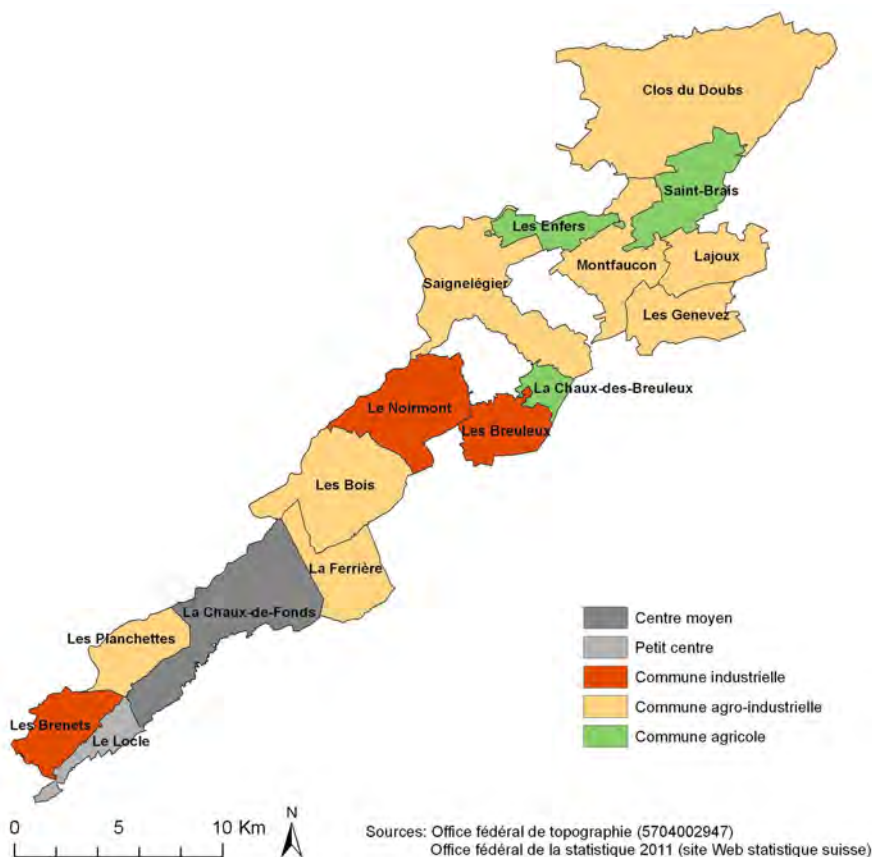
Les communes du Parc et les parties rurales des deux communes-villes présentent un caractère rural homogène de type agro-industriel.

Le périmètre du Parc est une région homogène, dont les différents secteurs ont généralement beaucoup de liens entre eux. Les communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de La Ferrière et celles des Franches-Montagnes ont l'habitude de fonctionner ensemble, que cela soit au niveau scolaires (les élèves des classes secondaires de La Ferrière vont à La Chaux-de-Fonds), des établissements du secondaire II, (une grande partie des étudiants francs-montagnards vont à La Chaux-de-Fonds), des travailleurs (à La Chaux-de-Fonds et au Locle) et bien d'autres domaines encore. L'hôpital de La Chaux-de-Fonds par exemple draine un grand nombre de patients franc-montagnards. La gestion des déchets se fait de manière globale pour l'ensemble de l'Arc jurassien et leur transport est en partie assuré par les Chemins de fer du Jura (CJ). Ainsi, la ligne des CJ sert de colonne vertébrale à de nombreux usagers entre les Franches-Montagnes et La Chaux-de-Fonds, et entre les Franches-Montagnes et le Jura bernois.

Les communes des Brenets et des Planchettes sont quelque peu à l'écart de ces contacts. Les gens s'y rendent plutôt de manière touristique, de passage, pour se rendre par exemple au Saut du Doubs ou aux Roches de Moron.

Le Clos-du-Doubs est plus tourné vers l'Ajoie (Porrentruy) et la vallée de Delémont. Cependant, il est intégré au périmètre de fabrication de la Tête de Moine AOC et entretient ainsi des liens avec les Franches-Montagnes et le Jura bernois. Les transports publics entre le Clos-du-Doubs et les Franches-Montagnes sont relativement peu développés et leur amélioration fait l'objet d'une fiche de projet de l'APNRD (fiche n° 2.5). Le Parc du Doubs désire par cela améliorer l'offre tant pour la population locale que pour les visiteurs.

Carte 5 Typologie des communes du Parc du Doubs (2000)



1.2 Nature et paysage

1.2.1 Paysages et types de paysages naturels et cultivés

Le paysage du Parc du Doubs est marqué par l'eau. Du Doubs, qui a creusé son lit dans la roche, jusqu'aux plateaux où l'on trouve des marais, des tourbières ainsi que des dolines et des gouffres, éléments si typiques des paysages karstiques. L'eau est un élément indissociable du paysage du Parc.

Mais le paysage est aussi formé par une succession de forêts de pente avec résineux et feuillus, de pâturages et de prairies, de clairières, de cultures, de villages et de hameaux aux fermes basses et de pâturages boisés, propices aux activités de plein air.

Tout le territoire appartient à la même région biogéographique: le Jura (Jura plissé). On distingue deux entités géomorphologiques principales: la vallée du Doubs (avec le Clos-du-Doubs) et les plateaux surélevés (Franches-Montagnes, Montagnes neuchâtelaises). Les différentes entités régionales du périmètre peuvent être divisées en deux catégories principales:

La vallée du Doubs:

- La vallée du Doubs: vallée étroite et profonde creusée par le Doubs dans les structures du Jura plissé. Les Côtes du Doubs escarpées sont majoritairement boisées et peu habitées. Dans le Clos-du-Doubs, la vallée s'évase et les pentes plus douces accueillent de nombreux villages et habitations. Dans la vallée du Doubs, la nature et le paysage sont bien préservés et diversifiés. C'est une région qui connaît une grande fréquentation touristique.
- Le Clos-du-Doubs: le Clos-du-Doubs est fortement influencé par sa situation dans la vallée du Doubs. C'est un secteur largement agricole, situé à l'intérieur de la boucle qu'effectue le Doubs en territoire suisse. Les communes du Clos-du-Doubs ont fusionné en 2009 (à l'exception de Soubey), créant ainsi la grande commune de Clos du Doubs. La structure géologique du Clos-du-Doubs est relativement complexe.

Les plateaux:

- Les Montagnes neuchâtelaises: région située sur le plateau érodé du Jura plissé, en altitude. C'est là que se trouvent les deux grandes villes du Parc. La commune des Brenets présente un aspect original avec son accès privilégié au Doubs.
- Le plateau franc-montagnard: plateau érodé du Jura plissé présentant une grande homogénéité paysagère et morphologique. Territoire naturel de pâturages boisés, forêts et villages. La plupart des territoires communaux se situent sur le plateau et descendent jusque dans la vallée du Doubs; seuls les villages des Breuleux, de Lajoux et des Genevez font exception.

La géomorphologie karstique

La nature calcaire du sous-sol du Parc engendre nombre de phénomènes géomorphologiques dits karstiques. Il s'agit de formes souterraines et superficielles issues de la dissolution du calcaire par les eaux d'infiltration. On peut ainsi observer de superbes alignements de dolines, notamment le long des zones de contact entre le calcaire et la marne ou le long de zones fissurées dans le calcaire. D'autres formes typiques sont les combes anticlinales, qui dénudent le sommet des anticlinaux (collines) en les érodant et qui peuvent s'étendre sur plusieurs kilomètres. L'évaluation des qualités naturelles et paysagères du Parc (2008) nous renseigne sur la présence de nombreuses dolines, gouffres et grottes, combes anticlinales et autres phénomènes karstiques qui témoignent de la géologie des lieux. Le karst est à l'origine de l'absence de grands cours d'eau sur les plateaux. L'eau de pluie ou de fonte de la neige s'infiltré en effet rapidement dans le calcaire en le dissolvant au passage et rejoint les circulations souterraines qui se jettent ensuite dans les rivières alentours (principalement le Doubs). Cette spécificité lie évidemment les plateaux au Doubs et montre ainsi la cohérence du périmètre du Parc.

Le Doubs et sa vallée

Avec près de 80 kilomètres de long et ses 300 à 600 mètres de différence d'altitude entre le cours d'eau et le haut des versants, cela sur une largeur de 2 à 3 kilomètres, la vallée du Doubs est l'élément structurant fort de tout le Parc naturel régional du Doubs, tant du point de vue paysager, géomorphologique, naturel que patrimonial.

Le Doubs prend sa source à Mouthe en France et se dirige vers la Suisse. Il fait office de frontière franco-suisse depuis Les Brenets jusqu'à Clairbief. La rivière devient ensuite entièrement Suisse dans le Clos-du-Doubs. Elle fait brusquement demi-tour à St-Ursanne pour se diriger vers Besançon et rejoindre la Saône à Verdun-sur-le-Doubs en France. Le Doubs coule encore dans son lit naturel sur l'entier du périmètre; ses rives sont intactes sur de longues distances. Il traverse le Parc en alternant gorges et fonds de vallée plus ouverts et plus larges, où subsistent quelques lambeaux de végétation alluviale et quelques îles. De nombreuses sources se situent au niveau du Doubs ou plus haut dans les versants et certaines d'entre elles, encroûtantes, génèrent de belles accumulations de travertin. Les affluents du Doubs (les biefs) sont soumis au régime karstique et peuvent donc s'assécher à l'étiage. Leurs eaux proviennent généralement des pertes situées sur les hauts plateaux et circulent à travers les conduits karstiques.

La partie de la rivière depuis le Saut-du-Doubs jusqu'à Biaufond est une vallée très étroite avec des méandres encaissés et très resserrés. Ce phénomène grandiose est passé dans la toponymie à travers une succession de noms pittoresques: Rocher de l'Echo, Roche de Louis Philippe, Tête de Calvin. L'encaissement provient du passé géologique du Doubs: à une première phase d'érosion, aboutissant à une pénéplaine, a succédé une période de surrection très lente qui a provoqué l'encaissement sur place du Doubs¹⁰.

Les pâturages boisés

Les pâturages boisés sont un élément paysager répandu du Parc du Doubs et ils contribuent à sa typicité. Ils résultent d'une exploitation extensive des forêts et de coutumes ancestrales, visant à laisser le bétail pâturer en liberté. Les milieux ainsi créés présentent une mosaïque de différents biotopes et couvrent une surface importante au sein du Parc.

L'image du pâturage boisé et de ses chevaux en liberté est liée aux Franches-Montagnes. Ce milieu multifonctionnel, résultat d'une exploitation commune entre l'agriculture et la sylviculture, joue un rôle social très important. Les pâturages boisés sont également un lieu de détente et de pique-nique dans l'entier du Parc.

Les pâturages boisés des plateaux font la fierté des habitants. Avec le bétail en liberté, et surtout les chevaux, ils caractérisent les Franches-Montagnes. La présence de haies, de bosquets et de murs de pierres sèches permettent de créer une liaison entre les différents milieux. Il subsiste encore des pâturages maigres qu'il convient de sauvegarder.

Les tourbières et sites marécageux

De nombreuses zones humides parsèment les hauts-plateaux. Elles trouvent leur origine dans la nature géologique du sous-sol, présentant une alternance de couches perméables (calcaires) et imperméables (marnes ou résidus glaciaires). Sur un sous-sol imperméable, de nombreux marais et tourbières se sont développés. Ces milieux présentent une flore et une faune très particulières, véritables reliquats d'un passé glaciaire qui n'ont pu survivre chez nous que dans ces sites¹¹. Ce sont ainsi de véritables trésors naturels, fragiles, classés dans plusieurs inventaires fédéraux¹².

Ces zones humides génèrent des paysages qui attirent les visiteurs, qu'ils soient habitants de la région ou touristes. L'exemple le plus probant est l'Etang de La Gruère, situé sur les communes jurassiennes de Saignelégier, Le Bémont et Montfaucon et celle, bernoise, de Tramelan (dans le périmètre du Parc Chasseral). Il s'agit d'un site d'importance nationale avec des hauts-marais, des bas-marais et des sites de reproduction des batraciens. L'étang attire de très nombreux visiteurs tout

¹⁰ DRUART P. et HEGER T, La Flore des Hautes Côtes du Doubs franco-suisse, in DRUART & all, 2010: Flores neuchâteloises au cœur de l'arc jurassien, ANFN, 472 p.

¹¹ Inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition; Inventaire fédéral des bas-marais; Inventaire fédéral des sites marécageux d'importance nationale.

¹² Inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition; Inventaire fédéral des bas-marais; Inventaire fédéral des sites marécageux d'importance nationale.

au long de l'année. Il n'est cependant pas le seul étang de la région (Etang des Royes, Etang du Poley, Etang de Plain de Saigne, etc). Beaucoup sont des retenues artificielles créées par l'exploitation de la tourbe et utilisées ensuite pour alimenter en eau des moulins ou des scieries.

Un site faisant partie de l'inventaire des bas-marais d'importance nationale se trouve aux Goudebas (Les Brenets); il s'agit de l'un des derniers endroits dans le périmètre du parc où l'on trouve encore un certain nombre de fritillaires pintades. Ce bas-marais d'une douzaine d'hectares de prairies hydromorphes et hydrophiles contient *Carex cespitosa*, une espèce de laïche considérée comme disparue en Suisse mais identifiée dernièrement sur le site.

Les forêts

Les surfaces forestières sont très présentes dans le territoire du Parc (plus de 40% de la surface). Sur les hauts-plateaux et le Clos-du-Doubs, elles sont le plus souvent cantonnées aux sols les plus maigres ou les plus fins, qui conviennent le moins à l'exploitation agricole. Elles sont principalement constituées de résineux (épicéa).

Les forêts de la vallée du Doubs constituent de larges manteaux qui recouvrent de vastes territoires. Leur nature y varie en fonction de l'altitude, de leur exposition et de la nature du sol, mais elles présentent en général une proportion plus élevée de feuillus et une mixité proche de l'état naturel.

Un groupement végétal particulier se forme de manière très locale dans les pentes marneuses; il s'agit d'un type de pinède subatlantique.

Les zones agricoles

Les surfaces agricoles couvrent la moitié du périmètre du Parc. La quasi totalité du périmètre du Parc se trouve en zone de montagne II et en zone d'estivage. La majeure partie des surfaces agricoles est constituée de pâturages et de prairies (presque 60%). Elle est complétée par les zones d'estivage (32%). Les cultures sont peu présentes (9%), pour des raisons de nature du sol et de climat; les miettes restantes sont dédiées à l'arboriculture (principalement dans le Clos-du-Doubs).

De nature extensive à peu intensive, l'agriculture tend toutefois à s'intensifier, notamment par l'utilisation de moyens mécaniques pour améliorer le sol et par l'utilisation accrue d'engrais.

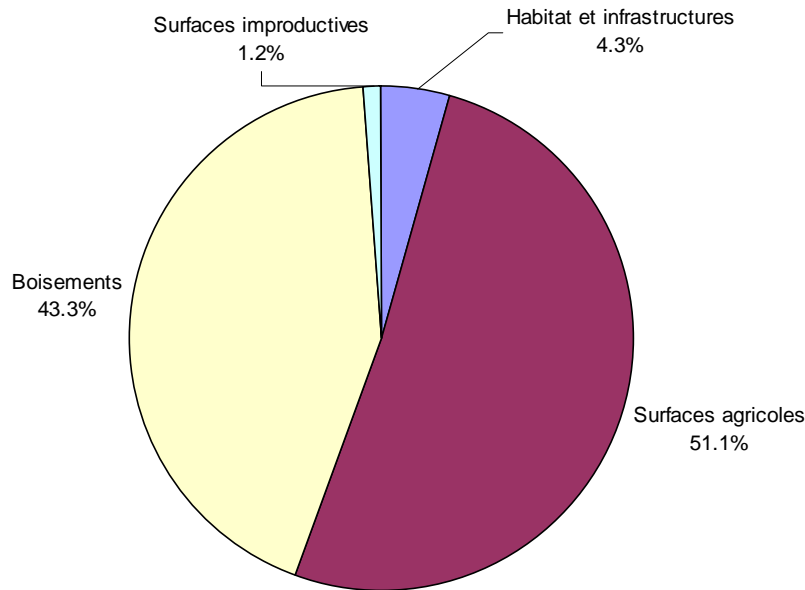
Les arêtes rocheuses et les tabliers d'éboulis

Des arêtes ou parois rocheuses (arête des Sommètres, Col des Roches, Rochers de Saint-Brais et de nombreux autres sites dans la vallée du Doubs) ajoutent une touche minérale à la nature du Parc. Les plus grandes falaises font le bonheur des varappeurs ainsi que de la faune et de la flore colonisant ce type de milieu (le faucon pèlerin par exemple). Les éboulis qui couvrent parfois le pied de ces falaises jouent également un rôle important dans la diversité des milieux et des espèces. Ces falaises sont très souvent des zones bien exposées et ensoleillées, voir arides comme par exemple la Grande Beuge vers les Roches de Moron.

1.2.2 Utilisations et formes d'exploitation caractéristiques

Le paysage du Parc du Doubs est fortement influencé par une utilisation du sol partagée entre l'exploitation agricole et la forêt (plus de 90% à elles deux, cf. Graphique 4). La surface agricole représente à elle seule plus la moitié de la surface totale. Seuls 6.5% du sol sont occupés par l'habitat et les infrastructures. En réalité, comme les villes sont sorties du périmètre du Parc, ce sont même 4.3% du périmètre sans les communes-villes qui sont construits. Les zones improductives (lacs, cours d'eau, végétation improductive et surfaces sans végétation) représentent à peine plus de 1% de la surface totale.

Graphique 4 Formes d'exploitation du sol dans le périmètre du Parc¹³



L'exploitation agricole

L'exploitation agricole majoritaire de la région est l'élevage bovin, pour le lait ou pour la viande. Mais la spécificité du Parc est bien l'élevage chevalin de la seule race suisse: le Franches-Montagnes. Si autrefois chaque agriculteur possédait son cheval, cette pratique s'est modifiée en fonction de l'évolution des lois et des consignes de garde et aujourd'hui seule une proportion marginale des agriculteurs élèvent encore des chevaux. Les agriculteurs passionnés ont conservé cette pratique, ils possèdent toujours des chevaux et en font l'élevage. Pour un grand nombre, c'est une passion sans rendement ou revenu important. Cela n'empêche pas une sélection poussée et la participation aux différents concours gérés par la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race Franches-Montagnes. Cela représente un investissement important en temps, mais la vente d'un bon étalon peut ainsi rapporter un revenu non négligeable à son éleveur.

Les pâturages boisés

A mi-chemin entre l'agriculture et la sylviculture, l'exploitation des pâturages boisés trouve son origine dans le peuplement des hauts-plateaux jurassiens dès le 14^{ème} siècle. Les nouveaux arrivants défrichèrent les secteurs les plus propices aux cultures et aux herbages, soit les zones aux sols les plus fertiles. La forêt se trouva de cette manière reléguée aux sols les plus pauvres, là où le bétail était également laissé à pâturer. C'est ainsi que se formèrent peu à peu les pâturages boisés. L'essence boisée dominante en est l'épicéa (*Picea abies*), même si des feuillus comme les frênes (*Fraxinus excelsior*) et les érables (*Acer sp.*) trouvent aussi leur place. Du pâturage peu boisé à la forêt pâturée, différents types de pâturages boisés coexistent.

Ces milieux font à la fois l'objet d'une exploitation agricole (pâturage) et d'une exploitation sylvicole (bois). Avec l'évolution des activités agricoles et sylvicoles, le juste milieu et la bonne manière de faire ne sont pas toujours faciles à trouver pour assurer la conservation de ces éléments paysagers et naturels typiques. Le développement des activités de loisir dans ces pâturages fait qu'une approche intégrée de leur gestion doit être développée, englobant tous les utilisateurs de ces milieux, dans une démarche pluridisciplinaire. Comme le disent Barbezat et Boquet¹⁴, "il ne s'agit pas de cultiver une

¹³ Source: OFS. Sans tenir compte des communes-villes, dont la partie urbanisée hors du Parc fausse les données.

¹⁴ Barbezat, V. & Boquet, J.-F. (réds), 2008: "Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien – Manuel". Conférence TransJurassienne, La Chaux-de-Fonds, Besançon.

nostalgie paysagère, mais de trouver des remèdes réalistes, dans un cadre de gestion durable, à une tendance qui pourrait bien, sinon, laisser présager une issue fatale pour le pâturage boisé et son paysage emblématique". Le programme "Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien" cherche ainsi à promouvoir une gestion concertée de ces milieux, afin de garantir leur conservation, tout en s'adaptant à l'évolution des politiques agricoles et sylvicoles et à l'évolution des aspects environnementaux et sociaux. Un projet-pilote a été réalisé dans la commune de La Chaux-des-Breuleux.

L'exploitation sylvicole

Le taux de boisement supérieur à la moyenne nationale (environ 40%) et les vastes forêts des côtes du Doubs confèrent à cette branche économique une importance certaine dans le Parc. Les forêts ont généralement des fonctions multiples, alliant la production (de bois) à la protection et à des fonctions sociales (loisirs).

Le chapitre 1.3.1.2 donne plus de renseignements sur ce domaine. Nous n'allons donc pas le développer ici.

L'exploitation énergétique

Les richesses naturelles du Parc permettant une exploitation énergétique sont le Doubs et sa force hydraulique, le bois de ses forêts et pâturages boisés ainsi que le vent de ses crêtes.

La force hydraulique

L'exploitation de l'énergie hydraulique est fortement implantée le long du Doubs, avec la présence de barrages majeurs (Le Châtelot, Le Refrain, La Goule) et d'autres seuils moins importants (deux à La Rasse, Le Moulin du Plain, St-Ursanne, Bellefontaine et Ocourt). D'autres petits barrages existaient autrefois ici et là le long de la rivière. Ils alimentaient généralement en eau les moulins et scieries du bord du Doubs. Leurs ruines sont souvent encore visibles (La Vieille Bouège, Fromont, Les Moulins de la Mort, La Rasse, etc). Les barrages ne vont pas sans poser des problèmes au cours d'eau, nous en reparlerons au chapitre 1.2.10.

Le bois

En complémentarité avec les assortiments de haute qualité, le bois énergie constitue un débouché important pour les bois de qualité moyenne et inférieure, tels qu'on en récolte notamment dans les pâturages boisés et dans les versants séchards et à majorité de feuillus des côtes du Doubs (bois de chauffage en buches et en copeaux). Cette source d'énergie renouvelable présente l'avantage d'ancrer dans le tissu économique régional une filière de valorisation.

Le chapitre 1.3.1.2 présente l'économie forestière et l'exploitation de la forêt, nous ne développerons donc pas plus ce sujet ici.

La force éolienne

L'exploitation de l'énergie éolienne est un sujet sensible et au sommet de l'actualité dans le périmètre du Parc. Si la plupart des éoliennes jurassiennes se trouvent sur les crêtes bernoises de Mont-Crosin (dans le périmètre du Parc Chasseral), plusieurs projets étaient en cours ou à l'étude dans le périmètre du Parc. Ainsi, deux éoliennes ont été construites en 2009 à St-Brais (et trois en 2010 au Peuchapatte, en-dehors du périmètre du Parc). De nombreuses communes jurassiennes ont exprimé leur opposition aux éoliennes en votant des moratoires, mais la planification des éoliennes reste entre les mains des cantons. En effet, ces moratoires communaux ont été déclarés juridiquement irrecevables par le canton. Ils expriment cependant bien la volonté d'une grande partie de la population.

En janvier 2013, le Gouvernement cantonal jurassien a finalement décrété l'interdiction d'ériger des éoliennes sur son territoire tant que le plan sectoriel éolien n'est pas terminé (second semestre 2014).

Le Canton du Jura avait déjà établi un Schéma d'agencement qui doit servir de référence pour les autorités concernées et a rédigé une directive concernant la planification et les procédures d'autorisation. La majeure partie des sites favorables à l'installation des éoliennes dans le canton se trouvent dans le périmètre du Parc (communes des Breuleux et des Bois, ainsi que Muriaux-Le Peuchapatte hors Parc). Le plan sectoriel éolien prévu pour 2014 fera le point sur deux domaines d'investigation principaux: la définition de périmètres de développement éolien sur le territoire cantonal et la manière d'appliquer ce plan sectoriel, les procédures de planification à mener pour réaliser un projet et leur contenu. En parallèle, ce plan sectoriel permettra de réviser la fiche 5.06 "Energie éolienne" du plan directeur cantonal.

Le Canton de Neuchâtel a de son côté retenu cinq sites pour le développement d'éoliennes et a établi un concept éolien cantonal. Aucun site ne se trouve dans le périmètre du Parc.

Au niveau du Jura bernois, un Plan directeur des Parcs éoliens a été rédigé et approuvé par les délégués des associations Jura-Bienne et Centre-Jura lors d'une assemblée générale extraordinaire à fin 2008. La commune de La Ferrière n'est pas concernée pour le moment.

1.2.3 Flore et faune: biocénoses et espèces rares/particulières; liste des espèces prioritaires et/ou caractéristiques

Le Parc du Doubs a pour objectif de concilier la conservation d'un paysage modelé par des activités économiques régionales traditionnelles avec un développement d'activités compatibles telles que le tourisme, l'agriculture et la sylviculture. De ce fait, il doit préserver les valeurs environnementales de ce paysage, en particulier la flore et la faune, de manière durable. Le présent inventaire floristique et faunistique est principalement tiré du rapport du bureau UNA "Promotion des espèces et habitats dans le Parc naturel régional du Doubs (Annexe B4). Espèces cibles et habitats prioritaires du Parc naturel"¹⁵. Ce rapport constitue une liste des espèces et des habitats qui méritent une promotion particulière, les espèces cibles de parc naturel. Ces espèces cibles ont été sélectionnées sur la base de la liste des espèces prioritaires au niveau national et des avis d'experts. L'accent a été mis sur les exclusivités, c'est-à-dire sur les espèces qui sont rares et qui renforcent le caractère exceptionnel du Parc. Notons que ce rapport a été effectué lors de la phase de création du Parc, avant la votation des communes. Il englobe donc les 19 communes à la base du projet, plutôt que les 16 communes ayant finalement adhéré au Parc.

D'autres espèces ou milieux ont également été ajoutés en compléments par les experts locaux du Pôle scientifique; ces espèces sont potentiellement moins exceptionnelles ou moins rares, mais parfois très "parlantes" pour le grand public et/ou faciles à observer ou à reconnaître.

Des compléments ont été apportés, basés sur les Listes Rouges publiées par la Confédération (OFEV) et les connaissances régionales sur les espèces rares et menacées relevées dans la littérature, auprès des offices cantonaux et auprès des spécialistes locaux. Le mandat d'établir cet inventaire avait été donné à la communauté de travail *faune concept* par la Commission Nature & Paysage de l'APNRD en janvier 2008. Cet inventaire concernait les espèces les plus menacées, soit appartenant aux catégories "critically" (CR ou 1) – espèces en danger critique d'extinction, "endangered" (EN ou 2) – espèces en danger, et "vulnerable" (VU ou 3) – espèces vulnérables, définies par l'IUCN (IUCN, 2000) ou dans la première liste rouge des espèces animales menacées de Suisse (Duelli, 1994). Les espèces des catégories inférieures n'avaient en général pas été sélectionnées, considérant que dans ces trois catégories se trouvent déjà suffisamment d'espèces ombrelles, qui détermineront des mesures également profitables aux autres espèces.

Au niveau cantonal¹⁶, les populations de gibier se portent bien, à l'exception du lièvre dont les populations ont baissé au cours des dernières décennies. Un plan d'action en faveur de cette espèce vient d'être validé par le Gouvernement jurassien et a été présenté aux médias en février 2013. Il permettra d'agir autour de cinq axes: la limitation de la prédation, la surveillance contre le braconnage, la revitalisation de l'habitat, la création de réserves de peuplements et la communication.

¹⁵ UNA AG (Atelier für Naturschutz und Umweltfragen), 2011: "Promotion des espèces et habitats dans le parc naturel régional du Doubs. Espèces cibles et habitats prioritaires du parc naturel", Berne.

¹⁶ Communication de M. L. Gogniat, Office de l'environnement du Canton du Jura, et de Mme I. Tripet, Service de la Faune, des Forêts et de la Nature du Canton de Neuchâtel

Par ailleurs, vu les conditions de terrain dans les côtes du Doubs, la pression de chasse y reste peu importante.

Le Doubs présente une faune très variée du fait de sa morphologie assez naturelle et malgré les différents problèmes tels que les éclusées, les pollutions ou les maladies des poissons. Ces différents points font l'objet de suivi de la part des autorités ("Bassin du Doubs neuchâtelois. Diagnostic pluridisciplinaire des eaux de surface. Rapport principal", 2012) et des pêcheurs. La rivière présente encore une grande variété d'espèces de poissons, même si certains subissent des baisses d'effectifs. Le cas de l'Apron est bien connu et préoccupant. L'ombre de rivière ne se porte également pas très bien et, en 2012, la Commission mixte du Doubs (France, Jura et Neuchâtel) a décidé d'un moratoire et interdit sa pêche. La truite zébrée du Doubs connaît également des problèmes, et des mesures sont en cours de discussion.

Au sujet des grands prédateurs, le lynx présente une population relativement stable dans le périmètre du Parc. Le retour du loup est attendu avec sérénité. Les mesures contenues dans le Concept loup élaboré par l'OFEV seront suivies, cas échéant.

1.2.3.1 Habitats prioritaires de parc naturel

Les plantes et animaux dépendent de certains habitats ou milieux naturels. Une mesure de protection d'un habitat particulier et rare peut bénéficier à la préservation d'un grand nombre d'espèces animales et végétales dignes de protection. La protection et la promotion des habitats peuvent renforcer la promotion des espèces, mais pas la remplacer. En effet, les espèces ont souvent des exigences très spécifiques qui ne peuvent être couvertes par des prestations générales d'entretien des biotopes. La promotion des habitats et celles des espèces se complètent donc.

Les habitats rares et menacés sont le plus souvent répertoriés dans des inventaires fédéraux et cantonaux. Leur protection et leur promotion sont réglementées de manière identique à l'intérieur ou à l'extérieur du Parc. En plus des biotopes déjà admis dans des inventaires, il existe d'autres habitats dignes de protection. Les habitats prioritaires sont ceux qui représentent une particularité importante du Parc et qui méritent d'être protégés. Ainsi, on distingue ici les habitats prioritaires des inventaires fédéraux des autres habitats prioritaires ne bénéficiant pas d'une promotion expressément ancrée dans la loi. Pour ces derniers, le Parc peut combler une lacune importante par ses projets et mesures prises.

Tableau 3 Habitats prioritaires de parc naturel des inventaires fédéraux

Inventaire	Description/menace	Proposition de mesures (investissement)
Zones alluviales (ZA) Y compris zone de l'ombre et saulaie buissonnante alluviale	Les prairies humides de la zone alluviale revêtent une importance particulière. Le cours naturel de la rivière, sans son lit d'origine, en fait un des éléments importants de l'inventaire des zones alluviales. Menace: régime artificiel du Doubs, piétinement par les nageurs ou canoéistes.	Informier (Mesure ponctuelles complémentaires)
Bas-marais, hauts-marais et sites marécageux Y compris bétulaie et pinède sur tourbe	Le Parc du Doubs est riche en marais. 16 objets de l'inventaire des hauts-marais, 11 des bas-marais et 3 des sites marécageux figurent dans le périmètre du Parc (un 4 ^{ème} touche le Parc de manière extrêmement marginale). L'étang de la Gruère, le plus important complexe de hauts-marais du Jura, mérite d'être mentionné. Les deux types de forêts de tourbières, bétulaie et pinède sur tourbe, sont particulièrement remarquables.	Définir des zones-tampon suffisantes. Garantir l'hydrologie et un apport suffisant en eau (de bonne qualité, pauvre en nutriments). Empêcher l'eutrophisation. Informer. (Mesures plurielles, coûteuses en temps et en argent, ou résistance de groupes d'acteurs, actions menées par

		les cantons)
Prairies et pâturages secs (PPS)	Ce type d'habitat n'est pas très répandu dans le Parc et est surtout présent sous forme de pâturages boisés. Ces milieux sont en diminution, et sont gérés au niveau cantonal.	Revaloriser avec des structures (par exemple des tas de pierres/branches/feuilles isolés). Optimiser le degré d'embuissonnement, en particulier des épineux, en adaptant la pâture. Echelonner la fauche dans les prairies et laisser des bandes de refuge pour la petite faune. (Mesure plurielles, coûteuses en temps et en argent, ou résistance de groupes d'acteurs, actions menées par les cantons).
Sites de reproduction des batraciens	Il existe plusieurs grands sites de reproduction de batraciens dans le Parc. Plusieurs sites sont gérés au niveau cantonal.	Créer des petits plans d'eau et des mares temporaires. Informer. (Actions menées par les cantons)

Pour ces inventaires, une pratique nationale et cantonale est établie. La mise en œuvre d'objectifs de protection est ainsi largement définie. On peut donc admettre que le maintien et la promotion des valeurs naturelles sont assurés dans ces milieux.

Le Parc peut donner une impulsion et offrir un complément à travers des actions de sensibilisation et de communication. Il peut en outre générer une plus-value grâce à des mesures de revalorisation et à la promotion des espèces dans ces biotopes.

Tableau 4 Autres habitats prioritaires de parc naturel

Inventaire	Description/menace	Proposition de mesures (Investissement)
Le Doubs et ses zones riveraines	Le Doubs, dans son lit d'origine et son parcours en son entier. Les rives sont encore naturelles sur une longue partie du cours. Menace: pollution, éclusées des barrages, artificialisation des berges.	Mesures politiques pour affaiblir les différences de niveaux lors des éclusées. Limiter l'artificialisation des berges. Optimiser le fonctionnement des STEP. (Mesures plurielles, coûteuses en temps et en argent, ou résistance de groupes d'acteurs).
Sources (résurgences)	Les résurgences de sources hébergent une flore et une faune spécialisées, qui supportent un taux d'humidité élevé, mais qui réagissent fortement aux variations de température.	Empêcher l'eutrophisation de ces habitats. (Mesure ponctuelles complémentaires).
Grottes et cavernes obscures	Les grottes et cavernes obscures constituent un écosystème particulier abritant diverses espèces animales spécialisées, dont les conditions de vie sont encore	Aménager les entrées de grotte de façon à permettre le déplacement sans entrave des animaux. Réduire en outre les dérangements inutiles par des visiteurs.

	trop peu connues. Les grottes offrent en particulier des quartiers d'hibernation aux diverses espèces de chauves-souris.	(Mesures ponctuelles complémentaires).
Eaux souterraines	Dans les régions karstiques, les cours d'eau souterrains sont fréquents. Des espèces spécialisées y vivent, qui sont très sensibles à la pollution de l'eau. Ce type d'habitat doit être préservé et protégé.	Empêcher l'eutrophisation de ces habitats. (Mesures ponctuelles complémentaires).
Biefs temporaires	Nombreux petits cours d'eau la plupart du temps temporaires, descendant du plateau en direction du Doubs. Menaces: pollution, destruction du lit, captage.	Préservation, information. Revitalisation du lit et de la morphologie du cours. (Mesures plurielles, coûteuses en temps et en argent, ou résistance de groupes d'acteurs).
Pertes karstiques	Très représentées dans ce paysage karstique. Menaces: pollution, destruction, comblement.	Information, nettoyage, autres actions menées par les cantons. (Mesures ponctuelles complémentaires, actions menées par les cantons).
Végétation des dalles calcaires et lapiez de montagne	Le Parc porte une responsabilité particulière pour ce type d'habitat.	Réexaminer l'exploitation, respectivement la pâture. Eviter toute fumure pour empêcher une dévalorisation de l'habitat et des atteintes aux eaux souterraines. Mettre en place un concept de canalisation des visiteurs aux endroits où cela s'avère nécessaire.
Pâturages boisés	Les pâturages boisés sont très caractéristiques du Jura. Ces habitats, qui méritent d'être conservés, se sont constitués en combinaison avec la pâture. Ils se signalent par leur grande diversité d'espèces. La plupart des pâturages boisés non fertilisés figurent dans l'inventaire PPS. Menaces: abandon (reforestation) ou intensification agricole (déforestation).	Maintenir l'utilisation actuelle et la favoriser grâce à un système d'incitation. Plans de gestion intégrée (PGI). Informer. (Mesures plurielles, coûteuses en temps et en argent, ou résistance de groupes d'acteurs).
Tiliaie thermophile sur éboulis ou lapiez	La tiliaie thermophile sur éboulis ou lapiez croît dans des stations à faible productivité, souvent au pied d'éboulis ou sur des surfaces rocheuses profondément crevassées (karst). Dans le Parc du Doubs, elle est potentiellement présente dans le Clos-du-Doubs.	Promotion par la sylviculture.

Erablaie de ravin méso-hygrophile	Grâce à une hygrométrie élevée, ces habitats abritent un grand nombre de mousses et de lichens.	Quelques compartiments paysagers devraient être conservés le plus possible en l'état.
Végétation de petites annuelles éphémères	La présence de la limoselle aquatique signale ce type d'habitat (Nanocyperion) qui figure parmi les habitats menacés à l'échelle européenne, selon la liste Emerald.	Favoriser les inondations et leur dynamique afin de maintenir l'état pionnier. Empêcher l'assèchement durable des vasières. Renoncer à l'utilisation d'herbicides. Ne pas combler les dépressions qui sont temporairement inondées.
Murs de pierres sèches	Nombreux dans le périmètre du Parc. Souvent laissés à l'abandon.	Encourager la réfection et l'entretien des murs, former les gens. (Mesures plurielles, coûteuses en temps et en argent, ou résistance de groupes d'acteurs).

En outre, dans les biotopes et biocénoses remarquables et typique du Parc du Doubs, quelques exemples supplémentaires peuvent être notés:

- Les côtes du Doubs: larges forêts relativement denses, avec quelques ouvertures. Des clairières souvent séchées, abris importants pour une faune et une flore xero-thermophile et des espèces nécessitant de la lumière. Egalement des anciennes pâtures ou prairies reboisées, avec la plupart du temps un boisement assez jeune, de type arbustif.
- Les falaises des côtes du Doubs: nombreuses falaises et saillies rocheuses. Biotopes importants pour certaines espèces floristiques particulières, et pour des animaux spécifiques (grand-duc d'Europe, faucon pèlerin, tichodrome échelette). Parmi les falaises remarquables, citons tout de même les Roches pleureuses, entre le barrage et l'usine du Châtelot. Il s'agit d'un site où l'eau coule régulièrement depuis le haut de la falaise et les promeneurs peuvent apprécier des "douches naturelles". En hiver, les stalactites apportent un aspect magique à cet endroit.
- Les sommets: les Sommètres, les Rochers de St-Brais, Pouillerel. Qu'ils soient rocheux (falaises ou zones rocheuses des côtes du Doubs) ou enherbés (zones d'estivage, herbeuses, arides et peu fertiles), on y trouve souvent des espèces de prairie et pâturage extensif en plus grand nombre, comme par exemple la Carline dorée.

Pour illustrer la grande diversité et l'intérêt des milieux naturels du parc, un bel exemple de station abyssale se trouve au Cul de la Conge, au nord de la Tête de Calvin (Les Brenets), dans un éboulis de gros blocs moussus. Ici, à 770m, la neige subsiste jusqu'en juin.

1.2.3.2 Espèces cibles de parc naturel

Par "espèce cible de parc naturel", nous entendons une espèce végétale ou animale menacée qui, vu ses caractéristiques¹⁷, se prête naturellement bien à la promotion dans le parc naturel. Dans l'idéal, une espèce cible de parc naturel est présente principalement dans le parc, ou, du moins, y est plus fréquente qu'aux alentours. La sélection des espèces cibles de parc naturel se fait exclusivement sur la base de critères de protection de la nature. Il s'agit donc d'espèces animales et végétales rares,

¹⁷ Les critères sont la priorité nationale et l'exclusivité

souvent méconnues du grand public, mais pour lesquelles le parc porte une responsabilité particulière.

Les espèces cibles s'échelonnent selon cinq degrés de recommandation:

- Très recommandé (espèce prioritaire nationale)
- Recommandé (espèces prioritaire nationale)
- Recommandé sous condition (espèce prioritaire nationale)
- Recommandation d'experts (l'espèce ne remplit pas les conditions des trois classes ci-dessus mais elle est recommandée par des experts nationaux)
- Recommandation du Parc (espèces proposées en complément par les spécialistes régionaux; certaines exceptions mises à part, il s'agit d'espèces prioritaires au niveau national).

La liste des espèces de parc naturel permet au parc de planifier une promotion des espèces sur plusieurs années, en se basant sur des critères scientifiques. Elle montre quelle sont l'urgence et la priorité d'une promotion des espèces. Elle permet au parc d'évaluer la pertinence des nouveaux projets qui lui sont soumis. Enfin, elle constitue une base, spécifique au parc, pour la formation à l'environnement, le marketing, le travail de relations publiques et de nouvelles formes de collaboration avec les milieux de protection de la nature, de la science et des institutions cantonales et fédérales.

Tableau 5 Liste des espèces de parc naturel

Groupe d'organismes	Espèces très recommandées	Espèces recommandées	Espèces recommandées sous condition	Recommandation d'experts	Recommandation du Parc	Nbr d'espèces prioritaires du parc / en suisse*
Plantes vasculaires	2	2	4	5	11	79/817
Bryophytes					5	29/416
Characées						1/21
Lichens	2					34/297
Champignons			1		1	82/934
Mammifères						7/17
Chauves-souris	2		5			15/22
Oiseaux	1		10		8	83/117
Reptiles		1				4/11
Amphibiens			1			6/14
Poissons et cyclostomes	1		1			9/34
Coléoptères						9/292
Papillons		1				44/198
Névroptères						1/2
Hyménoptères					5(1)	-
Libellules						9/29
Orthoptères		1				11/42
Plécoptères, Trichoptères, Ephéméroptères				2		26/254
Décapodes						1/3
Mollusques						7/86
Total	8	5	22	7	30	457/3606

* Nombre d'espèces prioritaires répertoriées actuellement pour le périmètre du Parc dans les banques de données nationales par rapport au nombre d'espèces prioritaires de toute la Suisse.

Le nombre d'espèces particulières est étonnamment élevé, principalement parmi les plantes vasculaires, les oiseaux et les chauves-souris. Par contre, les mousses, lichens et champignons sont sous-représentés.

Espèces cibles de parc naturel très recommandées:**Tableau 6 Espèces cibles très recommandées - Plantes vasculaire**

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Iberis intermédiaire <i>Iberis intermedia</i>	Selon les experts, le seul endroit de Suisse où l'Iberis intermédiaire est présente naturellement se trouve dans le Clos-du-Doubs, et donc dans le Parc du Doubs. Cette plante est un micro-taxon endémique du Jura central et alsacien franco-suisse (<i>Iberis intermedia</i> subsp. <i>contejeanii</i>). Elle pousse dans les éboulis calcaires, les pelouses sèches et les dépôts de gravier des étages collinéen à montagnard. La priorité nationale est élevée (2). L'espèce se prête bien comme espèce emblématique.	Relever l'état initial de l'espèce dans le Parc. Conserver ex situ (pilote: jardin botanique cantonal de Porrentruy). Revitaliser si nécessaire pour éviter la fermeture du milieu. Recherche universitaire pour préciser les rapports phylogéniques entre les différentes petites espèces.
Limoselle aquatique <i>Limosella aquatica</i>	La limoselle aquatique pousse sur les berges des lacs et des étangs, sur les sols temporairement inondés. C'est une espèce caractéristique de la "végétation de petites annuelles éphémères" (Nanocypérion), habitat rare selon l'Ordonnance sur la Protection de la Nature et le réseau Emeraude. La priorité nationale est élevée (2). La limoselle aquatique étant plutôt petite et discrète, elle ne se prête que peu comme espèce emblématique.	Protéger le milieu et protéger l'espèce elle-même. Conserver ex situ. Relever l'état initial. Instaurer un suivi des populations.

Tableau 7 Espèces cibles très recommandées - Lichens

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Sticte marginée <i>Sticta limbata</i>	Ce lichen dépend d'habitats où l'air est très humide et les précipitations abondantes. Elle pousse dans les stations claires, sur les arbres et les rochers, le plus souvent sur des mousses. En Suisse, on ne connaît que deux populations isolées de stictes marginées, limitées à quelques arbres. L'une d'elles se situe dans le Parc du Doubs. Elle est présente sur quelques vieux saules des rives du Doubs, dans une frênaie-érablaie. La priorité nationale est élevée (2). La sticte marginée se prête moyennement comme espèces emblématique.	Conservation des arbres hôtes connus et de leurs conditions microclimatiques stationnelles. Afin d'éviter d'éventuelles conséquences négatives lors de mesures sylvicoles ou d'entretien, nous recommandons d'en discuter au préalable avec les spécialistes concernés. La population peut être renforcée et le risque d'extinction lié à des événements naturels, comme la perte de l'arbre hôte lors de tempêtes, peut être minimisé grâce à la transplantation de diaspores végétatives sur des arbres adaptés dans les environs immédiats.
<i>Collema occultatum</i>	Ce lichen pousse dans des stations où la luminosité est modérée et l'humidité de l'air très élevée, sur l'écorce de feuillus riche en minéraux	La mesure de protection la plus urgente est la conservation de l'arbre hôte ainsi que la garantie d'un recrû adapté dans les environs immédiats.

	<p>mais généralement non eutrophe. La seule population connue de Suisse se situe dans le Parc du Doubs, où elle est prévue sur un frêne isolé dans une prairie grasse.</p> <p>La priorité nationale est élevée (2). Cette espèce se prête moyennement comme espèce emblématique.</p>	<p>D'autre part, il faudrait renoncer à une exploitation intensive de la prairie (fumure et pâture intensive).</p>
--	--	--

Tableau 8 Espèces cibles très recommandées – Chauves-souris

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
<p>Sérotine boréale <i>Eptesicus nilssonii</i></p>	<p>Les colonies de Sérotine boréale sont le plus souvent situées dans des bâtiments. Cette chauve-souris chasse de préférence à proximité des localités avec des allées d'arbres et le long des cours d'eau. La priorité nationale est très élevée (1). Espèce sympathique, elle est bien adaptée comme espèce emblématique.</p>	<p>Protéger et favoriser les gîtes dans les bâtiments; favoriser les vieux arbres et le bois mort; les arbres à cavité sont particulièrement adaptés comme gîtes. Favoriser les surfaces agricoles extensives et les zones humides comme territoires de chasse; connaissance et amélioration des milieux de chasse, suivi des populations. Recherche complémentaire de colonies.</p>
<p>Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i></p>	<p>Montre une préférence pour les structures paysagères de type parc dans des régions climatiquement favorables. Les colonies de reproduction se trouvent souvent dans des combles chauds et clairs. La priorité nationale est très élevée (1). Espèce sympathique, elle se prête bien comme espèce emblématique.</p>	<p>Favoriser les quartiers dans les bâtiments agricoles; relier les quartiers et les territoires de chasse (haies, lisières, vergers); monitoring.</p>

Tableau 9 Espèces cibles très recommandées – Oiseaux

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
<p>Râle des genêts <i>Crex crex</i></p>	<p>En termes d'habitat, le râle des genêts dépend presque exclusivement de prairies extensives fauchées tardivement (souvent en bordure de marais). La priorité nationale est très élevée (1). Grâce à son cri caractéristique, il se prête bien comme espèce emblématique.</p>	<p>Pour les prairies occupées: fixer des dates de fauche les plus tardives possible ou conserver des bandes non fauchées contre rétribution. Faucher par bandes avec des machines ménageant la faune. Limiter les apports d'engrais. Préserver, agrandir et créer des habitats plus diversifiés et plus favorables à la nidification. Adapter la méthode de fauche: fauche lente et partant du centre vers l'extérieur.</p>

Tableau 10 Espèces cibles très recommandées – Poissons et cyclostomes

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Apron <i>Zingel asper</i>	L'apron n'est présent en Suisse que dans le Doubs. La distribution géographique de cette espèce se limite au bassin du Rhône. Le "roi du Doubs" vit principalement dans les cours d'eau au débit moyen et à la structure diversifiée, appartenant à la zone à ombres et à barbeaux. La priorité nationale est très élevée (1), l'espèce étant menacée d'extinction. De par son originalité et son surnom, il se prête très bien comme espèce emblématique.	Aménager des échelles à poissons, adaptées également aux petites espèces, partout où il existe des obstacles à la migration. Diminuer le marnage en adaptant le régime de turbinage. Améliorer la qualité de l'eau (protection contre la charge organique et l'eutrophisation) afin d'éviter la prolifération des algues. Prendre mes mesures empêchant le colmatage, en particulier sur les tronçons supérieurs. Si nécessaire, limiter localement la pêche et les activités de loisir dans la zone occupée par l'apron.

Espèces cibles de parc naturel recommandées:**Tableau 11 Espèces cibles recommandées – Plantes vasculaires**

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Orchis tacheté <i>Dactylorhiza maculata maculata</i>	Sols acides, mouillés, marais. Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Haute priorité nationale.	Ne pas exploiter la tourbe, maintenir le régime hydrique et le restaurer si nécessaire. Créer une zone-tampon, débroussailler la surface du marais.
Laiche à longs rhizomes <i>Carex chordorrhiza</i>	Hauts-marais, étage collinéo-montagnard. Adaptée sous condition comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Protection de l'espèce en Suisse, en attendant sa protection cantonale. Conserver ou rehausser la nappe phréatique dans les tourbières. Suivi des populations.

Tableau 12 Espèces cibles recommandées – Reptiles

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Vipère aspic <i>Vipera aspis</i>	Terrains pierreux et buissonneux, exposés au sud. Adaptée sous condition comme espèce emblématique. Haute priorité nationale	Maintenir de petites structures, en aménager de nouvelles et les entretenir, en particulier les murs de pierres sèches, les tas de pierre et les andains. Ne pas laisser les prairies ou pâturages extensifs structurés s'embroussailler. Favoriser les structures forestières clairsemées, dégager des stations particulières en forêt, améliorer les lisières, entretenir les talus de route extensivement, etc.

Tableau 13 Espèces cibles recommandées – Papillons

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Hermite <i>Chazara briseis</i>	Pelouses de pente, maigres, calcaires, avec emplacements de sol nu, pierres et rochers. Adaptée sous condition comme espèces emblématique. Très haute priorité nationale.	Débroussaillage et réouverture de pâturage, organisation et suivi des mesures.

Tableau 14 Espèces cibles recommandées – Orthoptères

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Sténobothre nain <i>Stenobothrus stigmaticus</i>	Pâturages extensifs, exposés avec endroits secs, pierres et végétation rase (riche en plantes à rosette). Adaptée sous condition comme espèce emblématique. Priorité nationale haute.	Maintien des pâturages maigres rocailleux à végétation assez rase, renoncement à tout girobroyage de telles surfaces. Débroussaillage des pâturages trop embuissonnés. Suivi des populations existantes.

Espèces cibles de parc naturel - Recommandation d'experts:**Tableau 15 Espèces cibles recommandées par des experts – Plantes vasculaires**

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Fritillaire <i>Fritillaria meleagris</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Protection des milieux. Informer et éduquer le public. Contrats avec les agriculteurs. Renforcement des populations, réintroductions. Négociations avec les gestionnaires/propriétaires de barrages. Plan d'action en cours de mise en œuvre dans le canton du Jura. Etat initial et suivi des populations.
Oenanthe aquatique <i>Oenanthe aquatica</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Etablissement d'un état initial. Protection cantonale de l'espèce. Négociations avec les gestionnaires du barrage du Châtelot.
Poirier des neiges <i>Pyrus nivalis</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale modérée.	Favoriser la forêt clairsemée exposée au sud.
Rumex aquatique <i>Rumex aquaticus</i>	Adaptée sous condition comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Protéger l'espèce, protéger le lit majeur des cours d'eau. Revitalisation des cours d'eau et de leurs terrasses alluviales. Etat initial et suivi des populations.
Cytise rampant <i>Cytisus decumbens</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Mesures d'entretien des stations et de leurs environs. Collaborer avec les forestiers. Etablir des plans de gestion. Culture ex situ.

Sagittaire à feuilles en flèche <i>Sagittaria sagittifolia</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Entretien des berges du Doubs et des étangs.
Polygale des sols calcaires <i>Polygala calcarea</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Maintenir les prairies et pâturages secs. Pas de fumure.
Tephroséris hélénitis <i>Tephroseris helenitis</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale modérée.	Protection de l'espèce au niveau suisse et/ou cantonal. Extensification agricole. Revitalisation des milieux, rehaussement de la nappe phréatique. Contrats avec les agriculteurs. Etat initial et suivi des populations.
Bouleau nain <i>Betula nana</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Protection de l'espèce. Rehaussement de la nappe phréatique. Limitation du boisement dans les tourbières. Etat initial et suivi des populations.

Tableau 16 Espèces cibles recommandées par des experts – Amphibiens

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Crapaud accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	Bien adaptée comme espèces emblématique. Priorité nationale moyenne.	Maintenir et protéger les points d'eau concernés. Créer de nouveaux points d'eau à proximité. Entretien des habitats terrestres.

Tableau 17 Espèces cibles recommandées par des experts – Plécoptères, Trichoptères, Epheméroptères

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
<i>Baetis nubecularis</i>	Adaptée sous condition comme espèce emblématique. Haute priorité nationale.	Protection absolue des sources. Respect des débits résiduels. Le cas échéant, refus absolu de construction d'une minicentrale électrique.
<i>Procladius bifidus</i>	Adaptée sous condition comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Bonne qualité de l'eau. Ne pas modifier les berges. Conserver aussi bien la végétation aquatique que les Carex formant la berge.

Autres espèces cibles de par naturel (recommandation sous condition ou recommandation du Parc):

Tableau 18 Autres espèces cibles – Plantes vasculaires

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Berce du Jura <i>Heraclium sphondylium subsp. alpinum</i>		Information des personnes et services concernés. Protection de l'espèce. Etablissement d'un état initial.
Knautie de Godet	Priorité nationale moyenne.	Etablissement d'un état initial et suivi

<i>Knautia godetii</i>		des populations. Protection de l'espèce (nationale et cantonale). Protection des milieux. Contrats avec les agriculteurs.
Œillet de Grenoble <i>Dianthus gratianopolitanus</i>	Priorité nationale moyenne.	Protection des milieux. Information et éducation du public. Conservation ex-situ en prenant soin de ne pas mélanger les taxons provenant de différentes régions biogéographiques. Etat initial et suivi des populations.
Arabette des bois <i>Arabis nemorensis</i>	Priorité nationale moyenne.	Protection de son milieu et de l'espèce elle-même. Conservation ex-situ. Négociations avec les gestionnaires de barrages pour une exploitation plus respectueuse de l'environnement et avec les exploitants de navettes (Les Brenets) par rapport aux règles de navigation. Plan d'action déjà réalisé pour l'OCCN de Neuchâtel.
Laiche cespiteuse <i>Carex cespitosa</i>	Priorité nationale modérée.	Protection de son milieu et de l'espèce. Conservation ex-situ. Plan d'action déjà réalisé pour l'OCCN de Neuchâtel.
Scheuchzérie des marais <i>Scheuchzeria palustris</i>	Priorité nationale modérée	Protection de l'espèce (nationale et cantonale). Destruction des drains, rehaussement de la nappe phréatique, déboisement. Etat initial et suivi des populations.
Catabrosa aquatique <i>Catobrosa aquatica</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale modérée.	Protection de l'espèce (nationale et cantonale). Extensification agricole. Rehaussement de la nappe phréatique. Revitalisation des berges des étangs, lacs et cours d'eau. Etat initial et suivi des populations.
Ciguë vireuse <i>Cicuta virosa</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Protection de l'espèce (nationale et cantonale). Protection de son milieu. Extensification agricole. Rehaussement de la nappe phréatique. Revitalisation des berges des étangs, lacs et cours d'eau.
Trèfle marron <i>Trifolium spadiceum</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale modérée.	Protection de l'espèce (nationale et cantonale). Protection/revitalisation des milieux. Extensification agricole, contrats avec les agriculteurs. Rehaussement des nappes phréatiques. Etat initial, suivi des populations.
Daphné camélé <i>Daphne cneorum</i>	Priorité nationale moyenne.	Information/éducation du public. Surveillance renforcée des populations facilement accessible. Etat initial, suivi des populations.
Dryoptère à crêtes <i>Dryopteris cristata</i>	Priorité nationale haute.	Protection cantonale de l'espèce. Destruction des drains, rehaussement de la nappe phréatique. Etat initial, suivi des populations.

Tableau 19 Autres espèces cibles – Bryophytes

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
<i>Sphagnum fuscum</i>	Priorité nationale modérée	
<i>Bryum neodamense</i>	Haute priorité nationale	
<i>Catocopium nigratum</i>	Priorité nationale modérée	
<i>Buxbaumia viridis</i>	Priorité nationale modérée	
<i>Cinclidotus aquaticus</i>	Haute priorité nationale	

Tableau 20 Autres espèces cibles – Champignons

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
<i>Hygrocybe punicea</i>	Priorité nationale modérée	Eviter les fermetures de pâturages dans la vallée du Doubs et limiter l'engraissement.
<i>Leccinum molle</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale modérée.	Conserver le bétulaies sur tourbe à vieux arbres. Laisser vieillir certains peuplements.

Tableau 21 Autres espèces cibles – Chauves-souris

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Grand rhinolophe fer à cheval <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Sympathique, présente une originalité. Très haute priorité nationale.	Protéger et favoriser les quartiers (combles). Favoriser les haies, forêts clairsemées, structures de lisière, agriculture extensive. Limiter l'éclairage nocturne.
Petit rhinolophe fer à cheval <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Sympathique, présente une originalité. Très haute priorité nationale.	Favoriser les quartiers dans les bâtiments agricoles. Relier les quartiers et les territoires de chasse. Suivi.
Murin de Brandt <i>Myotis brandtii</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Sympathique, présente une originalité. Très haute priorité nationale.	Protéger et favoriser les quartiers. Favoriser les couloirs de vol et les territoires de chasse. Suivi.
Grande sérotine <i>Eptesicus serotinus</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Pas trop rare, facile à reconnaître. Très haute priorité nationale.	Conditions climatiques dans les gîtes. Protection, connaissance et amélioration des milieux de chasse. Suivi des populations. Recherche de colonies.
Grand murin <i>Myotis myotis</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Sympathique, présente une originalité. Très haute priorité nationale.	Recherche fondamentale et protection des colonies. Protéger et favoriser les quartiers (combles). Suivi. Favoriser les couloirs de vol et les territoires de chasse.

Tableau 22 Autres espèces cibles – Oiseaux

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Haute priorité nationale.	Protection des sites de nidification contre les dérangements.
Chouette de Tengmalm <i>Aegolius funereus</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Pose de nichoirs et conservation des hêtres avec trous de pics.
Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Adaptée sous condition comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Maintenir les hêtraies.
Harle bièvre <i>Mergus merganser</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Haute priorité nationale.	Pérenniser l'interdiction de chasser les oiseaux sur le lac de Biaufond et poser des nichoirs.
Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	Adaptée sous condition comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Conservation des vieilles forêts et des vieux vergers.
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Pose de nichoirs.
Chevêchette d'Europe <i>Glaucidium passerinum</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Priorité nationale moyenne.	Conservation des vieilles forêts et des trous de pics.
Pic cendré <i>Picus canus</i>	Adaptée sous condition comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Conservation des vieilles forêts et des vieux vergers.
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Pas trop rare, facile à reconnaître. Très haute priorité nationale.	Préserver des forêts ouvertes, des bosquets, afin que l'espèce puisse nicher et trouver des dortoirs.
Gélinotte des bois <i>Bonasa bonasa</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Favoriser la présence de bois tendres et de strates buissonnantes denses avec résineux au-dessus de 900m. Favoriser les clairières herbacées. Suivi.
Grand-Duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Sympathique, facile à reconnaître. Très haute priorité nationale.	Protection de sites de nidification et limiter les dérangements.
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Sympathique, pas trop rare, facile à reconnaître. Très haute priorité nationale.	Conserver/régénérer les sites de nidification existants ou potentiels. Préserver des dérangements. Favoriser par endroits la végétalisation des rives et le peuplement piscicole en éliminant les endiguements et en revitalisant le lit des cours d'eau.
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Sympathique, présente une originalité (chant). Très haute priorité nationale.	Préserver les pâturages maigres. Assurer le rajeunissement des arbres isolés. Améliorer les zones de nourrissage (tas de pierres).

Remarque: dans le périmètre du Parc, cette espèce est à considérer comme absente. En effet, depuis 2000, seuls deux chanteurs ont été entendus ponctuellement. Autour du Parc par contre des populations isolées sont notées (région du Creux-du-Van, régions de Bure et de Fahy en Ajoie, Chasseral et dans une certaine mesure au sud de Delémont).

Cette espèce pourrait ainsi représenter tout de même une espèce cible dans un programme de conservation, afin de relier ces populations isolées, en bénéficiant de mesures de ré-installation et de promotion à l'intérieur du Parc ¹⁸ .		
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Préserver les pâturages extensifs d'altitude.
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Protéger les colonies existantes. Favoriser localement en disposant des nids artificiels ou du matériel adapté à la nidification.
Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Extensifier et exploiter tardivement les surfaces agricoles. Laisser des piquets ou de hautes vivaces sur pied, comme poste de chant. A mettre en œuvre dans le cadre de réseaux OQE.
Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>	Recommandée sous condition. Très haute priorité nationale.	Maintenir et développer des saulaies et des rives de bois tendres dans la zone de transition entre les secteurs humides et les terres cultivées voisines.
Rougequeue à front blanc <i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Très haute priorité nationale.	Maintenir les vergers haute-tige. Améliorer l'offre en sites de nidification. Créer des emplacements à végétation clairsemée.

Tableau 23 Autres espèces cibles – Poissons et cyclostomes

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Petite Lamproie <i>Lampetra planeri</i>	Moyennement adaptée comme espèce emblématique. Haute priorité nationale.	Assainir l'embouchure des affluents latéraux pour garantir la montaison vers les frayères. Entretenir extensivement les berges. Favoriser la migration, la mise à ciel ouvert des ruisseaux champêtres. Supprimer les pièges à sédiments. Adapter l'entretien des cours d'eau. Favoriser la diversité des débits et des sédiments.

Tableau 24 Autres espèces cibles – Hyménoptères

Espèce	Descriptif	Proposition de mesures
Fourmi des bois <i>Formica rufa</i> , <i>F. polycтена</i> , <i>F. lubugris</i> , <i>F. paralugubris</i> , <i>F. pratensis</i>	Bien adaptée comme espèce emblématique. Sympathique, pas trop rare, facile à reconnaître, présente une originalité.	

¹⁸ Communication personnelle de Monsieur V. Martin, Station ornithologique suisse, Sempach.

Autres espèces animales et végétales utilisées pour la promotion et le marketing:

Dans ce chapitre sont recensées d'autres espèces qui ne peuvent compter comme espèces cibles de parc naturel, sur la base de critères de protection de la nature. Ces espèces ont été proposées par le Parc au bureau UNA. Elles sont moins pertinentes du point de vue de la priorité nationale, mais peuvent par contre être régionalement rares ou particulièrement attractives. La promotion de telles espèces peut représenter un complément pertinent aux espèces cibles de parc naturel.

Il s'agit des espèces suivantes:

Oiseaux:

- Pouillot de Bonelli *Phylloscopus bonelli*
- Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*
- Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Plantes vasculaires:

- | | |
|--|--|
| - Véronique diffuse <i>Veronica fallax</i> | - Cynoglosse d'Allemagne <i>Cynoglossum germanicum</i> |
| - Aconit pyramidal <i>Aconitum neomontanum</i> | - Bardane des Bois <i>Arctium nemorosum</i> |
| - Cardamine à trois folioles <i>Cardamina trifolia</i> | - Androsace lactée <i>Androsace lactea</i> |
| | - Laïche dioïque <i>Carex dioica</i> |

Bryophytes:

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - <i>Sphagnum tenellum</i> | - <i>Calliargon stramineum</i> |
| - <i>Sphagnum subnitens</i> | - <i>Cinclidotus danubicus</i> |
| - <i>Splachnum ampullaceum</i> | - <i>Antitrichia curtispindula</i> |

1.2.3.3 Compléments du Pôle scientifique et des experts du Parc

Le rapport de Faune concept (Blant, 2008) ainsi que les apports fournis par le Pôle scientifique complètent ces listes d'espèces, ainsi que nous l'avons expliqué en début de chapitre. Les listes détaillées sont disponibles en Annexe B5. Quelques points intéressants en sont sortis ci-dessous:

Flore:

Quelques sites hébergent des plantes rares: citons le polygale petit buis (*Polygala chamaebuxus*) à la Tête de Calvin et la dernière population d'étoiles en crochet (*Callitriche hamulata*) dans un ancien bras mort vers la verrerie de la Guêpe.

Espèces animales – faune invertébrée:

Papillons diurnes (Rhopalocères)

Une liste importante de papillons diurnes est fournie par Blant (2008), concernant principalement des taxons liés aux prairies et pâturages secs extensifs (PPS). Un second groupe est constitué de taxons dépendants des clairières forestières et de la végétation alluviale. Sept espèces peuvent être élevées au rang d'espèces ombrelles:

- | | |
|--|--|
| - Flambé <i>Iphiclides podalirius</i> | - Petit Mars changeant <i>Apatura ilia</i> |
| - Thécla de l'acacia <i>Satyrium acaciae</i> | - Silène <i>Brintesia circe</i> |
| - Thécla du prunier <i>Satyrium pruni</i> | - Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i> |

- Grand Mars changeant *Apatura iris*

Ces taxons sont des espèces cibles du réseau OQE de la vallée du Doubs.

Sur le plan des milieux, les menaces sont surtout la fermeture des pâturages secs par le reboisement naturel, dans les zones sous-utilisées.

Orthoptères

Deux espèces peuvent être élevées au rang d'espèces ombrelles: il s'agit du criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*) et du sténobothre nain (*Stenobothrus stigmaticus*), qui sont des espèces cibles du réseau OQE de la vallée du Doubs. Le sténobothre nain est d'ailleurs une espèce cible recommandée par le bureau UNA.

Odonates

Toutes les espèces menacées des listes rouges ont été observées sur le plateau franc-montagnard:

- *Lestes dryas*
- *Leucorrhinia pectoralis*
- *Orthetrum albistylum*
- *Sympetrum flaveolum*

A cette liste devraient s'ajouter des espèces typiques de tourbières:

- *Leucorrhinia dubia*
- *Somatochlora arctica*
- *Coenagrion hastulatum*

Les espèces liées aux tourbières peuvent être favorisées par la création de fossés peu profonds en bordure de sites tourbeux. Ces milieux intermédiaires entre un étang central de tourbière et des mares de pâturages soumises à l'action du bétail profiteraient à de nombreuses espèces.

Nevroptères

La présence récente de l'Ascalphe soufré (*Libelloides coccajus*) est à souligner.

Ephémères

Six espèces d'éphémères en danger sont relevées dans le Parc du Doubs. Toutes sont concernées par des mesures d'amélioration de la qualité des eaux en général et peuvent être soutenues par ce biais.

Les fourmis des bois

Chapitre rédigé par Arnaud Maeder, Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds. Collègues: Daniel Cherix, Unil et Musée de Zoologie à Lausanne (fondateur du groupe de recherche); Anne Freitag, Musée de Zoologie à Lausanne; Christian Bernasconi, ProNatura Tessin

Les différentes espèces de fourmis des bois sont les premiers insectes à avoir été protégés en Suisse (Loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage) pour leurs rôles écologiques majeurs au sein de l'écosystème forestiers (aération du sol, dissémination des graines, liens directs et indirects avec de nombreuses autres espèces animales et végétales), mais surtout en tant qu'alliés de l'économie forestière (prédateurs des insectes ravageurs). C'est au cours des années 1970 que l'on commença à se soucier de la régression des fourmis des bois, principalement sur le Plateau suisse. En cause, la récolte des cocons, les pratiques forestières intensives, l'usage massif

d'insecticides ou l'urbanisation. Parmi les six espèces de fourmis des bois de Suisse, cinq sont inscrites sur la liste rouge des animaux menacés de l'UICN (2001) et trois sur la liste rouges des espèces menacées en Suisse de 1994 (*Formica rufa*, *F. polyctena* et *F. pratensis*). Ces trois dernières espèces vivent principalement en dessous de 800m et sont touchées par une très forte régression pouvant atteindre 60% en moins de 10 ans. Au contraire, les espèces situées plus en altitude (*F. lugubris*, *F. paralugubris* et *F. aquilonia*) présentent une certaine stabilité de leurs populations mais doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le Jura est la zone biogéographique de Suisse qui permet le développement de très grandes colonies de fourmis des bois, pouvant atteindre l'extraordinaire densité de 20 fourmilières à l'hectare. Le Jura vaudois est très bien documenté depuis de nombreuses années, ce qui est loin d'être le cas pour les cantons situés plus au nord. Mais il est certain que le périmètre du Parc naturel régional du Doubs renferme un grand nombre de fourmilières de plusieurs espèces de fourmis des bois. Ces insectes constituent de bons indicateurs de la biodiversité mais ils présentent aussi une haute valeur pédagogique car les fourmilières sont repérables par les non spécialistes, ce qui permet de facilement sensibiliser le public. Dans le Jura, ce sont des espèces caractéristiques des pâturages boisés, un habitat entretenu par l'homme. Ce sont donc des insectes tout à fait adaptés pour délivrer un message alliant conservation de la nature et pratiques humaines.

Depuis bientôt 40 ans, des spécialistes suisses romands consacrent leur recherche à l'étude de ces insectes protégés et menacés. Un projet de suivi des populations des fourmis des bois au sein des espaces naturels en Suisse est en cours de développement. Le secteur du Parc naturel régional du Doubs fait partie des zones de prédilection pour étudier, protéger et assurer la pérennité des différentes espèces de fourmis des bois dont l'importance dans les écosystèmes forestiers est clairement démontrée aujourd'hui.

Mollusques

Les espèces prioritaires sont principalement des taxons liés aux eaux courantes et stagnantes, soit le Doubs. Les mesures liées au cours d'eau et à l'amélioration de la qualité des eaux devraient favoriser ces espèces et diminuer les risques de disparition des populations.

Crustacés

L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), seule espèce indigène, est encore présente dans le Doubs mais ses populations sont extrêmement limitées. Ce chapitre est tiré du rapport "Expertise sur les écrevisses du Doubs" du bureau Drosera¹⁹. La commission Nature et Paysage du Parc a en effet mandaté le bureau Drosera SA en 2005 pour effectuer une analyse préliminaire et sommaire sur la problématique de l'écrevisse à pattes blanches, de manière à proposer un cahier des charges pour l'étude et la gestion de cette espèce à long terme dans le Doubs et ses affluents. L'auteur se base sur un précédent rapport de Reichen et Périat sur l'inventaire des écrevisses dans le Canton du Jura (2002) qui affirme que cette espèce n'est plus présente que dans le Doubs, dans des secteurs limités (amont de St-Ursanne, vers La Réchesse, vers Chervillers, vers Tariche). Le cours du Doubs en aval de St-Ursanne n'a montré aucune écrevisse. La plupart des affluents situés entre Biaufond et Ocourt ne conviennent pas à l'espèce car leurs eaux sont trop froides ou leur débit n'est pas permanent au cours de l'année. Cependant, certains ruisseaux, bras morts ou tronçons du Doubs pourraient convenir à l'écrevisse (ruisseau de La Motte, complexe ruisseau-étangs du Malrang, Bellefontaine, La Lomenne).

Certaines données plus anciennes, communiquées par des pêcheurs notamment, indiquent la présence 5 à 15 ans en arrière d'écrevisses sur d'autres secteurs. Des écrevisses ont également été signalées en 2005 à Goumois, et il y en aurait en aval dans le Dessoubre.

Suite à ces investigations, le bureau Drosera indique les objectifs suivants pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde et de gestion des écrevisses à pattes blanches dans le Doubs:

- Compléter l'inventaire régional dans les secteurs peu ou pas prospectés, particulièrement en amont de Soubey ainsi que du côté français

¹⁹ Marchesi, P., 2005: "Expertise sur les écrevisses du Doubs", Drosera SA, Ecologie appliquée, Sion / Bex.

- Faire un inventaire et une analyse fine des principaux affluents et des tronçons du Doubs qui pourraient offrir des surfaces d'habitats pour l'écrevisse en cas de gestion appropriée
- Proposer des plans d'aménagement et de gestion pour les secteurs qu'il serait utile de revitaliser

Dans le cadre du projet 1.2 Maintien et renforcement de la biodiversité, le Parc pourrait tout à fait proposer des mesures pour cette espèce. Il attend pour cela le dépôt du Plan sectoriel des eaux du Canton du Jura, afin d'éviter les doublons et de permettre des actions concertées et complémentaires.

Espèces animales – faune vertébrée

Reptiles:

La Vallée du Doubs abrite une espèce aquatique (*Natrix natrix*) et plusieurs espèces des versants secs ensoleillés (*Vipera aspis*, *Coronella austriaca*), que l'on trouve également dans quelques sites favorables des plateaux (Le Locle, Epiquerez). Il n'y a à l'heure actuelle pas de menaces particulières sur ces espèces dans la Vallée du Doubs, excepté la vipère aspic, dont les inventaires récents relèvent la situation critique et la régression dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (MONNEY & MEYER, 2005, *in Blant 2008*). Ce phénomène serait dû entre autres à la fermeture des clairières et éboulis, ainsi qu'à la disparition des structures buissonnantes en lisières. Le statut de la vipère aspic a pour cette raison été réhaussé à "critically" (CR - en danger d'extinction) dans la dernière liste rouge, en dehors du milieu alpin (MONNEY & MEYER, 2005, *in Blant 2008*). Pour la coronelle lisse et la couleuvre à collier, les persécutions en raison de confusion avec la vipère aspic peuvent toujours préjudicier ces espèces. Les risques de conflits pourraient augmenter avec une fréquentation accrue des sites naturels par le public dans le cadre d'un parc naturel régional.

La vallée du Doubs contient plusieurs sites importants pour la vipère aspic, la coronelle lisse et la couleuvre à collier. Au niveau régional, elle constitue sans nul doute un important réservoir à conserver, particulièrement dans le Clos-du-Doubs.

Batraciens:

La Vallée du Doubs est connue pour ses populations importantes d'alyte (*Alytes obstetricans*) et ses sites de reproduction de salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) le long des petits affluents, dans les combes et près des sources (JACQUAT, 2003, *in Blant 2008*). D'autres espèces (tritons notamment) sont présentes en plus petit nombre, dans des eaux stagnantes locales. Il n'y a à l'heure actuelle pas de menaces particulières sur les batraciens de la Vallée du Doubs, grâce à la protection légale existante.

Le seul site abritant le triton lobé (*Triturus vulgaris*) est inclus dans l'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (La Galandrure, NE 18).

Des mesures locales pourraient être prises pour améliorer la reproduction de la salamandre tachetée. D'autres mesures pourraient aussi être engagées pour protéger les sites de reproduction de triton lobé et crapaud accoucheur.

Poissons:

La Vallée du Doubs est le seul site suisse important pour la petite lamproie dans le bassin du Rhône, et le seul site suisse pour la sofie ou toxostome et l'apron (ZAUGG et al. 2003, *in Blant 2008*). Ces deux derniers sont menacés d'extinction. L'apron ne s'observe plus que dans le Clos-du-Doubs (JU). Son origine remonte à la connexion du Doubs et du bassin du Danube, avant que son cours ne s'inverse en direction de celui du Rhône. L'apron est aussi la seule espèce de poisson indigène strictement protégée à l'échelle européenne, dans le cadre de la Convention de Berne. Il figure sur plusieurs listes comme espèce prioritaire nécessitant la désignation de zones protégées (sites Emeraude et Natura 2000 notamment). La Suisse, et plus précisément la région du Doubs, assume donc une responsabilité internationale pour la conservation de cette espèce.

La truite du Doubs (*Salmo trutta fario*) est également une espèce typique de la rivière, mais ses populations sont limitées. C'est une variété zébrée propre au Doubs et à quelques autres rivières jurassiennes.

Oiseaux:

Vingt-six espèces d'oiseaux typiques du périmètre du Parc ont été recensées, dont 15 ont été repris par le rapport UNA. Les espèces supplémentaires sont les suivantes:

- Fuligule milouin
- Fuligule morillon
- Grèbe huppé
- Héron cendré
- Grand Cormoran
- Milan noir
- Grand corbeau
- Cincle plongeur
- Bergeronnette des ruisseaux
- Pipit des arbres
- Pipit farlouse

Selon le rapport de M. Blant (*Espèces des Listes Rouges dans le périmètre du PNR Doubs, septembre 2008*), il n'y a pas de menace dans la Vallée du Doubs pour les espèces nichant en milieu forestier. Un effort pourrait se faire pour *Picus canus* (pic cendré) qui est présent sur la liste rouge européenne et qui est présent à Biaufond. Pour cela, il faut veiller à la conservation des vieux feuillus. Pour les espèces des milieux buissonnants, une attention à la qualité des pâturages extensifs doit être apportée par le réseau OQE. La conservation des rives naturelles est essentielle au martin-pêcheur et est garantie par le statut de réserve. Les espèces des vergers sont plutôt marginales dans la vallée, mais sont considérées comme espèces cibles par le réseau OQE (Blant, 2007).

Mammifères terrestres:

Cette liste comprend le chat sauvage, le lièvre d'Europe, la loutre, le lynx, le muscardin, la belette, le putois et la musaraigne aquatique.

Depuis la publication de la liste rouge, la loutre a été considérée comme disparue de Suisse. Son retour naturel est en cours sur le Plateau suisse (données épisodiques). La reprise de ses effectifs en France pourrait induire sa réapparition dans le Jura au cours de la prochaine décennie. Un plan d'action est nécessaire, mais à l'heure actuelle encore prématuré.

Les autres petits carnivores ont fait l'objet d'une étude mandatée par l'OFEV en vue d'un monitoring national (Marchesi & al. 2004). Celui-ci devrait se mettre en place au cours des prochaines années, assurant le suivi de ces espèces. Le lynx est suivi et géré par le KORA. Un suivi de la musaraigne aquatique serait à faire pour mieux connaître sa répartition. Le statut du muscardin serait également à mieux préciser, bien que cette espèce paraisse à priori localement non menacée. Le lièvre est encore bien représenté dans le territoire considéré.

Chiroptères:

14 espèces sont recensées, dont sept citées dans le rapport UNA. La vallée du Doubs est une région très favorable pour les espèces arboricoles, thermophiles ou non. Le statut exact de ces espèces est cependant inconnu, par manque de données de gîtes. Leur étude s'est heurtée jusqu'à présent à des problèmes méthodologiques. Cependant, les captures en automne à l'entrée des cavités dans la vallée du Doubs et diverses observations de terrain laissent à penser que la présence régionale des espèces rares et menacées peut être encore forte par endroits. Des mesures conservatoires sur leurs gîtes forestiers prendraient donc tout leur sens.

1.2.4 Dangers naturels et dispositifs de prévention

Les dangers naturels rencontrés dans le Parc sont pour la plupart de nature karstique (risques d'effondrement), rocheuse (risques d'effondrement, de chutes de pierres), dus à l'instabilité du terrain (glissements) ou aux risques d'inondation (rives du Doubs). Les risques sont cependant nettement plus limités que dans les régions de haute montagne comme les Alpes par exemple. Les principaux événements recensés sont des glissements de terrain sur sol meuble ou marneux.

Les cartes des dangers naturels de chaque canton sont fournies en Annexe B6. Pour le canton du Jura, et dans un souci de lisibilité, il s'agit d'une carte indicative. Elle présente ainsi les zones concernées par un quelconque danger naturel, sans en spécifier la nature ni le degré de danger. Les communes neuchâteloises sont traitées de la même façon, avec quelques zones plus détaillées (carte de synthèse). Pour la commune de la Ferrière, le territoire restreint permet de présenter une carte plus détaillée.

Dans tout le territoire du Parc, dans le cas où un projet porterait sur une ou plusieurs zones de danger naturel, il est bien entendu que la coordination entre les projets du Parc et la protection contre les dangers naturels serait réglée d'entente avec les services cantonaux concernés lors du développement du projet et des procédures d'autorisations.

1.2.4.1 Phénomènes karstiques

Dans le canton de Neuchâtel, la plupart des dolines et phénomènes karstiques ponctuels sont répertoriés dans la carte des dangers naturels (catégorie des glissements).

De manière générale, les phénomènes karstiques comme les dolines ou les gouffres sont considérés comme des risques de dangers naturels, mais d'une importance limitée et d'une portée restreinte.

1.2.4.2 Glissements de terrain

Dans le canton de Neuchâtel, une petite zone de la commune des Brenets (secteur des Frêtes) présente un danger élevé. Elle est entourée d'une plus grande zone de danger moyen. Il s'agit d'une zone de glissement actif avec soubassement marneux, entourée d'un glissement permanent en terrain meuble.

Les autres zones concernent des risques moyens liés aux phénomènes karstiques, ou des risques moyens ou faibles de glissement sur terrain meuble ou sur soubassement marneux, présentant parfois des horizons sourciers.

Dans le canton du Jura, de nombreux secteurs sont classés dans les zones de glissement (glissements permanents, spontanés ou laves torrentielles), généralement dans les côtes du Doubs. De nombreux glissements caractérisés sont répertoriés dans le périmètre du Parc, le plus souvent dans les côtes du Doubs également ou dans des secteurs escarpés. Cependant, les glissements les plus importants du canton se trouvent hors périmètre du Parc.

A La Ferrière, une zone de glissement (danger faible) se trouve à l'ouest du village, en direction de la Combe du Valanvron. Deux zones de coulées de terre sont également répertoriées à la sortie sud du village, également en direction de la Combe du Valanvron.

1.2.4.3 Chutes de pierres

Dans le canton de Neuchâtel, une zone principale de danger élevé se trouve à La Rasse - Maison Monsieur (à proximité de Biaufond). Il s'agit d'un secteur rocheux au fond des côtes du Doubs. La route reliant La Chaux-de-Fonds à Biaufond, régulièrement utilisée par de nombreux frontaliers, est souvent parsemée de cailloux parfois assez gros provenant des rochers omniprésents le long des côtes du Doubs.

Dans la commune des Brenets, quelques petites zones de danger élevé sont également répertoriées, mais d'une emprise moindre. Une autre zone de danger élevé se trouve au Locle, dans le secteur du Col des Roches.

D'autres zones restreintes de danger de degrés divers sont réparties sur les communes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Les Brenets.

Dans le canton du Jura, les zones à risque se trouvent pour la plupart dans des secteurs en pente des côtes du Doubs, généralement boisés. La forêt joue là un rôle de protection non négligeable contre les chutes de pierres. Les risques d'effondrement (risques indicatifs) sont quant à eux presque uniquement représentés sur le plateau franc-montagnard, seules deux petites zones sont recensées dans le Clos-du-Doubs.

A La Ferrière, une petite zone de risque de chutes de pierre est relevée au nord-ouest de la Basse-Ferrière (danger moyen).

1.2.4.4 Inondations

Par rapport à l'étendue du territoire, relativement peu de risques d'inondation dans le périmètre du Parc sont relevés, grâce notamment au soubassement karstique qui absorbe rapidement et efficacement les eaux de pluie et de fonte des neiges. Par endroits, des phénomènes localisés peuvent apparaître (sol gelé ou imperméable). Les risques principaux se trouvent logiquement dans la vallée du Doubs.

Dans le canton de Neuchâtel, un risque élevé d'inondations existe aux Brenets, le long du Doubs jusqu'au Saut du Doubs, en raison du risque de crue de la rivière.

Dans le canton du Jura, quasiment tout le cours du Doubs et ses rives sont classés en risque d'inondation, de crue et d'érosion des berges.

La prévention des dangers de nature climatique reste très limitée, voire quasi impossible. En cas de fortes précipitations annoncées, conjuguées à un sol gelé ou à la fonte des neiges, les cantons du Jura et de Neuchâtel mettent tous leurs services de surveillance en alerte pour permettre des actions rapides en cas de crues et d'inondation.

Les cantons ont intégré les différents risques dans leurs plans directeurs cantonaux et ont mis sur pied des commissions de gestion de ces risques naturels. Il s'agit dans un premier temps d'effectuer un relevé des risques et une cartographie, de les évaluer, et d'analyser la nécessité de prévention. L'établissement d'une carte des événements, d'une carte indicatrice des dangers et de cartes des dangers (échelle plus précise) sont requises par la Confédération. A la suite de cela, deux types de mesures peuvent être menées:

- Les mesures passives qui visent à mener une politique d'aménagement du territoire cohérente permettant d'éviter des risques et des dommages
- Les mesures actives qui consistent à mener des actions de protection (constructions, entretien)

Les cartes et les inventaires ainsi réalisés font ou feront l'objet de plans sectoriels des dangers naturels.

1.2.5 Zones et objets protégés, leur statut (confédération / canton / communes / particuliers) et leur proportion par rapport à la surface du parc

La majeure partie des surfaces protégées au sein du Parc sont des inventaires fédéraux. Les cantons ont également mis sur pied divers inventaires et réserves, allant de la protection de la nature à la protection du patrimoine culturel et des sites bâtis. Nous n'aurons ci-dessous pas la prétention d'être exhaustifs, mais nous allons présenter les principaux inventaires de zones protégées ou d'objets divers des trois cantons concernés (si tant est qu'ils concernent le périmètre du Parc). Au niveau communal, les données sont plus difficiles à réunir, car elles sont "dispersées" dans les plans d'aménagement locaux de chaque commune. Un certain nombre de ces plans n'étant pas encore

numérisés, leur accès est difficile. Les surfaces concernées sont généralement peu étendues en comparaison des surfaces des inventaires fédéraux par exemple.

La liste détaillée des inventaires fédéraux est disponible en Annexe B7. La liste des inventaires cantonaux et communaux est quant à elle disponible en Annexe B8.

Le Parc s'engage à tenir compte et valoriser les objets des inventaires fédéraux et à inciter les collectivités publiques et les propriétaires privés à participer à cette démarche de valorisation.

1.2.5.1 Zones protégées au niveau fédéral

Plus d'une dizaine d'inventaires fédéraux sont représentés dans le Parc du Doubs (voir Annexe B7). En surface, l'inventaire le plus étendu est l'Inventaire fédéral des sites et paysages protégés (IFP), dont les objets "Vallée du Doubs" (1006) et "Franches-Montagnes" (1008) occupent une part déterminante dans le Parc du Doubs (22%). Ces IFP sont actuellement en cours de révision. Ainsi, la Confédération va notamment préciser les éléments qui justifient leur importance nationale ainsi que leurs objectifs de protection.

L'IFP 1006 Vallée du Doubs décrit une vallée pittoresque profondément taillée entre les plateaux des Franches-Montagnes et de la Franche-Comté, avec une rivière caractéristique du Jura présentant encore sur de longues distances des rives naturelles. Les forêts de ravins, les rochers, les prairies et la faune avec des espèces rares sont également mis en exergue²⁰.

Pour cet IFP, les objectifs de protection en cours de travail (encore non validés officiellement pour le moment) sont les suivants:

- Protéger le paysage naturel fluvial dans son état sauvage et intact
- Garantir la dynamique naturelle du Doubs et la qualité de ses eaux
- Préserver les formes géologiques et géomorphologiques
- Sauvegarder les rives naturelles de la rivière ainsi que les écosystèmes liés à l'eau
- Préserver la mosaïque de milieux naturels ainsi que leurs espèces spécialisées

L'IFP 1008 Franches-Montagnes décrit un haut-plateau du Jura unique en Suisse, "ayant conservé un caractère sylvo-pastoral unique en Suisse" et présentant un paysage varié, alternant notamment entre pâturages boisés, forêts, prairies et tourbières²¹. Ses objectifs de protection (également encore non validés officiellement pour le moment) sont les suivants:

- Conserver le paysage sylvo-pastoral dans sa structure
- Conserver la succession de larges anticlinaux et synclinaux ainsi que les formes géomorphologiques caractéristiques
- Conserver les murs en pierre sèche
- Préserver et régénérer les milieux humides ainsi que leur dynamique naturelle
- Garantir le maintien des pâturages boisés
- Conserver la variété des milieux naturels ainsi que leurs espèces typiques

A ce stade des travaux de révision, on peut considérer qu'il existe une bonne synergie entre les objectifs de ces deux IFP et ceux du Parc. Dès qu'ils seront validés, ces objectifs seront intégrés dans la politique du Parc, qui s'efforcera d'aider à leur mise en œuvre.

Les biotopes quant à eux présentent une surface totale nettement plus restreinte, cependant leur nombre élevé et leur diversité confèrent au Parc une importance certaine en terme de biodiversité. La région est particulièrement riche en zones humides (sites marécageux, hauts-marais, bas-marais). Les plans de gestion des sites marécageux de La Chaux-d'Abel, La Chaux-des-Breuleux et l'Etang de

²⁰ <http://www.bafu.admin.ch/bln/02687/11211/index.html?lang=fr>

²¹ <http://www.bafu.admin.ch/bln/02687/11211/index.html?lang=fr>

la Gruère ont été élaborés et validés par l'OFEV. La plupart des mesures de revitalisation des biotopes marécageux compris dans les sites ont été mises en œuvre, ainsi que la mise en place des zones tampon. La légalisation des sites (mise sous protection légale) n'a par contre pas encore été réalisée; elle sera très probablement effectuée en 2013. Le Parc souhaite vivement que la légalisation de ces sites soit effectuée dans les plus brefs délais et déplore le fait que le projet d'aménagement à La Gruère ait été reporté suite au refus du Parlement de l'inclure dans la planification financière 2012-2016. A l'heure actuelle, les discussions sont stoppées, mais un suivi de la fréquentation du site est en cours. Le Parc espère fortement que les discussions reprendront en vue de la planification financière 2017-2021.

Malgré tout, soulignons que malgré le retard important pris dans la légalisation de ces sites, la plupart des mesures de revitalisation telles que préconisées dans les plans de gestion (par ailleurs validés par l'OFEV) ont été mises en œuvre par les instances cantonales responsables depuis de nombreuses années déjà. L'absence de légalisation n'implique ainsi pas l'absence de gestion et de revitalisation de ces milieux sensibles.

Le Clos-du-Doubs recense la quasi-totalité des prairies et pâturages secs du Parc. Deux autres sont recensés dans les communes du Locle et des Genevez. Notons que le projet de route de contournement du Locle provoque une atteinte sur ces prairies sèches. Ce projet est exécutoire depuis le 23 août 2012. Les remarques de l'OFEV relatives aux PPS, ont été prises en compte et les PPS touchées (5000 m²) seront compensées avec un facteur de 1:2. Des emprises pour plus de 7500 m² sont déjà réservées à cet effet, et environ 2400 m² devront encore être trouvés, en collaboration avec le Service de la Faune, des Forêts et de la Nature du Canton de Neuchâtel. Les impacts engendrés par le projet H20 aux PPS seront donc largement compensés, conformément à la prise de position de l'OFEV²².

Les sites de St-Ursanne et de l'Etang de la Gruère qui étaient candidats au classement en site Emeraude ont été officiellement admis à fin 2012 par le comité permanent de la Convention de Berne.

Quatre corridors à faune d'importance nationale sont présents dans le Parc. Les informations sur l'état des corridors à faune sont tirées du Cahier de l'environnement n° 326 de l'OFEFP²³ et des renseignements obtenus par les services cantonaux de l'environnement.

Le premier corridor à faune (NE 1.1), sur territoire neuchâtelois (à l'ouest de la commune des Brenets, secteur Bas des Frêtes), est intact et fonctionnel, formé de petits bois mais perturbé par quelques fermes. Il évite le village des Brenets, traverse la route cantonale à faible trafic et une voie de chemin de fer secondaire. Des cheminements dispersés sont possibles au sud, près du Col des Roches. Son état actuel doit être maintenu.

Les trois autres couloirs se trouvent sur les communes de Saint-Brais et Clos du Doubs. Ils sont tous les trois perturbés. Le premier (JU 2.1) relie les hauts de la vallée de Delémont avec le côté sud du bassin de Delémont, en passant par les gorges du Tabeillon. Le passage est limité par la topographie et les rochers. Il traverse la route cantonale J18 à Saint-Brais et une route secondaire entre Lajoux et Saulcy. Il est interrompu et perturbé par le tourisme (VTT). Des mesures sont préconisées pour son amélioration dans le cadre de la réfection de la J18, en évitant également les aménagements touristiques.

Le second (JU 2.2) est également interrompu et perturbé par le tourisme (VTT); il relie de même le haut de la vallée de Delémont à son bassin, via le Tabeillon. Il traverse deux routes principales, dont une à fort trafic (J18). Des mesures sont préconisées dans le cadre de la réfection de la J18, en évitant également les aménagements touristiques.

Le troisième (JU 4.1) ne touche que très partiellement le Parc du Doubs. Il se trouve à l'extrémité Est de la commune de Clos du Doubs et relie la vallée du Doubs avec la partie nord du bassin de Delémont, en traversant deux routes principales. Les mesures préconisées sont le maintien de son état actuel.

De manière générale, dans le Jura, les corridors à faune sont totalement perméables; la conservation du système de liaison au minimum dans son état est prioritaire. Les corridors à faune doivent être pris en compte lors d'un développement urbain et de l'extension du réseau routier. L'assainissement des principaux sites conflictuels doit être prévu. Des mesures ponctuelles sont prises pour la faune (avertisseurs sonores par exemple).

²² Communication de Monsieur P. Hirt, Service neuchâtelois des Ponts et Chaussées

²³ Cahier de l'environnement n°326, Faune sauvage, 20 01: "Les corridors faunistiques en Suisse", OFEFP.

Enfin, le Parc a participé à un projet du Réseau des Parcs suisses visant à établir un rapport sur les espèces-cibles et les habitats prioritaires présents dans son périmètre. Le rapport du bureau UNA "Promotion des espèces et habitats dans le Parc naturel régional du Doubs - Espèces cibles et habitats prioritaires du parc naturel" en est issu. Le Parc tiendra compte de ce rapport et de ses propositions de mesures. Il participera à la promotion puis la mise en œuvre des mesures de protection et de gestion, et enfin à leur valorisation.

Tableau 25 Inventaires fédéraux dans le périmètre du Parc

Inventaire	Nombre d'objets	Surface totale dans le Parc [ha]
IFP	2	6'346
Bas-marais	11	49
Hauts-marais	16	237
Sites marécageux	3	281
Gazon flottant	1	(ponctuel)
Sites Emeraude	2	1786
Sites de reproduction des batraciens	18	495
Zones alluviales	3	48
Populations d'ombres d'importance nationale	1	24 km
Prairies et pâturages secs	13	60
Couloirs à faune	11	441

1.2.5.2 Zones et objets protégés au niveau cantonal

Canton de Neuchâtel

Tableau 26 Principaux inventaires et objets protégés du canton de Neuchâtel

Inventaire et zones protégées	Nombre d'objets	Surface totale dans le Parc [ha]
Inventaire ICOP (Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection)	4	1'650
Biotopes marécageux	5	37
Inventaire cantonal des biotopes (hors biotopes marécageux fédéraux)	1	2
Réserves forestières	5	37
Objets ponctuels sous protection naturelle et paysagère cantonale	nombreux	
Décret 1966 – zones de crêtes et forêts		4'179

L'inventaire ICOP reprend des objets déjà mis sous protection dans d'autres inventaires. Dans le périmètre du Parc, il englobe un site IFP, deux biotopes marécageux et un cirque rocheux appartenant à une zone de protection communale notamment.

D'autres zones et objets sont recensés dans divers inventaires. Ainsi, le décret concernant la protection des sites naturels du canton du 14 février 1966 classe en zone de crête la quasi-totalité du territoire neuchâtelois du Parc du Doubs, avec également deux petites zones de constructions basses. Le degré de protection de cet inventaire est cependant relativement faible. Il a pour objectif de préserver notamment les secteurs de crêtes et les forêts.

L'inventaire des objets protégés recense quant à lui de très nombreux objets de relativement peu de surface, comprenant le Doubs, des haies, bosquets, murs de pierres sèches, surfaces d'eau et dolines. Le patrimoine architectural est également inventorié, avec une grande quantité d'objets divers, ainsi que les grottes et cavités naturelles du canton.

Les réserves forestières des Saignolis et des Brenetets sont des réserves totales (pour la liste des objets, voir l'Annexe B8). Celle des Roches de Moron est divisée en réserve totale et en réserve à interventions particulières. Les autres réserves de l'Arvoux et de la Caroline sont des réserves à interventions particulières. Il n'y a pour le moment aucun autre projet de réserve à l'étude. Cependant, de nombreux secteurs entre Les Brenets et Biaufond sont "de facto" des réserves totales puisque inexploitées depuis longtemps. Pourtant, vu la richesse en biodiversité de toutes les forêts des Côtes du Doubs, des secteurs à réserves forestières à interventions particulières (flore, sources) seraient plus intéressantes. Mais l'accès difficile, voire parfois presque impossible, ne facilite pas la mise en place de ce genre de réserves qui nécessitent des interventions forestières²⁴.

Canton de Berne (commune de La Ferrière)

Tableau 27 Principaux inventaires et périmètres protégés du canton de Berne

Inventaire et zones protégées	Nombre d'objets	Surface totale dans le Parc [ha]
Inventaire des objets naturels en forêt	4	138
Inventaire Pro Natura des objets naturels et d'importance biologique du Jura bernois (ONJB)	nombreux	

L'inventaire des objets naturels en forêt représente une base de travail reflétant les valeurs biologiques importantes de la forêt et qui mènent parfois à la création de réserve forestière. Le plus souvent ce sont des contrats forestiers qui sont conclus afin de préserver ou de favoriser des associations forestières rares et leur faune apparentée.

L'Association Pro Natura Jura bernois, avec le soutien du Canton de Berne, a révisé l'inventaire des objets naturels et d'importance biologique du Jura bernois (ONJB). Le résultat est une carte disponible en Annexe B9, illustrant le détail et la minutie du travail accompli.

Canton du Jura

Tableau 28 Principaux inventaires et périmètres protégés du canton du Jura

Inventaire et zones protégées	Nombre d'objets	Surface totale dans le Parc [ha]
Réserves naturelles	6	1'940
Objets prochainement classés en réserve naturelle	12	-
Réserves forestières	6	237
Inventaire des prairies et pâturages secs:		
Régionaux	38	34
Locaux	65	106
Géotopes géomorphologiques	130	16'410
Inventaire des bas-marais d'importance régionale	5	5

²⁴ Communication de Monsieur Daniel Wyder, Arrondissement forestier des Montagnes neuchâtelaises

Les réserves naturelles du canton du Jura ainsi que les futures réserves naturelles englobent presque toutes des objets déjà protégés au niveau fédéral. Hormis un objet IFP (vallée du Doubs) et l'étang de Bollement (partiellement dans le Parc), toutes sont des biotopes marécageux (hauts- ou bas-marais).

En ce qui concerne les réserves forestières, l'accent a été mis sur la vallée du Doubs. Un projet est en cours sur la commune de Saignelégier. La création de réserves forestières sur le plateau des Franches-Montagnes est plus délicate, car il est largement couvert de pâturages boisés. Les réserves forestières actuelles appartiennent aux catégories 2 et 3 de la classification européenne des aires forestières protégées pour la biodiversité (MCPFE "Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe"; cf. <http://www.ogm.gov.tr/yukle/protected.pdf>). Ces catégories excluent l'exploitation normale (dans un but économique) de ces forêts, mais permettent des interventions liées à la biodiversité, à la protection des usagers (abattages d'arbres dangereux) et des peuplements (abattage d'arbres pour des raisons sanitaires)²⁵.

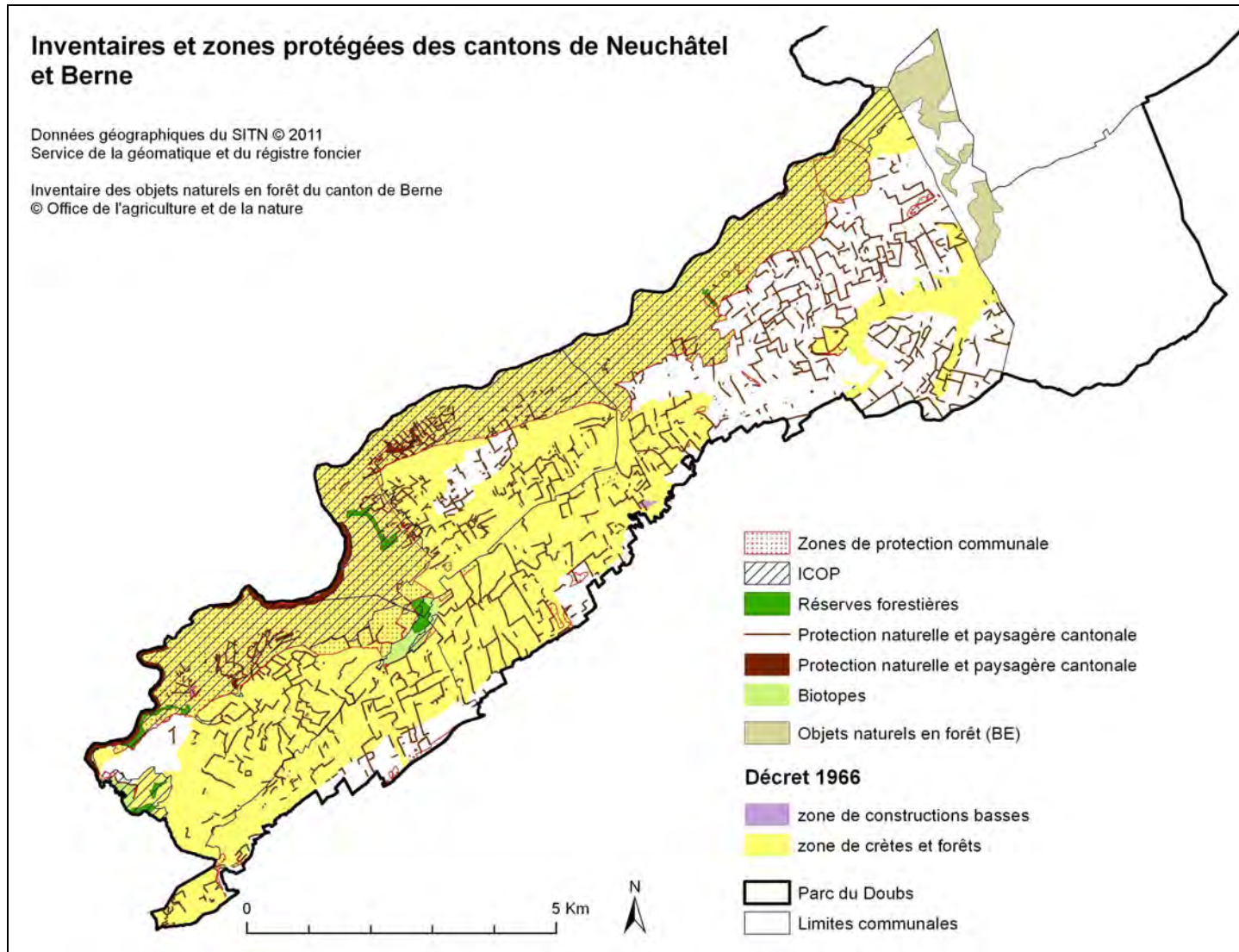
Plusieurs périmètres de protection ou plusieurs inventaires d'objets protégés existent également. Ils concernent les sites et objets suivants:

Tableau 29 Autres inventaires, périmètres et objets protégés du canton du Jura

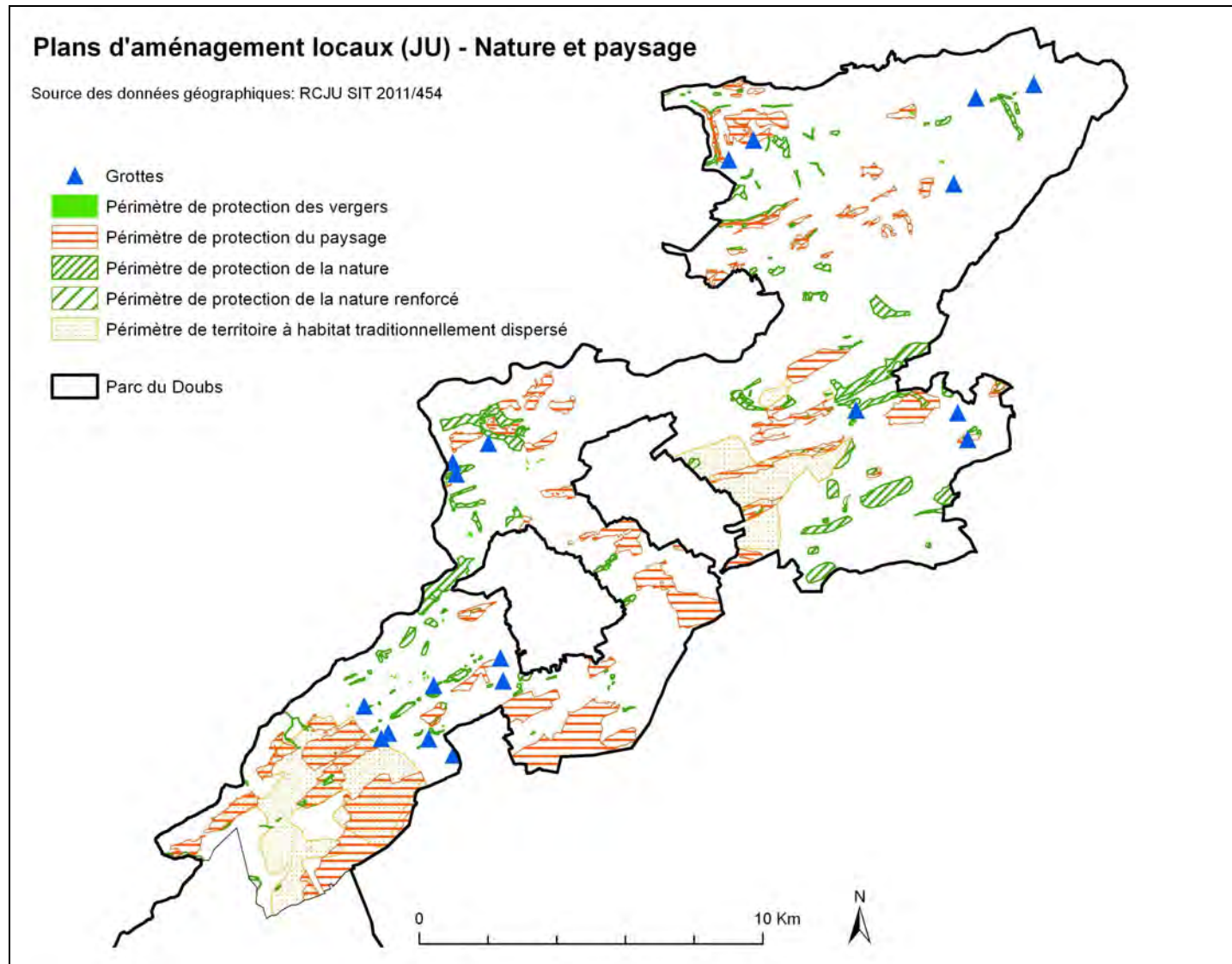
Inventaires, périmètres et objets	Type d'objets/nombre
Monuments naturels	Le tilleul de Lajoux
Protection archéologique	12 objets aux Bois, Saignelégier, Les Genevez, Lajoux et à Clos du Doubs
Protection des vergers	16 objets, à Goumois, Le Noirmont, Les Breuleux et Clos du Doubs
Protection du paysage	84 objets
Protection de la nature	149 objets
Patrimoine naturel	Arbres, grottes, bosquets, haies, surfaces d'eau, marais, zones humides, dolines,
Autres	Objets culturels et historiques dignes d'intérêt, allées d'arbres, lisière forestière particulière, ponts, parcs et jardins historiques, arbres remarquables

²⁵ Communication de Monsieur Noël Buchwalder, Office de l'environnement du Canton du Jura

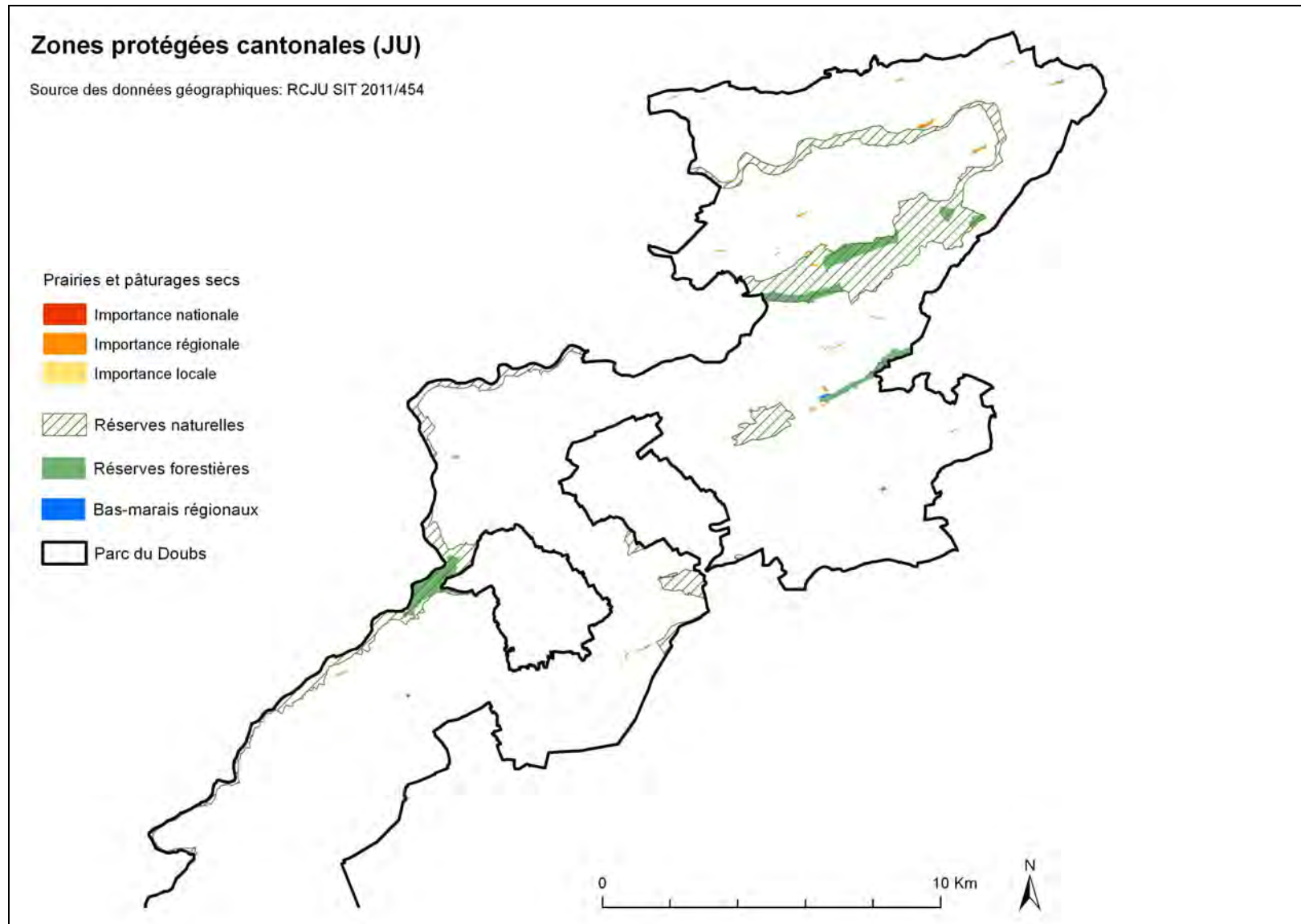
Carte 6 Périmétres de protection des cantons de Neuchâtel et de Berne



Carte 7 Périètres de protection des PAL numérisés du canton du Jura



Carte 8 Périmètres de protection du canton du Jura



1.2.5.3 Zones protégées au niveau communal

Comme nous l'avons dit ci-dessus, les zones de protection à statut uniquement communal sont intégrées dans les plans d'aménagement locaux. Or, la plupart de ces plans n'existent pas sous forme numérique et l'information est donc plus difficile à obtenir. Dans le canton du Jura, plusieurs sites ont été protégés au niveau communal parallèlement à la mise en place de réserves naturelles cantonales.

Dans le canton de Neuchâtel, les zones de protection communales sont définies par rapport aux zones naturelles protégées cantonales ou en complément. Elles intègrent donc une partie des zones déjà protégées à des niveaux supérieurs, et peuvent également comprendre des cours d'eau, des étangs, des points de vue, des haies, des allées d'arbres, des bosquets, des prairies maigres, des vergers ainsi que des paysages particuliers. Par ailleurs, deux sites archéologiques sont protégés aux Brenets et au Locle et quatre zones de protection communale existent, une pour chacune des communes. Enfin, un grand nombre de géotopes géomorphologiques et géologiques ont été répertoriés pour la commune de La Chaux-de-Fonds. Leur liste est disponible dans l'Annexe B8.

Pour la commune de La Ferrière, le plan directeur des sites identifie une zone méritant protection juridique. Il s'agit de la combe du Valanvron, un important réseau de vallées sèches avec une résurgence temporaire dans la région du Cul des Prés. Les mesures de protection visent le maintien du caractère et de la richesse du site.

1.2.6 Mesures importantes déjà mises en œuvre en vue de protéger la nature et le paysage

Mesures menées par le Parc ou avec sa participation

- Soutien à l'étude de Maxime Boismartel, 2009: "Actualisation des connaissances sur les populations d'apron du Rhône (*Zingel asper*) dans le Doubs - linéaire du futur Parc naturel régional franco-suisse -Préconisations de gestion en faveur de l'espèce et de son milieu".
- Soutien à la culture des fritillaires au jardin botanique de Porrentruy, en collaboration avec le Centre nature Les Cerlatez et le Musée jurassien des Sciences naturelles. Le prélèvement de graines de Fritillaires dans la réserve neuchâteloise des Goudebas a permis le développement des plantules. Après un certain temps de culture pour permettre leur croissance, les bulbes seront replantés dans le milieu naturel, en des endroits choisis, propices à cette plante exigeante des zones alluviales.
- Prélèvement de bulbes de fritillaires au home Les Fritillaires au Locle et mise en culture au Jardin botanique de Porrentruy. Plantation de 350 de ces bulbes de fritillaires dans trois endroits différents du bord du Doubs (automne 2011) en collaboration avec des classes d'école.
- Participation au groupe de travail pour la mise en place d'un plan de gestion intégrée des pâturages boisés à La Chaux-des-Breuleux, en collaboration avec la FRI
- Participation au groupe de travail sur les paiements directs en fonction de la qualité des paysages dans les Franches-Montagnes.

Mesures menées par des tiers

Cantons:

De très nombreuses tâches cantonales de protection, d'entretien et de revitalisation de milieux naturels sont menées, dont:

- Revitalisation de zones humides
- Inventaire des plantes envahissantes (néophytes)

- Autres mandats

Conférence TransJurassienne 2008: Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien (collaboration entre de nombreux bureaux, services de l'état et cantons de l'Arc jurassien)

Communes:

- Campagne de nettoyage des dolines et anciennes carrières en cours depuis 2006 dans la commune de La Chaux-de-Fonds.
- Le Noirmont: plantation d'anciennes variétés d'arbres fruitiers; journée annuelle de nettoyage de printemps de la commune
- Saignelégier: plantation d'un verger de démonstration
- Montfaucon: réalisation d'une CEP
- La Chaux-des-Breuleux: développement et réalisation d'un Plan de Gestion Intégrée des pâturages boisé

Associations / privés:

De nombreuses associations en lien avec la nature – WWF, Pro Natura, Association pour la sauvegarde des murs de pierres sèches (ASMPS), plusieurs sociétés de pêche et de chasseurs, Association des naturalistes francs-montagnards (ANFM), Le Pèlerin - Association ornithologique des Franches-Montagnes, La Fauvette – Association ornithologique des Breuleux, le Cercle ornithologique des montagnes neuchâteloises (COMONE), le Centre de protection des chauves-souris, etc. – ont mis en place des actions de protection de l'environnement, tant au niveau de la flore, que de la faune ou encore du patrimoine.

Nous citerons en exemple les actions suivantes:

- Mise sur pied en 2007 d'un réseau écologique OQE dans la vallée du Doubs, regroupant tout d'abord 29 exploitants sur les communes de Clos du Doubs (Epiquerez, Epauvillers), Soubey (hors Parc), Les Enfers et Les Pommerats. Agrandissement du réseau en 2009 avec 42 nouveaux exploitants (Ocourt, Seleute, St-Ursanne, Asuel, Montenol, Montmelon, St-Brais, Montfavergier, Goumois). Dernier agrandissement en date en 2010 avec un nouvel exploitant à cheval sur les communes des Bois et du Noirmont. En tout, ce sont donc 72 exploitants qui participent à ce réseau écologique de grande envergure, pour une surface de 4'853 hectares.
- Mise en oeuvre dès 2012 d'un projet de réseau écologique (OQE) aux Franches-Montagnes. A mi 2012, 180 exploitations participent à ce réseau, pour une surface de 7'700 ha de surface agricole utile. Le projet de réseau a été déposé fin mai 2012 auprès des services de l'Economie rurale (ECR) et de l'environnement (ENV) pour approbation. Il en est à sa phase de mise en œuvre. Ce projet est porté par la Chambre jurassienne d'agriculture.
- Réalisation d'un réseau OQE dans le Vallon de St-Imier en 2009 porté par le Parc Chasseral, incluant la commune de la Ferrière.
- Restauration d'anciens murs de pierres sèches et réaménagement de nouveaux tronçons, ouverture de nouveaux chantiers chaque année, sensibilisation de la population à ce patrimoine (ASMPS).
- Nombreuses actions menées par les chasseurs et candidats chasseurs jurassiens entre 2006 et 2010. En 2006: entretien de milieux naturels à St-Ursanne et Saignelégier, entretien d'une haie aux Genevez, plantation d'une haie au Noirmont dans le cadre du remaniement parcellaire. En 2007, entretien de milieux naturels à St-Ursanne, entretien d'une lisière et

d'une haie aux Pommerats et entretien et plantation d'une haie aux Breuleux. En 2008: entretien de milieux naturels à St-Ursanne, entretien d'une haie aux Breuleux et plantation d'une haie au Noirmont dans le cadre du remaniement parcellaire. En 2009, entretien de milieux naturels à St-Ursanne et aux Pommerats. En 2010, entretien de milieux naturels à St-Ursanne et aux Pommerats, entretien de haies aux Genevez et plantation d'une haie au Noirmont dans le cadre du remaniement parcellaire.

- Revitalisations et curages de mares aux Franches-Montagnes par l'ANFM, actions ponctuelles d'entretien de milieux naturels (défrichement aux Embreux, entretien d'une prairie sèche aux Genevez, etc.).
- Programme IBA (Important Bird Areas) mis sur pied par Birdlife International dans les années 80. Ce projet de portée mondiale vise à désigner des sites pour protéger les populations d'oiseaux. Chaque pays porte une responsabilité propre, en fonction des populations les plus représentatives. En Suisse, outre les oiseaux alpins, des espèces des milieux agricoles ont également été choisies. Dans ce cadre, un site allant de la Brévine à La Chaux-de-Fonds a été désigné comme site de reproduction privilégiée du milan noir, milan royal, rougequeue à front blanc et du merle à plastron (voir ici: http://www.birdlife.ch/a_pdf/IBA%20002_Buch_kl.pdf). Dans ce secteur, d'autres espèces de l'IBA sont également présentes: faucon crécerelle, pic vert, venturon montagnard, tichodrome échelette. Seule une petite partie de ce site IBA est incluse dans le périmètre du Parc du Doubs, mais elle représente tout de même une importance certaine. Au niveau suisse, ces sites n'ont pas encore de statut officiel, mais Birdlife cherche à les intégrer dans le réseau Emeraude. Dans l'Union européenne, ces sites appartiennent au réseau Natura 2000.
- Réalisation et pose de nichoirs pour différentes espèces/familles d'oiseaux, dont la chouette de Tengmalm (ce projet est la continuité de celui entrepris en 1995 par Le Pèlerin dans le cadre de l'année européenne de la conservation de la nature). Il s'agit de protéger une espèce rare et menacée.
- Recensement régulier de l'avifaune, publications et études réalisés par des organismes régionaux²⁶ ou nationaux tels que la Station ornithologique suisse²⁷.
- Pose et entretien de centaines de nichoirs à martinets et hirondelles, principalement aux Breuleux et environs par la Fauvette.
- Révision de l'inventaire des objets naturels et d'importance biologique du Jura bernois (ONJB) (Pro Natura Jura bernois).
- Contrôle des sites d'hibernation des chauves-souris et protection des gîtes (toitures, suivi des bâtiments, conseil pour les propriétaires) (Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris CCO).

1.2.7 Localités et sites construits inventoriés

Parmi le paysage typique du Parc, constitué de villages et de hameaux, certains sont inscrits au patrimoine suisse et s'intègrent magnifiquement dans un paysage paisible et bien préservé. L'inventaire ISOS recense 11 sites d'importance nationale sur le périmètre du Parc:

²⁶ Un Atlas des Oiseaux nicheurs du canton de Neuchâtel, effectué par des ornithologues de la région est sorti en 2005. Les bénéfices de la vente sont utilisés pour des mesures de protection. Suivi des rougequeues à front blanc dans la ville de La Chaux-de-Fonds, étude afin de mieux les protéger. Possibilité d'étendre le suivi pour d'autres communes propices dans le parc. Bulletin trimestriel sur les oiseaux du canton de Neuchâtel et des Franches-Montagnes. Différentes actions de protection des oiseaux (pose de nichoirs, conseils, recensements, ...)

²⁷ Comptage annuel des oiseaux d'eau par la Station ornithologique suisse (Sempach) aux Brenets et à Biaufond. Monitoring de l'évolution des populations d'oiseaux au niveau de la Suisse: trois carrés dans le périmètre du Parc (645/214, 575/238, 596/246).

²⁷ Inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition; Inventaire fédéral des bas-marais; Inventaire fédéral des sites marécageux d'importance nationale

Tableau 30 Sites ISOS d'importance nationale

Canton	Commune	Site	Type
NE	Les Brenets	Les Brenets	Village urbanisé
NE	La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	Ville
NE	Le Locle	Le Locle	Ville
JU	Saignelégier	Les Cerlatez	Hameau
JU	Saignelégier	Saignelégier	Village urbanisé
JU	La Chaux-des-Breuleux	La Chaux-des-Breuleux	Hameau
JU	Les Enfers	Les Enfers	Village
JU	Le Noirmont	Le Noirmont	Village urbanisé
JU	Saignelégier	Les Pommerats	Village
JU	Clos du Doubs	Montenol	Hameau
JU	Clos du Doubs	St-Ursanne	Petite ville/bourg

L'inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (PBC) recense également 16 sites d'importance nationale (objets A):

Tableau 31 Inventaire des biens culturels d'importance nationale

Canton	Commune	Objet
BE	La Ferrière	Maison Gagnebin, le Pavillon, Village 18
NE	La Chaux-de-Fonds	Ferme Haute Fie, Maison Carrée, Le Valanvron 9
NE	Le Locle	Château des Monts et Musée d'horlogerie, Route des Monts 65
JU	Clos du Doubs	Montmelon, ferme, Chez Danville No 5
JU	Clos du Doubs	Ocourt, château de Montvoie
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, collégiale, cloître et ancienne église St-Pierre
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, fortifications
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, pont sur le Doubs, Rue de 3 Février / Route du Clos du Doubs
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, ville médiévale
JU	La Chaux-des-Breuleux	Ferme No 22
JU	Le Noirmont	Ferme Les Esserts No 32
JU	Les Breuleux	Ferme du Peu-Girard No 46 A
JU	Les Breuleux	Ferme Sur le Cratan No 13
JU	Les Genevez	Ferme No 35 xx 576.600 233.900
JU	Les Genevez	Musée rural jurassien, Les Clos dessus No 10
JU	Saint-Brais	Le Mont, abri préhistorique

Cette grande richesse culturelle est complétée par 30 objets d'importance régionale, disséminés dans tout le périmètre du Parc.

Tableau 32 Inventaire des biens culturels d'importance régionale

Canton	Commune	Objet
NE	La Chaux-de-Fonds	Grotte du Bichon (paléolithique supérieur)
NE	La Chaux-de-Fonds	Le Bas-Monsieur, ferme dite de la Grand-mère Sandoz (1639)
NE	Les Brenets	Usine électrique de la Rançonnière (1890)
NE	Les Planchettes	Temple
JU	Clos du Doubs	Epauvillers, Eglise St-Arnoulph (1695, 1840, 1860)
JU	Clos du Doubs	Ocourt, La Motte, église St-Valbert (1640, tour 1897)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Collégiale et Musée lapidaire

JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Ermitage (grotte et chapelles 17e–19e s.)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Ferme Oisonfontaine No 2
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Fontaine du Mai (1854)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Hôtel de ville (15e–16e s., 1825, avec archives)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Maison de Staal (env. 1570, Fondation Béchaux)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Maison des Oeuvres (fin 15e s.)
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Maison d'habitation La Vacherie No 71 et 73
JU	Clos du Doubs	Saint-Ursanne, Viaduc CFF (1875, 1930)
JU	Lajoux	Eglise N.-D.-de-la-Présentation (env. 1500, tableau "Adoration des Mages")
JU	Lajoux	Ferme
JU	Le Noirmont	Ancienne église St-Hubert (16e–19e s.)
JU	Le Noirmont	Collège primaire
JU	Les Bois	Eglise Ste-Foy (1833)
JU	Les Bois	Ferme No 179, Le Cerneux Godat
JU	Les Genevez	Musée rural jurassien
JU	Montfaucon	Eglise St-Jean-Baptiste (1831)
JU	Saignelégier	Châtellenie (fin 16e s. et fin 17e s., tour env. 1770)
JU	Saignelégier	Eglise N.-D.-de-l'Assomption (1928, mobilier baroque)
JU	Saignelégier	Goumois, Ruines du château de Franquemont (env. 1300)
JU	Saignelégier	Halle du Marché-Concours (1904)
JU	Saignelégier	Les Pommerats, Eglise St-Pierre-et-St-Paul (1784)
JU	Saint-Brais	Eglise St-Brice (1656, 1765)
JU	Saint-Brais	Grottes I et II, site préhistorique (paléolithique)

Ces nombreux objets révèlent le patrimoine important et caractéristique de la région. Ils représentent une valeur ajoutée incontestable au développement touristique régional. Le patrimoine bâti est représenté par les habitations typiques de la région, qui ont été construites généralement de manière utile pour les activités du monde agricole. Certaines de ces maisons ont été transformées en maisons d'habitation ou en restaurants tout en maintenant leur identité patrimoniale.

Le célèbre naturaliste du 18^{ème} siècle Abraham Gagnebin a donné son nom à la Maison Gagnebin à La Ferrière, où il vivait. La plupart des autres bâtiments sont d'anciennes fermes typiques de la région. Par exemple, la Ferme Haute Fie, dite Maison carrée, est une très ancienne ferme à quatre pans, datant de 1557. Désaffectée et inutilisée, elle a été rénovée en 1983²⁸. Le musée rural des Genevez est une grande et ancienne ferme, dont le toit est le dernier à être recouvert de bardeaux dans le canton du Jura. La cité médiévale de St-Ursanne est quant à elle très attractive, avec un patrimoine riche et varié. Le Cloître présente une série d'arcades remarquables. Il donne accès au Musée lapidaire, qui est situé dans l'ancienne église paroissiale St-Pierre. Lors de fouilles entreprises dans les années 1965 à 1974, une cinquantaine de sarcophages ont été découverts. La Collégiale date de la fin du 12^{ème} siècle et marque la transition entre le style roman tardif et le début du style gothique²⁹. Les trois portes de la ville sont également exemplaires. La porte Saint-Paul, construite avant 1296, la porte Saint-Pierre reconstruite en 1552 et la porte Saint-Jean permettent l'entrée dans l'enceinte médiévale de la vieille ville.

Enfin, et même si les agglomérations de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont sorties du périmètre du Parc, nous ne pouvons omettre de faire mention du classement de ces villes au patrimoine mondial de l'Unesco. Elles sont en effet d'illustres exemples du développement de l'urbanisme horloger. La reconnaissance de l'Unesco s'inscrit dans le prolongement de celle que le prix Wakker 1994 du patrimoine avait attribuée à La Chaux-de-Fonds. Elle confirme la valeur patrimoniale significative des deux villes, ce qui favorisera une meilleure connaissance de ce patrimoine urbain et horloger, puis une valorisation accrue.

²⁸ ASPAM – Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises; http://www.aspam.ch/realisation_Maison_Carree.php

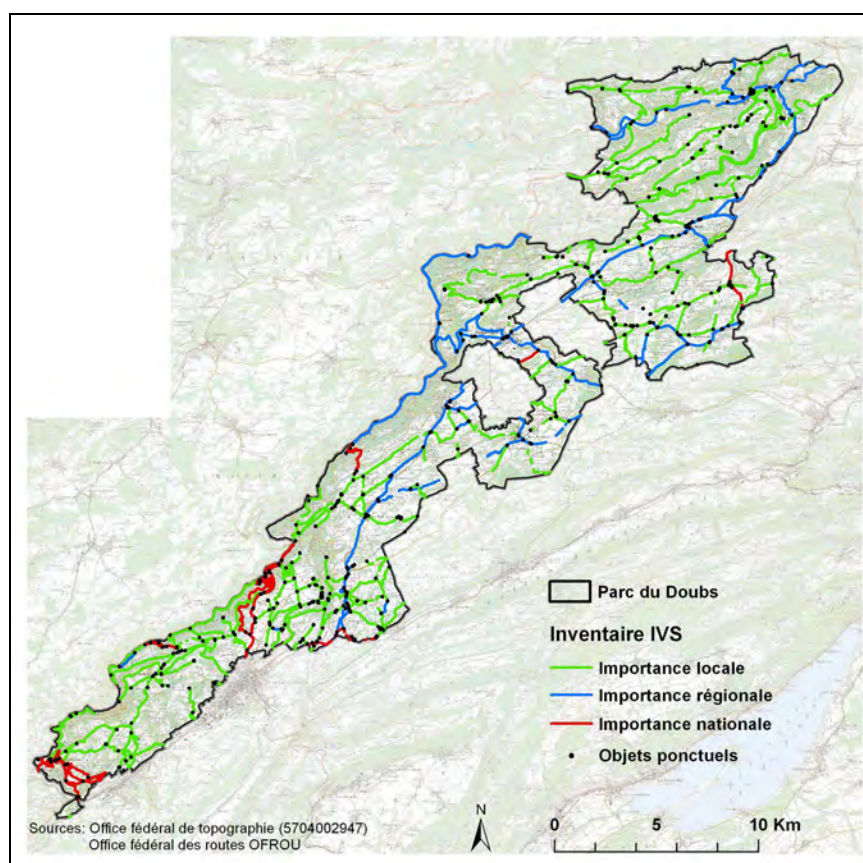
²⁹ <http://www.closdudoubs.ch>

1.2.8 Objets inventoriés

Le patrimoine culturel de la région est d'une grande diversité et d'une grande richesse. Les images caractéristiques de l'Arc jurassien, le pâturage boisé et les murs de pierres sèches, constituent de par leur valeur paysagère un espace naturel et patrimonial très apprécié. En relation directe avec ces murs, les fermes jurassiennes avec leurs pans de toit sans fin et très peu inclinés représentent des constructions dignes d'intérêt qui méritent une attention particulière.

Des vitraux signés des plus grands noms sont à admirer dans la région: Coghuf à Lajoux, Voirol aux Genevez, et plus récemment Perregaux au Temple de Saignelégier.

Carte 9 Inventaire IVS: objets d'importance nationale, régionale et locale



Le Parc du Doubs possède d'autre part de très nombreux chemins et routes faisant partie de l'IVS (presque 490 kilomètres sur l'ensemble du territoire, cf. Carte 9). Les objets d'importance nationale sont relativement peu nombreux et ne comptabilisent que 46 kilomètres, mais ils sont des témoins de première importance de l'histoire de notre région. Le Pont sur le Doubs à St-Ursanne en fait partie. Si la plus ancienne mention de l'existence d'un pont à St-Ursanne date de 1440, le pont actuel date du début du 18^{ème} siècle. Une statue de Saint Jean Népomucène y a été installée, remplacée en 1971 par une copie. L'original est conservé au musée lapidaire de St-Ursanne.

Parmi d'autres, on peut citer également un tronçon situé à cheval sur les communes des Bois et du Noirmont, dans la vallée du Doubs, qui relie le plateau franc-montagnard à l'ancien moulin de La Bouège, au bord du Doubs. La route La Chaux-de-Fonds – Maîche est une voie de communication d'importance nationale d'une longueur importante, mettant en relation Neuchâtel et la Franche-Comté. Elle voyait passer de nombreux convois de marchandises (blé, poisson, sel par exemple) et est le témoin d'une grande histoire au sujet des relations entre la Suisse et la France. Enfin, une dernière voie d'importance nationale relie Le Locle à la frontière franco-suisse (Morteau).

Les objets d'importance régionale (119 kilomètres) et locale (324 kilomètres) sillonnent l'ensemble du territoire du Parc.

Au niveau cantonal, de nombreux autres objets sont recensés dans diverses catégories. Citons par exemple les bâtiments protégés, greniers, fontaines, croix, bornes, objets locaux, sites d'exploitation du fer, sites archéologique, murs de pierres sèches, etc.

1.2.9 Autres valeurs culturelles (p. ex. coutumes, fêtes, etc.)

La vie culturelle au sein du territoire du Parc du Doubs est très dense et très active. Nous pouvons citer les événements suivants, sans toutefois prétendre à l'exhaustivité:

Manifestations populaires:

Braderie de La Chaux-de-Fonds, Carnaval de La Chaux-de-Fonds et Carnaval des Franches-Montagnes au Noirmont, Music Festival Promo du Locle, Marché-concours international de chevaux à Saignelégier, Marché de Noël à St-Ursanne, Fêtes du Doubs franco-suissees aux Brenets, Fête des promotions et kermesse catholique aux Brenets, diverses fêtes villageoises, fête nationale à Goumois.

Manifestations sportives:

Courses internationales de chiens de traîneaux à Saignelégier, Courses du Marché-concours à Saignelégier, Les Quatre foulées aux Franches-Montagnes, BCN Tour (course à pied, canton de Neuchâtel), la Poillie Bike au Noirmont (course VTT), Raiffeisen Trans VTT, la Jolidon Classique (cyclisme), le Tour du Jura, Swiss Jura-nature Trail (course La Chaux-de-Fonds-Délémont), JuraDéfi, Les Tchérattes dans le Clos-du-Doubs, le Snow Up, l'Aviron sur le Doubs aux Brenets, Canoé et Kayak à Goumois.

Manifestations culturelles:

Les Médiévales à St-Ursanne, le Festival du Chant du Gros au Noirmont, le festival Piano à St-Ursanne, la Médaille d'Or et le Marché bio à Saignelégier, la Plage des six pompes à La Chaux-de-Fonds, diverses soirées contes et légendes aux Franches-Montagnes organisées par Arôme Rouge. Aux Brenets, le patinage sur le Doubs est très populaire et se pratique depuis toujours, lorsque l'épaisseur de la glace le permet. Des théâtres sont également présentés durant les soirées d'hiver dans plusieurs localités, certains chaque année, d'autres plus épisodiquement.

La tradition culinaire:

Avec des produits du terroir bien typés, la tradition culinaire reflète aussi le caractère d'une région. Mis en valeur par de grands noms de la gastronomie comme Georges Wenger du Noirmont, ces produits locaux s'inscrivent tout naturellement dans le patrimoine culturel de ce coin de pays.

1.2.10 Atteintes graves actuelles

Une seule atteinte majeure a été recensée dans l'évaluation des qualités naturelles et paysagères effectuée en 2008: la carrière à l'entrée de La Chaux-de-Fonds. Avec la mise à jour du périmètre exact excluant les villes (en accord avec l'OFEV), cette carrière a été sortie du périmètre définitif du Parc.

Les nouvelles éoliennes de St-Brais (2009) ont, comme toutes les éoliennes industrielles, un fort impact paysager et sont visibles loin à la ronde.

Le Parc du Doubs n'a pas estimé utile de réactualiser l'ensemble de l'évaluation des qualités naturelles et paysagères de ces deux communes. Il suffit dans le cas présent de compléter la grille au point "7. Autres atteintes / 7F. Production, transport et exploitation d'énergie", ce que nous avons fait ci-dessous.

La commune de Saint-Brais atteignait un total de 39 points (44 points en valeur nature et paysage pénalisés de 5 points d'atteintes). Avec la construction des éoliennes, on peut modifier la grille comme suit au point 7 Autres atteintes / 7F5 Installations d'énergie éolienne:

7F. Production, transport et exploitation d'énergie		Evaluation ³³⁾					Projet / mesure
		R	N	P	E	S	
F1	Digues, barrages					0	
F2	Prises d'eau					0	
F3	Lignes à haute tension					0	
F4	Conduites					0	
F5	Installations d'énergie éolienne	-2	-2	-3	-1	-8	
F6	Installations d'énergie solaire					0	
Moyenne de la colonne "S":						-1	

³³⁾ Evaluation: R = Reversibilité : -1 = court à moyen terme -2 = long terme -3 = irréversible
 N = Nombre : -1 = peu -2 = quelques-unes -3 = beaucoup
 P = impact paysager, dominance (y.c. émissions sonores et olfactives) : -1 = faible -2 = moyen -3 = important, dominant
 E = impact écologique : -1 = faible -2 = moyen -3 = fort
 S = Somme

Si l'un des critères (réversibilité, nombre ou impact écologique) devait être évalué de manière plus conséquente par d'autres autorités (OFEV), la commune perdrait au maximum un point supplémentaire. Au total, le nombre de points atteints par la commune de Saint-Brais passe à 38 points (37 au pire); elle reste ainsi dans la même catégorie qu'auparavant.

Selon l'avis du Parc, les éoliennes ne posent pour le moment pas de problème majeur au sein du Parc. Elles sont d'ailleurs une source d'énergie renouvelable. Cependant, il y a lieu de s'intéresser à la problématique, même si le Parc ne peut pas et ne désire pas prendre la place des autorités en la matière. Il s'agit avant tout d'éviter une prolifération des éoliennes disséminées un peu partout, minant ainsi l'intégralité du paysage (cf. Chapitre 1.2.10).

Le problème principal de ces communes, comme d'autres, ne sont pas les atteintes mais plutôt le territoire restreint qui limite la possibilité d'héberger des sites d'importance nationale ou cantonale.

L'Annexe B10 présente un tableau des résultats de l'évaluation des qualités naturelles, paysagères et patrimoniales du périmètre du Parc du Doubs. Nous y avons ajouté les modifications ci-dessus pour la commune de Saint-Brais.

Barrages hydroélectriques

Le captage des eaux du Doubs et leur turbinage ne vont pas sans poser des problèmes importants au cours d'eau, à son fonctionnement biologique et à son intégrité naturelle. Les barrages situés le long du Doubs (le Châtelot, le Refrain, le Theusseret, la Goule, etc.) sont pour les plus imposants situés sur le territoire français, ainsi l'étude sur la qualité paysagère n'en a pas tenu compte. Mais l'atteinte au fonctionnement biologique de la rivière est bel et bien réelle, notamment par les seuils

infranchissables et les éclusées. Les fleuves et les grandes vallées sont des couloirs de migration importants pour la faune et donc pour la flore qu'elle transporte. Le cours d'eau lui-même permet aux graines flottantes de nombreuses plantes aquatiques de migrer plus bas.

Les autorités jurassiennes, neuchâteloises et françaises se sont réunies avec les exploitants de barrages afin d'étudier des essais de démodulation (retenues et lâchers d'eau d'un barrage à l'autre) permettant de limiter au maximum les impacts sur l'écosystème. Le Parc du Doubs entretient également de son côté des rapports avec les exploitants de barrages et permet de garder la discussion ouverte entre les enjeux économiques et naturels au sein du Parc.

La population, les cantons suisses et les autorités françaises ont ainsi conscience du problème. Des projets d'études et une volonté d'agir se font sentir. La problématique des barrages s'inscrit dans un souci global d'état sanitaire du Doubs.

Une gestion correcte du Doubs dans son ensemble (qualité de l'eau, qualité des rives, mais aussi gestion des touristes) doit se faire en consultation avec les milieux concernés. Le parc du Doubs ne peut pas laisser son emblème mourir à petits feux sans réagir et réunir les différents protagonistes.

Station d'épuration de La Chaux-de-Fonds

La station d'épuration (STEP) de La Chaux-de-Fonds est régulièrement citée dans les sources de pollution du Doubs. Elle entre en fait dans la problématique globale de la qualité des eaux du Doubs, influencée notamment par les rejets des STEP qui se trouvent dans son bassin-versant. Ce sujet est actuellement traité par le *Groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs*. Suite à sa demande, le Parc a été intégré dans ce groupe de travail. En fonction des résultats et des préconisations de ce groupe de travail, le Parc s'efforcera de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de cette rivière emblématique, en coordination avec l'OFEV, les Cantons et les communes. A ce titre, la dimension transfrontalière du Parc est un atout pour tout ce qui traite de la qualité et des débits des eaux du bassin-versant du Doubs. Par ailleurs, le premier centre d'interprétation du Parc sera très vraisemblablement celui du Doubs et traitera de cette problématique.

De manière générale, la qualité des eaux rejetées par les STEP est régie par la réglementation fédérale et des objectifs peuvent être fixés par les cantons. Le Parc est bien évidemment à disposition pour contribuer à régler cette problématique qui est en principe hors de son domaine de compétence, si les communes ou les cantons le souhaitent (il en va de même pour la problématique des débits de restitution et des éclusées liées au fonctionnement des usines hydroélectriques).

Les sources de polluants d'origine agricole

La totalité des informations de ce chapitre proviennent du rapport de l'EPTB (Etablissement public territorial du bassin Saône & Doubs) "Projet intégré Doubs franco-suisse – Etat des lieux / diagnostic du bassin versant", mai 2011. Un résumé de ce rapport est disponible en Annexe B13.

Ce rapport traite des effluents d'élevage comme sources de pollution d'origine agricole (chapitre 1.1.2). Nous présentons ici un bref résumé de la situation telle qu'elle est présentée.

Les principales sources de pollution d'origine agricole sont liées à la fertilisation des prairies par les engrais azotés et à la gestion des matières organiques d'origine animale.

Côté français, les pratiques culturales génèrent peu de pollution par apport d'engrais minéraux ou de produits phytosanitaires. Les pollutions incombent essentiellement au stockage et à l'épandage des effluents d'élevage (bovins et porcins). Sur la partie française du sous-bassin versant du Doubs franco-suisse, la charge moyenne par hectare de SAU est de 0.86 UGB/ha. La charge la plus importante provient de l'amont du bassin versant (le Haut Doubs), où les exploitations d'élevage sont très nombreuses.

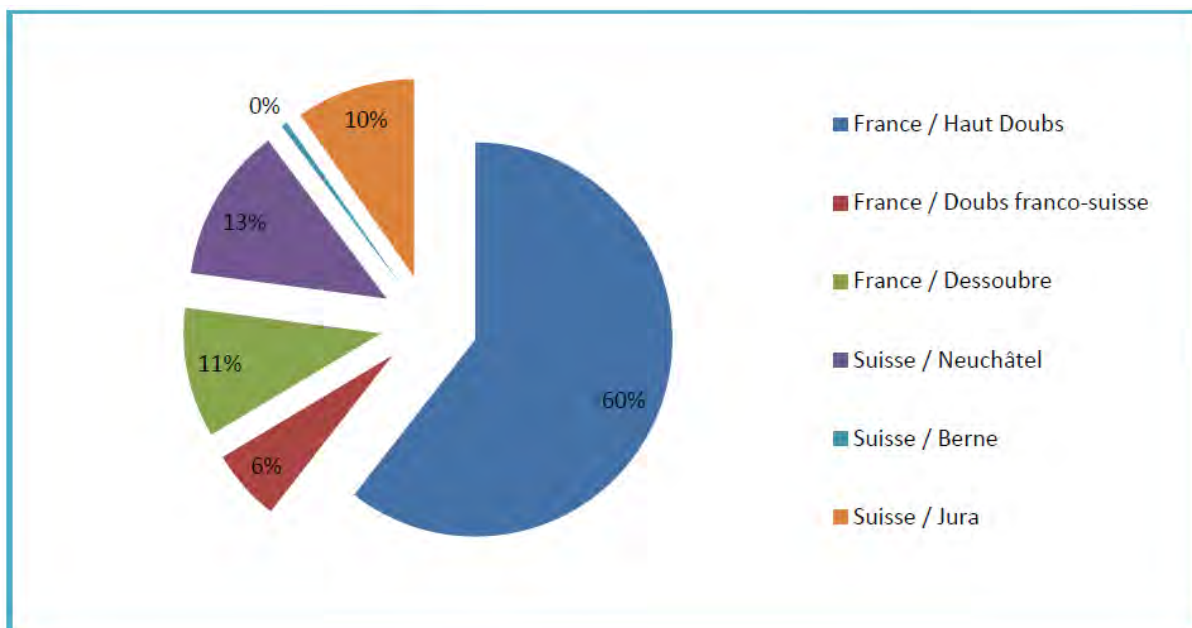
Les données de conformité des bâtiments d'élevage aux normes de stockage sont estimées dans le Département du Doubs à environ 50% (en 2010).

Côté suisse, l'activité agricole la plus répandue est également l'élevage bovin, pour la production laitière. Les aides de la Confédération se font selon le respect des "Prestations écologiques requises"

(PER), qui considèrent le système écologique et les exploitations agricoles comme un tout. La politique agricole de la Confédération prévoit que toutes les exploitations doivent répondre aux normes. L'agriculteur doit ainsi présenter un bilan équilibré des éléments fertilisants sur son exploitation, il doit disposer d'une capacité de stockage des engrais de ferme et d'un plan de fumure adapté.

Sur les communes suisses du Parc³⁰, la charge moyenne par hectare de SAU est de 1.05 UGB/ha. On estime que 95% des exploitations répondent à la législation sur la protection des eaux en matière de stockage des engrais de ferme.

Graphique 5 Répartition des charges polluantes liées à l'élevage sur le bassin versant du Doubs (UGB)



Ce graphique illustre l'importance de l'élevage bovin sur la partie amont du Doubs (le Haut Doubs), qui tient certainement ainsi une part importante dans les sources de macropolluants organiques d'origine agricole.

Au final, aucune étude plus poussée n'a été effectuée à ce jour sur les sources précises de pollution agricole du Doubs (précision sur la conformité des bâtiments d'élevage, les capacités de stockage, les pratiques d'épandage, le type de fumure), et ce travail fait partie de la suite du diagnostic de l'EPTB. Des investigations plus poussées doivent être conduites. Le Parc y contribuera dans la mesure de ses moyens et de ses ressources.

Au niveau cantonal jurassien, aucune campagne spécifique concernant les produits phytosanitaires dans le Doubs n'a été menée. Les analyses effectuées par l'Office de l'environnement sur les paramètres usuels n'indiquent rien d'autre que ce qui figure dans le rapport de l'EPTB. Le canton participe aux discussions et aux recherches de solutions au niveau franco-suisse, en lien avec la directive européenne sur l'eau et son application pour le Doubs. Ainsi, outre la mise en conformité des exploitations qui ne le seraient pas encore à l'heure actuelle, beaucoup d'actions sont en cours dans ce domaine au niveau de l'Office de l'environnement.

Au niveau neuchâtelois, la pression agricole n'est pas jugée préoccupante pour la qualité des eaux du Doubs.

³⁰ Les 19 communes ayant adhéré au projet, avant le retrait de Muriaux, Le Bémont et Muriaux. Les communes sont considérées dans leur intégralité (Le Locle, La Chaux-de-Fonds).

Les lignes à haute tension

Dans le canton de Neuchâtel, des lignes à haute tension partent de l'usine du Châtelot en direction du sud. Une bifurcation à l'est des Planchettes crée le réseau suivant: une ligne traverse les communes de La Chau-de-Fonds et du Locle et part ensuite sur la France. Deux autres lignes traversent la ville de La Chau-de-Fonds et partent en direction de Tête de Ran et du Val de Ruz. Aucune modification n'est envisagée sur ces lignes et aucun nouveau projet de ligne à haute tension n'est à l'étude dans la partie neuchâteloise du Parc³¹.

Dans la partie jurassienne du Parc, aucune modification n'est prévue sur la ligne 380kV qui traverse le Clos-du-Doubs (Bassecourt – Mambelin). Sur les lignes de Mt-Soleil – Le Noirmont et Tramelan – Le Noirmont (50kV), des travaux de renforcement ont été menés ces dernières années. D'autres projets de modifications partielles sont à l'étude, mais ceux-ci n'ont pas encore obtenu toutes les autorisations nécessaires, notamment dans le périmètre de la Tourbière de La Chau-des-Breuleux.

Pour les lignes 16kV, une nouvelle planification énergétique est en cours et des modifications pourraient être apportées dans le périmètre. Elles concernent notamment des projets de mises en câble, d'optimisation des tracés et de renforcement³².

1.2.11 Atteintes graves futures (envisagées ou en discussion)

Le développement des éoliennes

La multiplication des projets d'installation d'éoliennes dans tout le périmètre du Parc (et au-delà) suscite de nombreuses controverses. Quelle que soit leur localisation, les éoliennes émergent fortement du paysage, même si les promoteurs essaient actuellement de ne plus les ancrer exactement au sommet des crêtes, mais quelque peu en contrebas pour en atténuer l'impact paysager. Une collaboration intercantonale au sein de l'Arc jurassien et du Canton de Berne a été mise sur pied pour gérer au mieux cette problématique.

Dans le canton de Neuchâtel, le plan directeur officiel (en consultation) prévoit de développer des sites prioritaires en respectant les enjeux environnementaux et paysagers. Il prévoit d'éviter la prolifération des petites éoliennes privées. Aucun site prioritaire n'est prévu sur les communes du Parc du Doubs.

Le plan directeur régional parcs éoliens du Jura bernois a retenu un certain nombre de périmètres d'implantation, mais aucun ne concerne la commune de La Ferrière.

Dans le canton du Jura, treize sites potentiels à éoliennes ont été mis en évidence et quatre sites prioritaires ont été définis, tous aux Franches-Montagnes, entièrement ou partiellement dans le périmètre du Parc. Le premier site se trouve aux Cerniers de Saulcy et de Rebévelier, à cheval sur les communes de Saulcy et de Lajoux. Le second se situe au Plain, sur la commune de Saint-Brais, là où ont été construites les deux premières éoliennes de 2009. Le troisième site se trouve en partie sur la commune des Breuleux et celle, hors Parc, de Muriaux (Le Peuchapatte) au Peu-Girard (Le Point de Vue – Les Paigres). Enfin, le quatrième site se trouve dans la prolongation de ce dernier, sur la commune des Bois, dans le secteur Le Peu-Claude – Les Fonges.

Toutes les communes ou presque ainsi qu'un très grand nombre de propriétaires privés ont été approchées par des promoteurs. Entre 2011 et 2012, plusieurs communes ont décidé de suspendre les divers projets, afin de se laisser le temps de mener une réflexion de base sur ce sujet, de manière volontaire ou à la suite d'une initiative citoyenne. En octobre 2012 cependant, le Canton du Jura a rendu une décision juridique importante à ce sujet, en informant que l'interdiction ou les moratoires sur les constructions d'éoliennes que certaines communes ont voté sont contraires au droit fédéral. Seul un plan directeur cantonal ou régional pourrait interdire les éoliennes.

³¹ Communication personnelle de M. Karim Alexandre (Groupe E)

³² Communication personnelle de Messieurs P.A. Eicher, E. Haldimann (BKW – FMB Energie SA) et P. Girardier (Société des Forces électrique de La Goule SA)

Le comité de l'Association "Parc naturel régional du Doubs" a informé les trois cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne de sa prise de position concernant les éoliennes: le paysage situé entre les parcs éoliens de Mont-Soleil/Mont-Crosin et du Lomont doit être préservé de nouvelles implantations.

Le Parc du Doubs a pour objectif de favoriser le développement économique de la région sur des bases durables, fondées sur les qualités de la vie, du paysage, de l'environnement et de l'habitat des régions concernées. Le Parc du Doubs et son correspondant français, le Pays Horloger, ont la particularité d'être bordés, au sud, de l'imposant parc éolien de Mont-Soleil/Mont-Crosin et, au nord, du parc éolien du Lomont. Ces deux infrastructures peuvent être considérées comme des réussites, tandis que les installations de Saint-Brais posent des questions importantes d'aménagement du territoire et de confort des habitants.

Bien que n'étant pas investi de compétences décisionnelles en matière d'aménagement du territoire, le Parc du Doubs estime inadmissible que, durant sa mise en place et sa phase de réalisation jusqu'en 2022-2025, les résidents de la région soient contraints à des débats fratricides et à des procédures permanentes en raison des atteintes portées au patrimoine commun. Au plan environnemental, l'implantation prévue de plusieurs dizaines de turbines sur les crêtes d'un territoire restreint et à l'habitat parsemé anéantirait des décennies d'efforts de préservation et de mise en valeur du paysage. Une telle atteinte contreviendrait aussi aux "Recommandations de la Confédération pour la planification d'installations éoliennes".

L'Association pour le Parc naturel du Doubs est d'autant plus à l'aise pour défendre cette position qu'elle soutient les efforts de production d'énergie renouvelable nouvelle et ancienne grâce aux potentialités que le Parc recèle. Une commission "Energies du Doubs" a été créée pour étudier les diverses possibilités et leurs conséquences pour le Parc. L'association rappelle aussi qu'elle souhaite une concertation interrégionale sur l'implantation des éoliennes sur les crêtes jurassiennes de Soleure à Genève.

L'énergie hydraulique

Des projets de réhabilitation de centrales hydrauliques sont à l'étude le long du Doubs (notamment à Bellefontaine). Le Parc veillera à ce que la réalisation de ces projets se fasse en respectant la vie de la faune aquatique et en préservant la biodiversité.

1.3 Situation socio-économique

En 2012, sur mandat du Parc naturel régional du Doubs (Suisse) et du Pays Horloger (France), l'OSTAJ (Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien) a publié un diagnostic socio-économique du projet de Parc du Doubs franco-suisse. En effet, "outre des patrimoines naturels, une histoire et des cultures proches, les 110 communes de ce territoire de projet transfrontalier partagent un certain nombre de problématiques (environnementales, économiques, sociales, ...), aux effets parfois différenciés de part et d'autre de la frontière" (OSTAJ, 2012). Un résumé de ce diagnostic est disponible en Annexe B11. Il présente en premier lieu le territoire concerné par l'étude (Pays Horloger côté français et les 19 communes du projet de Parc côté suisse), et aborde ensuite l'attractivité économique des pôles d'emplois suisses, la progression de la population, la problématique du travail frontalier et de l'augmentation des navettes domicile-travail, la pression foncière exercée dans la partie française et enfin les déséquilibres sociétaux engendrés par le développement déséquilibré entre France et Suisse.

Les deux territoires de projet de Parc naturel régional (Suisse et France) présentent un caractère rural prononcé, avec une densité de population modeste, si l'on excepte les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Les deux territoires sont fortement imbriqués dans leur fonctionnement économique. La présence d'un bassin d'emplois en Suisse, principalement localisé au Locle et à La Chaux-de-Fonds, et d'un bassin de main-d'œuvre en France donne lieu à une véritable synergie. Le développement de l'emploi dans la partie suisse (+550 emplois par an en moyenne entre 2000 et 2008), porté par la dynamique de l'horlogerie et plus largement de l'industrie, attire de plus en plus de frontaliers et engendre un regain d'attractivité résidentielle dans la partie française. Cela entraîne cependant une augmentation rapide des déplacements domicile-travail, induisant un engorgement routier aux heures de pointe, source de nuisances.

Le renouveau démographique de la partie française (croissance de la population de 0.9% par an en moyenne entre 2000 et 2008) s'accompagne d'un développement rapide de la maison individuelle, synonyme d'étalement urbain et d'accroissement de la pression foncière. Les évolutions démographiques entraînent aussi des déséquilibres sociétaux. Les parties française et suisse du territoire de projet sont soumises à de fortes différences de la législation nationale, de niveau de rémunération et de coût de la vie. Malgré une vocation à ne former, au-delà de la frontière qui les délimite, qu'un seul et même territoire transfrontalier, des fonctionnements socio-économiques spécifiques subsistent (OSTAJ, 2012).

1.3.1 Secteurs économiques

1.3.1.1 Tourisme

Structure

Le Parc du Doubs assure des relations avec trois offices du tourisme: Jura Tourisme, Jura bernois Tourisme et Tourisme neuchâtelois. La coopération entre ces organismes, au niveau promotionnel notamment, fonctionne depuis peu dans le cadre de la collaboration Jura Région-Pays des Trois Lacs. Les responsables du tourisme du Pays de Neuchâtel, du Jura, du Jura bernois, de Bienne Seeland, de Soleure, de Morat et du Nord vaudois se réunissent régulièrement dans une plateforme d'échange d'informations et de réalisation de projets intercantonaux.

Développement

Le Parc du Doubs a une réelle vocation touristique. Les efforts de promotion entrepris par Jura Région-Pays des 3 Lacs lui bénéficient directement. La volonté politique manifestée par les trois cantons porteurs laisse présager un renforcement du potentiel économique pour le tourisme dans les années futures. Les Franches-Montagnes, en particulier l'Etang de la Gruère, Saint-Ursanne et le Saut-du-Doubs sont les principales destinations touristiques du Parc. Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont gagné en attrait touristique depuis leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2009. L'APNRD soutient, valorise et développe le tourisme doux au sein du Parc,

de façon équilibrée entre les régions. Elle intensifiera ses actions avec l'objectif d'augmenter la durée de séjour des hôtes.

La collaboration des offices de tourisme avec Suisse Tourisme et Jura Région-Pays des Trois Lacs permet d'accroître la visibilité de nombreux acteurs touristiques régionaux en Suisse ainsi que dans les pays cibles.

Au niveau jurassien, le projet Enjoy Switzerland "St-Ursanne – Clos-du-Doubs" coordonne, développe et met en valeur la commune de Clos du Doubs (St-Ursanne, Seleute, Ocourt, Montmelon, Montenol, Epauvillers, Epiquez) par le biais de son offre touristique. Il a pour but de mettre en valeur le caractère unique de la région, de créer de la valeur ajoutée, d'améliorer l'accueil offert et d'étendre la saison touristique. La destination "Jura-Trois lacs" englobe trois parcs naturels régionaux, le Thal à l'est, le Chasseral au sud et le Doubs au nord. Ces trois entités promues par la destination peuvent être des fers de lance de son attractivité. Elles doivent trouver une place de choix dans son marketing.

Offres touristiques / particularités

La nature préservée, les paysages typiques et le calme de la région sont sans aucun doute les attraits essentiels du Parc. La plupart des offres touristiques tablent sur ces atouts pour attirer dans la région jurassienne nombre d'hôtes venant le plus souvent de Suisse alémanique. Les vacances à la ferme, en chambre d'hôte ou en gîte rural sont également prisées. Même si leur part reste modeste dans les chiffres des nuitées, ce type d'accueil est apprécié par une certaine clientèle urbaine.

Les activités principales sont les excursions sur le plateau ou dans la vallée du Doubs, que cela soit à pied, à vélo (ou VTT), en trottinette ou à cheval. De nombreux itinéraires pédestres sont proposés aux marcheurs, ainsi que des itinéraires VTT, de trottinettes et équestres.

Les transports publics (Chemins de fer du Jura, notamment) permettent de relier les villages entre eux et de raccourcir ou de simplifier le retour. Par contre, revenir sur les plateaux depuis la vallée du Doubs est souvent plus difficile. Le réseau de bus est perfectible et les horaires parfois insuffisants, notamment le week-end.

L'un des sites naturels du Parc les plus visités est le Saut du Doubs. Cette chute naturelle de 30 mètres de haut s'est formée à la suite d'un éboulement survenu il y a 14'000 ans environ. Cette masse de roche a scellé d'un bouchon de pierres les gorges creusées par la rivière, ce qui a créé un barrage naturel. L'Étang de la Gruère, créé au 17^e siècle pour alimenter un moulin, reçoit plus de 100'000 visiteurs par année. Il est entouré d'une tourbière formée il y a 12'000 ans. Le site est classé réserve naturelle et fait actuellement l'objet d'une étude du canton du Jura en vue de le préserver et de le valoriser.

Les moulins souterrains du Col des Roches sur la commune du Locle font partie des attractions du Parc; plus de 26'000 personnes les visitent chaque année. La famille Sandoz a développé en 1660 un moulin dans une grotte afin d'utiliser l'énergie du bief qui s'écoulait dans le sous-sol à cet endroit. L'eau ressort dans la Raçonnière et arrive dans le Doubs aux Brenets. Ce site est maintenant un magnifique musée où l'on peut voir les moulins comme ils étaient au XVI^{ème} siècle.

Les Franches-Montagnes, pays du cheval, ont vu se développer un tourisme lié à l'utilisation de cet animal. Balades équestres, promenades en chars attelés, circuits en roulotte, équitation dans les divers manèges font partie de l'offre touristique du Parc. Au Roselet, commune de Muriaux et à Maison-Rouge, commune des Bois se trouvent des homes pour chevaux. Les chevaux participent également à l'attractivité du paysage car ils circulent en liberté, souvent en troupeaux mixtes avec des bovins, dans les pâturages boisés.

L'hiver, la région est parcourue par les skieurs de fond, les adeptes des raquettes ou du ski de descente. Quelques téléskis régionaux (petits ou moyens) se situent dans le Parc ou à sa périphérie proche (télési des Genevez, télési des Breuleux sur les territoires de Villeret et Cormoret, télési de Tramelan, télési de Chapeau-Râblé à La Chau-de-Fonds, le Grand Sommartel sur la commune du Locle, la Corbatière (La Sagne)). Un peu plus loin se trouvent les téléskis des Bugnenets-Savagnières et la Vue des Alpes, où se rendent régulièrement de nombreux habitants du Parc. En France voisine se trouvent également deux petits téléskis: la Combe St-Pierre à Charquemont, le Pralot et le Chauffaud près du Col des Roches.

Il est possible de faire des promenades en traîneaux tirés par des chiens polaires ou de s'aérer sur les patinoires naturelles de l'Etang de la Gruère ou du Doubs aux Brenets.

Le Centre de loisirs des Franches-Montagnes, à Saignelégier dispose d'une patinoire, d'une piscine couverte et d'un centre de bien-être.

Le village Reka de Montfaucon est une forme d'hôtellerie unique dans le périmètre du Parc. Il s'agit de 32 maisonnettes équipées (et 7 autres maisonnettes réparties dans la commune). Ce village de vacances rencontre un succès certain, avec un taux de remplissage de 85%. Ses hôtes peuvent bénéficier d'un centre de bien-être, avec piscine couverte et jacuzzi. Diverses animations ont lieu, pour les enfants ou les familles. Des semaines à thèmes sont organisées régulièrement (familles monoparentales, semaine bébés, etc). En 2008, ce sont ainsi 5'500 adultes et enfants qui ont passé leurs vacances dans ce centre Reka, totalisant plus de 44'000 nuitées³³.

Le Centre de loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier est un site important pour les loisirs et le tourisme dans la région. Il regroupe de nombreuses installations: hôtel, dortoirs, restaurant, salles de conférence, halle de gymnastique, dojo, piscine couverte, jacuzzi, toboggan extérieur, une patinoire, centre de fitness, saunas et solariums, etc. Depuis 2011, un centre de bien-être avec spa et piscine chauffée extérieure complète l'offre. Il attire un grand nombre d'usagers de la région mais s'oriente également vers le tourisme, les séminaires et les camps sportifs.

Dans le canton de Neuchâtel³⁴, le tourisme urbain, culturel, événementiel et d'affaire est bien développé et a su tirer son épingle du jeu en 2009, année de crise économique. L'inscription des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'UNESCO en fait une pierre angulaire du tourisme neuchâtelois. L'architecture de la ville de La Chaux-de-Fonds possède de nombreux bijoux de Le Corbusier, enfant du pays. Signalons de plus une présence marquée de l'art nouveau au travers du style sapin (style décoratif mis au point par les élèves de l'école d'art et Charles L'Eplattenier dans les années 1900). De nombreux musées d'horlogerie, mais aussi paysan et artisanal, des beaux-arts sont présents dans les deux villes. Il convient aussi de parler des institutions zoologiques de la Ville de la Chaux-de-Fonds qui présentent des animaux vivants de la région et attirent de nombreux visiteurs.

Restaurants / restauration

La présence de nombreux restaurants, auberges et bars (environ 65) dans le Parc du Doubs assurent aux visiteurs un accueil dans presque toutes les communes³⁵. La conjoncture actuelle est plutôt difficile pour les restaurateurs et la tendance va plutôt vers une fermeture des établissements que vers l'ouverture de nouveaux points de vente. Le Parc recèle quelques adresses de grande notoriété dont le Restaurant & Hôtel Georges Wenger au Noirmont mais aussi l'Auberge de la Braconne au Prédame et le Restaurant des Voyageurs au Bois-Derrière sur la commune de Montfaucon. Sur les rives du Doubs, entre les Brenets et St-Ursanne, les établissements, souvent bucoliques, proposent la célèbre truite du Doubs apprêtée selon leur mode personnel. La Tête de Moine, un fromage AOC, figure sur la carte des restaurants avec quelques autres spécialités fromagères typiques. Enfin, le "Toétché", un gâteau à la crème (salé), fait partie des encas lors d'apéritifs ou de goûters.

³³ <http://www.reka.ch/fr/reka/publications/communiquauxmedias/Pages/LaReka%C3%A0Montfaucon%E2%80%93Jolisucc%C3%A8s!.aspx>

³⁴ Rapport d'activité 2009, Tourisme neuchâtelois

³⁵ Pour le canton du Jura: selon la liste des membres de GastroJura du 31 mai 2010, agrémentée selon nos connaissances. Pour les Brenets: selon le site internet. Le Locle: extrapolation à aucun restaurant vu le territoire communal concerné. Nous avons estimé à 3 le nombre de restaurants pour le territoire de La Chaux-de-Fonds dans le périmètre du Parc. Un restaurant aux Planchettes et un à La Ferrière.

Hôtellerie / hébergement, lits et nuitées**Tableau 33 Hôtellerie, offre et demande par commune dans le périmètre du Parc^{a)}**

Nom de la commune	Etablissements ouverts ^{b)}	Chambres disponibles ^{c)}	Lits disponibles ^{c)}	Arrivées	Nuitées	Nuitées-chambres
Suisse	4'827	128'865	245'251	16'202'574	36'207'812	23'297'237
La Ferrière (BE)	3	30	64	3'859	6'232	3'729
La Chaux-de-Fonds	9	222	409	18'799	37'933	29'180
Les Brenets	2	15	29	x	x	x
Le Locle	3	48	86	3'196	5'111	3'478
Total NE	14	284	524	21'995	43'044	32'658
Les Bois	3	24	52	1'312	1'999	1'159
Les Breuleux	2	26	57	x	x	x
Lajoux (JU)	1	6	13	x	x	x
Montfaucon	3	38	75	1'995	2'559	1'560
Le Noirmont	5	49	111	5'590	7'552	4'441
Saignelégier	6	82	170	8'568	14'488	8'586
Clos du Doubs	8	65	146	6'975	9'158	5'577
Total JU	28	290	623	24'440	35'756	21'323
Total	45	604	1'211	50'294	85'032	57'710

x = non disponible à cause de la protection des données (moins de 3 établissements)

a) Hôtellerie: Hôtels et établissements de cure. Valeurs cumulées 2010 de janvier à décembre.

b) Etablissements ouverts: Le nombre de établissements ouverts au moins un jour pendant le mois sous revue

c) Chambres/Lits disponibles: Le nombre de chambres/lits dans les établissements ouverts

Source: HESTA / Renseignements: Info-Tour 032 867 24 40, info-tour@bfs.admin.ch / © OFS

45 hôtels sont recensés dans le périmètre du Parc³⁶ ou à proximité immédiate (communes-villes), dont 3 dans le canton de Berne, 14 dans le canton de Neuchâtel (y compris les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle) et 28 dans la partie jurassienne du Parc. Exception fait des 2 villes, ce sont 33 lieux d'hébergement qui sont recensés par l'Office de la statistique. Ces données ne tiennent pas compte de la parahôtellerie, qui est relativement bien développée dans la région. Elle fera l'objet d'un chapitre ci-dessous.

Au total, ce sont plus de 80'000 nuitées qui ont été passées dans la région en 2010 (la moitié sans les villes). Les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle drainent plus de la moitié des hôtes et de la clientèle de la région jurassienne, qui ne trouvent pas forcément toujours un hôtel adapté à leurs exigences en-dehors du périmètre urbain (niveau de qualité ou nombre de chambres notamment). C'est pourquoi il nous a semblé utile de conserver ici les données de ces villes.

La région du Parc possède suffisamment de petits établissements, capables d'accueillir des visiteurs de passage ou des familles en vacances, mais il manque un ou deux établissements de grande capacité, pouvant accueillir des groupes (vacances, séminaires, camps, voyages d'entreprise, etc). L'hôtel des Endroits (5 étoiles) à La Chaux-de-Fonds et l'Hôtel Cristal du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier (3 étoiles) sont régulièrement utilisés comme lieu de congrès et séminaires. Ce sont des points de départ intéressants pour visiter le Parc du Doubs. L'Hôtel du Cerneux-au-Maire sur la commune des Bois est classé dans la catégorie des hôtels typiquement suisses par Suisse Tourisme et l'Hôtel de Georges Wenger au Noirmont peut satisfaire une clientèle recherchant le grand confort.

L'évolution depuis 2005 montre une stabilité du nombre d'établissements (44 en 2005) et des chambres (594 en 2005); le nombre de nuitées quant à lui est en augmentation (70'645 en 2005 et 85'032 en 2010).

Dans le canton du Jura, l'évolution des statistiques des nuitées montre une évolution positive de 2006 à 2009 pour la quasi-totalité des structures. L'hôtellerie a progressé de 11%, les appartements,

³⁶ OFS, Hôtels et établissements de cure: offre et demande par commune (résultats cumulatifs)

maisons, chambres et hébergements collectifs de 6%, l'aventure sur la paille de 1%, alors que les nuitées en camping ont baissé de 8%³⁷.

Dans les Montagnes neuchâteloises, les nuitées ont augmenté de 8% entre 2003 et 2007; elles ont ensuite légèrement diminué mais le recul a été comblé en 2010.

Parahôtellerie

Les infrastructures de parahôtellerie sont bien développées dans le périmètre du Parc. On y recense 80 sites d'accueil³⁸, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, appartements ou maisons de vacances, cabanes dans les arbres, etc. Cette forme d'accueil touristique si développée est une parfaite indication du type de tourisme vert et campagnard qui prévaut dans la région.

Certaines chambres d'hôtes ne sont pas répertoriées par les offices de tourisme ou les sites internet, on peut donc estimer l'offre comme légèrement supérieure aux chiffres donnés.

Hébergement de groupe

L'infrastructure d'hébergement proposée actuellement dans la région du Doubs correspond à un tourisme familial et de passage. Le potentiel d'accueil de groupes en hôtellerie est faible voire inexistant. En parahôtellerie, l'offre est un peu mieux développée, avec 21 offres³⁹, recensant des colonies de vacances, des campings, des gîtes, etc.

Dans tous les cas, il est désormais acquis politiquement que seul un tourisme doux, respectueux de l'environnement et répondant aux principes du développement durable convient à la région. Un sondage réalisé auprès des habitants a révélé que la population rejette l'idée d'un tourisme de masse.

Taux de remplissage

Il n'a pas été possible d'obtenir des données précises et détaillées pour le périmètre du Parc. Cependant, l'OFS indique un taux d'occupation des lits de 21.9% seulement pour la région Neuchâtel / Jura / Jura bernois (contre 42.6% en moyenne Suisse).

Provenance des hôtes

Les données sur la provenance des hôtes ne sont pas connues dans le détail. Cependant, il est largement estimé que la plupart des hôtes de la région du Parc viennent de Suisse. Une plus petite partie vient de France et parfois d'autres pays. Si l'on visualise les chiffres des visiteurs du site internet www.juratourisme.ch, on peut estimer à au moins 60% la part des hôtes suisses (4.3% pour la France, 1% pour la Belgique et l'Allemagne). Si l'on estime qu'une partie non négligeable des visiteurs suisses n'ont pas besoin de passer par l'office du tourisme pour réserver leurs vacances, ce qui est fort probable, on peut donc estimer à juste raison que la part des touristes suisses dans la région jurassienne du Doubs atteint près des trois quarts. Cette estimation est confirmée par les données de l'OFS⁴⁰, qui attestent que 72% des nuitées passées dans la région du Parc le sont par des hôtes indigènes (avec des variations allant de 99% à Montfaucon à 54% à La Chaux-de-Fonds).

Durée de séjour

La durée de séjour moyenne dans l'hôtellerie suisse en 2008 était de 2.3 jours (2.1 pour les hôtes indigènes, 2.5 pour les étrangers). Dans les auberges de jeunesse et les terrains de camping, elle était de 3.6 jours.

³⁷ Source Hesta, OFS

³⁸ Selon le catalogue de Jura Région "Logis de vacances 2011" et les sites www.terroir-jura.ch et www.terroir-jurabernois.ch

³⁹ Selon le catalogue de Jura Région "Logis de vacances 2011"

⁴⁰ Provenance des hôtes 2010: cc-f-10.03.DD-06(1).xls, OFS

En 2009, pour la région Neuchâtel / Jura / Jura bernois, la durée de séjour moyenne était de 3.1 jours⁴¹. Dans les Montagnes neuchâteloises plus précisément, la durée de séjour en 2010 était de 1.88 jour.

Normes de qualité

Les normes de qualité en vigueur dans le tourisme sont celles émises par la Fédération Suisse du Tourisme, à savoir principalement le Label Qualité et le système de classification des appartements de vacances (assorti d'un classement allant de 1 à 5 étoiles).

Tourisme journalier

Aucune donnée précise n'est à disposition. Jura Tourisme⁴² précise que le tourisme journalier est très important en hiver, plus qu'en été, et dépend également de la météo. On peut estimer que la principale partie des hôtes de la région venant de Suisse, ils peuvent facilement décider d'annuler tout ou partie de leurs vacances en cas de mauvais temps et rentrer facilement et rapidement chez eux.

Dépendance des autres secteurs vis-à-vis du tourisme

Aucun chiffre officiel n'existe à ce sujet. Cependant, l'exemple de certaines petites localités peut être parlant. Prenons le cas du village de Montfaucon, moins de 600 habitants. Il possède deux restaurants dans le village même (et trois autres dans la commune), un commerce d'alimentation avec une boulangerie, une boucherie, une poste, une banque et un bancomat ainsi qu'un magasin spécialisé dans les produits du terroir. Il est fort probable que la présence du village Reka est un atout pour la conservation de ces services, même s'il n'en est peut-être pas non plus la raison unique et majeure.

St-Ursanne se trouve dans une position similaire. Cette localité de 700 habitants possède (encore) une Coop et une poste, notamment. L'attrait touristique de la localité est un atout important pour le maintien des services.

Ainsi, nous pouvons affirmer que le tourisme est un élément essentiel pour le développement du Parc et le développement ou le maintien de ses divers secteurs économiques.

1.3.1.2 Economie forestière / exploitation de la forêt

Surface forestière dans le périmètre du Parc

La couverture forestière du Parc du Doubs est caractérisée par un taux de boisement supérieur à la moyenne nationale (environ 40% (voir graphique 4 chapitre 1.2), contre environ 30% pour la Suisse). Deux éléments en marquent particulièrement l'aspect:

- les côtes boisées du Doubs, qui forment un cordon ininterrompu de forêts de pente entre la rivière et les plateaux;
- les pâturages boisés, qui façonnent les paysages ruraux des zones moins escarpées

L'abandon progressif, à partir du milieu du 19^{ème} siècle, de l'exploitation intensive des forêts sous forme de taillis pour alimenter en combustible l'industrie du verre (notamment) a conduit à la reconstitution de peuplements plus denses. Les peuplements réguliers y côtoient des peuplements étagés ou jardinés. L'épicéa, le sapin blanc, le hêtre et l'érable sont les essences les plus courantes, avec une dominance nette des résineux. Sur les plateaux et les crêtes, les forêts occupent les terrains les plus maigres ou les plus accidentés, inexploitable par l'agriculture; elles côtoient les pâturages boisés, véritables fleurons du paysage jurassien façonné par l'homme.

⁴¹ "Le tourisme suisse en chiffres", STV/FST Fédération suisse du tourisme, 2010

⁴² Informations transmises par Madame Toinette Wisard de Jura Tourisme

Le pâturage boisé

Sur les hauts plateaux, les bois de pâturages sont souvent de qualité médiocre et peinent à se vendre à des prix couvrant les coûts. Cela a pour effet de diminuer les coupes dans les pâturages boisés, avec pour corollaire l'augmentation du boisement et un manque de rajeunissement.

Le pâturage boisé est confronté aux risques d'une double évolution, qui conduit à la disparition de la mixité des utilisations et à la banalisation des paysages. Il est soumis à deux tendances antagonistes:

- la rationalisation agricole et l'intensification qui l'accompagne dans les zones les plus favorables, avec une pression forte sur le renouvellement du boisement;
- la déprise agricole liée à une densification progressive du boisement dans les zones les plus ingrates pour l'exploitation pastorale, avec perte de surface de pelouse.

La forêt regagne aussi du terrain dans d'autres endroits, souvent au détriment de pâturages ou de prairies maigres, provoquant ainsi des pertes de diversité biologique et paysagère localement importantes.

Forêts publiques et forêts privées

Dans le canton du Jura, plus de 70% des forêts appartiennent à des collectivités publiques (communes, bourgeoisies, Etat, Confédération). Le solde appartient à un grand nombre de propriétaires privés.

Dans le canton de Neuchâtel, la propriété forestière se répartit à parts à peu près égales entre les collectivités publiques (communes, Cantons et marginalement Confédération) et les privés. Globalement, l'ensemble des forêts publiques sont aménagées et exploitées régulièrement, alors que les propriétaires privés exploitent de manière plus irrégulière, lorsque les prix du bois permettent d'obtenir un résultat bénéficiaire ou au moins de couvrir les frais d'exploitation et d'entretien.

Dans le canton de Berne, la répartition des propriétés est semblable au canton du Jura (environ 30% de propriétaires privés et 70% de propriétés publiques), avec semble-t-il une part de propriétaires privés plus élevée à La Ferrière, village sis dans le Parc du Doubs précisément.

Planification

Dans le canton du Jura, la planification forestière exprime clairement son but d'assurer un développement durable de l'aire forestière. Elle s'organise autour du Plan directeur cantonal des forêts (PDCF), qui couvre l'ensemble de l'aire forestière, indépendamment des propriétaires. Il a un caractère contraignant pour les communes et le canton, mais pas pour les propriétaires privés.

La partie jurassienne du Parc est divisées en quatre triages forestiers:

- Franches-Montagnes Ouest (Peu-Claude, Chaux-des-Breuleux, Le Noimont, Les Bois, Ilème section Les Bois, Les Breuleux)
- La Courtine (Les Genevez, Lajoux, Montfaucon, Saint-Brais)
- Doubs-Plateau (Les Enfers, Saignelégier)
- TerriDoubs (Clos du Doubs notamment).

Les forêts neuchâteloises du Parc appartiennent à l'arrondissement forestier des Montagnes neuchâteloises. Pour la plupart, elles sont intégrées à la planification forestière cantonale par la réalisation de plans d'aménagement forestier. Ces plans de gestion forestière sont devenus des outils de gestion multifonctionnelle de la forêt⁴³.

Dans le canton de Berne, le plan forestier régional (PFR) est le fondement de la planification forestière. Il est contraignant pour les autorités mais pas pour les propriétaires privés auxquels il offre des conditions-cadre claires⁴⁴. La commune de la Ferrière fait partie de la Division forestière 8 Jura-bernois et est intégrée au plan forestier régional n°81 "Vallon de Saint-Imier".

⁴³ Rapport SFFN 2008

⁴⁴ <http://www.vol.be.ch/site/fr/wald-regionale-waldplanung>

Utilisations prioritaires

Les fonctions principales des espaces forestiers du périmètre du Parc sont les suivantes:

- la fonction de production: forêts destinées à la production de bois pour la commercialisation;
- la fonction de protection: ces forêts agissent contre les chutes de pierres menaçant les voies de communication et les localités sises en aval de versants boisés pentus;
- la fonction sociale, qui intègre les notions d'accueil, de délasserement du public et celles de la protection de la nature et du paysage.

La majorité des forêts du Parc ont ainsi une utilisation multifonctionnelle, sans prédominance marquée d'une fonction particulière. Cette multifonctionnalité est basée sur une exploitation respectueuse de la nature (utilisation d'essences conformes à la station, interdiction des coupes rases, des engrais et des produits phytosanitaires, volumes des exploitations ne dépassant pas l'accroissement naturel, etc). Certaines forêts cependant ont un statut plus orienté vers une fonction précise, selon leur situation, comme les forêts de protection.

Dessertes forestières

La desserte a été énormément améliorée dans le courant du 20^{ème} siècle. Cette évolution a permis l'avènement de l'exploitation mécanisée. Actuellement, le réseau de desserte forestière est généralement adapté à la topographie du terrain et au type de machines utilisées. Ces chemins sont souvent également utilisés pour les activités de loisirs en forêt. Dans les côtes du Doubs, la topographie escarpée constitue le principal obstacle à l'exploitation du bois; les pentes raides limitent la desserte et entraînent des coûts de bûcheronnage élevés pour les propriétaires. Dans ces zones, les possibilités d'amélioration de la desserte sont limitées par les coûts d'investissement ainsi que par des motifs de protection de la nature, ce qui restreint d'autant plus les possibilités d'exploiter.

Dans le canton de Neuchâtel, la densité de dessertes forestières est légèrement en-dessous de la moyenne de l'Arc jurassien. Les forêts privées manquent en général de dessertes. Du fait du manque de rendement de l'exploitation des forêts, l'état des dessertes est souvent laissé de côté et a tendance à se péjorer. La réalisation de nouvelles dessertes est restée à un niveau raisonnable.

Dans le canton du Jura, le réseau général de dessertes forestières est intégré dans la planification forestière. Environ 80% des forêts sont desservies par des chemins et des pistes forestières. Le réseau actuel de dessertes forestières est en grande partie satisfaisant pour la gestion forestière, mais la portance et la largeur des chemins sont souvent insuffisantes pour les véhicules de transport et de débardage modernes. Par ailleurs il manque fréquemment un concept de desserte fine au moyen de pistes et de layons⁴⁵.

Dans la région de La Ferrière, les besoins en dessertes forestières sont actuellement couverts, à quelques exceptions près.

Fonctions de protection

Dans les côtes, les forêts ont une fonction particulière de protection des infrastructures, bâtiments et autres itinéraires balisés contre les dangers naturels: érosion, glissements de terrain, chutes de pierres. Le fait que ces forêts présentent un bon degré de mélange des essences renforce leur capacité de résistance aux tempêtes et aux attaques d'insectes.

Une bonne gestion de ces forêts de protection permet de garantir le maintien, voire d'améliorer cette fonction de protection.

⁴⁵ www.jura.ch

Economie du bois

Dans le périmètre du Parc, la sylviculture peut être considérée comme une branche économique à part entière, qui offre des places de travail décentralisées. Au sein du secteur primaire, elle est parfois complémentaire à l'activité agricole. Au niveau des structures de gestion et d'exploitation (triaux et cantonnements forestiers, entreprises forestières privées, développement de la mécanisation), un processus de rationalisation est en cours depuis plusieurs années, qui conduit à des regroupements des forces.

Le régime sylvicole de la futaie irrégulière, qui prédomine sur une large partie des massifs du Parc, est caractérisé par un mélange des essences et des classes de grosseur qui ne répond pas idéalement à l'évolution actuelle de l'industrie de transformation du bois; celle-ci recherche en effet des produits toujours plus homogènes et standardisés nécessitant pour les producteurs plus de tri et de coûts de mise en œuvre. Les forêts de la région produisent cependant de manière soutenue et régulière une matière première qui a le vent en poupe, renouvelable, et dont l'exploitation se trouve en parfaite adéquation avec les objectifs de développement durable du Parc (cf. Fiche 2.1 Valorisation du bois). La qualité des bois produits dans le périmètre du Parc est sans conteste sa première force; des bois de lutherie, à bardeaux, de menuiserie et de charpente sont extraits des massifs forestiers, dont une part significative vient approvisionner les scieries de la région. En complémentarité avec les assortiments de haute qualité, le bois énergie (bois de chauffage en bûches ou en copeaux) constitue un débouché important pour les bois de qualité moyenne et inférieure, tels qu'on en récolte notamment dans les pâturages boisés et dans les versants séchards et à majorité de feuillus des côtes du Doubs. Cette source d'énergie renouvelable présente l'avantage d'ancrer dans le tissu économique régional une filière de valorisation. L'augmentation prévue du prix du pétrole peut redonner un bel essor au bois. Le développement de grands chauffages à copeaux permet d'utiliser la matière sur place et de la valoriser. Citons encore la présence aux Breuleux d'une parqueterie industrielle.

Au niveau des transports, l'éloignement des gares de chargement ainsi que leur fermeture progressive augmente d'autant la distance entre le produit et son transformateur, ce qui a des incidences négatives sur le prix de commercialisation des bois.

Dans le canton de Neuchâtel⁴⁶, en 2008, le taux d'exploitation se situait légèrement en-dessus des possibilités (108%), ce qui montre que l'organisation mise en place au niveau cantonal donne entière satisfaction et que les propriétaires sont intéressés à valoriser leur bois. Ce sont en effet les forêts privées qui ont été le plus fortement exploitées. Dans les Montagnes neuchâteloises, ce sont principalement les coupes d'ouverture des pâturages boisés qui ont contribué à maintenir le volume exploité à un taux aussi important. Le bois (grumes) est vendu majoritairement en Franche-Comté. Plus des trois-quarts du bois exploité (79%) ont servi de bois d'œuvre, environ 17% de bois de feu et 4% de bois d'industrie.

Dans le canton du Jura, le volume exploité est réparti à 60-70% pour le bois de service, 20-25% pour le bois d'industrie et 10-15% pour le bois de feu. Les forêts sont considérées comme généralement sous-exploitées de 10 à 20%. La politique forestière devra prendre ceci en considération, afin de garantir toutes les fonctions de la forêt et notamment d'améliorer la plus-value réalisée dans la région par la filière forêt-bois. Le principal facteur de décision pour une exploitation par les propriétaires de forêts réside cependant dans le marché du bois⁴⁷.

Dans le canton de Berne, le volume de bois en forêt est également en expansion. Le bois de service constitue 70% du volume exploité, le bois d'industrie et le bois de feu se partageant à parts égales les 30% restants. Pour tout le vallon de Saint-Imier (dont la commune de la Ferrière), le volume exploité se montait entre 1995 et 2000 à 30'000 m³ par année en moyenne, employant en théorie 15 à 20 forestiers-bûcherons à plein-temps (en réalité, le calcul est beaucoup plus compliqué à faire, car il faut tenir compte des entreprises extérieures à la région qui viennent effectuer des travaux et des agriculteurs qui travaillent en forêt à temps partiel). Le volume de bois utilisé dans la région ne se monte qu'à environ 10% du volume exploité. La région est donc une exportatrice de bois.

⁴⁶ Références tirées du Rapport annuel SFFN 2008

⁴⁷ www.jura.ch

Réserves forestières

Les parties les plus accidentées ou inaccessibles du Parc (côtes du Doubs) restent parfois inexploitées, sous forme de forêts naturelles. Certaines d'entre elles sont classées en réserves forestières (réserves totales ou réserves à interventions particulières). Les réserves forestières du périmètre du Parc du Doubs sont citées au chapitre 1.2.

Les trois cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel encouragent la présence et la création de réserves forestières et contribuent ainsi à la protection et à la conservation de forêts proches de l'état naturel. Le but de 10% de réserves forestières est généralement évoqué (réserves en forêt et dans les pâturages boisés). Le Parc du Doubs soutient ces initiatives, et souhaite une mise en oeuvre exemplaire dans ce sens, en développant 10% de réserves forestières au moins à terme pour l'ensemble de son périmètre forestier.

Labellisation

Dans le périmètre du Parc, la plupart des propriétés forestières publiques sont engagées dans le processus de certification FSC/PEFC.

Dans le canton de Neuchâtel, selon le Rapport annuel du SFFN 2008, la plupart des propriétés forestières labellisées FSC/PEFC pour la période 2003-2007 l'étaient à nouveau pour 2008-2012. Cependant, la campagne de labellisation est difficile (lourdeur des procédures). Des réactions se sont fait entendre, qui constatent que les différentes certifications n'ont pas apporté d'avantages réels aux intéressés et qu'elles n'ont pas eu l'influence attendue lors de la commercialisation du bois.

Le projet d'AOC Bois du Jura

La renommée du bois de l'Arc jurassien franco-suisse a suscité une demande de reconnaissance d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) pour le bois du Jura. La totalité de l'espace forestier du Parc du Doubs se trouve dans le périmètre délimité pour la demande d'AOC. Les bois résineux sont concernés par la démarche notamment le sapin blanc et l'épicéa. Cette initiative franco-suisse a pour but de promouvoir un matériau de grande qualité, réputé pour sa stabilité mécanique, produit dans notre région. Le dossier est en cours à l'heure actuelle (voir www.aocboisdujura.ch).

1.3.1.3 Agriculture / utilisations agricoles

L'agriculture représente un secteur économique important dans le périmètre du Parc. De très nombreuses collectivités locales doivent leur existence et leur survivance aux entreprises et familles paysannes. Le maintien et le développement du secteur agricole est donc d'une absolue nécessité dans le périmètre du parc.

La diminution constante du nombre d'exploitations agricoles conduit inéluctablement à une déprise agricole ainsi qu'à une réduction du nombre d'emplois dans l'agriculture. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les Franches-Montagnes (-15.7% entre 1990 et 2000).

Taille des exploitations

Les exploitations sont généralement de grande taille et de caractère familial. Ce sont des PME disséminées dans le territoire et elles en assurent l'occupation décentralisée et l'entretien. La population agricole est importante et forme la trame de la structure sociologique des communautés villageoises du Parc.

Dans la partie neuchâteloise⁴⁸ du Parc, la surface moyenne de SAU (surface agricole utile) par exploitation est de 37 hectares; elle est nettement supérieure à la moyenne suisse (entre 17 et 21). La

⁴⁸ Données transmises par Monsieur Laurent Lavanchy du Service de l'agriculture du Canton de Neuchâtel

surface de SAU a diminué de 2003 à 2009 (-7%), mais la surface de SAU par exploitation a légèrement augmenté (+1.6 %). Ceci s'explique par la baisse plus forte du nombre d'exploitations (165 en 2003 et 145 en 2009).

Dans la partie jurassienne et bernoise du Parc⁴⁹, la surface moyenne de SAU par exploitation est de 32 hectares. La SAU totale a très légèrement augmenté (+184 ha), ainsi que le nombre d'exploitations (+2).

Au total, le périmètre du Parc comptabilise un peu plus de 16'000 hectares (164 km²) de SAU, soit presque 56% de sa superficie.

Nombre de personnes employées

Dans la partie neuchâteloise du Parc, 350 unités de main d'œuvre (UMOS) ont été recensées en 2009, soit l'équivalent de 217 emplois à plein temps. Depuis 2003, environ 10 postes à plein temps ont été perdus dans l'agriculture pour les quatre communes concernées.

Dans la partie jurassienne et bernoise, 483 emplois plein-temps sont recensés et 412 emplois à temps partiel. Depuis 2005, 39 emplois ont été perdus, et cela malgré la stabilité du nombre d'exploitations.

Tableau 34 Nombre d'exploitations, SAU et emplois dans l'agriculture (2005-2009)

	Nbr exploitations 2009	Evolution 05-09	SAU [ha]	Evolution 05-09	SAU / exploitation	Evolution 05-09	Emplois plein temps	Emplois partiels
Clos-du-Doubs	73	+1	3'009	+115	41.2	+2.5%	116	98
Franches-Montagnes	243	+2	7'207	+145	29.7	+1.2%	331	278
La Ferrière	32	-1	828	-76	25.9	-5.5%	36	36
Montagnes neuchâteloises	145	-15	5'419	-406	37.4	-7%	217*	
	493	-13	16'463	-222	33.4	-0.1%	1322	412

* Emplois équivalents plein-temps, sans les détails pour le nombre exact de plein-temps et de temps partiels.

Origine des données: OFS (recensement des entreprises agricoles).

Pour le Jura et La Ferrière: source et calculs: Fostat.

Proportion d'exploitations bio

Le nombre d'exploitations bio est passé, dans les communes neuchâteloises, de 17 en 2003 à 12 en 2009. La partie jurassienne et bernoise comptabilise, en 2009, 37 exploitations biologiques (disparition de deux exploitations et apparition d'une nouvelle depuis 2005).

Types de production

Les productions végétales principales sont les herbages et les céréales. Les prairies naturelles et les pâturages communautaires (pâturages boisés) sont prépondérants. Les productions animales principales sont les bovins et les équins. La production bovine est partagée entre le lait (60%) et la viande (40%).

Deux fromageries sont présentes dans le périmètre: l'une à Saignelégier pour la Tête de Moine (AOC) et l'autre au Noirmont (Tête de Moine et Gruyère principalement). D'autres artisans fromagers existent au sein du Parc, mais leur production reste limitée. La majeure partie de la production de Tête de Moine et de Gruyère est exportée à l'extérieur du périmètre du Parc pour y être vendue.

Globalement, les productions sont plutôt extensives, malgré des mouvements constatés de concentration des productions ou des spécialisations. Toutes les exploitations agricoles du Parc participent au programme de production selon les règles des prestations écologiques requises (PER) ou de l'agriculture biologique. Les taux de charge en bétail sont très bas (aux environs de 1 UBG

⁴⁹ Données transmises par Monsieur Jean-Paul Bovée, Fondation interjurassienne pour la statistique

Fumure par hectare), les rations de production sont faibles (moins de 3'000 kg de lait par hectare). Les productions intensives (porcs, aviculture, cultures spéciales – vignes, arboriculture, tabac, etc) sont quasiment absentes du Parc.

Au niveau des contraintes, le Parc du Doubs couvre une région avec une altitude moyenne élevée. Le climat est rude, les sols sont lourds et majoritairement peu profonds avec des reliefs accidentés.

L'avenir du secteur agricole du périmètre du Parc n'est de loin pas assuré. La diminution constante des prix des produits, les incertitudes liées au maintien des paiements directs ainsi que la relative incompressibilité des coûts de production sont inquiétantes. L'agriculture est le véritable pivot autour duquel s'articulent les collectivités rurales de la quasi-totalité des communes formant le PNRD. Sa pérennité doit être garantie sur deux axes principaux que le Parc peut accompagner dans le cadre des limites de la politique agricole: aider à mieux faire et mieux mettre en valeur les productions traditionnelles régionales et accompagner les efforts en vue de diversifications, tant dans les produits que dans les activités et les services à valeur ajoutée.

Du point de vue de la préservation des pâturages boisés, le maintien d'une agriculture orientée vers la production laitière et l'élevage est une condition sine qua non.

Projet pilote qualité du paysage

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole 2014-2017 qui va introduire des contributions liées à la qualité du paysage, l'OFAG a proposé de réaliser un projet pilote aux Franches-Montagnes. Le canton du Jura a mis sur pied un groupe de travail multidisciplinaire chargé de mener une réflexion sur un projet de qualité du paysage franc-montagnard. Ce groupe de travail réunissait des personnes de divers horizons: Service de l'économie rurale, Office de l'environnement, Service de l'aménagement du territoire, Chambre jurassienne d'agriculture, représentant des communes et du Parc du Doubs. Elles étaient accompagnées par des représentants de l'OFAG, de l'OFEV et d'Agridea. Le rapport issu de ce projet est très brièvement résumé ici⁵⁰.

Le périmètre choisi pour ce projet pilote est celui correspondant à l'objet n° 1008 de l'IFP ("Franche s-Montagnes"). "Ce périmètre a été porté à l'IFP car il s'agit d'un paysage typique du Haut plateau du Jura, unique en Suisse, ayant conservé un caractère sylvo-pastoral typique. La végétation y est très variée, elle est composée de pâturages boisés, de forêts, de prairies et de tourbières, notamment celle de l'Etang de la Gruère qui est un site de marais unique bien conservé. Les Franches-Montagnes sont traditionnellement marquées par l'agriculture, il s'agit notamment du centre de l'élevage chevalin suisse" (Fondation rurale interjurassienne, 2012).

Le périmètre choisit pour le projet est caractérisé par une alternance entre forêts, pâturages boisés, prairies et culture. Il couvre une superficie de 3615 ha et concerne les communes suivantes (tout ou en partie): Le Bémont, La Chaux-des-Breuleux, Les Genevez, Lajoux, Montfaucon et Saignelégier. La partie bernoise de l'IFP n'a pas été prise en compte dans ce projet.

"Plus de la moitié de la surface du périmètre est composée de champs, prés et pâturages, dont 366 ha en zone d'estivage" (Fondation rurale interjurassienne, 2012). Une cinquantaine d'exploitations agricoles se partagent le territoire. Les éléments naturels bien présents se combinent harmonieusement à l'agriculture et au patrimoine et rendent le périmètre choisi intéressant à plusieurs titres.

Le paysage est fortement structuré par la géomorphologie, qui imprime au paysage ses grandes lignes (alternance d'anticlinaux et de synclinaux, à orientation SW-NE. La géologie calcaire engendre une grande présence des phénomènes karstiques. Les alignements de dolines sont ainsi bien visibles dans le terrain. La présence de marne, en alternance avec les bancs de calcaires, permet la présence de plusieurs zones humides (bas-marais, hauts-marais, étangs). Le climat et la végétation contribuent également à donner son empreinte au paysage.

Le groupe de travail a premièrement identifié les principaux éléments constituant le paysage franc-montagnard: la végétation de pâturage boisé, les murs en pierres sèches, les zones d'herbages sans structures, le bétail (bovins et chevaux), les dolines, les arbres remarquables, haies et bosquets.

⁵⁰ Fondation rurale interjurassienne, 2012: "Projet pilote qualité du paysage – Franches-Montagnes (JU). Rapport de projet. Version définitive", Courtemelon.

L'origine de la qualité du paysage franc-montagnard "est issue d'une heureuse combinaison d'une multitude de facteurs (le karst, la météo, la végétation, le bétail), eux-mêmes liés à des contingences externes variables (politique agricole, tourisme, attachement des habitants à leur région)" (Fondation rurale interjurassienne, 2012).

Le groupe de travail a ensuite dû s'accorder sur la vision du paysage franc-montagnard typique, parmi un choix de douze orthophotos issues du périmètre. Celle qui a remporté le plus de voix est celle qui présente la plus grande variété d'éléments constitutifs (haies, étang, hameaux, haut-marais, bas-marais, forêt, forêt pâturée, pâturages plus ou moins boisés, chemins, mur en pierre sèche, prés et pâturages secs).

Les thèmes et les mesures retenus pour le projet sont les suivants: bonne gestion du pâturage boisé, diminution des objets visuellement indésirables, maintien voire amélioration de la mosaïque paysagère, conservation des éléments remarquables, conservation de la présence de chevaux.

Le rapport présente enfin les contrats d'adhésion au projet pilote. Deux types de contrats ont été prévus, l'un pour les zones SAU, l'autre pour les zones d'estivages. Tous les deux comprennent des conditions minimales d'entrée. Les contributions sont liées aux domaines suivants, selon des exigences et suggestions diverses:

	SAU	Estivage
La gestion du pâturage boisé	X	X
Des alentours de ferme harmonieux	X	
L'équipement pastoral	X	X
Les balles d'ensilage plastifiées	X	
Les cultures sous plastique	X	
Une mosaïque faible	X	
Une mosaïque correcte	X	
Une mosaïque optimale	X	
Les dolines	X	X
Les arbres remarquables	X	X
Les murs en pierres sèches	X	X
Les bornes historiques	X	X
Les éléments bocagers repères	X	X
Les allées d'arbres	X	X
Les chevaux	X	X
La plantation d'arbres feuillus isolés	X	X
L'installation d'îlots de régénération	X	X
La plantation d'une haie	X	X
Le semi d'une prairie fleurie	X	
Le taux de boisement mal équilibré		X
Le taux de boisement moyennement équilibré		X
Le taux de boisement équilibré		X

En Annexe B12 se trouvent le concept du projet, les contrats-types pour la SAU et les zones d'estivage ainsi que les fiches de mesures détaillant les contributions pour chaque domaine (Fondation rurale interjurassienne, 2012).

1.3.1.4 Autres secteurs économiques d'importance particulière

L'horlogerie et la microtechnique

L'horlogerie est le fleuron de l'économie et de l'industrie du Parc. Son industrie manufacturière est très présente dans la plupart des communes du périmètre et y emploie une nombreuse main d'œuvre. La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont de véritables cités de l'horlogerie, alors que les Franches-Montagnes sont plus particulièrement spécialisées dans la fabrication de boîtes de montres. Cette industrie a forgé la culture des montagnes de l'arc jurassien. Elle a favorisé le développement de la

microtechnique qui est en pleine évolution. Au Crêt-du-Loche se trouve un pôle de recherche (Neode – parc scientifique et technologique) sur les micro- et nanotechnologies. Au Noirmont, une pépinière d'entreprises (Creapole) a pris ses quartiers.

L'énergie

La production d'énergie électrique sur le Doubs constitue une activité économique de niche. Les centrales du Châtelot et de la Goule produisent respectivement en moyenne 100 GWh et 25 GWh annuellement. L'amélioration des technologies de production doit permettre de diminuer les effets négatifs des barrages sur le cours d'eau au cours des prochaines années.

D'autre part, deux éoliennes sont installées sur le territoire du Parc, sur la commune de St-Brais.

La formation

Le Parc du Doubs ne compte pas de centre de formation sur son territoire. Par contre, la ville de La Chaux-de-Fonds abrite le CIFOM, centre interrégional de formation professionnelle, auquel est rattachée l'Ecole d'arts appliqués. La Haute Ecole Arc dispose de lieux d'enseignement à La Chaux-de-Fonds et au Loche.

1.3.2 Produits et création de valeur ajoutée

Les produits du terroir

Dans chaque canton concerné, une ligne de produits du terroir existe. Pour le canton du Jura, il s'agit de la marque "Spécialité du Canton du Jura"⁵¹, dans le canton de Neuchâtel, du label "Neuchâtel – Produit du terroir"⁵² et dans le Jura bernois de la marque "Produit du terroir du Jura bernois"⁵³. Ces trois labels font partie de la Fédération "Pays romand – Pays gourmand". Les produits sont vendus dans divers magasins, allant de la boutique spécialisée aux commerces de détail des villages en passant par quelques plus grandes chaînes (Mini marchés, Landi, Denner, etc). A Saignelégier, le magasin des paysannes offre la gamme des produits labellisés mais également de nombreux produits fabriqués dans les Franches-Montagnes sans pour autant être reconnu par un label.

Un cahier des tâches précis garantit l'authenticité et la typicité des produits du terroir labellisés. Il s'agit de produits dont les principales matières premières proviennent de la région. Les exploitations agricoles fournissant les matières premières répondent aux exigences des prestations écologiques requises (PER) ou de la culture biologique et l'élaboration des produits se fait dans la région.

La gamme de produits concernés est très large:

- Produits laitiers (crème, lait, yoghourts, fromages, fondue)
- Produits carnés (viande fumée, saucisses, lard, jambon, pâtés, terrines, viande fraîche et séchée)
- Poissons
- Produits boulangers et pâtisseries (biscuits, farine, pain, toéché, gâteaux)
- Boissons avec ou sans alcool (sirop, jus de fruit, tisanes, spiritueux, eaux-de-vie)
- Miel de sapin et de fleurs
- Douceurs (caramels, chocolats, confiture, gelée)
- Fruits et légumes (fruits et légumes frais, fruits séchés)
- Condiments (épices, huile, vinaigre)

La Tête de Moine, bien que n'étant pas originaire du Parc du Doubs, y est très largement fabriquée, notamment dans les fromageries de Saignelégier et du Noirmont. Le Chaux-d'Abel est un fromage

⁵¹ <http://www.terroir-jura.ch/>

⁵² <http://www.ovpt.ch/>

⁵³ <http://www.terroir-jurabernois.ch>

fabriqué dans la localité du même nom. Le toéché est un gâteau à la crème au goût acidulé. Le saucisson neuchâtelois est confectionné à partir de viande de porc avant d'être fumé. De nombreux autres produits sont également disponibles en-dehors de ces marques, qui imposent parfois trop de contraintes pour de tout petits producteurs.

La labellisation et la commercialisation des produits du terroir du Jura et du Jura bernois sont assurées par la Fondation rurale interjurassienne (FRI). En 2007, la FRI a nommé une commission interjurassienne pour la gestion des marques, chargée de définir les conditions d'octroi de la marque, d'organiser les contrôles et de mettre sur pied un programme de marketing pour les marques "Spécialité du Canton du Jura" et "Produit du terroir du Jura bernois".

Dans le canton de Neuchâtel, c'est l'Office des vins et des produits du terroir (OVPT) qui s'occupe de la labellisation des produits et de leur promotion.

La vente des produits du terroir représente un apport financier intéressant pour les entreprises agricoles et les commerces de denrées alimentaires. Certains se sont spécialisés dans l'une ou l'autre production, d'autres produisent accessoirement leurs marchandises générant ainsi un revenu de complément.

La Tête de Moine AOC et le Gruyère AOC, dont la renommée internationale n'est plus à démontrer, sont promus et commercialisés respectivement par l'interprofession de la Tête de Moine et par l'interprofession du Gruyère.

Autres produits régionaux

Plusieurs marques horlogères ont leur siège et leurs locaux de fabrication dans le périmètre du Parc.

1.3.3 Prestations de service

Le Tableau 35 présente un aperçu des services à la population disponibles dans les communes du Parc. Elles sont toutes desservies par les transports publics (Chemins de fer du Jura – CJ, Transports régionaux neuchâtelois – TRN, CFF, Car Postal), mais selon une offre différenciée. Un service de bateaux à vocation touristique relie Les Brenets au Saut du Doubs. Les Chemins de Fer du Jura (CJ) constituent l'épine dorsale des transports publics au sein du Parc. Ils traversent la région de Glovelier à La Chaux-de-Fonds et de Tavannes (BE) au Noirmont. Sur certaines lignes, des bus prennent le relais du train. Les cars postaux desservent quelques lignes, notamment Tramelan - Goumois, en passant par Saignelégier, La Chaux-de-Fonds – Biaufond et Soubey – St-Ursanne. Les CFF desservent St-Ursanne en direction de Porrentruy ou Delémont ainsi que La Chaux-de-Fonds en direction du Locle, de Neuchâtel ou de Bienne. Les TRN (Transports régionaux neuchâtelois) desservent Les Brenets.

Au niveau scolaire, les fermetures de classes ayant eu lieu il y a plusieurs années ont entraîné le regroupement de communes en cercles scolaires primaires et secondaires. Au niveau primaire, on distingue encore 9 cercles scolaires: Les Bois, Le Noirmont, Les Breuleux-Muriaux-La Chaux-des-Breuleux, Saignelégier, Le Bémont-Les Enfers, Montfaucon-Saint-Brais, Les Genevez, Lajoux (un rapprochement est en discussion entre ces deux communes) et le cercle du Clos-du-Doubs (Soubey et Clos du Doubs).

Au niveau secondaire, la carte est un peu différente avec une école pour Les Bois-Le Noirmont, une école pour Les Breuleux-Muriaux-La Chaux-des-Breuleux-Montfaucon (Saint-Brais à choix), une école pour Saignelégier-Le Bémont-Les Enfers (Saint-Brais à choix), une école pour Lajoux-Les Genevez (à Bellelay BE). Les élèves de la commune de Clos du Doubs se rendent à l'école secondaire à Porrentruy.

Au niveau supérieur, la ville de la Chaux-de-Fonds accueille un lycée, le CIFOM (formation technique, artistique et tertiaire) et la HEP BEJUNE (formation des enseignants), un conservatoire, ainsi que plusieurs écoles de théâtre, musique ou chant. La ville du Locle possède une Haute Ecole Arc Ingénierie, ainsi que le CIFOM et un conservatoire de musique.

Les deux tiers des communes ont encore un office postal mais leur avenir n'est pas assuré à long terme. Dans la même proportion, elles ont un guichet bancaire (généralement une succursale de la Banque Raiffeisen).

Trois petites communes (moins de 250 habitants) n'ont plus de commerce de détail. Les magasins de grandes surfaces se trouvent uniquement à Saignelégier (Coop et Migros), mais d'autres supermarchés se trouvent à une distance raisonnable (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Saint-Imier, Bassecourt). Des pharmacies se trouvent à Saignelégier, au Noirmont, à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

L'accès aux soins médicaux est correct même si la tendance à la centralisation est évidente. Hormis les deux villes qui possèdent chacune un hôpital, la commune de Saignelégier dispose d'une unité de l'Hôpital du Jura. Les soins pour les personnes âgées sont également bien développés avec un service d'aide à domicile dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. La clinique du Noirmont est un lieu de convalescence pour les personnes nécessitant une réadaptation cardio-vasculaire ou une réadaptation psychosomatique. Les maternités les plus proches sont à Delémont, Saint-Imier et Neuchâtel (cette dernière sans convention avec le canton du Jura).

La Chaux-de-Fonds et le Locle ont des bibliothèques publiques importantes. Les écoles secondaires des Breuleux, du Noirmont et de Saignelégier ont également chacune une petite bibliothèque, mais de niveau scolaire. Les autres communes sont desservies par le Bibliobus de l'Université populaire jurassienne, qui passe une à deux fois par mois.

Offres touristiques et de loisirs

L'offre touristique du Parc naturel régional du Doubs est essentiellement tournée vers la clientèle avide de tourisme doux (randonnées pédestres, cyclotouristiques, équestres). Le Doubs permet de satisfaire les amateurs de sports nautiques (canoë-kayak) et de pêche. L'absence d'hôtels de grande capacité limite le séjour de groupes importants et ne fait donc pas partie des circuits des autocaristes.

Les activités suivantes sont notamment offertes par divers prestataires:

- équitation et randonnées en char attelé ou en roulotte sur tout le territoire
- descente en trottinette en direction de Glovelier et du Doubs
- golf aux Bois
- réseau d'itinéraires pédestres bien balisés et bien entretenu le long du Doubs entre les Brenets et St-Ursanne ainsi que sur les plateaux francs-montagnards et neuchâtelois
- descente du Doubs en canoë-kayak
- croisières en bateau sur le lac des Brenets
- visites de musées en particulier ceux d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et du Locle, les moulins souterrains du Col des Roches et le Musée lapidaire de St-Ursanne
- escalade aux rochers des Sommètres

L'agritourisme permet des séjours à la ferme sur l'ensemble du Parc. Le logement est possible en appartement ou sur la paille. Aux Brenets, la Ferme aux Cerfs est originale par la présence d'un important troupeau de cette espèce. Des offres de loisirs complètent les possibilités d'hébergement dans le Parc. Citons, sans toutefois être exhaustifs, les visites guidées organisées par le Centre Nature Les Cerlatez (pâturage boisé, vallée du Doubs, traces et indices, etc) et les sorties organisées par des guides interprètes du patrimoine. En hiver, les balades en chiens de traîneaux, les sentiers de raquettes, le ski de fond et le ski de descente sont au programme

L'absence d'offres forfaitaires structurées et commercialisées constitue cependant un handicap pour les prestataires et pour le développement du tourisme dans le Parc du Doubs.

Autres prestations de services

Parmi les prestataires de services importants au sein du Parc figurent naturellement tous les artisans travaillant dans de nombreux domaines. Parmi eux, nous pouvons citer quelques spécificités du Parc, comme les maréchaux-ferrants, dont la présence et l'activité sont étroitement liées à l'élevage chevalin, typique de la région. Un guillocheur œuvre encore à Saignelégier, métier rare et lui aussi dépendant d'une spécificité typique de la région: l'horlogerie. En relation avec le travail du bois, nous pouvons citer le fabricant de guitares Célestine à Saint-Brais et le luthier Girardin à La Chaux-de-Fonds, deux magiciens du bois. Un distillateur donne aux baies et fruits de la région toute leur saveur dans les arômes subtils de la "goutte" aux Bois (E. Bourquard), alors qu'un confrère œnologue fabrique des bières artisanales à Saignelégier (BFM – Bière des Franches-Montagnes).

Tableau 35 Situation des communes du Parc en matière de prestations de services publics

Commune	Gare	Arrêt bus	de	Ecole enfantine	Ecole primaire	Ecole secondaire	Poste	Banque	Médecin/soins médicaux	Commerce(s) de détail	Bibliobus / bibliothèque
La Ferrière											
La Chaux-de-Fonds											
Le Locle											
Les Brenets											
Les Planchettes											
Les Bois											
Le Noirmont											
Saignelégier											
Les Breuleux											
La Chaux-des- Breuleux											
Montfaucon											
Les Enfers											
St-Brais											
Lajoux											
Les Genevez											
Clos du Doubs											

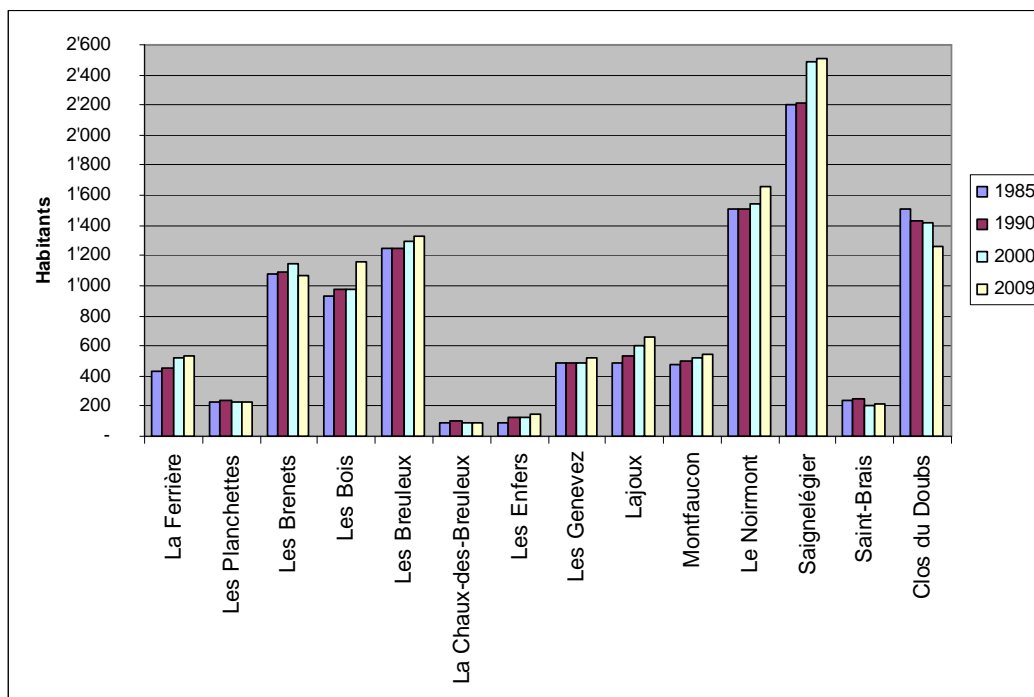
1.3.4 Structure de la population

La population du périmètre du Parc a évolué positivement entre 1985 et 2009, gagnant 1311 habitants. L'évolution des communes rurales (+ 8%) est proportionnellement plus forte que l'évolution des communes-villes (+ 0.9%) et se situe dans la moyenne nationale.

Au niveau des villes, Le Locle voit sa population baisser continuellement depuis 1985, alors que celle de La Chau-de-Fonds présente la tendance inverse.

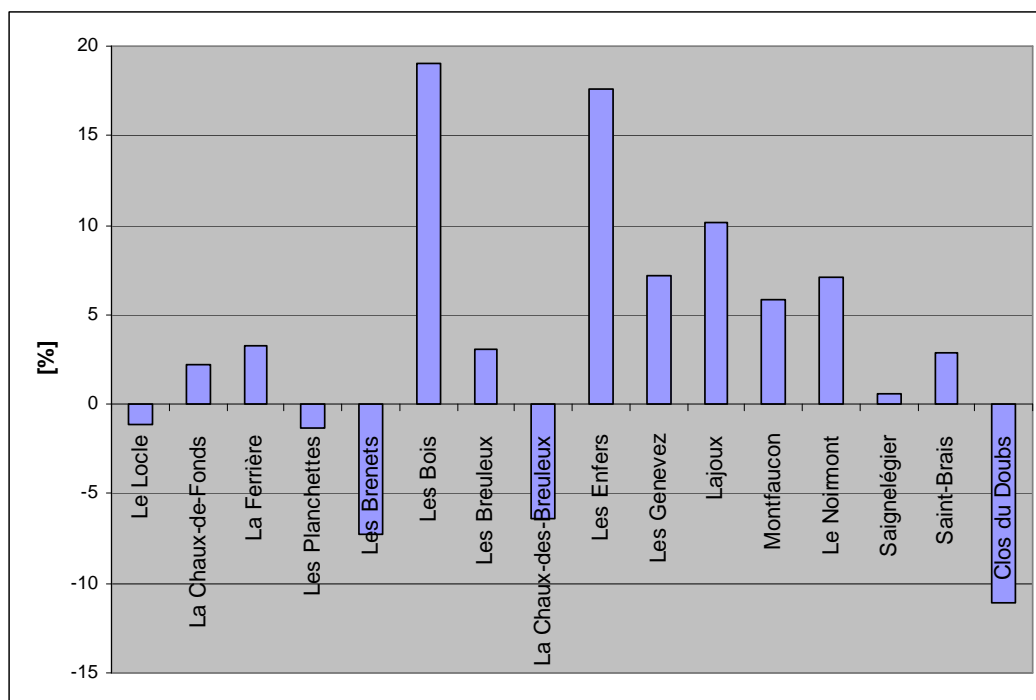
En nombre réel d'habitants, l'évolution s'est concentrée sur la ville de La Chau-de-Fonds (+ 1'162 habitants depuis 1985, dont 818 depuis 2000) et les villages des Bois (+ 227 habitants depuis 1985, dont 185 depuis 2000), de Lajoux (+ 178 habitants depuis 1985, dont 61 depuis 2000), du Noirmont (+ 140 habitants depuis 1985, dont 109 depuis 2000) et de Saignelégier (+ 306 habitants depuis 1985, dont seulement 14 depuis 2000).

Graphique 6 Evolution du nombre d'habitants au sein du Parc entre 1985 et 2009 (communes rurales)

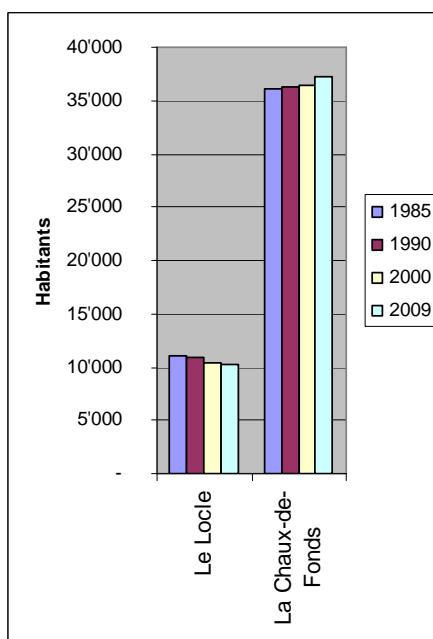


Dans le détail, la plupart des communes ont gagné des habitants, alors que cinq d'entre elles en ont perdu (cf. Graphique 7). Parmi les communes très dynamiques, citons la commune des Bois qui a gagné de nombreux habitants ces dernières années notamment grâce à sa proximité avec la ville de La Chau-de-Fonds et l'aménagement d'une nouvelle zone à bâtir. La commune de La Ferrière a également connu un certain succès, pour les mêmes raisons. La commune des Enfers a connu une croissance relative très forte de sa population, mais dans ce cas (petite commune de moins de 150 habitants en 2009), seuls quelques nouveaux habitants peuvent faire évoluer rapidement la tendance.

Graphique 7 Evolution de la population par commune entre 2000 et 2009 en %



Graphique 8 Evolution du nombre d'habitants dans les communes-villes entre 1985 et 2009



La commune de Clos du Doubs est celle qui a proportionnellement perdu le plus d'habitants. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs⁵⁴. D'une part, la taille moyenne des familles n'a fait que diminuer depuis plusieurs dizaines d'années. Dans une grande commune rurale comme celle-ci, ce fait n'est certainement pas à négliger, même s'il n'est pas propre uniquement à cette commune. Force

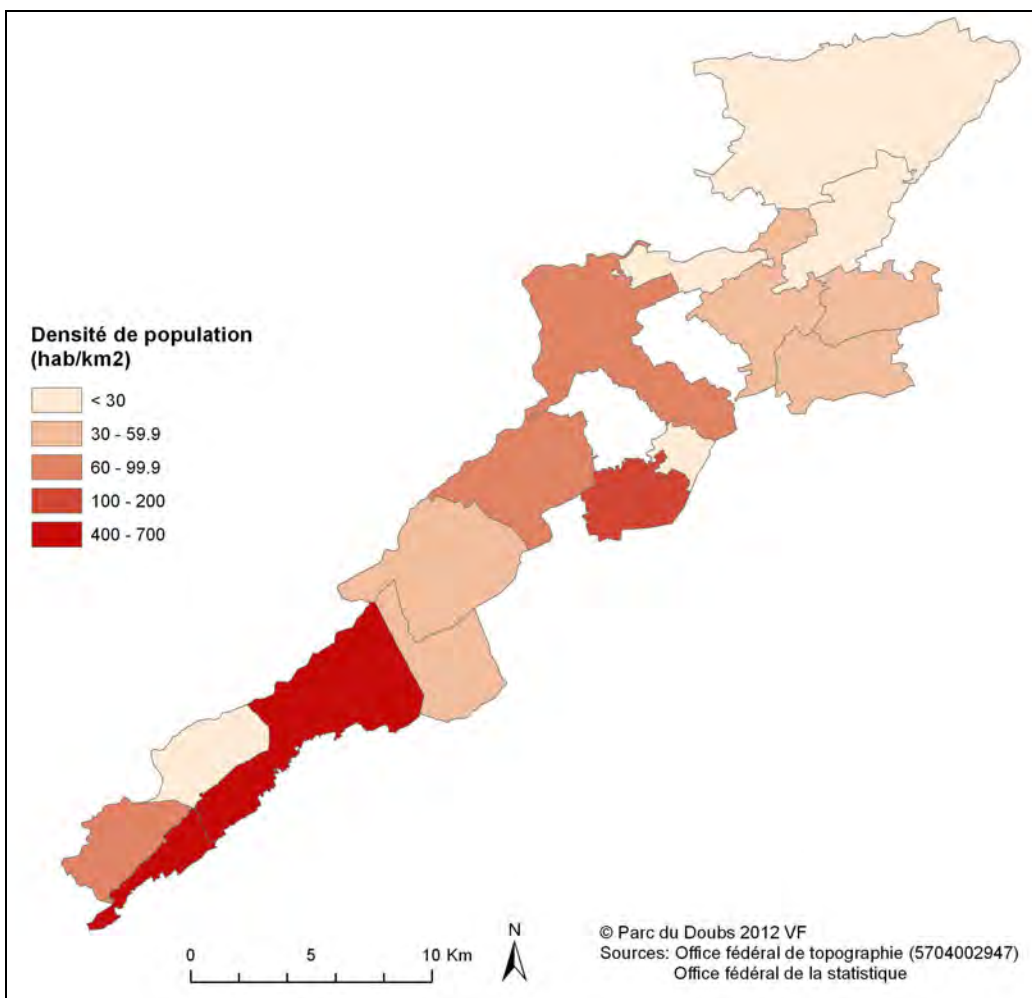
⁵⁴ Communication personnelle de Nicolas Maître, conseiller communal de Clos du Doubs

est de constater que la construction de l'autoroute A16 a plus favorisé le départ des jeunes que l'arrivée de nouveaux citoyens. La commune manque d'emplois, notamment de travail en entreprise (une entreprise y occupe certes 130 employés, mais seuls 10 viennent de la commune). La commune essaie donc de plancher sur des solutions pour conserver ses habitants et se rendre attractive: création d'une Unité d'Accueil de la petite Enfance – Crèche, mise en évidence des zones à bâtir et des bâtiments et logements communaux ou privés libres, étude externe Transports & Mobilité dans la commune et la région, demandes d'offres pour la pose du haut débit pour l'ensemble du territoire communal (valorisation du télétravail et d'un certain confort au niveau des nouvelles technologies). Les autorités sont sensibles à la configuration un peu particulière de leur commune (très étendue en superficie et présentant une faible densité de population) et essaient à chaque réflexion de ne pas privilégier une partie de la population au dépens d'une autre.

Densité de la population

Les communes présentant les plus fortes densités de population sont La Chaux-de-Fonds et Le Locle. C'est dans la logique des choses, vu l'importance de l'agglomération urbaine de la Chaux-de-Fonds (et ce malgré la grande taille du territoire communal). Au Locle, l'agglomération urbaine est plus limitée, mais le territoire communal est plus restreint aussi. Les autres communes montrent une densité moindre, allant de 127 habitants par kilomètre carré (Les Breuleux) à 14.7 (St-Brais).

Carte 10 Densité de population dans les communes du Parc



1.3.4.1 Les pendulaires

La pendularité est un phénomène très marqué au sein des communes du Parc. Les données intègrent les étudiants ainsi que les travailleurs frontaliers, qui viennent de France travailler en Suisse. Ils sont chaque jour très nombreux et constituent une part importante des pendulaires (plus de 3000 dans le périmètre du Parc).

Dans le périmètre du Parc, 8'229 personnes quittent leur commune pour aller travailler ailleurs (dans le Parc ou à l'extérieur). A l'inverse, 13'319 personnes viennent travailler dans une commune du Parc depuis une autre commune (dans le Parc ou à l'extérieur).

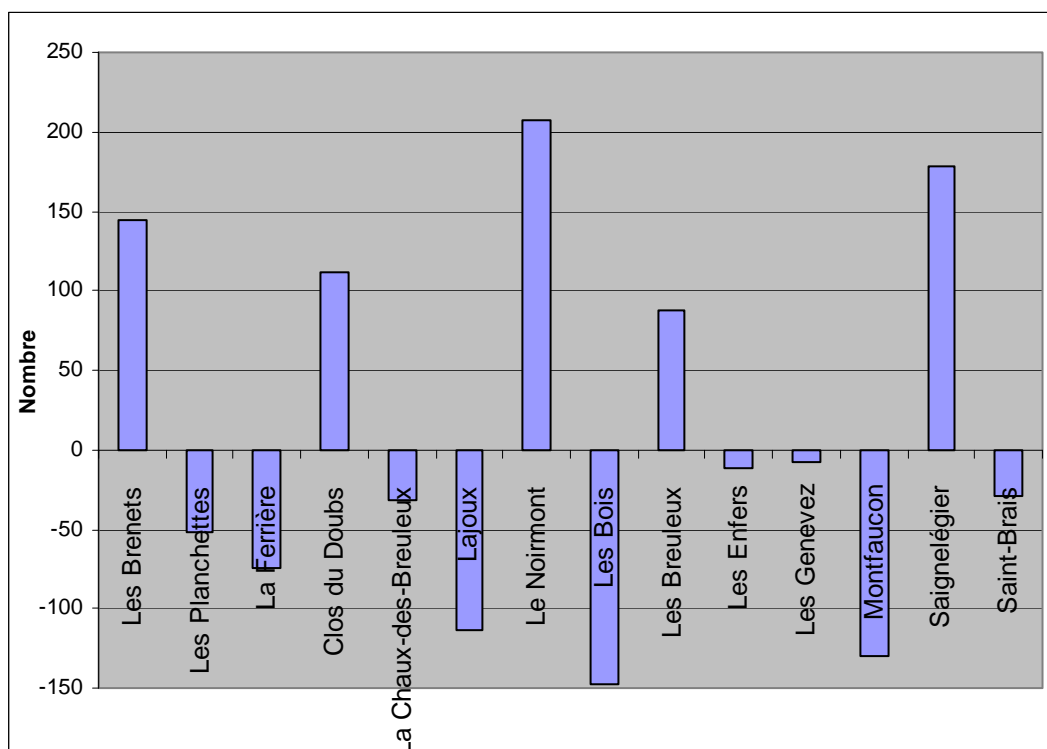
Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle attirent un grand nombre de travailleurs pendulaires du Parc (respectivement 2383 et 1264 personnes). Elles ont donc une importance majeure pour l'emploi régional. Les autres destinations à l'extérieur du Parc sont Delémont, Bienne, Tramelan et Porrentruy.

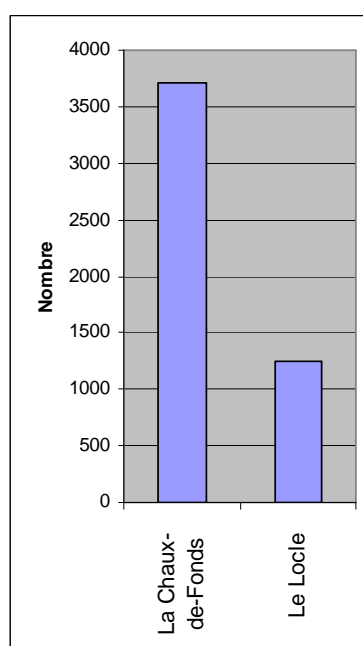
En plus du Locle et de La Chaux-de-Fonds, cinq communes présentent des bilans positifs (cf. Graphique 9 et Graphique 10). Ce sont, parmi les communes rurales, les plus industrialisées et également celles qui accueillent le plus de travailleurs frontaliers.

En ce qui concerne les moyens de transports (cf. Tableau 36), ce sont les véhicules motorisés privés et/ou les bus d'entreprise ou d'école qui sont les plus utilisés (36%). Un peu moins de 20% des travailleurs effectuent la totalité du trajet à pied, 5% en tram, bus ou trolleybus, moins de 4% en train et 2% avec d'autres transports publics. Le vélo est exclusivement utilisé par 2% des travailleurs.

La majeure partie des utilisateurs du train sont les écoliers et étudiants, les horaires ferroviaires n'étant pas toujours très adaptés aux horaires de travail (particulièrement pour les horaires d'usines). La forte proportion de pendulaires au sein de la région, les trajets effectués parfois importants, la desserte parfois insuffisante de certaines communes en transports publics et le fait que les travailleurs frontaliers n'ont quasiment aucun choix de transport en commun entraînent une forte utilisation des transports motorisés privés.

Graphique 9 Bilan des pendulaires par commune (communes rurales)



Graphique 10 Bilan des pendulaires pour les communes-villes**Tableau 36 Moyens de transports utilisés au sein du Parc⁵⁵**

Moyens de transport	Part des travailleurs
Vélocycle, motocyclette, voiture, car de l'entreprise/école	36.72%
Sans indication (y c. pendularité indéterminée)	19.74%
Aucun moyen de transport, tout le trajet à pied	18.06%
Actifs occupés sans trajet	7.89%
Tram, autobus urbain, trolleybus	5.14%
Transport public + vélocycle, motocyclette, voiture, car de l'entreprise/école	4.19%
Train	3.59%
Car postal, autocar, autre moyen de transport public	2.03%
Vélo	2.03%
Transport public + vélo	0.6%

1.3.5 Structure de l'habitat

A l'origine, la population s'est implantée dans la chaîne jurassienne de manière diffuse, en hameaux et en villages plutôt qu'en grandes concentrations. La région, entièrement boisée à l'origine, a été peu à peu défrichée par l'exploitation du bois et la pratique agricole. La construction des fermes répondait à un certain nombre d'exigences naturelles:

- Le vent, assez fort parfois, obligeait à construire des toits peu pentus, offrant un minimum de résistance et orientés est-ouest selon le sens des vents dominants

⁵⁵ Source: OFS, Recensement fédéral de la population, 2000

- L'absence d'eau poussait les habitants à développer au maximum les surfaces de toit, afin de récolter l'eau de pluie et de fonte de neiges et de l'acheminer dans des citernes
- Le climat incitait à construire les fermes selon une orientation bien précise: la zone d'habitation au sud, afin de garantir un ensoleillement maximal, les écuries à l'ouest, à l'abri de la bise froide de l'hiver
- L'alternance des terrains épais et fertiles et des sols plus fins, pierreux et plus maigres conduisait si possible à installer les fermes de manière optimale: d'un côté les prairies de fauche et les cultures sur les meilleurs terrains, de l'autre les pâturages sur les sols moins fertiles.

Les matériaux utilisés étaient ceux de la région: murs en pierres calcaires, très épais, recouverts de chaux fabriquée localement; toits couverts de bardeaux puis de tuiles (souvent fabriquées dans la région).

Bien entendu, la plupart des fermes de l'époque ont connu de nombreuses modifications et elles représentent actuellement tout un condensé de l'histoire agricole et humaine des Franches-Montagnes.

Dès le 19^{ème} siècle, l'occupation principalement agricole laissait le temps, durant les longs hivers, de développer d'autres activités artisanales, jusqu'à créer de petites industries. Ces activités ont également marqué le paysage, en utilisant les ressources naturelles disponibles et en renforçant la décentralisation de l'urbanisation⁵⁶. C'est à cette époque qu'apparaît le paysan-horloger, précurseur du développement extraordinaire de l'horlogerie dans l'Arc jurassien. La plupart des villages deviennent des "prototypes de la fabrique rurale collective"⁵⁷, en développant tout un ensemble de petits ateliers domestiques, dans les fermes ou les maisons d'habitations. Les changements sociaux provoqués par ce développement "industriel" engendrent une expansion démographique mais ne bouleversent pas encore la structure traditionnelle de l'habitat.

Au début du 20^{ème} siècle débute une régression démographique, encore en cours actuellement. Le nombre de paysans chute et l'industrie horlogère se regroupe en plus grandes unités de fabrication: les premières usines. La population tend dès lors à aller travailler en usine et acquiert un statut d'ouvrier, tout en conservant dans un premier temps un petit train de paysan. Des maisons d'habitation sont construites, ainsi que des usines et les premiers locatifs. Les agriculteurs ont tendance à quitter le village pour s'installer en périphérie. Les ouvriers quant à eux sont de plus en plus nombreux à quitter leur village pour aller travailler à l'extérieur. Les communes délimitent alors des zones de constructions résidentielles, afin d'essayer de maintenir la population des villages. C'est l'essor des constructions de villas individuelles et des quartiers résidentiels.

La structure actuelle de l'habitat est encore très proche de l'origine, avec des grandes surfaces d'habitat dispersé, de nombreux hameaux et des villages plus importants. Cependant, le développement des quartiers résidentiels dans les villages a souvent tendance à noyer la structure d'origine des localités.

⁵⁶ Blant, M. et al, 2001: "Le Jura – Les paysages, la vie sauvage, les terroirs".

⁵⁷ Bassand, M., 1989: "Habitat rural est maison paysanne dans une région périphérique de Suisse", in *Arch. & Comport. / Arch. & Behaviour.*, Vol. 5, n°1, p41-61. Source utilisée pour la suite du chapitre.

1.4 Organisation du territoire

1.4.1 Projets, plans directeurs et plans sectoriels au niveau fédéral⁵⁸

- La Conception "Paysage suisse": adoptée par le Conseil fédéral en 1997, elle constitue le principe directeur contraignant pour la protection de la nature et du paysage dans les tâches de la Confédération. La prise en compte de ses objectifs par les cantons dans leur planification directrice est laissée à leur appréciation.

Ses principaux objectifs sont:

- o La valorisation de l'eau dans le paysage
- o Réserver des espaces libres pour la dynamique naturelle
- o Préserver les habitats et reconstituer leurs réseaux
- o Concentrer les infrastructures dans le territoire
- o Valoriser d'un point de vue écologique les paysages fortement sollicités - en particulier les zones d'habitat - et les rendre attractifs

Elle a été intégrée dans les plans directeurs cantonaux neuchâtelois, bernois et jurassien. Le canton de Berne l'a complétée par le projet cantonal bernois d'aménagement du paysage (PCAP).

- Le plan sectoriel des transports: fixe les objectifs et les priorités de la Confédération en ce qui concerne les infrastructures de transport de sa compétence. Il ne concerne le Parc que de façon très marginale (chapitre 6.11 Arc jurassien), en ce qui concerne la route H20 (La Chaux-de-Fonds – Le Crêt du Locle / Contournement La Chaux-de-Fonds et Le Locle) et le rail La Chaux-de-Fonds/Le Locle – Neuchâtel.
- La conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN): vise à créer ou maintenir de bonnes conditions dans le domaine des installations sportives d'importance nationale. Le stade nautique de Goumois (Les Seignottes), consacré au canoë, est ainsi soutenu par la Confédération et accueille l'une des compétitions suisses de référence, le slalom national de Goumois.
- Le plan sectoriel des dépôts en couches géologiques profondes: doit créer les conditions au stockage des déchets radioactifs produits en Suisse. Il fixe les principaux critères auxquels doit satisfaire un lieu d'entreposage des déchets, règle la procédure à suivre pour sélectionner un lieu d'implantation et désigne finalement les régions puis les sites. Dans le canton du Jura, un projet de recherche international est conduit au Mont-Terri (anciens fours à chaux de St-Ursanne), sous l'égide de l'Office fédéral de topographie. Le laboratoire souterrain du Mont-Terri sert à des expériences sur la caractérisation des Argiles à Opalinus. Les résultats sont utilisés pour l'évaluation de la faisabilité et de la sûreté des dépôts géologiques pour des déchets radioactifs et roche argileuse. Le stockage de tout déchet radioactif est toutefois interdit sur le site, qui ne peut être exploité qu'à des fins de recherche scientifique.
- Le plan sectoriel des surfaces d'assolement: a été intégré par les trois cantons dans leur plan directeur cantonal (fiche 3.06 Surfaces agricoles et surfaces d'assolement pour le canton du Jura, fiche S_21 Préserver les meilleures terres cultivables du canton (SDA) et assurer la vitalité du territoire rural pour le canton de Neuchâtel, mesure A_06 Préserver les surfaces d'assolement pour le canton de Berne).

⁵⁸ <http://www.bafu.admin.ch/raumplanung/02231/index.html?lang=fr>

- Le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA): il concerne en limite extérieure du Parc l'aérodrome des Eplatures, à La Chaux-de-Fonds. Ce site ne fait donc pas partie du périmètre du Parc; cependant, les avions en phase d'approche ou au décollage survolent en partie le Parc. Il s'agit toutefois d'un aérodrome de petite taille, dont la fréquentation reste dans les limites du raisonnable. Une coordination pourrait, en temps utile et si nécessaire, être menée entre le Parc et l'aérodrome sur la base du PSIA. Ce point est abordé au chapitre 1.5.1.4 page 102.
- Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE): une seule ligne à très haute tension (380kV) traverse le Parc, à travers tout le Clos-du-Doubs. Cette installation a été relevée dans l'évaluation paysagère effectuée en 2008. Une ligne de transport pour les chemins de fer (132 + 66kV) traverse également le Parc, mais de façon marginale (ligne Porrentruy-Delémont, via St-Ursanne). Les cantons ont tous intégré ce plan sectoriel dans leur plan directeur.
- Plan sectoriel militaire: le périmètre du Parc ne contient ni place d'arme, ni place de tir, ni aérodrome militaire ni point de franchissement; il n'est donc pas concerné par ce plan sectoriel.

1.4.2 Projets, plans directeurs et plans sectoriels au niveau cantonal

Ce chapitre analyse les instruments de planification du territoire des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne et de leur cohérence avec les objectifs d'un parc naturel régional. Les thèmes retenus dans le cadre de cette analyse sont:

- Conserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage
- Renforcer les activités économiques axées sur le développement durable qui sont exercées sur le territoire du parc et encourager la mise sur le marché des biens et des services qu'elles produisent
- Créer des conditions favorables au développement durable
- Sensibiliser la population à l'environnement
- Inciter à la découverte du patrimoine naturel et culturel
- Encourager les technologies innovatrices et respectueuses de l'environnement

Les documents suivants ont été consultés:

- Plan directeur cantonal du Canton du Jura
- Plan directeur cantonal, Conseil exécutif du Canton de Berne
- Conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire 2004, Etat de Neuchâtel, 2005
- Plan directeur cantonal du Canton de Neuchâtel, Consultation officielle, 2010
- Programme de développement régional, Association régionale Centre-Jura, 1999
- Programme de développement régional, Association régionale Jura, 2000
- Conception directrice de la protection de la nature, Etat de Neuchâtel, 2005
- Programme de législature 2006-2009, Gouvernement de la République et Canton du Jura, 2006
- Programme de législature 2006-2009, Etat de Neuchâtel, 2006
- Diagnostic territorial de la région couverte par les cantons suisses participants au programme Interreg IIIA France-Suisse, 2006
- Non-urbain, campagne ou périphérie – où se trouve l'espace rural aujourd'hui ? ARE, 2005
- Rapport 2005 sur le développement territorial, ARE, 2005
- Rapport 2005 sur la politique des agglomérations, ARE, 2005
- Programme pour un développement concerté, Groupe de concertation des régions LIM de l'Arc Jurassien, 1996
- Site Internet de la conception directrice cantonale neuchâteloise et la stratégie en découlant: www.lerun.ch
- Plan directeur sectoriel des chemins de randonnée pédestre – Rapport après consultation publique, République et Canton du Jura, Service de l'aménagement du territoire, 2002

1.4.2.1 Canton du Jura

Le Plan directeur cantonal s'articule autour de diverses thématiques non seulement considérées par le Parc, mais aussi et surtout en parfaite adéquation avec les objectifs de celui-ci. Les principales thématiques en relation avec les objectifs du Parc sont décrites ci-après.

Tourisme vert

Le Canton du Jura veut promouvoir "un tourisme doux et des activités de loisirs en lien avec la nature, la culture et la santé, par l'aménagement d'équipements et d'infrastructures". Dans cette perspective, les sites reconnus d'importance nationale et membres du Parc du Doubs sont: Les Cerlatez, La Chaux-des-Breuleux, Montenol, Le Noirmont, Les Pommerats, Saint-Ursanne. Les sites d'importance régionale sont les suivants: Les Bois, Les Breuleux, Le Cerneux-Godat (Les Bois), Les Enfers, Les Genevez, Goumois, Lajoux, Montfaucon, Ocourt, Saignelégier, Saint-Brais.

Le tourisme et les loisirs sont encouragés sur l'ensemble du territoire cantonal jurassien en lien avec la notion de tourisme doux, familial, lié à la culture, à la nature, aux animaux et à l'eau notamment. Il est précisé que le développement de ce tourisme respectera l'intégrité des sites sous les angles environnemental, paysager et architectural. Il suppose la mise en place d'infrastructures et d'équipements adaptés à ce type de positionnement touristique, par exemple: valorisation de l'utilisation des transports publics et horaires adaptés, itinéraires en tout genre, activités sportives, de jeux et de loisirs de plein air, centres d'initiation à la botanique, aux thérapies et médecines douces, centres de remise en forme, maisons didactiques, parcs d'animaux, zones de silence, hébergements ruraux, logements de vacances en para-hôtellerie, campings de passage, hôtellerie, musées et visites culturelles, traces de dinosaures, etc. Le Plan directeur cantonal indique que les infrastructures, les équipements et les pratiques d'activités de tourisme et de loisirs ont des incidences sur le territoire et doivent être coordonnés avec les autres intérêts en présence.

Cette stratégie est appuyée par le Diagnostic territorial de la région couverte par les cantons suisses participant au programme Interreg IIIA France-Suisse, dans le sens où celui-ci établit que "le Jura peut se targuer de posséder [...] une nature intacte, des activités de découvertes issues tant du patrimoine, de l'histoire, de la culture que du monde du sport et des loisirs".

Itinéraires cyclables

Le Canton du Jura entend promouvoir les déplacements en vélo. En localité notamment, le vélo est une alternative intéressante au trafic motorisé et recèle un potentiel inexploité. L'Etat désire ainsi tendre vers une mobilité durable, conformément à une action proposée dans le Juragenda 21. Une loi sur les itinéraires cyclables a été acceptée par le Parlement en 1994, accompagnée d'un Plan sectoriel. Le crédit visant la réalisation des itinéraires classés en priorité 1 a été prolongé jusqu'en 2015. En complément au plan sectoriel, des mesures doivent être prises au niveau de la signalisation des itinéraires, de l'aménagement de places de stationnement pour les vélos et des conditions de circulation à l'intérieur des localités.

Urbanisme

Selon le Plan directeur cantonal jurassien, "l'urbanisation est renforcée sur les axes et les centres offrant la meilleure accessibilité, en particulier par les transports publics". Il est prévu d'implanter prioritairement les équipements et les services à la population d'importance régionale à Delémont, Porrentruy et Saignelégier. De ce point de vue, les stratégies de développement purement urbain ne touchent donc le périmètre de projet du Parc que de façon éloignée.

Protection des sites bâtis

En ce qui concerne les sites construits et les bâtiments dignes de protection, le Plan directeur cantonal indique qu'il s'agit de mettre en valeur le cadre de vie urbain et le patrimoine architectural rural, notamment par un aménagement qualitatif des entrées et des centres des localités ainsi que des espaces publics. Par ailleurs, le Canton du Jura va adapter sa législation sur les monuments historiques afin d'améliorer la protection du patrimoine bâti, mais également à créer des sentiers didactiques permettant la découverte de ce patrimoine.

Le Programme de développement régional de la Région Jura se soucie également du patrimoine architectural rural, et propose non seulement un développement d'activités complémentaires à l'agriculture, mais aussi la réaffectation des anciennes fermes, tout comme le développement du tourisme doux autour de cette thématique.

Paysage jurassien, richesses du terroir

Pour le Canton du Jura, le paysage jurassien doit être valorisé. Pour ce faire, le Plan directeur cantonal propose d'effectuer un diagnostic du paysage d'où découlerait un inventaire.

De façon générale, les projets apportant une valeur au paysage sont encouragés. Partant, il est précisé que les équipements et l'urbanisation portant atteinte au paysage sont orientés où leur impact sera moindre.

Le Programme de développement régional de la Région Jura projette pour sa part, dans son action n° 3, le réaménagement des cours d'eau canalisés, la reconstitution des biotopes et la plantation de haies, de vergers et d'arbres isolés.

Le Diagnostic territorial de la région couverte par les cantons suisses participant au programme Interreg IIIA France-Suisse relève de son côté que la filière du fromage semble représenter une piste intéressante au vu des atouts existants. Le renforcement de ces spécialités par la mise en place d'AOC et d'IGP a dans la majeure partie des cas été effectué (Tête de moine, Damassine, etc.). Enfin, l'étude relève que "la filière du bois (bois-énergie, bois de construction) représente également un secteur important. La certification en fait partie, pour autant qu'elle soit possible, ce qui ne devrait tarder."

Protection des sols

Le Canton du Jura se soucie également de la protection de ses sols, dans le but de réduire au maximum l'érosion des sols en limitant les activités ou les constructions favorisant la concentration des eaux de ruissellement et en modifiant les pratiques culturales. De plus, il désire respecter la fertilité à long terme des sols, éviter l'apport de polluants et interdire l'introduction d'organismes susceptibles de perturber l'équilibre ou la biodiversité des sols. Pour ce faire, il veut coordonner la présence de surfaces de compensation écologique et le développement de réseaux écologiques avec la protection des sols.

Lignes à haute tension

Les différents documents consultés n'indiquent pas de projet de construction de nouvelles grandes lignes de transport d'électricité dans le périmètre du Parc.

Assainissement des sites pollués

Les sites pollués doivent être gérés. Pour le Canton du Jura, il s'agit d'établir le cadastre cantonal des sites pollués en y intégrant tous les sites dont la pollution est établie ou très probable. Les buts (urgence d'assainir, mesures prises ou prescrites en vue de protéger l'environnement) seront également inscrits au cadastre. Ce dernier sera complété en fonction de l'évolution des investigations menées. En outre, un site peut être supprimé du cadastre si les investigations démontrent qu'il n'est pas pollué par des substances dangereuses pour l'environnement ou si celles-ci ont été éliminées. Dès lors, il faudra engager les procédures d'investigation et, pour les cas qui le nécessitent, d'assainissement.

Aviation civile: régions à vocation silencieuse

En ce qui concerne l'aviation civile, le Canton du Jura reconnaît l'existence de régions sensibles, qui pourraient avoir une vocation de silence, pour lesquelles le survol devrait être évité (la région du Doubs par exemple).

Construction de nouveaux stands de tirs

Le Plan directeur cantonal indique ensuite que de nouveaux stands de tirs à 10 m à air comprimé à caractère régional devront être réalisés en Ajoie, à St-Ursanne, à Delémont ainsi que dans une autre commune du district de Delémont. Pour bénéficier d'une autorisation, les installations de tirs doivent satisfaire aux exigences d'accessibilité, de sécurité, d'environnement, d'affectation du sol et aucun intérêt public prépondérant ne doit s'y opposer. Les installations qui subsistent doivent, au besoin, être assainies.

Énergie éolienne

Le Canton du Jura prévoit d'encourager la "diversification énergétique en privilégiant les agents indigènes et renouvelables". Cependant, ces implantations se feraient selon une planification et suivant quatre zones jugées intéressantes: Lajoux - Saulcy, St-Brais, Les Breuleux - Le Peuchapatte, ainsi que Les Bois. Le Canton veillera à ce que ces nouvelles implantations ne se trouvent pas à proximité de sites inscrits dans les inventaires fédéraux.

1.4.2.2 Canton de Neuchâtel

Le Plan directeur cantonal est actuellement en révision totale. Nous nous sommes donc basés principalement sur la Conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire 2004, sur la Conception directrice de la protection de la nature (2005) ainsi que sur la Consultation officielle du Plan directeur du Canton de Neuchâtel (2010). Le premier document, approuvé par le Grand Conseil en janvier 2005, permet de cerner les principales lignes directrices qui dessineront le Canton à l'avenir. La Consultation officielle du Plan directeur sert à la mise en œuvre de la politique souhaitée par le Parlement neuchâtelois. Le Canton de Neuchâtel se dote ainsi d'un outil réunissant les partenaires d'un processus de réorganisation du Canton et liant les différentes autorités entre elles.

La mise en œuvre des mesures du Plan directeur est guidée par 5 priorités:

1. Relations externes: Rayonner

- Améliorer la position du Canton
- Valoriser les domaines d'excellence
- Renforcer l'attractivité touristique

2. Économie: Inciter

- Soutenir un développement économique durable
- Assurer un approvisionnement durable

3. Accessibilité: Relier

- Améliorer les liaisons extérieures
- Organiser et gérer la mobilité
- Réorganiser le réseau routier

4. Espace urbain: Valoriser

- Coordonner urbanisation, mobilité et environnement
- Améliorer la qualité de la vie et valoriser l'espace urbain
- Elever le niveau général des équipements et des services

5. Solidarité territoriale: **Renforcer**

- Garantir l'accessibilité et les services de base
- Organiser la multifonctionnalité du territoire rural
- Valoriser le patrimoine naturel et le paysage

La mise en œuvre régionale s'effectue dans des "espace fonctionnels", par des contrats de région et d'agglomération. Dans le cadre du Parc du Doubs, les projets et régions suivants sont à considérer:

- **Réseau des trois villes (3-Villes): valoriser l'espace urbain et la culture; offrir des infrastructures et des équipements urbains d'un niveau élevé**
 - o Le "Réseau Urbain Neuchâtelois" ou RUN prévoit de mettre les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle en réseau et d'allier les agglomérations et les régions. Il est considéré que les agglomérations neuchâteloises fonctionnent comme les moteurs économiques d'un développement qui profite à toutes les régions du canton, y compris aux périphéries.
Ce projet concerne le Parc du Doubs de manière limitée, étant donné que les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont sorties du périmètre. Cependant, l'attractivité de ces centres est un atout également pour le Parc, qui désire en faire villes-portes accueillantes pour les hôtes de toute la région.
- **Agglomération urbaine du Doubs (AUD): garantir la durabilité du développement urbain et économique de l'agglomération transfrontalière La Chaux-de-Fonds – Le Locle – Morteau; éviter la congestion du trafic et valoriser au maximum les infrastructures de transports existantes et futures; maintenir l'identité des villes horlogères dans le paysage jurassien; anticiper la société 2000 Watt**
 - o Cette "agglomération" constitue une passerelle importante vers le Jura bernois, les Franches-Montagnes et la Franche-Comté notamment. Le renforcement des connexions avec la Franche-Comté est au cœur des intérêts du PNRD, que cela soit au niveau des activités proposées, des liaisons en transports publics ou des mesures menées sur le terrain. La préservation du paysage du Doubs est le noyau même de l'existence du Parc.
- **Centre-Jura: maintenir les formes traditionnelles d'urbanisation décentralisée; préserver les paysages; maintenir une agriculture vivante.**
 - o Cette région, qui dépasse le cadre cantonal et intègre également plusieurs communes du Jura bernois, possède une identité forte pour le Canton de Neuchâtel et l'Arc jurassien. Le Plan directeur met l'accent sur les paysages et les milieux naturels d'importance nationale, le caractère multifonctionnel du paysage, le patrimoine horloger, l'agriculture et la vie associative très intense.
Tous ces thèmes sont directement intégrés dans les objectifs du Parc du Doubs, au travers de différents projets, présentés plus loin dans cette charte. Le Plan directeur intègre le Parc du Doubs, "en coordination avec le développement régional et touristique, et en complément à l'offre des villes des Montagnes".

Les divers thèmes abordés dans le détail dans les fiches du Plan directeur rejoignent ceux abordés par les autres cantons, avec les spécificités propres aux valeurs neuchâteloises. On y retrouve entre autres le développement du tourisme, la valorisation des réseaux touristiques et de loisirs, le développement des activités équestres, la protection et la valorisation du patrimoine culturel et horloger, la création de parcs naturels régionaux, le soutien à un développement économique durable, la valorisation du potentiel éolien et hydraulique, la mise en place d'une gestion intégrée des eaux, le renforcement des liaisons ferroviaires Suisse-France, développer les transports publics régionaux,

promouvoir la mobilité douce, assurer la vitalité du territoire rural, développer une gestion intégrée des pâturages boisés, maintenir l'habitat rural et l'habitat traditionnellement dispersé, préserver et valoriser les constructions et installations dignes de protection, préserver et valoriser le paysage, planifier et gérer les installations de loisirs dans la nature, promouvoir et renforcer la biodiversité et développer les réseaux écologiques, protéger les biotopes, objets naturels et sites naturels d'importance cantonale (ICOP), protéger les marais, sites marécageux et zones alluviales.

1.4.2.3 Canton de Berne

Le Canton de Berne s'est doté de cinq principes directeurs en matière d'aménagement du territoire. Ces principes sont présentés dans le Plan directeur cantonal, dont la révision a été achevée en 2005:

- Berne possède des atouts, à lui de les jouer!
- Conscient de ses responsabilités vis-à-vis de l'environnement, de la société et de la culture, le Canton encourage une croissance qualitative
- Berne mise sur sa capacité d'innovation et sur la coopération avec ses partenaires
- Le Canton affecte ses ressources là où elles contribueront le mieux à la réalisation de ses objectifs
- Le Canton mise sur les qualités de ses diversités régionales

De ces principes directeurs découlent neuf objectifs, dont notamment la préservation et la valorisation de la nature et du paysage par son aménagement et par la protection des biotopes et des espèces, mais aussi un objectif ayant pour but de reconnaître et promouvoir les atouts des régions.

Le Plan directeur cantonal bernois présente en conclusion une liste de mesures pour atteindre les buts et les objectifs qu'il s'est fixés, avec notamment une mesure visant à "encourager les parcs régionaux et d'autres projets régionaux de développement durable". Dans le canton de Berne, cinq parcs naturels régionaux existent ou sont en cours de création: le Parc régional Chasseral (BE/NE), le Parc régional naturel du Diemtigtal (BE), le Parc naturel du Gantrisch (BE/FR), le Parc naturel du lac de Thoun-Hohgant (BE) et le Parc naturel régional du Doubs (BE/NE/JU).

1.4.2.4 Compatibilité des plans cantonaux avec la mise en œuvre du Parc du Doubs

Les lignes directrices du Parc sont conformes aux projets touristiques (tourisme vert) dans le Canton du Jura. Il en va de même pour les thématiques de l'urbanisme, de la protection des sites bâtis ou de la protection du paysage jurassien.

Il s'agira cependant de rester vigilant quant aux mesures portant sur le vol libre, les projets de construction de nouveaux stands de tirs ou d'implantation d'éoliennes dans le paysage jurassien. Ce dernier point reste toutefois délicat mais intéressant: à l'avenir, il sera nécessaire de trouver un juste milieu entre un développement énergétique innovant et durable et la préservation significative des paysages, valeur première d'un parc naturel régional. Un partenariat très intéressant pourrait être mis en place autour de ces thématiques, afin de les envisager de manière concertée. En effet, si aujourd'hui le Canton du Jura s'est doté du Plan directeur cantonal, c'est, entre autres acteurs, le Parc et les valeurs qu'il dégage qui permettront de mettre en œuvre les actions esquissées par le Canton.

Les stratégies mises sur pied par le Canton de Neuchâtel reposent sur un développement des régions urbaines en alliance avec les diverses régions cantonales, davantage rurales. Or, pour ces dernières, un projet de parc tel que celui présenté par l'APNRD répond à un réel besoin, en matière de concertation des différents acteurs du territoire notamment. Cette perspective, favorable au Parc dans la région, peut par ailleurs s'appuyer sur une Conception directrice cantonale de la protection de la nature récente et validée par les autorités politiques.

Le Canton de Berne s'est armé d'outils pertinents pour accueillir un certain nombre de parcs naturels régionaux sur son territoire. Le Plan directeur cantonal reconnaît la nécessité des parcs par ses mesures mêmes. Le Grand conseil soutient également le fonctionnement des parcs et la législation s'y adapte. Visiblement, les outils de planification du Canton sont parfaitement adaptés à la mise en

place d'un parc naturel régional dans la région du Doubs, projet dont les valeurs apparaissent comme cohérentes avec les axes stratégiques présentés par Berne.

La mise en place d'un parc naturel régional dans la région du Doubs est cohérente avec les différents instruments de planification existants ainsi qu'avec de nombreux projets. Il apparaît que l'APNRD peut assumer un rôle de médiateur ou de porteur pour la réalisation de différentes mesures planifiées par ces instruments, trouvant par là une légitimité bénéfique à son existence. Au minimum, de par sa vocation pluridisciplinaire et sa vision intercantonale (et binationale) des problématiques, l'APNRD devrait être consultée par les autorités communales et cantonales lors de la mise en place d'actions touchant à la gestion du territoire, qu'il s'agisse de projets d'infrastructures ou de type opérationnel, liées à l'agriculture, au tourisme ou à l'environnement, notamment. Cela n'interfère en rien avec les compétences des collectivités publiques qui conservent toutes leurs prérogatives pour l'application des règles fédérales, cantonales et communales existantes et bien sûr valables sur le périmètre du Parc.

1.4.3 Projets, plans directeurs, plans sectoriels et plans d'affectation au niveau régional ou éventuellement communal

Chaque commune a sa réglementation spécifique et sa manière de faire et réalise son propre plan d'aménagement local. Le règlement de construction par exemple varie donc d'une commune à l'autre, ainsi que le règlement des eaux, le règlement des zones protégées, etc. Ces divers règlements assurent une certaine marge de manœuvre et permettent aux communes de gérer le développement désiré, son étendue, son type (tourisme, industrie, habitat, etc), les zones à protéger, etc, en adéquation avec les législations cantonales et fédérales.

Divers projets régionaux sont en cours de réalisation ou d'études dans le périmètre du Parc. Certains d'entre eux sont porteurs de conflits potentiels entre les divers utilisateurs du territoire. Citons, sans exhaustivité, la problématique des éoliennes, déjà abordée plus haut (cf. chapitres 1.2.10 et 1.2.11), la problématique des barrages sur le Doubs et les (nouvelles) installations touristiques projetées (aménagement du site de La Gruère). Dans ces domaines, le Parc pourra être un partenaire ouvert à la discussion, toutefois sans pouvoir décisionnel. Il servira de plateforme de concertation, de générateur d'idées tout en contribuant à l'information et à la sensibilisation de la population.

1.4.3.1 Groupes de travail binationaux pour l'amélioration de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et de la gestion des débits du Doubs franco-suisse

Deux groupes de travail ont été mis en place pour étudier et gérer les problèmes du Doubs. Ils s'attaquent aux principaux problèmes qui affectent le Doubs: des mortalités de poissons dont l'origine est vraisemblablement due à plusieurs facteurs, des éclusées entraînant une mortalité de la faune piscicole, une pollution de l'eau provenant de causes multiples et des obstacles à la libre migration de la faune aquatique.

- Groupe de travail "Gestion des débits" du Doubs franco-suisse. Il s'occupe de traiter la problématique des débits à l'aval des barrages hydroélectriques, par une meilleure coordination des éclusées entre le Châtelot, le Refrain et La Goule et par un amortissement des éclusées du Châtelot (essais de démodulation).
- Groupe de travail binational "Qualité des eaux" du Doubs franco-suisse. Son programme d'action vise à réduire l'impact des activités humaines sur le régime hydrologique du Doubs, sur la qualité physico-chimique de l'eau, sur la qualité physique des cours d'eau, ainsi qu'à améliorer le partage des connaissances et la coordination des efforts pour une meilleure compréhension de l'écosystème du Doubs. Le Parc du Doubs participe à ce groupe de travail et organise chaque année une réunion d'information à l'intention des associations et acteurs locaux.

Les résultats obtenus à ce jour sont les suivants:

- Des projets de suppression d'obstacles à la libre circulation des poissons vont être mis en œuvre (deux seuils à La Rasse, un seuil au Moulin du Plain, un seuil au Theusseret). Quatre autres devront être assainis.
- Les micropolluants présents dans les sédiments des barrages ont été analysés. Ces analyses seront poursuivies.
- L'Université de Neuchâtel a mis en évidence qu'une nouvelle souche particulièrement virulente du champignon parasite *Saprolegna parasitica* était récemment arrivée dans le Doubs, son origine est inconnue.
- Les études effectuées montrent que, sur le tronçon franco-suisse, les effluents des STEP du Locle, de La Chaux-de-Fonds et des Brenets contribuent notablement à péjorer la qualité des eaux du Doubs.

Le comité stratégique transfrontalier (Parc du Doubs en Suisse et Pays Horloger en France), souligne les enjeux suivants:

- Le Doubs est l'emblème des deux Parcs et une amélioration de sa qualité est essentielle.
- Les messages alarmistes sur son état actuel doivent être contrebalancés par des mesures effectives d'amélioration.
- La multiplicité des intervenants rend difficile la communication vers le public.
- Le comité stratégique transfrontalier, en association avec les Parcs, peut favoriser la mise en œuvre des mesures à prendre.
- Il peut relayer, dans les groupes de travail, les préoccupations des communes et de la population. Il devrait pouvoir participer aux travaux du groupe de travail "Gestion des débits".

1.4.3.2 Plan d'action de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs

L'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs (EPTB) est constitué d'un syndicat mixte composé de trois régions, neuf départements et sept villes et agglomérations sur tout le territoire du bassin versant de la Saône. Ses missions sont l'élaboration et l'animation d'études et de programmes, ainsi que l'appui technique aux structures locales de gestion et d'aménagement des cours d'eau.

La nécessité d'avancer sur une démarche globale et concertée mise en évidence par les instances françaises et suisses ainsi que le besoin d'un état des lieux synthétique et partagé ont permis de désigner l'EPTB comme opérateur du projet.

De 2009 à 2011, un état des lieux et diagnostic du bassin versant du Doubs franco-suisse a été réalisé. Il s'articule ainsi:

- Contexte et historique
- Etat des lieux
 - o Qualité de l'eau et des sédiments (polluants organiques / micropolluants / manques, disparité, hétérogénéités dans les données et connaissances)
 - o Etat de la vie aquatique (poissons / invertébrés aquatiques / phénomènes de prolifération des algues)
- Diagnostic et hiérarchisation des enjeux
 - o Gestion des débits à l'aval des barrages
 - o Réduction des flux de micropolluants d'origine industrielle

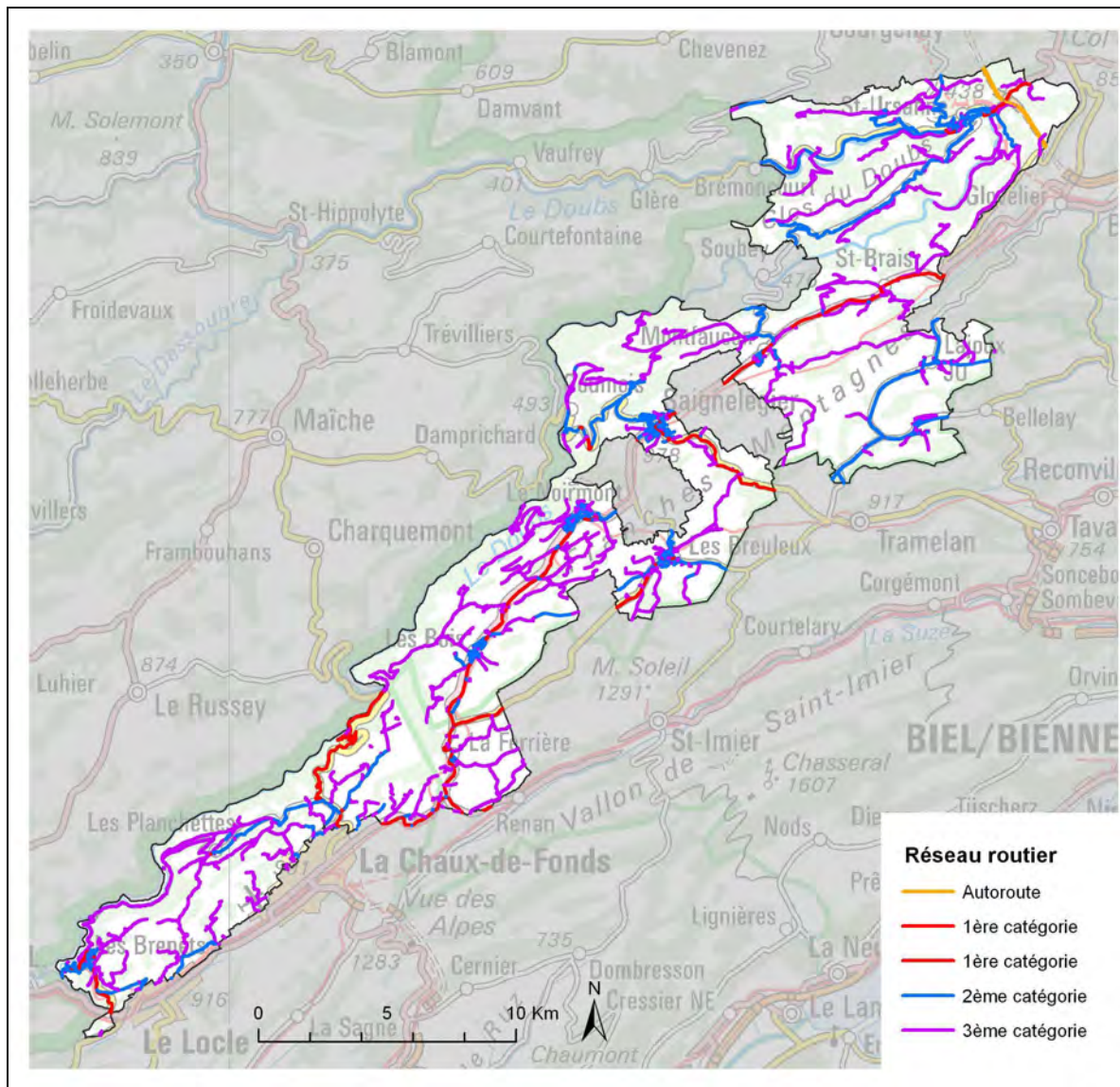
- Pollution des sédiments dans les retenues
- Polluants organiques
- Macropolluants
- Qualité physique des milieux
 - Continuité écologique
 - Milieux aquatiques
- Synthèse hiérarchisées des enjeux
- Pistes d'actions

Un résumé de ce rapport est disponible en Annexe B13

1.5 Dessertes et voies de communication

1.5.1 Dessertes existantes

Carte 11 Le réseau routier principal dans le périmètre du Parc



Le rapport d'évaluation des qualités paysagères et naturelles (2008) avait évalué la densité de la desserte dans le périmètre du Parc de la manière suivante:

- Routes de 1^{ère} et 2^{ème} classes et chemins de fer à voie normale: de 0.09 à 0.9 km/km² selon les communes
- Routes et chemins de 3^{ème} et 4^{ème} classes et chemins de fer à voie étroite (Chemins de fer du Jura): de 1.5 à 3.9 km/km².

Le réseau de la desserte est donc avant tout formé par les petites routes et chemins de campagne, dans une région caractérisée par un habitat dispersé autour des noyaux villageois. Ces caractéristiques n'ont pas changé depuis 2008.

1.5.1.1 Le réseau routier

Le Parc du Doubs se trouve certes en périphérie de la Suisse et des grands centres urbains, mais il est facilement accessible. Il se situe à une heure de route de Berne et de Bâle, à environ une heure et demie de Lausanne et à moins de deux heures de Zurich. Le réseau d'autoroutes permet d'arriver aisément sur son territoire par La Chaux-de-Fonds, St-Ursanne ou Saignelégier.

Une route principale traverse une grande partie du Parc, la H18 (Glovelier – La Chaux-de-Fonds); elle connaît depuis plusieurs années de grands chantiers de rénovation.

Indépendamment de la part du trafic frontalier, ponctuellement très important aux principaux lieux de passage et aux heures d'arrivée et de départ, les comptages de trafic effectués par la Confédération donnent les indications suivantes:

Tableau 37 Trafic journalier moyen dans les stations de comptage du Parc⁵⁹

N°	Lieu	Trafic journalier moyen (jours ouvrables)
174	Le Col des Roches	9'254
179	Saignelégier	6'968
189	Le Locle	21'725
233	St-Ursanne – Tunnel du Mont Terri	13'655
359	La Cibourg	10'242

Le trafic en ville du Locle est très intense et se concentre aux heures de pointe. Les travailleurs frontaliers représentent une part importante des flux car il s'agit de leur principale voie d'entrée dans la région. Les passages de Goumois et de Biaufond sont également très utilisés pour rejoindre le périmètre du Parc. L'entrée en Suisse par la douane de Boncourt, en Ajoie, est très importante aussi, mais il est probable que seul un nombre restreint de frontaliers l'utilisent pour venir travailler dans le Parc du Doubs.

1.5.1.2 Les transports en commun (rail, bus, bateau)

Les CFF desservent les deux extrémités du Parc. Il s'agit de la ligne La Chaux-de-Fonds – Le Locle et de la ligne Delémont – St-Ursanne – Porrentruy. Les Franches-Montagnes et La Ferrière sont desservies par les Chemins de Fer du Jura (CJ), via les lignes Glovelier – La Chaux-de-Fonds et Le Noirmont – Tavannes. Les Brenets sont desservis par les TRN (Transports régionaux neuchâtelois) depuis Le Locle.

Des lignes de bus (Car Postal et CJ) desservent les destinations suivantes:

- La Chaux-de-Fonds – Biaufond (Car Postal)
- La Chaux-de-Fonds – Le Locle (Bus TRN)
- Les Brenets – Le Saut du Doubs (Car Postal)
- Tramelan-Saignelégier-Les Pommerats-Goumois (Car Postal)
- Soubey – St-Ursanne – Ocourt – La Motte (Car Postal)
- Glovelier- Les Genevez – Bellelay (Car Postal)
- Les Breuleux – Tramelan (CJ)
- Saignelégier – Les Reussilles (CJ)
- Saignelégier – Glovelier (CJ)
- Saignelégier – Soubey (CJ), via Montfaucon et Les Enfers

⁵⁹ Source: <http://www.astra.admin.ch/verkehrsdaten/00299/00301/00359/02305/index.html?lang=fr>; Résultats annuels 20009

- Les Reussilles – Le Prédame – Lajoux – Glovelier (CJ)

Carte 12 Lignes de transports publics dans le Parc⁶⁰



En jaune: lignes de bus (Car Postal, TRN et CJ). En rouge: lignes de chemins de Fer (CFF, TRN et CJ)

Carte 13 Le réseau des transports publics CJ et Car Postal⁶¹



⁶⁰ Source: http://mct.sbb.ch/mct/fr/infra_services-uebersicht-karten-uebersicht-kursbuch-band-2-bus.pdf

⁶¹ Source: www.les-cj.ch; il manque le réseau de La Chaux-de-Fonds aux Brenets

Enfin, notons que la commune de Saignelégier a mis à disposition deux véhicules Mobility à la gare du village. Ceci est un atout supplémentaire pour compléter l'offre en transports publics pour la mobilité touristique dans le périmètre du Parc.

1.5.1.3 Mobilité douce, itinéraires de tourisme et loisirs

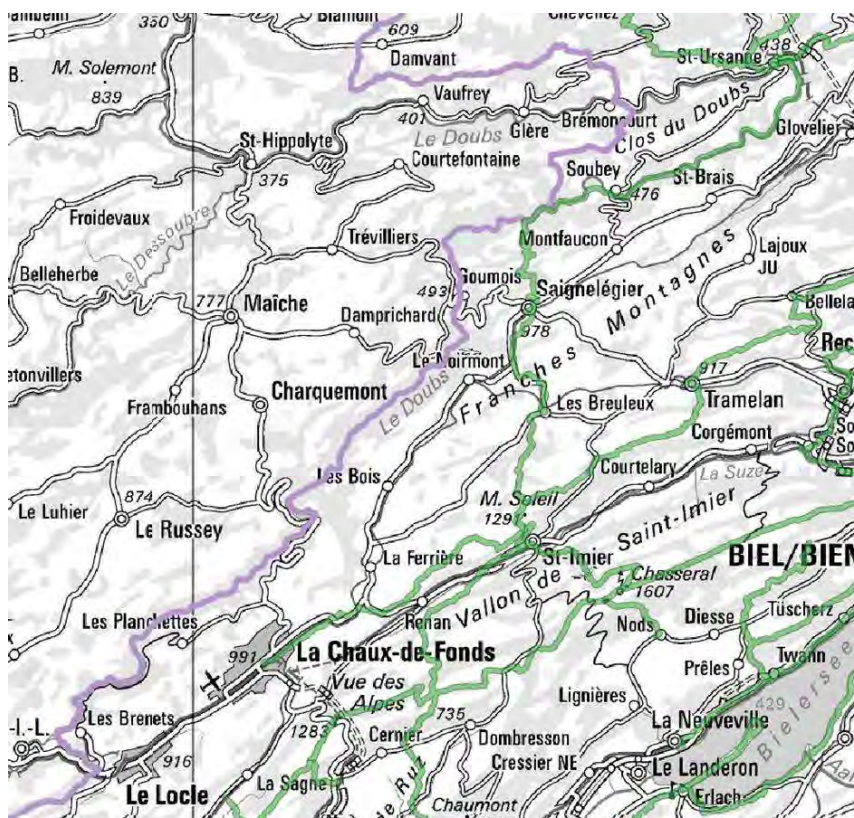
La pratique des divers moyens de mobilité douce s'inscrit parfaitement dans le désir des cantons de promouvoir ces formes de mobilité et un tourisme en relation. De nombreux itinéraires de mobilité douce sillonnent le territoire du Parc, à toutes saisons:

Le réseau pédestre

Le réseau pédestre dans le périmètre du Parc est dense et généralement bien entretenu. Plusieurs associations gèrent les sentiers et chemins: Neuchâtel Rando, Les Sentiers du Doubs, l'Association jurassienne de Tourisme pédestre (AJTP) et l'Association Bernoise de Tourisme Pédestre (ABTP). Dans le canton du Jura⁶², le réseau de randonnées pédestres a été entièrement révisé par l'AJTP dans les années 2000; il couvre en tout plus de 1'100 km de chemins balisés, inscrits au plan directeur cantonal.

Dans le périmètre du Parc lui-même, on recense en tout près de 540 kilomètres de chemins pédestres (environ 30 pour La Ferrière, 154 pour la partie neuchâteloise et 354 pour la partie jurassienne).

Carte 14 Les itinéraires Suisse mobile de réseaux pédestres dans le Parc⁶³



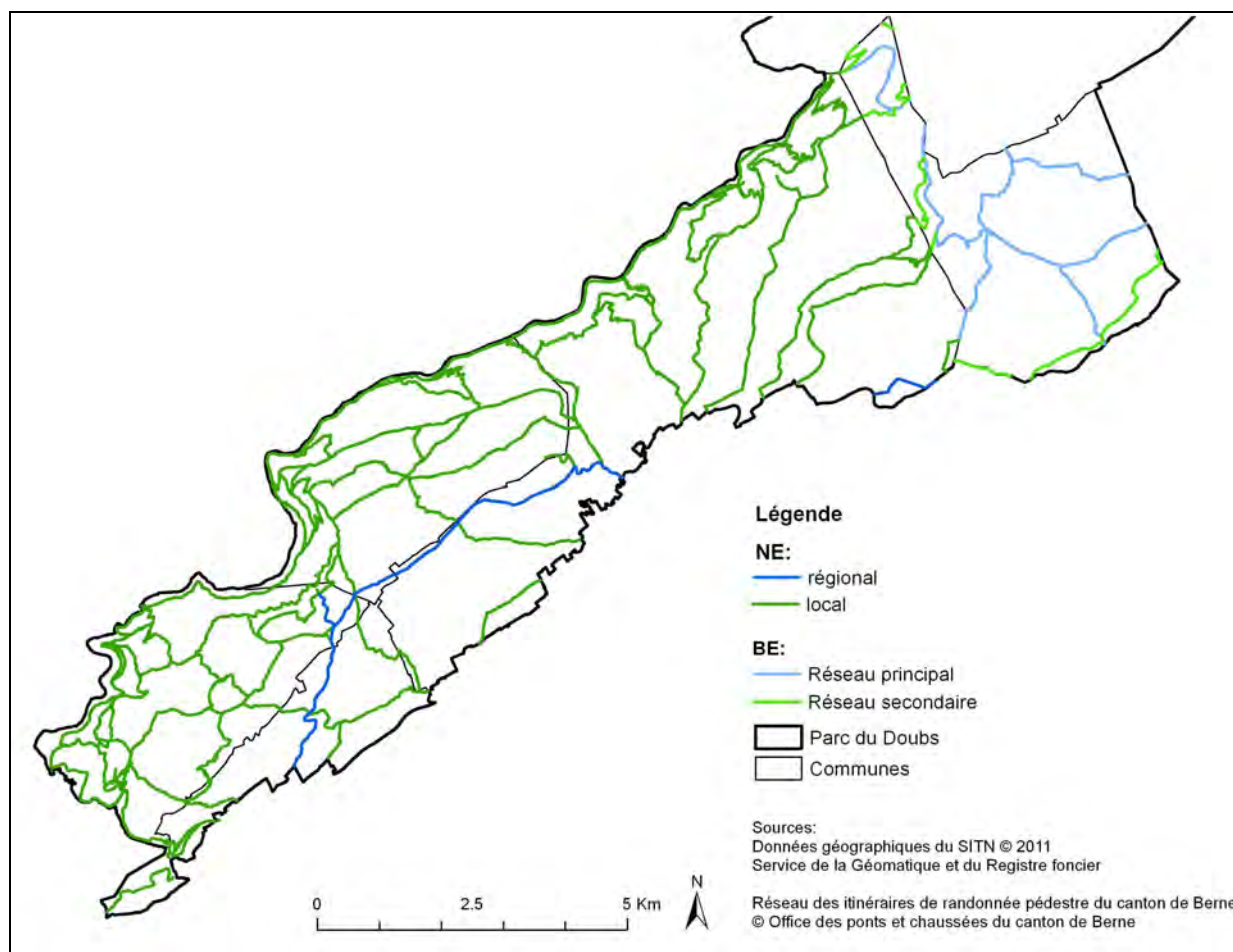
⁶² Informations tirées du Plan directeur du canton du Jura

⁶³ <http://map.wanderland.ch/?lang=fr&layer=wanderwegnetz>

Certains chemins font également partie des itinéraires Suisse mobile – La Suisse à pied⁶⁴ (cf. Carte 14):

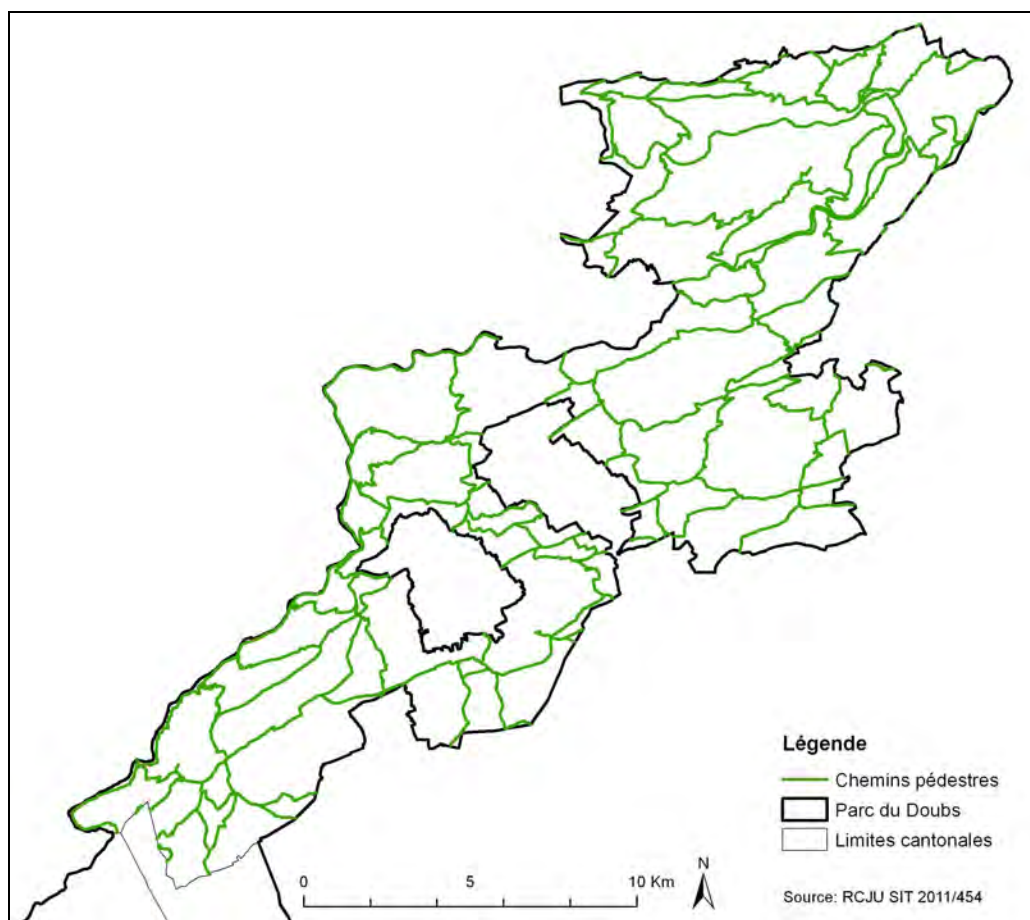
- Itinéraires nationaux (Trans Swiss Trail):
 - o Porrentruy – Mendrisio: Porrentruy – St-Ursanne et Saignelégier – St-Imier
- Itinéraire local:
 - o Bâle – Delémont, via St-Ursanne (via Jura Regio)
- Itinéraire local:
 - o Soubey – St-Ursanne (Au fil du Doubs)

Carte 15 Les itinéraires pédestres du canton de Neuchâtel et de La Ferrière



⁶⁴ <http://map.wanderland.ch/?lang=fr&route=all>

Carte 16 Les itinéraires pédestres de la partie jurassienne du Parc



Les sentiers à thèmes

Plusieurs sentiers à thème parcourent le Parc et offrent aux randonneurs un supplément d'information sur la région. Sans être exhaustif, il faut mentionner les sentiers suivants:

- La Randoline: sentier partant de Saignelégier en direction de l'étang de la Gruère (petite boucle et grande boucle), abordant une multitude de thèmes comme la nature et le paysage, l'agriculture, les fermes francs-montagnardes, les forêts, la géologie, l'histoire, etc. Un livret accompagne la balade, pour un complément d'informations.
- La Ronde des Verriers: sentier franco-suisse longeant le Doubs, il conduit sur les sites d'anciennes verreries. Les objets produits en ces lieux faisaient l'honneur de la région en étant vendus jusqu'à la cour du roi de France.
- Les Mémoires du Doubs: des Brenets à la Rasse, 15 panneaux didactiques ont été installés, retraçant 400 ans de la vie industrielle de la vallée du Doubs, avec ses anciens moulins et verreries.
- Le Chemin des Planètes: du Locle au Saut-du-Doubs, les promeneurs ont l'occasion de marcher le long d'une reconstitution du système solaire, en partant depuis le Soleil. Un mètre parcouru dans le terrain correspond à 1 million de kilomètres dans l'espace.
- Commune de Lajoux: dans le cadre des travaux de la traversée du village, la commune a mis sur pied trois sentiers didactiques:

- Le Fer: éléments de géologie régionale, présentation d'un ferrier, d'un four à chaux, d'une marnière, des puits et citernes, d'un ancien fourneau et des anciens moulins et scierie de Sous le Crat et de leur bas-marais
 - La Chaux: présentation d'une mare, de céramiques gallo-romaines, du gouffre de Lajoux, de la production du fer, d'une voie romaine, des fours à chaux, des dolines et d'un ferrier
 - L'Eau: présentation d'un ferrier, de l'étang des Beusses, des gorges du Miery et des anciennes marmites fluviatiles, d'un site à déchets de fourneau, du moulin des Beusses, de la fabrication de la chaux, d'Auguste Quiquerez, de panoramas paysagers, d'une charbonnière, de la grotte de Lajoux et de la route du fer.
- Commune des Breuleux: deux boucles pédestres (inaugurées en 2011) ont été balisées et agrémentées de cinq panneaux chacune (nature, patrimoine et vie des habitants).
 - Sentier didactique de la réserve du Theusseret: lors de la mise en réserve de la forêt du Theusseret, une série de panneaux a été installée dans le but d'offrir aux marcheurs des informations sur les aspects scientifiques de la forêt.
 - Sentier nature sur les flancs de Pouillerel: d'une durée de 45 minutes, ce sentier fait découvrir des sculptures d'animaux de la région (écureuil, sanglier, cerf, renard, lynx et dahu) et 13 panneaux didactiques.

Le réseau VTT

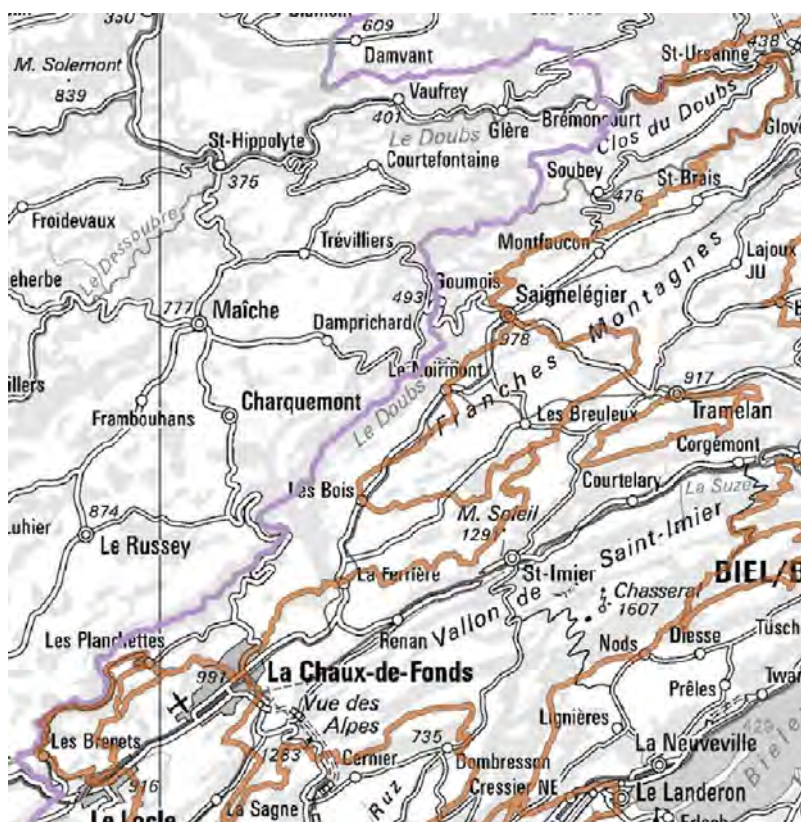
Le relief du Parc se prête particulièrement bien à la pratique du VTT. Sur les plateaux, des itinéraires plats sont balisés alors que les côtes du Doubs offrent un maximum de dénivelé aux amateurs. Une planification cohérente du réseau VTT permet une bonne coordination entre tous les utilisateurs du territoire. En 1992, un projet de réseau a été planifié par l'ATE (Association Transports et Environnement) et certains itinéraires ont été balisés. En 2002, l'Office des sports et Jura Tourisme se sont associés pour planifier un nouveau réseau, en collaboration avec les clubs régionaux. Un plan a été mis en consultation auprès des communes en 2005, avant la phase de réalisation sur le terrain. Pour le canton du Jura, c'est l'Office des Sports qui assure le balisage et l'entretien du réseau.

Dans le périmètre du Parc, on compte plus de 430 kilomètres d'itinéraires vélo et/ou VTT, dont quasiment 370 kilomètres rien que dans la partie jurassienne.

Comme pour les chemins pédestres, certains itinéraires font également partie des itinéraires Suisse mobile⁶⁵ (cf. Carte 17):

- Itinéraires nationaux:
 - Bâle – Nyon (Jura Bike 3): Delémont – St-Ursanne et Saignelégier – La Chaux-de-Fonds
- Itinéraire local:
 - Neuchâtel – Neuchâtel, via La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, Les Brenets, Le Locle
- Itinéraire local:
 - Le Locle – Le Locle, via Les Planchettes et Les Brenets
 - Saignelégier – Saignelégier, via Les Bois, Les Breuleux

⁶⁵ <http://map.wanderland.ch/?lang=fr&route=all>

Carte 17 Les itinéraires VTT du réseau Suisse mobile dans le Parc⁶⁶**Le réseau vélo - cylo-tourisme**

Environ 125 kilomètres de réseaux cyclables sont balisés dans la partie jurassienne du Parc. Comme pour les chemins pédestres et les itinéraires VTT, certains itinéraires font également partie des itinéraires Suisse mobile⁶⁷ (cf. Carte 20):

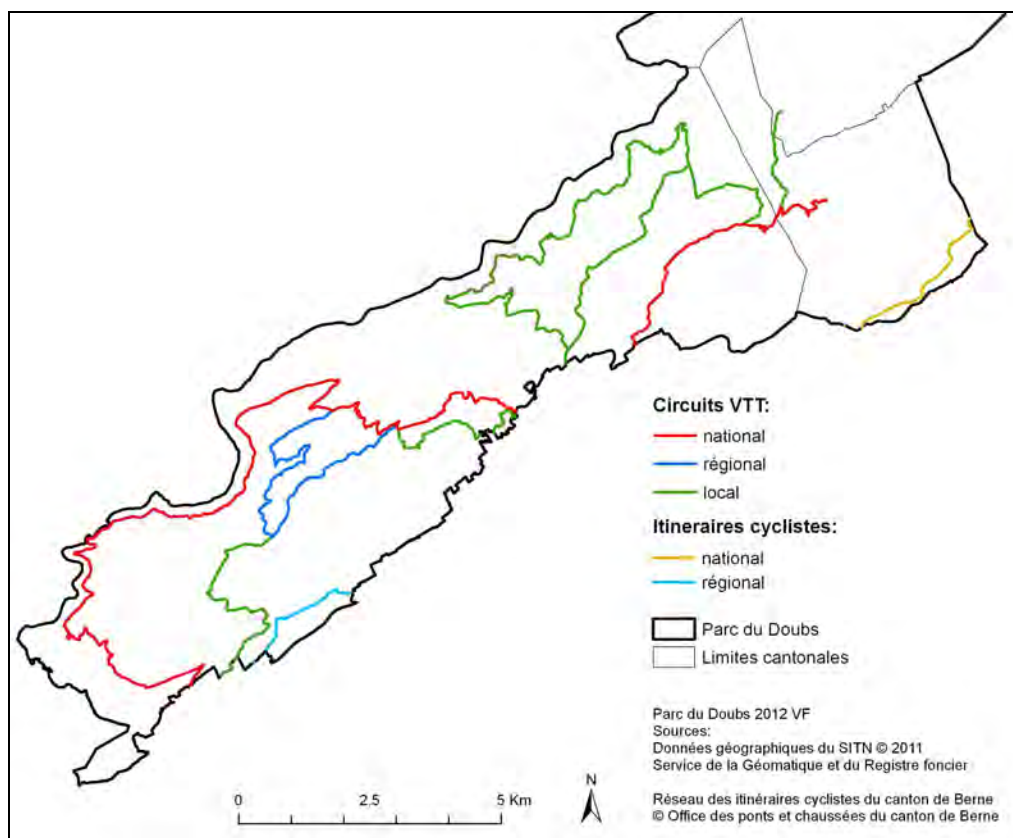
- Itinéraires nationaux:
 - o Bâle – Nyon (Route du Jura): Delémont – St-Ursanne et Saignelégier – La Chaux-de-Fonds
- Itinéraires locaux:
 - o Bâle – Tramelan (marginale)
 - o Sainte-Croix – Liestal, via Le Locle et La Chaux-de-Fonds
- Itinéraire local:
 - o Saignelégier – Saignelégier (Mont Soleil Tour), via Les Reussilles, Mont-Soleil, Les Breuleux

Une faiblesse du réseau cyclotouristique réside dans le fait qu'il utilise généralement les voies de circulation des automobiles. Un projet de liaison entre La Chaux-de-Fonds et Pontarlier intitulé Chemin des Rencontres est à l'étude actuellement

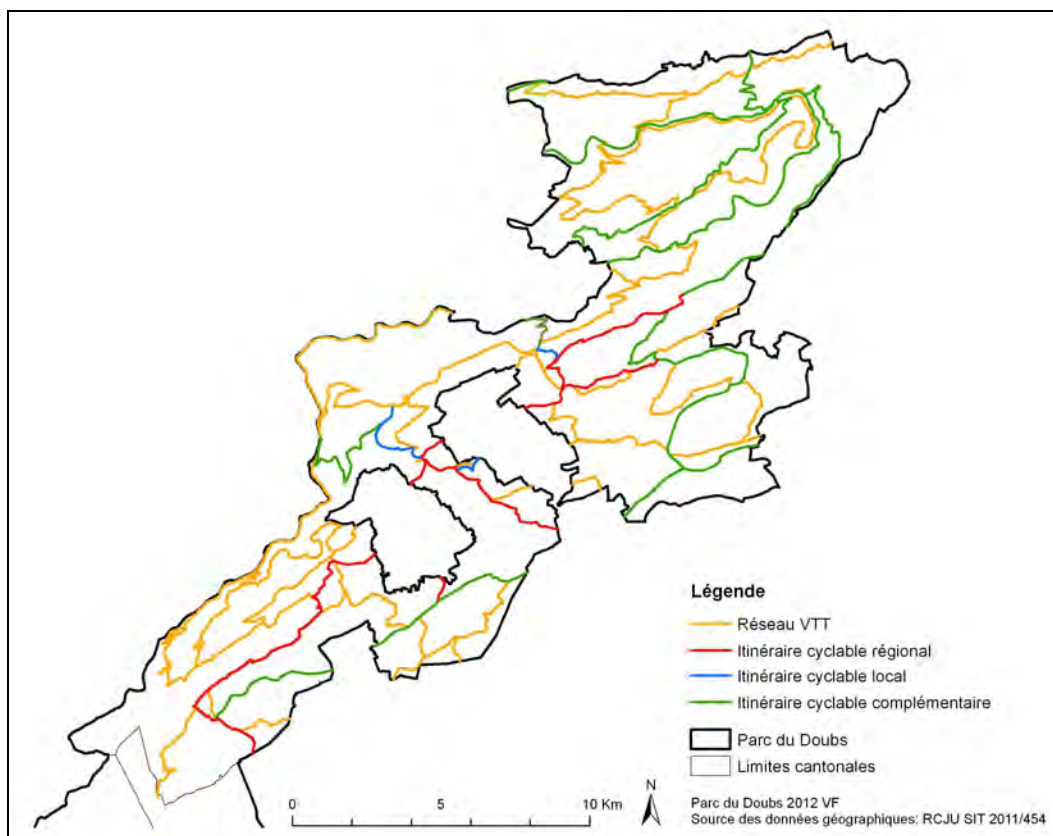
⁶⁶ <http://map.wanderland.ch/?lang=fr&layer=wanderwegnetz>

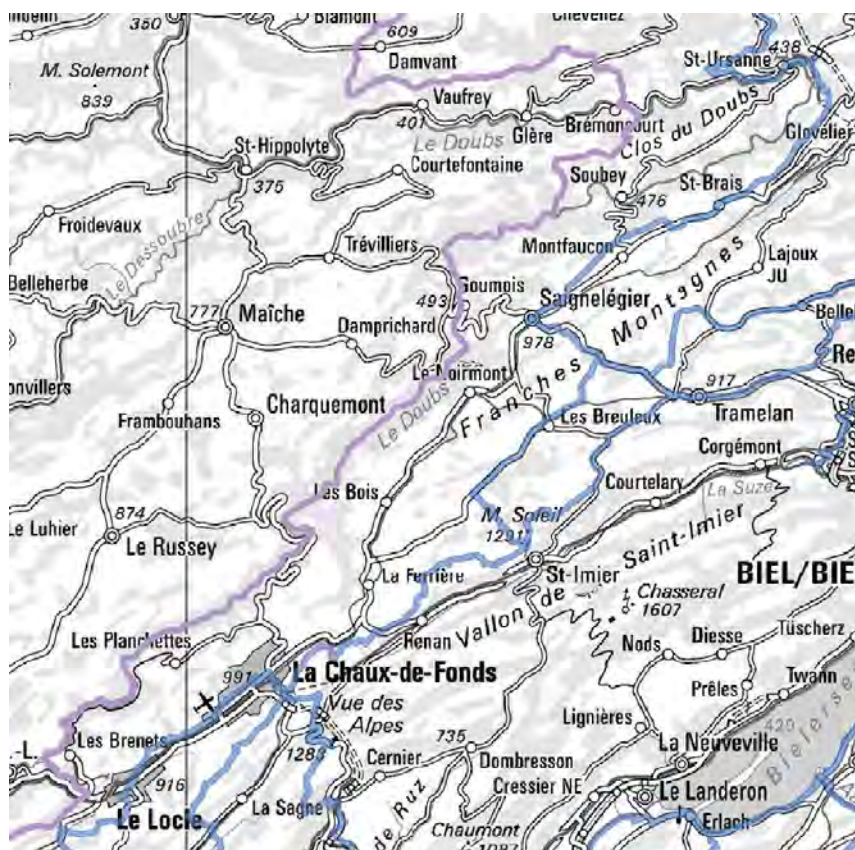
⁶⁷ <http://map.wanderland.ch/?lang=fr&route=all>

Carte 18 **Circuits VTT et itinéraires cyclistes du canton de Neuchâtel et de La Ferrière**



Carte 19 **Itinéraires VTT et cyclistes de la partie jurassienne du Parc**



Carte 20 Les itinéraires vélo du réseau Suisse mobile dans le Parc⁶⁸**Le réseau équestre et les itinéraires pour roulottes**

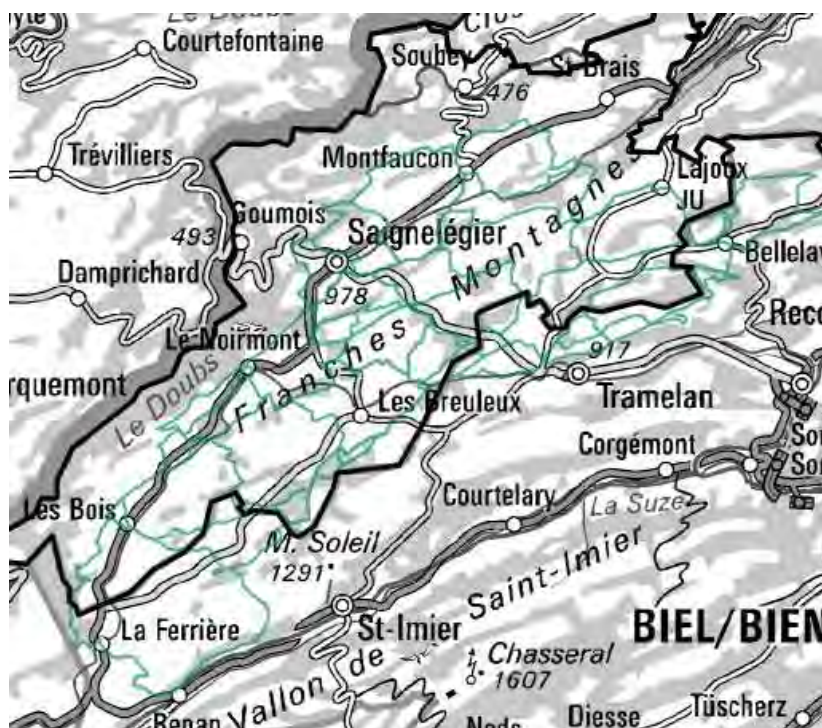
Le territoire du Parc, par son paysage et sa topographie, se prête bien aux activités équestres (randonnées équestres, balades en roulottes et en chars attelés) et le cheval constitue une image typique du paysage du Parc.

L'Association suisse des randonneurs équestres (ASRE) a mis sur pied un réseau de randonnées équestre en Suisse. Cependant, ce réseau ne concerne pas encore le territoire du Parc du Doubs. Dans le canton de Neuchâtel, une association a été créée en 2010 pour créer et gérer le réseau équestre du canton. La carte des pistes n'est pas disponible pour le moment.

Aux Franches-Montagnes, c'est l'AREF (Association du réseau équestre des Franches-Montagnes et environs) qui gère les pistes pour cavaliers (cf. Carte 21). Ce réseau comprend actuellement plus de 250 kilomètres de pistes variées. Une partie des pistes sont également ouvertes en hiver, en cohabitation avec les marcheurs.

Des trajets pour les roulottes ont également été délimités dans le territoire du Parc, principalement aux Franches-Montagnes.

⁶⁸ <http://map.wanderland.ch/?lang=fr&layer=wanderwegnetz>

Carte 21 Carte du réseau équestre des Franches-Montagnes et environs⁶⁹**Le réseau de ski de fond**

Les pistes de ski de fond sont également bien développées aux Franches-Montagnes jusqu'à La Ferrière et entre La Chaux-de-Fonds et la Ferme modèle (haut de la commune des Brenets). Elles sont complétées par trois pistes éclairées à Saignelégier, au Noirmont et aux Breuleux.

Les sentiers raquettes

Plusieurs sentiers raquettes ont été développés et balisés ces dernières années dans le périmètre du Parc. Dans le canton de Neuchâtel, un itinéraire relie le haut des Planchettes au Locle (5.1 km), et une petite boucle est balisée vers le Col des Roches (800 m).

Aux Franches-Montagnes, une piste existe sur le haut de Montfaucon (village Reka), plusieurs autres entre Saignelégier et Les Bois (Le Peu-Péquignot – Les Barrières; Le Noirmont; Saignelégier – Muriaux; Saignelégier; Les Bois – Le Boéchet; Le Creux-des-Biches – Le Boéchet; Muriaux – Le Noirmont) et plusieurs parcours aux Genevez, pour un total de près de 40 km de sentiers balisés.

1.5.1.4 Autres***Magic turtle – tricycle électrique***

En collaboration avec l'Institut du Management et des Systèmes d'information de la Haute Ecole de Gestion Arc (Monsieur Nicolas Babey; cf. Fiche de projet 2.5), il est prévu de mettre sur pied un service de transport dans le cadre du Parc par le biais du Magic Turtle⁷⁰. Ce tricycle électrique peut

⁶⁹ Système d'information du territoire © SIT-Jura (<http://sitn.ne.ch/jura.php>)

⁷⁰ http://www.iland-greentechnologies.com/index.php?option=com_content&view=article&id=149&Itemid=75&lang=fr

transporter au minimum deux passagers. Les phases de test qui se dérouleront sur le territoire du Parc visent à créer des véhicules axés sur le développement durable et la mobilité douce.

Parapente et vol delta

Sept sites d'envol pour le parapente et le vol delta sont définis dans le territoire du Parc: En haut le Creux (commune du Noirmont), Les Sairains (commune de Montfaucon), Montpalais (Ocourt, commune de Clos du Doubs), Chez Basuel (2 sites), Outremont et Sur la Croix (tous les quatre à Montmelon, commune de Clos du Doubs). Ils font l'objet d'une fiche du Plan directeur cantonal (fiche 3.22.5).

Dans le canton de Neuchâtel, le site de la Roche Guillaume est utilisé de temps en temps par quelques parapentistes respectueux du site.

Trottinettes

Des parcours de trottinettes complètent l'offre touristique en mobilité douce dans le territoire du Parc. Le premier parcours relie Saignelégier à Glovelier, par la Combe Tabeillon. Le second parcours relie Saignelégier à Goumois. Le retour se fait en transports publics. D'autres parcours balisés existent: Saignelégier – Soubey et quatre boucles autour du Peu-Péquignot.

Chiens de traîneaux

Quelques parcours pour chiens de traîneaux ont été tracés dans le périmètre du Parc, au sud du Noirmont et entre Les Envers (Sud des Breuleux) et le Cerneux-Veusil. Ils sont utilisés en hiver, mais également en été avec des moyens adaptés.

Téléskis

Plusieurs installations de remonte-pentes existent dans le périmètre du Parc et aux alentours. Elles sont citées au chapitre 1.3.1.1.

Aérodrome

Vieux d'un siècle environ, l'aérodrome des Eplatures à La Chaux-de-Fonds est l'aéroport international le plus haut d'Europe. Il fait un lien entre les industries horlogères de la région les aérodromes européens. Il se situe en-dehors du périmètre du Parc mais les avions en phase d'approche ou au décollage survolent une partie du Parc. La création et la gestion du Parc du Doubs n'entrera nullement en conflit avec cette activité, qui reste dans des limites raisonnables. Une coordination pourrait, en temps utile et si nécessaire, être menée entre le Parc et l'aérodrome, sur la base du PSIA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique). De manière globale, le plan de gestion du Parc tient compte des infrastructures et activités aéronautiques existantes et ne prévoit aucune restriction d'activité. Toute limitation des activités d'aviation ne peut se faire que dans le cadre de la législation fédérale en vigueur (loi sur l'aviation civile et ordonnance sur les parcs).

1.5.2 Fréquences et capacités des moyens de transports publics et des installations de transports touristiques

Le plan directeur du Jura distingue trois niveaux de qualité d'offre des liaisons internes par les transports publics:

- Niveau 1: lignes de chemins de fer à cadence horaire et lignes de bus avec plus de 12 paires de courses par jour
 - o Ligne CFF Delémont – St-Ursanne – Porrentruy

- Ligne CJ Saignelégier – La Chaux-de-Fonds
- Ligne CJ Saignelégier – Tavannes
- Niveau 2: lignes de chemin de fer à cadence irrégulière et lignes de bus avec 7 à 11 paires de courses par jour:
 - Ligne CJ Saignelégier – Glovelier
- Niveau 3: lignes de bus avec au maximum 6 paires de courses par jour:
 - Autres lignes de bus du Clos-du-Doubs et des Franches-Montagnes.

Au niveau neuchâtelois, la ligne CFF La Chaux-de-Fonds – Le Locle et la ligne TRN Le Locle – Les Brenets pourraient être classées au niveau 1, avec plus de 12 paires de courses par jour.

Les lignes des CJ et la ligne CFF Le Locle – La Chaux-de-Fonds sont très utilisées notamment par les étudiants qui se rendent à La Chaux-de-Fonds ou au Locle (et les étudiants et travailleurs qui se rendent à Neuchâtel). Les horaires les plus remplis sont les trains arrivant à La Chaux-de-Fonds vers 8h le matin et les trains en repartant dès 16h. Des travailleurs utilisent aussi régulièrement ces lignes, soit pour le même parcours, soit pour des parcours plus courts entre villages.

En ce qui concerne les CJ, la ligne La Chaux-de-Fonds – Glovelier a enregistré en 2010 689'000 voyageurs et la ligne Le Noirmont – Tavannes en a enregistré 323'000 (cf. Tableau 38)⁷¹. Les lignes de bus sont nettement moins fréquentées.

Tableau 38 Données des voyageurs sur les lignes de trains des CJ

Voyageurs	La Chaux-de-Fonds – Glovelier	Le Noirmont - Tavannes
Voyageurs individuels	159'090	95'302
Voyageurs groupes	31'625	5414
Abonnements forfaitaires	139'798	11'799
Abonnements multicourses	30'178	23'984
Communautés tarifaires	328'309	186'501
Total	689'000	323'000

Tableau 39 Données des voyageurs sur les lignes de bus des CJ

Voyageurs	Saignelégier – Glovelier	Tramelan - Glovelier
Voyageurs individuels	11'959	4'224
Voyageurs groupes	2'570	68
Abonnements tarifaires	16'922	6'400
Abonnements multicourses	4'057	920
Communautés tarifaires	52'492	28'388
Total	88'000	40'000

Les lignes de chemins de fer sont également utilisées pour le transport de marchandises. La ligne La Chaux-de-Fonds – Glovelier a ainsi servi à transporter 62'253 tonnes de marchandises en 2010, et la ligne Le Noirmont – Tavannes en a transporté 38'005.

Les plateaux sont relativement bien desservis par l'offre en transports publics. Les côtes et la vallée du Doubs sont par contre nettement plus défavorisées et illustrent le problème du maintien des lignes de bus des plateaux jusqu'au fond de la vallée, du fait du manque d'usagers. La rentabilité de telles lignes est très difficile à réaliser et les prestataires de transports publics sont toujours plus difficiles à convaincre pour maintenir de tels services.

La desserte La Chaux-de-Fonds – Biaufond est soutenue financièrement par le Parc du Doubs. L'hiver et en fin d'automne, elle ne fonctionne que jusqu'aux Planchettes, alors que deux bus par jour remontent de Biaufond dès les beaux jours. L'horaire d'été est un peu meilleur. En semaine, deux bus

⁷¹ Chemins de fer du Jura, 2011: "Rapport de gestion 2010"

par jour descendent à Biaufond et remontent. Le week-end, quatre bus font la navette (deux seulement en-dehors des mois de juillet et août). Cela reste mince pour habituer les promeneurs à descendre à Biaufond en bus. Cette ligne est principalement utilisée par des promeneurs et touristes qui planifient à l'avance leurs déplacements. Les francs-montagnards (promeneurs) et les frontaliers sont dépendants de leur propre véhicule, puisqu'aucun transport public ne relie Biaufond aux Franches-Montagnes. Les frontaliers sont d'ailleurs très nombreux à emprunter la route étroite reliant Biaufond aux Franches-Montagnes (Les Bois/Le Boéchet) chaque jour.

La seconde liaison entre le plateau et la vallée du Doubs est celle reliant Saignelégier à Goumois. En semaine et le samedi, cinq bus par jour desservent Goumois (quatre bus le dimanche).

Une troisième liaison par bus existe entre Saignelégier et Soubey, mais elle est peu desservie et uniquement durant la belle saison (mai à octobre), avec deux bus par jour le week-end et un bus le mercredi.

La ligne Soubey – St-Ursanne est mieux desservie, car il s'agit de la seule ligne desservant le Clos-du-Doubs. Elle sert d'ailleurs au transport des élèves.

La société Navigation sur le Lac des Brenets SA (NLB)⁷² assure la liaison entre le village des Brenets jusqu'au Saut du Doubs, station touristique très connue. Trois horaires sont disponibles:

- L'horaire d'hiver (octobre à mai), avec des courses sur demande/spéciales (suspendues lorsque le Doubs est gelé)
- L'horaire entre saisons (mai à juin / septembre à octobre), avec quatre départs des Brenets par jour et trois du Saut-du-Doubs
- L'horaire d'été (juin à septembre), avec 11 départs des Brenets et 12 du Saut-du-Doubs

Pour compléter cette offre, un service de bus est organisé à la demande ou selon un horaire fixe; il dessert Les Brenets au Col-des-Roches et Le Col-des-Roches à La Chaux-de-Fonds.

1.5.3 Mesures appliquées à la gestion des flux de visiteurs

Le Parc se positionne clairement en faveur d'une utilisation accrue des transports publics et des moyens de mobilité douce et a fait de ce thème un objectif d'importance. Il soutient déjà financièrement deux lignes (La Chaux-de-Fonds Biaufond et La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel pour le transport des vélos), pour une somme annuelle d'environ 2'000 francs.

Plusieurs projets se positionnent dans cette optique:

- Projet 4.1: développer un concept de signalétique pour montrer aux visiteurs qu'ils entrent dans le territoire du Parc
- Projet 2.4: développer un concept de sensibilisation des promeneurs le long du Doubs afin de leur proposer un comportement adéquat avec les milieux qu'ils traversent, mais également avec le fait qu'ils marchent dans des propriétés privées et des terrains agricoles exploités. L'objectif du Parc est de soutenir les instances cantonales dans le respect de la nature et du travail des agriculteurs. Un exemple pourrait être la création de places de pique-nique fixes et délimitées, afin que les promeneurs n'en créent pas partout, y compris dans les prairies de fauche du bord du Doubs.
- Projet 2.4: mettre sur pied plusieurs parcours pédestres, cyclistes et VTT dans la vallée du Doubs en utilisant des chemins et sentiers déjà existants, mais en développant l'information et en offrant la possibilité de dormir le long du trajet.
- Projet 2.5: encouragement de la mobilité douce par l'utilisation des transports publics et du vélo. Organiser des offres de transports publics intéressantes pour certains groupes cibles venant visiter le Parc. Permettre aux visiteurs et à la population résidente d'utiliser plus leur vélo, avec un transport du vélo en train ou en bus gratuit.

⁷² <http://www.nlb.ch/nlb/default.htm>

- Projet 2.5: améliorer la situation du co-voiturage entre la France et la Suisse. Améliorer les liaisons en transports en commun entre la Suisse et la France afin de diminuer le trafic frontalier.
- Projet 2.5: d'une manière générale, soutenir et améliorer les liaisons en transports en commun dans le périmètre du Parc (hausse de la fréquentation, maintien des lignes menacées, amélioration des correspondances, etc).

1.6 Situation du marché

1.6.1 Marchés pour les biens et services issus du Parc

Le Parc naturel régional du Doubs se profile sur les marchés dans les secteurs économiques tels que le tourisme, les produits du terroir et l'économie du bois.

Le Parc du Doubs se trouve dans une position géographique relativement intéressante en étant placé au centre d'un cercle d'agglomérations importantes telles celles de Neuchâtel, de Bienne, de Bâle, de Belfort/Montbéliard et de Besançon. De plus, les zones urbaines des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont adossées au Parc. Toutes ces villes et leurs périphéries immédiates abritent près d'un million d'habitants. Le Parc du Doubs leur offre aujourd'hui déjà un complément à l'urbanité, un espace de mouvement, de loisirs et de détente dans un environnement de haute valeur naturelle, paysagère, patrimoniale et culturelle.

Etat de situation et attentes

Le tourisme sur le territoire du Parc du Doubs est caractérisé par son côté excursionniste: les visiteurs y passent rarement plus d'une journée, qu'ils consacrent à découvrir la nature et ses originalités. Les études d'image de Jura Région - Pays des Trois Lacs ont permis de confirmer cette appréciation, la plupart des gens interrogés déclarant ne pas vouloir séjourner plus d'un jour dans la région. Le tourisme est principalement orienté vers la randonnée pédestre, cyclotouristique (vélo/VTT) et équestre. Ainsi, les sites de l'Etang de la Gruère, du Saut-du-Doubs et la petite ville de St-Ursanne accueillent ensemble des centaines de milliers de touristes. Le nombre de visiteurs de l'Etang de la Gruère a largement dépassé les 100'000 personnes en 2011. Le Saut-du-Doubs est classé Grand Site National *** et 1^{er} site naturel de Franche-Comté. Les Moulins souterrains du Col-des-Roches attirent également une grande affluence.

Selon le rapport du canton de Berne sur l'impact économique des parcs naturels régionaux, les perspectives d'accroissement de la part du tourisme proche de la nature se situent entre 10 et 40% sur une période de 10 ans. Cette analyse se base sur la situation de départ et tient compte des insuffisances actuelles d'offres structurées et commercialisées à l'intérieur des périmètres. La création du Parc naturel régional du Doubs s'inscrit donc dans un potentiel de développement avéré et les propositions d'offres de produits touristiques proches de la nature y trouveront un terrain fertile. Actuellement, le déficit de communication, le manque d'offres et l'absence de stratégie de commercialisation pénalisent l'évolution favorable du tourisme dans le Parc du Doubs.

En juxtaposant cette étude aux conditions du Parc du Doubs, on peut tirer les conclusions suivantes concernant le potentiel du marché et la création de richesses:

- selon trois scénarii envisagés (faible, moyen, fort), les revenus du tourisme peuvent être augmentés de CHF 1.5 à 7 millions de francs dans les 10 prochaines années;
- les perspectives d'augmentation des nuitées sont réelles car le tourisme actuel du Parc est essentiellement de passage. L'organisation et la commercialisation de l'offre permettront de modifier le cours des choses et par conséquent d'apporter de la valeur ajoutée à ce secteur économique;
- des collaborations avec le Parc Chasseral et le futur Parc du Doubs français auront incontestablement un effet multiplicateur qui renforcera le trend.

Le Parc, en collaboration avec les organisations spécialisées, met en place une stratégie en vue d'augmenter la durée du séjour des hôtes, notamment en développant des offres forfaitaires comprenant l'hébergement, la pension, l'accès à des sites d'intérêt particulier, au besoin le transport de bagages.

Marché et services du Parc

Le Parc du Doubs dispose à travers les organisations et les prestataires d'une offre touristique dans les domaines traditionnels, soit le tourisme pédestre, les loisirs liés au cheval et la pêche. Jura Tourisme, Jura bernois tourisme et Tourisme neuchâtelois en font la promotion. Cependant, le marché des offres forfaitaires est encore peu développé. Il est certain que l'amélioration des prestations

proposées et la création de nouveaux produits sont possibles. Il faut cependant les confronter à leur pérennité et leur rendement économique. Il est aussi possible pour des prestataires installés hors du périmètre de susciter l'intérêt pour le Parc du Doubs et proposer des activités en son sein, par exemple la spéléologie, les parcours découverte de la nature, les visites de fermes, etc. Enfin, la mise en contact des visiteurs avec les produits régionaux est à améliorer. Des sites stratégiques comme l'Étang de la Gruère, le Saut-du-Doubs, les Moulins souterrains du Col-des-Roches ou encore la ville de Saint-Ursanne ne sont pas desservis par des points de vente présentant ces produits.

Les Chemins de fer du Jura (CJ) participent pour une part prépondérante à l'offre touristique. Ils proposent des descentes en trottinette depuis le plateau franc-montagnard vers le Doubs et vers Glovelier. Ils organisent également des attaques de train par des cavaliers dans le secteur de l'Étang de Plain-de-Saigne (La Côte d'Oye).

L'agritourisme prend petit à petit une place significative dans l'offre régionale. Sous l'impulsion de la Fondation rurale interjurassienne, des agriculteurs ont développé des prestations attractives et ont modernisé leurs équipements. L'association BeJu Tourisme rural coordonne les activités des prestataires et veille à la qualité des prestations.

1.6.2 Bilan de la situation du marché et projection sur le futur immédiat

Les agglomérations voisines sont des marchés importants pour les produits et les services du Parc du Doubs.

En se basant prioritairement sur l'analyse des besoins du marché de proximité, le Parc du Doubs doit compléter la palette des offres existantes. En ce sens, et compte tenu de la tendance observée, les prestations proposées seront proches de la nature. C'est dans ce sens qu'elles contribueront à la diversification et à la création de nouvelles richesses. Leur commercialisation en sera facilitée grâce à la possession du label "Parc".

La participation à des actions de protection de la nature et du paysage par différentes catégories de population des agglomérations peut être organisée. Selon des sondages réalisés en Suisse, la demande existe et est même en forte augmentation en certains lieux. Le Parc du Doubs doit être porteur de telles initiatives.

Les produits du Parc du Doubs sont des produits authentiques de haute qualité. Pour l'instant, ils sont encore peu nombreux en raison du manque de matières premières produites sur place. Des itinéraires de commercialisation peuvent être aménagés dans le Parc; ils feront correspondre de manière attractive la découverte de la nature et du paysage tout en mettant les hôtes en contact avec les produits régionaux. En outre, des marchés peuvent être développés dans les agglomérations voisines.

Des sentiers des sens peuvent être aménagés et construits pour les écoles notamment, mais également pour les entreprises. Ils permettent de découvrir les richesses que la nature peut offrir aux hommes.

Des visites guidées et des randonnées accompagnées permettraient de dispenser une information ciblée sur la nature, le paysage, le patrimoine et la culture.

La forêt et le bois sont les facteurs économiques importants dans le périmètre du Parc. Le bois, en tant que matière première, doit être valorisé et considéré comme produit novateur. Une commercialisation ciblée contribuera à l'augmentation de la création de richesse locale.

Le Parc du Doubs peut jouer un rôle important dans la promotion des études supérieures de ses secteurs d'activités traditionnels en offrant des places de stages, en mettant en valeur les utilisations des matières premières, en faisant la promotion des possibilités d'amélioration et de développement des produits.

Développements futurs pour des produits labellisés

Selon un bref examen du marché, les produits suivants pourraient accéder au label "Parc":

- Produits laitiers
- Produits carnés
- Autres produits alimentaires
- Produits d'artisanat
- Hébergement à la ferme / aventure sur la paille
- Assiettes du terroir
- Excursions thématiques

1.6.3 Partenariat et circuits de distribution

Les produits, les circuits de distribution et les partenaires sont listés ci-dessous:

Tableau 40 Produits, circuits d'écoulement et partenaires

Catégorie de produits	Circuits d'écoulements	Partenaires
Denrées alimentaires	Marchés hebdomadaires Sites fréquentés e-commerce	Producteurs Fondation rurale interjurassienne Chambres d'agriculture
	Services traiteurs	Producteurs Associations de paysannes Prestataires de services
	Magasins	Distributeurs
	Vente directe	Producteurs
Pièces d'artisanat local	Foires et marché e-commerce	Producteurs Prestataires de services
Hébergement	Catalogues Sites Internet Tours opérateurs	Prestataires Associations professionnelles des hôteliers BEJU Tourisme rural Suisse Tourisme
Gastronomie	Restaurants, auberges Services traiteurs	Restaurateurs Fondation rurale interjurassienne Associations professionnelles des restaurateurs
Excursions	Sites internet Médias Hôtels, restaurants	Prestataires Offices du tourisme
Education à l'environnement	Ecoles Entreprises Offices du tourisme Sites internet	Prestataires Institutions spécialisées Organisateurs de séminaires

Les principaux partenaires pour la commercialisation des produits sont:

- Chambre jurassienne d'agriculture
- Chambre d'agriculture du Jura bernois
- Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
- Association jurassienne des paysannes
- Associations des paysannes du Jura bernois
- Association neuchâteloise des paysannes
- Jura Tourisme
- Jura bernois Tourisme
- Tourisme neuchâtelois
- Gastro Jura
- Gastro Neuchâtel
- Gastro Jura bernois
- Société suisse des hôteliers
- Suisse Tourisme
- Fondation des Cerlatez
- Institut suisse de spéléologie et de karstologie
- Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds

1.6.4 Estimation du nombre de visiteurs

Nous ne disposons pas de statistiques permettant d'évaluer le nombre de visiteurs du Parc. D'une part leur collecte est rendue difficile par l'appartenance du Parc à trois entités cantonales différentes. D'autre part, les données des entreprises de transports ne permettent pas de séparer les usagers internes de ceux provenant de l'extérieur du périmètre. Des mesures ont été opérées sur le site de l'Etang de la Gruère en 2011. Des données sur une année d'exploitation seront disponibles en mai 2012.

Âge, origine, motif de visite

Aucune donnée statistique fiable n'est disponible. Par contre, il est de notoriété publique que la plupart des visiteurs du Parc du Doubs sont d'origines alémaniques et poursuivent deux buts: la randonnée pédestre et le tourisme équestre. Il s'agit en règle générale de familles ou de couples libérés d'activités professionnelles régulières.

1.6.5 Cibles prioritaires dans le domaine du tourisme proche de la nature

Selon l'étude "Les potentiels économiques du tourisme proche de nature en Suisse" de Siegrist en 2002, le 60% de la population suisse n'accorde aucune préférence à la nature en choisissant ses vacances. Ils sont classifiés comme neutre, car ils ne recherchent ni ne refusent les valeurs naturelles. Seul le 30% de la population, soi-disant proche de nature, attache une grande importance à la nature au moment de leur choix de vacances. Le 10 % restant s'en distancie totalement.

Pour l'hôte proche de la nature, une région de vacances est particulièrement intéressante lorsqu'elle présente les qualités suivantes:

- Beauté des paysages
- Nature préservée
- Environnement culturel proche de la nature
- Caractère sauvage
- Diversité des espèces
- Possibilité d'observation des animaux, d'expérimentation et d'animations dans la nature

Pendant leurs vacances, les hôtes proches de la nature préfèrent marcher, faire du vélo ou du VTT, des randonnées en raquette ou du ski de fond en hiver. Ils privilégient aussi l'alpinisme et les vacances à la ferme ou encore une longue randonnée.

Le type d'hôte proche de la nature peut être divisé en cinq catégories:

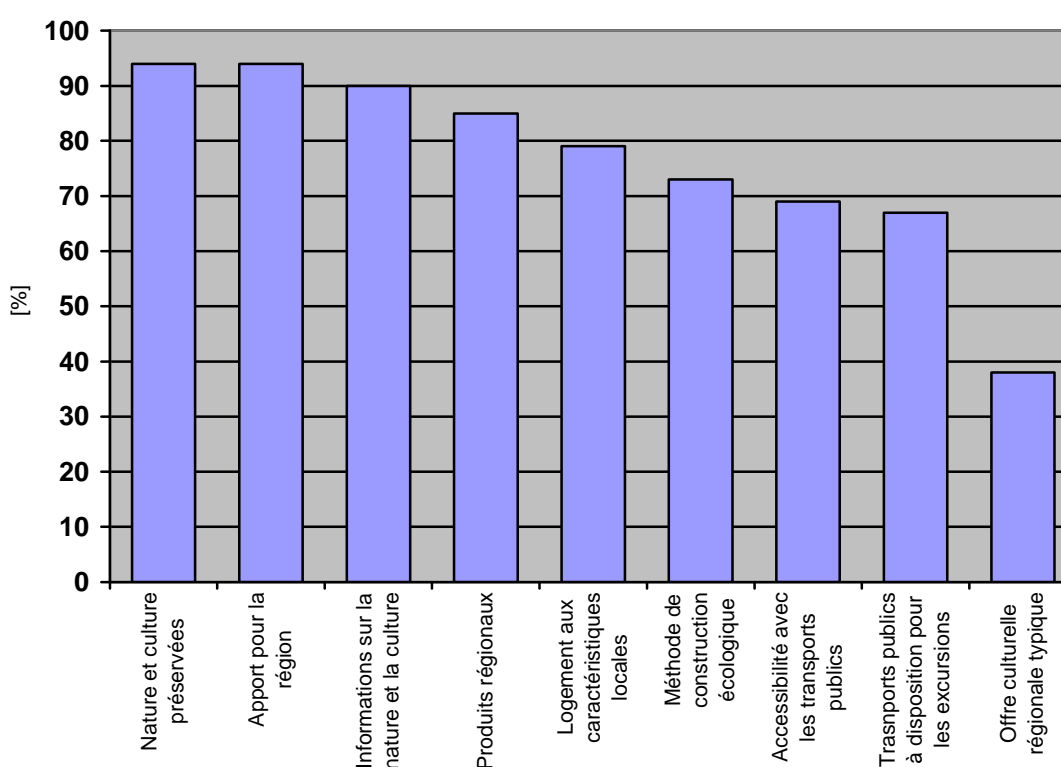
- les "**sportifs**" sont les plus nombreux avec 29%. Ils sont plutôt jeunes et recherchent des possibilités de sport dans des paysages naturels intacts et attrayants pendant leurs vacances. Ils veulent échapper à la masse et se détendre. Leur budget de vacances est de CHF 4'900.-/an.
- la part des "**régionaux**" est de 26%. Ils sont plutôt plus âgés, bien formés, s'intéressent à la culture et voyagent avec les transports publics. Leur budget de vacances de CHF 6'200.-/an. Ils souhaitent se détendre et vivre une expérience avec des amis et leur famille.
- les "**éthiques**" sont le troisième groupe par ordre d'importance numérique avec 18%. Ils ont un revenu plutôt modeste et un budget de vacances de CHF 3'100.-/an. Ils sont bien formés et évaluent surtout les aspects éthiques de l'offre. La part de femmes dans cette catégorie est relativement grande. Le fait de décrocher et de se passionner constitue le but de leurs vacances.
- les "**personnes à faible revenu**" représentent 14% du type d'hôte proche de la nature et se distinguent par une durée de vacances plus élevée. Ce groupe comprend une grande

partie de femmes et ses membres sont tendanciellemment un peu plus âgés. Ils n'attachent pas une grande importance à la nourriture et veulent utiliser les vacances pour se détendre. Leur budget de vacances est CHF 2'000.-/an.

- les "**confortables**" forment 13% du type d'hôtes et sont en grande partie des hommes qui sont bien formés et ont un revenu plutôt élevé. En conséquence, leur budget de vacances se situe en haut du barème, à CHF 5'500.-/an. Ils proviennent majoritairement de la région. Ils ont envie de décrocher à proximité de leur domicile pour échapper à la frénésie de la ville. Ils n'attachent pas grand intérêt aux activités proposées.

Le graphique suivant illustre les critères importants ou extrêmement importants pour les vacances des hôtes proches de la nature.

Graphique 11 Critères pris en compte par les hôtes proches de la nature



Bilan du tourisme des hôtes proches de la nature

Les hôtes proches de la nature constituent une population attractive, fournissant un marché d'avenir pour le Parc du Doubs. Le Parc peut donc lancer une offre touristique diversifiée en direction de cette cible.

Les visiteurs de la région

La population locale recherche dans sa région des randonnées attractives et des occasions de découvertes originales. La part principale des touristes journaliers provient d'une aire de proximité, notamment de l'agglomération bâloise. Elle est constituée de familles mais surtout de visiteurs de toutes classes d'âge. Ils sont attirés par des sites connus comme l'Etang de la Gruère, le Saut-du-Doubs ou la ville de Saint-Ursanne.

Perspectives pour le Parc

Plus de 80% des visiteurs de la région n'envisagent pas de séjourner au-delà d'un jour. Qu'ils soient de la région ou d'ailleurs, ils représentent un public cible important qu'il faut prendre en considération. Même s'ils ne représentent qu'une part mineure des visiteurs pour l'instant, les vacanciers qui recherchent des occasions de formation et de découverte de la nature constituent un gros potentiel de développement pour les parcs naturels régionaux et peuvent contribuer à augmenter le nombre de nuitées. L'aménagement des offres durant la phase de gestion du Parc doit tenir compte de cette perspective et se focaliser sur ces deux groupes cibles.

Les hôtes trouvent dans le Parc naturel régional un paysage naturel et culturel extraordinaire, lequel forme la base d'un tourisme varié, proche de la nature. Les rencontres culturelles et les expériences, les randonnées instructives et reposantes dans des environnements magnifiques, les spécialités culinaires et la possibilité de participer activement à la réalisation et au développement du paysage culturel sont les bases pour la construction de l'offre dans le Parc naturel régional.

Les publics cibles

Au terme de cette analyse, les groupes cibles suivants ont été déterminés :

- Les habitants de la région: ils veulent profiter des offres de délasserment attrayantes dans les alentours immédiats. Leurs centres d'intérêt les dirigent vers les objets et les paysages intéressants. Ils sont créateurs de richesse pour le Parc.
- Les touristes journaliers: ils recherchent des randonnées attractives et des animations qui se réalisent en l'espace d'une journée. Il convient donc de leur aménager des offres bien ciblées. Le réseau de chemins existant et des transports en communs adaptés sont à même de satisfaire ces besoins.
- Les vacanciers: ils recherchent une expérience particulière pendant quelques jours dans le Parc naturel régional. Leur intérêt se porte sur l'aventure ou les manifestations culturelles.
- Les hôtes proches de la nature et en recherche de formation: ils sont amateurs d'offres dans lesquelles l'apport de connaissances est procuré. Ils participent volontiers à des cours, visites guidées et excursions. Le Parc du Doubs construit, aujourd'hui déjà par ses projets de centres d'interprétation, de telles offres.
- Les personnes qui sont en recherche de sens à leur vie: ils sont désabusés ou touchés par des événements particuliers ou tout simplement à la recherche de nouvelles perspectives de vie et de rencontres pleines de reconnaissance. Les chemins de Compostelle sont un exemple des offres cherchées. Il y a dans ce domaine un grand potentiel de développement.
- Les écoles, les entreprises, les associations: ils veulent apporter leur contribution à la nature et au paysage et recherchent des expériences et des offres regroupant leurs objectifs. En participant à des opérations d'entretien, ils atteignent leurs buts et se sentent revalorisés.
- Les familles: les familles intéressées à la nature et aux animations qui lui sont liées se déplacent volontiers dans les parcs naturels régionaux. Elles doivent y trouver une offre variée et adaptée à leur statut.

Etat et perspectives du transport des voyageurs

Les visiteurs du Parc, qu'ils soient de proximité ou d'autres régions, sont attendus. L'arrivée du TGV Rhin-Rhône - venant de Paris ou de Lyon - à Besançon et à Belfort donne un nouvel élan à la région.

Il conviendra d'aménager de bonnes liaisons de transports en commun régionaux afin de les convoier de manière confortable dans le Parc du Doubs. Le TransRun améliorera pour sa part les liaisons avec le Plateau suisse, ramenant le temps de parcours entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds à moins de 20 minutes au lieu de 30 actuellement. Un projet de liaison directe entre Glovelier et Delémont pour la ligne des CJ est à l'étude. Elle serait de nature à simplifier le transbordement des voyageurs et ainsi rendre l'utilisation du train depuis Bâle plus attractive.

2. ORGANE RESPONSABLE ET STRUCTURE DE GESTION DU PARC

2.1 Historique de l'organe responsable

Tableau 41 Historique de l'organe responsable du Parc

1997	Mandat du WWF-Suisse (par ses sections jurassienne et neuchâteloise) à M. Clément Jeanguenat, géographe à l'Université de Neuchâtel, d'étudier la possibilité de créer en Suisse un Parc naturel régional. Etude de base.
1998	Début du projet
1999	Assemblée constitutive de l'Association pour le PNR du Doubs le 24 août
2000	Le projet est allé trop vite, opposition des agriculteurs – Temps de réflexion
2001	Première version du document d'orientation
2002	Restructuration de l'association nomination d'un nouveau comité. Mandat à l'Association régionale Centre-Jura (LIM) pour assurer le secrétariat et la gestion administrative du projet.
2004	Mandat à M. Pierre-Yves Jeanneret pour encadrer les membres du comité de l'APNRD dans leurs réflexions sur la mise en place du projet et apporter son expertise.
2005	Elaboration de nouveaux statuts et création d'un Bureau
2006	Engagement d'un chef de projet
2007	Soutien financier du SECO d'un montant de 500'000 CHF pour 2007 et 2008. Formation d'une structure professionnelle composée d'un secrétaire général à 80%, d'une responsable des commissions à 30% puis à 70%, d'une secrétaire à 40%. Réalisation de l'étude de faisabilité
2008	L'APNRD développe son image et sa communication Les premières communes adhèrent au projet. Les cantons s'investissent dans le projet en nommant des responsables du dossier et en s'engageant financièrement. Le plan de management en vue de la phase de création est élaboré.
2009	L'APNRD soumet son projet de candidature le 9 janvier à la Confédération. Obtention du statut de candidat Restructuration de l'association: - nouveaux président et vice-président (20 octobre) - mandataire pour assurer le soutien logistique à la nouvelle équipe transition. Signature de la convention-programme 2009-2011 avec l'OFEV.
2010	Nomination et entrée en fonction du nouveau secrétaire général et d'une secrétaire comptable le 1 ^{er} avril.
2011	Début janvier: dépôt de la demande d'aides financières pour la période 2012-2015. Election d'un nouveau président. Elaboration de la Charte et du contrat de Parc. Toutes les communes (19) sont membres de l'Association.
2012	Processus de votations dans les 19 communes 16 communes acceptent le contrat de parc. Attribution du label "parc naturel régional d'importance nationale" par l'OFEV

2.2 Forme juridique

Le Parc naturel régional du Doubs est placé sous la responsabilité de l'Association "Parc naturel régional du Doubs" (APNRD). C'est une association au sens des articles 60 et ss. du Code civil suisse, organisée selon les statuts adoptés en septembre 2005 et modifiés en octobre 2009 (Annexe B13). Elle est ouverte à toute personne physique ou morale. Les communes y détiennent une représentation prépondérante.

Les statuts ont été adaptés par l'assemblée générale pour la phase de gestion, le 12 décembre 2012.

Le personnel de la structure professionnelle est régi par le Code des Obligations. L'APNRD n'a pas de règlement propre. Pour fixer les conditions de travail, elle se réfère par analogie au statut de la fonction publique de la République et Canton du Jura.

2.3 Membres

Selon ses statuts, l'association se compose de communes-membres, de communes-candidates et d'autres membres. Les autres membres comprennent les personnes morales (associations, sociétés, etc), les prestataires et les personnes physiques.

Les cotisations des membres sont les suivantes:

- a) Pour les communes-membres et les communes-candidates:
au moins CHF 3.- et au plus CHF 6.- par habitant pour les 3000 premiers habitants et au moins CHF 0.20 et au plus CHF 0.50 par habitant pour les habitants suivants.
- b) Pour les "autres membres":
CHF 150.- pour les personnes morales quel que soit le nombre de leurs membres et pour les prestataires de services;
CHF 20.- pour les personnes physiques.

L'APNRD compte 16 communes-membres, 29 associations/sociétés et 51 (à vérifier) membres individuels.

2.4 Tâches et rôles des différents organes

2.4.1 Organes

2.4.1.1 L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des communes-membres, des communes-candidates et des autres membres; ses compétences sont fixées dans les statuts (Annexe B14). Elle siège au moins une fois par an, mais peut se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité. Les communes y disposent d'un droit de décision prépondérant qu'elles peuvent exercer en demandant le vote séparé entre elles et les autres membres.

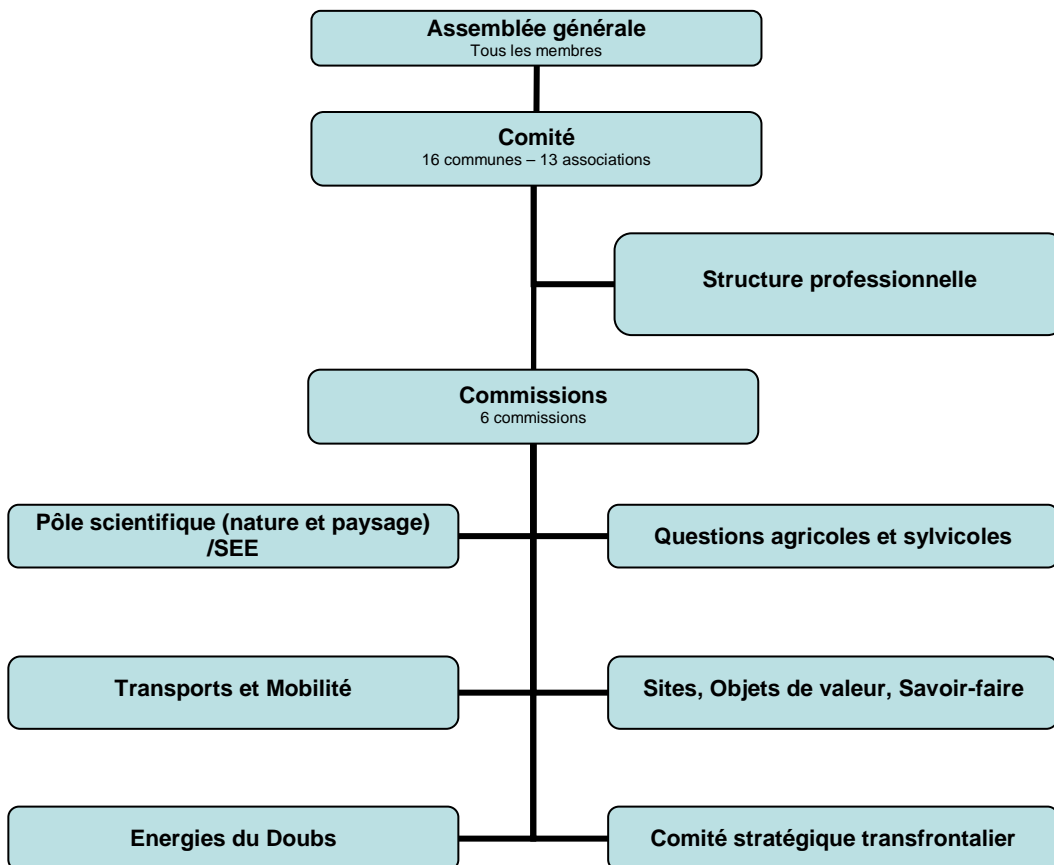
2.4.1.2 Le comité

Le Comité (Annexe B16) se compose de 14 membres soit le président, le vice-président, 6 représentants de communes-membres, 5 "autres membres" représentant les milieux associatifs et les prestataires de services ainsi qu'un représentant du Syndicat mixte du Pays Horloger. Les communes sont organisées en six cercles dont chacun dispose d'un représentant.

Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour quatre ans et sont rééligibles. Ils représentent l'association et siègent aussi souvent que les affaires l'exigent; ses compétences sont fixées dans les statuts (Annexe B14). Les communes y disposent d'un droit de décision prépondérant qu'elles peuvent exercer en demandant le vote séparé entre elles et les autres membres

Les représentants des cantons sont invités aux séances du comité.

Figure 1 Organigramme de l'APNRD



2.4.2 La structure professionnelle

Le comité de l'association a toujours défendu l'idée que la structure professionnelle devait rester modeste. A la création de postes de travail, il préfère développer la coopération avec les institutions actives dans les différents domaines d'intervention du Parc. C'est donc fidèle à cette voie qu'il a accepté le nouvel organigramme pour la période de gestion. Ce remodelage nous donne l'occasion de présenter l'équipe qui portera les projets au cours des prochaines années.

Gérard Cattin

Secrétaire général depuis 2009, Gérard Cattin occupe la fonction de directeur de la structure professionnelle. A ses tâches de pilotage du groupe et de représentation de l'association à l'extérieur, s'ajoute la responsabilité des domaines "Energie-Transports" et "Economie-Agriculture". Son taux de travail est de 100 %

Vanessa Maître

Vanessa Maître occupe depuis le 1^{er} février 2013 le poste d'assistante de direction et comptable. Elle est occupée à mi-temps et participe aux séances du comité dont elle tient les procès-verbaux.

Fabienne Bilat

Titulaire d'un diplôme de designer industrielle, Fabienne Bilat est assistante en communication à 60%. Elle est chargée de la réalisation du journal, de la gestion du site internet et de la réalisation des

supports de communication. Parallèlement à son activité professionnelle, elle poursuit des études dans le domaine de l'environnement à Bienne.

Nadège Graber

Assistante du secrétaire général et comptable depuis 2010, Nadège Graber prend la responsabilité du domaine "Tourisme et Culture", à 40%. Au bénéfice d'un diplôme de gestionnaire en tourisme de l'Ecole suisse du tourisme de Sierre, elle a dirigé l'office du tourisme de Châtel-Saint-Denis/Les Paccots.

Viviane Froidevaux

Depuis 2010, Viviane Froidevaux a largement contribué à la rédaction de la charte du Parc après avoir procédé à l'évaluation de ses qualités naturelles et paysagères. Dès le début 2013, pour un taux de travail de 50 %, elle se voit confier le domaine "Nature-Paysage-Patrimoine". Elle a obtenu un diplôme de géographe à l'Université de Fribourg.

Anne Girardet

Depuis 2011, Anne Girardet est chargée de mission transfrontalière. Elle partage son temps de travail par moitié entre le Parc du Doubs et le Pays Horloger. Elle est en charge des affaires touchant simultanément les deux entités porteuses du projet de parc transfrontalier. Elle est titulaire d'un DESS en gestion de projets et développement local.

En fonction des opportunités et de ses besoins, la structure professionnelle offre des possibilités de stages ou de travail temporaire à des étudiants ou des civilistes.

2.4.3 Autres structures importantes

Les commissions

Pour atteindre les objectifs que l'association s'est fixée, des commissions (Annexe B16) nommées par le comité ou en cours de création travaillent sur les projets dans les différents domaines d'action du Parc. Ces projets sont discutés par le bureau puis présentés au comité qui décide ou non de les réaliser. Chaque commission comprend idéalement au moins un membre du comité.

Ces commissions sont importantes car elles répondent au processus bottom-up voulu dans le cadre de la réalisation d'un parc naturel régional. Elles sont des structures – encadrées par un professionnel – permettant aux acteurs locaux d'apporter leur contribution à la construction du projet. Certains membres de ces commissions le sont à titre individuel, mais la majorité d'entre eux représentent des associations régionales. Les commissions constituent ainsi ou constitueront d'intéressantes plateformes d'idées et de discussions qui permettent l'implication des habitants du périmètre afin qu'ils puissent s'approprier le projet.

Les commissions (existantes ou en cours de création) sont les suivantes:

- Nature et Paysage / Sensibilisation et éducation à l'environnement → Pôle scientifique
- Questions agricoles et sylvicoles
- Transports et mobilité
- Sites, objets de valeur, savoir-faire
- Energies du Doubs

Le comité stratégique transfrontalier

A l'initiative de la Conférence transjurassienne et pour traiter des projets transfrontaliers, l'APNRD s'est doté d'un comité ad'hoc (Annexe B16) qui se réunit chaque trimestre alternativement en Suisse

et en France. Il dispose d'une ressource permanente en la personne d'une chargée de missions qui est placée sous sa responsabilité.

Tableau 42 Composition du Comité stratégique transfrontalier de l'APNRD

Membre	Titre	Fonction	Représentation
Bernard Soguel	Vice-président APNRD	Co-président	APNRD
Annie Genevard	Maire de Morteau	Co-présidente	Syndicat Mixte du Pays Horloger
Evelyne Boillot	Maire de Grand Combe Châteleu	Membre	Syndicat Mixte du Pays Horloger
René Girardin	Commune de Saignelégier	Membre	APNRD
Théo Huguenin-Elie	Conseiller communal de La Chaux-de-Fonds	Membre	APNRD
Joseph Parrenin	Maire de Maïche	Membre	Syndicat Mixte du Pays Horloger
André Péquignot	Maire de Bief	Membre	Syndicat Mixte du Pays Horloger
Albert Piquerez	Maire de Clos du Doubs	Membre	APNRD

Le secrétaire général de l'APNRD et la chargée de missions transfrontalières participent aux réunions avec voix consultative

Le pôle scientifique

Le Pôle scientifique (Annexe B16) est une émanation de la commission Nature et Paysage. Il réunit de nombreux spécialistes dans la majeure partie des thèmes touchant aux domaines de la faune et de la flore ainsi que de l'éducation à l'environnement.

Tableau 43 Composition du Pôle scientifique de l'APNRD

Michel Blant	Biologiste, faune et flore, chauves-souris, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
François Boinay	Naturaliste, forestier, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Félicien Corbat	Mycologie, biologiste, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Philippe Druart	Biologiste, faune et flore, botanique
Martial Farine	Naturaliste, ornithologie
Philippe Grosvernier	Biologiste, hydrologue, milieux humides, hauts- et bas-marais, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Noël Jeannot	Naturaliste, ornithologie, faune et flore, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Arnaud Maeder	Biologiste, spécialiste des fourmis, faune/flore, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Thierry Malvesy	Paléontologue, faune/flore, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Alain Mertz	Botanique, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
Anne Siegenthaler	Psychologue-psychothérapeute, comportementaliste
Anne Vignot	Biologiste, botanique, hydrologie

Rémy Wenger	Karst, chauves-souris, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable
-------------	---

L'organe de contrôle

Nommé par l'assemblée générale sur proposition du comité pour la durée d'un exercice annuel renouvelable, l'organe de contrôle des comptes est chargé de la vérification des comptes et des opérations financières de l'association. Il présente son rapport lors de l'assemblée générale. La fiduciaire Fiduconsult Jura SA est l'organe de contrôle de l'APNRD et a été nommée par l'assemblée générale du 24 mars 2011.

La coordination entre les trois cantons

Le déploiement du territoire du Parc sur les trois cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel nécessite une coordination cohérente, afin de gérer au mieux les tâches, les informations et les décisions à partager. Chaque canton a nommé une personne responsable de la liaison entre eux et avec le Parc du Doubs, ce sont:

- Sabine Jaquet, aménagiste au Service de l'aménagement du territoire du Canton du Jura. Elle est la coordinatrice responsable du trio et représente ses collègues dans les relations avec le Parc et l'OFEV.
- Pierre Mosimann, collaborateur technique à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du Canton de Berne.
- Geneviève Gyger et Emmanuel Babey, chargés de missions au Service de la promotion économique du Canton de Neuchâtel.

2.5 Collaboration avec les acteurs locaux et régionaux importants

2.5.1 Liste des principaux acteurs présents sur le territoire du parc et leur rôle actuel

Le partage du territoire du Parc sur trois cantons engendre une multiplication des contacts nécessaires tant avec les services cantonaux qu'avec les associations. Les listes qui suivent regroupent les acteurs avec lesquels le Parc a ou a déjà eu des contacts et/ou des collaborations. La liste globale de tous les partenaires est disponible en Annexe B15.

Tableau 44 Partenaires régionaux/nationaux – Institutions

Acteurs en relation avec le Parc	N° de projets	Objectif OFEV 1	Objectif OFEV 2	Objectif OFEV 3	Objectif OFEV 4
Les communes membres	Tous les projets				
Les services et offices des trois cantons de Berne, Neuchâtel et du Jura	Tous les projets,				
Confédération / OFEV	Tous les projets				

Tableau 45 Partenaires régionaux – associations, sociétés, fondations, etc

Acteurs en relation avec le Parc	N° de projet	Participation
Chambre jurassienne d'agriculture	1.1 / 1.2 / 1.3 / 2.2 / 2.3	Préside la commission agricole
Association "Les Chemins du bio"	2.2	Partenaires pour la mise en œuvre de projets agri-touristiques
Association Chemin des Rencontres	2.4	Contacts avec le Parc pour la mise sur pied d'un itinéraire cyclable reliant la Suisse à la France
Association des paysannes jurassiennes (APJ)	2.3 / 2.4	Co-organisation du brunch santé et contacts pour projets
Union des paysannes du Jura bernois (UPJB)	2.3 / 2.4	Co-organisation du Brunch santé et contacts pour projets
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	2.3 / 2.4	Co-organisation du Brunch santé et contacts pour projets
Association forestière neuchâteloise (AFN)	2.1	Contact dans le cadre de la commission agricole et sylvicole – collaboration à développer
Association jurassienne d'économie forestière (AJEF)	2.1	Contact dans le cadre de la commission agricole et sylvicole – collaboration à développer
Association jurassienne de tourisme pédestre (AJTP)	2.4	Collaborations pour le développement d'itinéraires propres au Parc
Neuchâtel Rando	2.4	Collaborations pour le développement d'itinéraires propres au Parc
Association pour le Réseau équestre des Franches-Montagnes (AREF)	2.2 / 2.4	Collaboration à développer
BeJu Tourisme rural	2.2	Collaboration dans le domaine de l'agritourisme via la Fondation rurale interjurassienne
Prestataires agri-touristiques et touristiques du territoire du Parc	2.2	Collaborations en cours et à développer dans le cadre des projets touristiques et agri-touristiques
Fondation rurale interjurassienne (FRI)	1.2 / 1.3 / 2.2 / 2.3 / 2.4	Collaboration forte dans les projets agricoles et agri-touristiques
Enjoy Switzerland – "St-Ursanne / Clos du Doubs"	2.5	Participation au groupe de pilotage
Centre Nature Les Cerlatez	1.1 / 1.2 / 3.1 / 3.2 / 3.3	Nombreux contacts et collaboration sur divers projets
Parc régional Chasseral	2.4 / 3.2	Contacts ponctuels et recherches de

		collaborations
Réseau des parcs suisses	1.2 / 4.1	Participation aux activités du réseau
Fédérations cantonales et sociétés de pêche jurassienne et neuchâteloise	1.2	Collaboration à développer concernant l'état sanitaire du Doubs
Rétropomme – Association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de Suisse romande	1.3	Collaboration à développer dans le cadre projet de valorisation des arbres fruitiers indigènes
Société d'agriculture du Clos-du-Doubs	2.3	Contacts et échange d'information dans le cadre des OQE
Société de laiterie de St-Ursanne	2.3	Contacts et échange d'informations dans le cadre du projet de développement de nouveaux produits laitiers et fromagers
Société des Sentiers du Doubs	2.4	Membre du comité
Musée d'Histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds	1.1 / 1.2 / 3.1 / 3.2	Collaboration pour les projets relatifs à la faune et à l'environnement local
Urbanisme horloger UNESCO La Chaux-de-Fonds – Le Locle	2.4 / 3.1 / 3.2	Collaborations pour les projets liés à l'économie locale et/ou l'histoire horlogère

Tableau 46 Partenaires régionaux – Entreprises et privés

Acteurs en relation avec le Parc	N° de projet	Participation
CarPostal	2.5	Contact pour les lignes Biaufond-La Chaux-de-Fonds et Tramelan-Goumois
Chemins de fer du Jura (CJ)	2.5	Contacts réguliers et participation à la commission des transports
Transports régionaux neuchâtelois (TRN)	2.5	Contact pour le soutien au transport des vélos
Imprimerie du Franc-Montagnard, Saignelégier	4.1	Contacts réguliers comme mandataires
Zebulon, La Chaux-de-Fonds	4.1	Contacts réguliers/ponctuels comme mandataires
Jura Event	2.4	Contacts ponctuels comme mandataires

Tableau 47 Autres partenaires

Acteurs en relation avec le Parc	N° de projets	Participation
Philippe Druart, botaniste	1.2	Collaborations aux projets botaniques, notamment pour la fritillaire
Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA)	3.2	Collaboration dans le cadre du pôle scientifique
Musée jurassien des sciences naturelles, Porrentruy	1.2	Collaboration avec le Jardin botanique pour la fritillaire notamment
Michel Blant	1.2	Collaboration dans le cadre du pôle scientifique et pour un mandat sur la faune et la flore en 2008

D'autre part, des partenaires français collaborent ou ont collaboré sur divers dossiers. Le tableau suivant nomme les principaux:

- Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté
- Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Lyon
- Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs (EPTB)
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Service départemental de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques)
- Museum d'Histoire naturelle, Citadelle de Besançon (Mickaël Béjean)

- Syndicat mixte du Pays Horloger

Il serait vain de vouloir établir une liste exhaustive de tous les acteurs potentiels présents sur le territoire du Parc et qui pourraient d'une manière ou d'une autre être appelés un jour à collaborer pour un projet, tant ils sont nombreux. Les tableaux ci-dessous reprennent cependant l'essentiel des partenaires qui prennent part ou le pourraient d'une manière ou d'une autre aux projets portés par le Parc.

Tableau 48 Services cantonaux en relation avec l'APNRD

Service	N° de projet	Participation	A développer
Cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne	4.2	Porteurs du projet	
Division forestière 8 Jura bernois (BE)	2.1	Partenaires professionnels pour la valorisation du bois	Collaboration à développer sur les projets sur la forêt (1.1)
Office de la coordination environnementale et de l'énergie / Service cantonal de l'énergie (BE)	2.1	Partenaires et conseils professionnels pour la valorisation du bois et l'utilisation du bois-énergie	Collaboration à développer sur les projets sur la forêt (1.1) et sur le bois –énergie (2.1)
Office de l'Environnement du Canton du Jura (ENV)	1.2/ 1.4 /2.4/2.1	Partenaires et conseils pour les projets touchant à l'environnement et au paysage	Partenariat à développer sur tous les projets Nature et Paysage
Office des forêts (BE)	2.1	Partenaires et conseils pour la valorisation du bois	Partenariat à développer sur les projets sur la forêt (1.1)
Offices de l'agriculture JU/NE/BE	1.2/2.2/ 2.3/3.1	Partenaires conseils pour les projets agricoles	Collaboration à développer pour les projets agricoles (1.2)
Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN)	1.2 / 1.4 / 2.1	Partenaires et conseils pour les projets touchant à l'environnement et au paysage	Partenariat à développer sur tous les projets Nature et Paysage
Service de la protection de l'environnement (BE)	1.2	Partenaires et conseils pour les projets touchant à l'environnement et au paysage	Partenariat à développer sur tous les projets Nature et Paysage
Service des transports et de l'énergie (JU/NE)	2.1	Partenaires et conseils pour la valorisation du bois-énergie	Partenariat à développer pour les projets de transports (2.5)
Office de la culture JU/BE/NE	3.1 / 3.3	Partenaires conseils dans le domaine de la culture et de la valorisation du patrimoine	Projets culturels pour le Parc (3.1 / 3.3)

2.5.2 Collaboration avec des communes ou villes situées hors du parc

2.5.2.1 Les villes-portes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle manifestent un intérêt certain pour la création du Parc du Doubs et soutiennent constamment les démarches qui touchent leurs territoires. Dans le cadre du réaménagement des locaux du Musée d'Histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, la ville prévoit que celui-ci déménage dans de plus grands locaux. Des contacts ont eu lieu avec Monsieur Arnaud Maeder, conservateur du MHN, dans la perspective d'installer dans cette nouvelle structure une exposition permanente sur le futur Parc naturel régional du Doubs.

Comme nous l'avons déjà mentionné, ces villes sont également classées au patrimoine mondial de l'Unesco et sont d'illustres exemples du développement de l'urbanisme horloger. Cette inscription va permettre de focaliser les regards sur ces villes.

Ces collaborations, ainsi que d'autres à l'étude, permettront de faire des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle des villes-portes, véritables portes d'entrées d'une grande partie des visiteurs dans le Parc du Doubs (projet 2.5).

2.5.3 Collaboration avec d'autres projets de parcs et d'autres parcs en Suisse et à l'étranger

2.5.3.1 Le Réseau des Parcs suisses

L'APNRD est l'un des partenaires fondateurs du Réseau des Parcs suisses par sa participation à l'assemblée constitutive de 2007. Cette structure réunit les projets de parcs d'importance nationale et représente leurs intérêts collectifs auprès des autorités et des collectivités. Elle est également une plateforme de discussions et d'échanges entre les projets qui la constituent.

L'APNRD est notamment engagée dans le projet "Supportvereinbarung zum Geoinformationsmanagement". Ce projet concerne la collaboration de plusieurs parcs avec le Réseau des parcs suisses dans le domaine des SIG (systèmes d'information géographique). Le Réseau des parcs, à travers le Parc national Suisse aux Grisons, met à disposition des parties contractantes un logiciel SIG (ArcMap Desktop 10). En contrepartie, les parcs s'engagent à suivre régulièrement les journées de formation et workshop organisés par le Réseau.

2.5.3.2 Le Réseau des Parcs bernois

L'APNRD participe régulièrement aux manifestations organisées par le réseau des Parcs naturels régionaux bernois. Il n'en est pas encore membre mais pourrait le devenir dès qu'il aura obtenu sa labellisation.

2.5.3.3 Le projet de PNR du Doubs français

Dans le cadre de la création du PNR du Doubs français, en collaboration avec le Pays Horloger et la région Franche-Comté, des contacts réguliers sont entretenus avec ces institutions. Le chapitre 1.1.1 "Un projet de parc transfrontalier" décrit les collaborations entre l'APNRD et le PNRD du Doubs français.

2.5.3.4 La collaboration avec le Parc régional Chasseral

Le périmètre du Parc Chasseral est limitrophe à celui du Parc du Doubs sur son versant nord. En 2006, l'APNRD a confié un mandat d'étude à la Haute Ecole d'Ingénieurs et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) portant sur les éléments suivants:

- Rapprochements possibles entre le Parc du Doubs et le Parc régional Chasseral
- Aspects législatifs et organisationnels
- Questions économiques et financières
- Rôles imaginables pour la Ville de La Chaux-de-Fonds

Trois scénarios possibles sont présentés dans leur rapport:

- Fusion à court terme des deux Parcs en une seule unité
- Fusion à terme des deux Parcs en une seule unité
- Autonomie des deux Parcs

Leur analyse conclut que la solution de la fusion à terme des deux parcs semble la plus adéquate. Mais cette solution implique toutefois que les deux projets évoluent plus ou moins parallèlement. Elle suppose également la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle, ce qui demandera sans aucun doute beaucoup de temps, d'autant plus que d'autres problèmes, notamment politiques, sont à considérer.

Dans un premier temps, il est discuté d'un rapprochement entre les deux projets. Ce rapprochement s'exprimera par le développement de projets communs concernant nos spécificités communes (Projet 3.2 pour "Gens du Pays", projets 2.1 Valorisation du bois et 2.3 concernant les produits du terroir).

Des contacts réguliers sont entretenus entre les deux parcs et des discussions sont menées en vue de développer des synergies et de réaliser des actions communes.

2.5.4 Collaboration ciblée sur certains thèmes, avec toutes sortes d'institutions, éventuellement aussi hors du parc, telles que musées, instituts de formation, etc.

Le Musée d'Histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds (MHN)

Les institutions zoologiques de la Chaux-de-Fonds sont des partenaires privilégiés par le statut de ville-porte de La Chaux-de-Fonds. Dans le cadre du projet "Naturama", les institutions zoologiques souhaitent développer des activités et informations sur la faune et les milieux de la région. Le parc zoologique est une occasion unique de montrer certaines espèces animales susceptibles de se trouver dans le périmètre du Parc. Le Parc du Doubs pourrait très bien présenter ses activités et projets dans le site qui devrait être nouvellement aménagé.

Le Musée jurassien des Sciences naturelles (MJSN) à Porrentruy

Le Parc du Doubs collabore avec le MJSN, par l'intermédiaire du Jardin Botanique, dans le projet de mesures conservatoires pour la fritillaire et autres espèces menacées. Le Jardin botanique est chargé de conserver les plants de fritillaires et de les réimplanter sur les sites choisis. Cette collaboration positive devrait continuer sur d'autres projets à l'avenir, notamment sur la sensibilisation à l'environnement du Parc du Doubs au-delà de son périmètre.

L'Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie (ISSKA)

Cet institut, spécialisé dans la karstologie, emploie des personnes qualifiées et organise déjà de nombreuses activités pédagogiques sur le thème du karst. Le paysage du parc du Doubs étant caractérisé par les phénomènes karstiques, l'ISSKA est un partenaire indispensable dans la compréhension de ces phénomènes et dans la sensibilisation et éducation à l'environnement à y mener.

Le Musée d'Histoire naturelle de Besançon

Le site de la Citadelle de Besançon est un endroit fréquenté du côté français. La ville de Besançon est proche du parc du Doubs et peut servir de ville porte pour le projet de parc du Doubs français.

De plus, la Citadelle de Besançon, et notamment M. Béjean, travaille sur la reproduction et la conservation des apons, poisson emblématique du Doubs. Monsieur Béjean connaît très bien ce poisson et peut procurer des informations importantes sur le maintien de cette espèce dans le Doubs.

L'Université de Neuchâtel

La présence relativement proche d'une université permet de réaliser des études sur les éléments paysagers, floristiques ou faunistiques avec des personnes compétentes. Aucun projet en

collaboration avec eux n'est prévu pour le moment, mais cette piste permettrait d'effectuer des recherches ciblées sur certaines thématiques.

Divers

Le comité stratégique transfrontalier réunit des partenaires du Parc du Doubs et du projet de PNR du Doubs français. Il vise à coordonner les actions entre ces deux entités, afin d'agir de concert et d'offrir des prestations similaires d'un côté et de l'autre de la frontière.

Le comité stratégique transfrontalier participe depuis 2012 au groupe de travail binational pour la qualité des eaux du Doubs et l'amélioration du milieu aquatique où il représente les acteurs locaux (collectivités publiques et associations)

Le Pôle scientifique réunit des spécialistes suisses et français dans la majeure partie des thèmes touchant aux domaines de la faune et de la flore ainsi que de l'éducation à l'environnement.

2.6 Acceptation du projet de parc

A fin mai 2011, les 19 communes concernées par le périmètre ont manifesté leur désir de participer à la création du Parc du Doubs. Elles ont toutes adhéré à l'Association "Parc naturel régional du Doubs" et payé la cotisation pour l'année courante. Le secrétaire général a rencontré tous les maires et présidents de communes entre mi-juillet et début septembre 2011. Il ressort du rapport qu'il a fourni que les élus communaux ont émis une appréciation favorable quant à l'évolution du dossier. Ils ont salué l'augmentation de la visibilité du Parc depuis quelques mois notamment par l'organisation de manifestations promotionnelles comme le brunch-santé, la fête de la nature et la première journée du Parc le 31 juillet à Goumois. Ils ont également pu prendre connaissance des projets qui sont engagés sous l'égide de l'association. D'une manière générale, ils souscrivent aux orientations définies par le Bureau et le Comité, en particulier, ils manifestent un fort attachement au caractère transfrontalier du Parc du Doubs, allant pour certains d'entre eux à affirmer que la création d'un Parc naturel régional du Doubs ne peut se justifier que dans cette dimension.

Il est plus difficile de mesurer le degré d'acceptation du projet par la population. Seule la réalisation d'une enquête ou d'un sondage peut donner une image significative de la tendance. Le constat suivant peut être mis en exergue à ce stade du processus:

- les milieux agricoles participent activement au développement des projets. Les Chambres d'agriculture pilotent ceux relevant de leurs secteurs d'activité. Ils font preuve d'esprit d'initiative en proposant des actions s'intégrant dans la démarche de l'APNRD comme par exemple la création de surfaces de compensation écologique, la valorisation des produits du terroir et l'agritourisme;
- les prestataires de services manifestent leur intérêt et commencent à percevoir la portée que la création du Parc peut avoir sur leurs activités; ils sollicitent l'APNRD pour entrer dans les démarches de promotion;
- les associations demandent le soutien de l'APNRD afin de faire aboutir leurs projets en proposant une participation du Parc soit sous forme financière soit sous forme de caution morale;
- seules certaines associations de protection de la nature manifestent encore une attitude de réserve voire de refus à l'égard du Parc. Cette position est la conséquence d'une situation conflictuelle issue de la restructuration de l'association en 2009. L'APNRD a demandé la médiation de Pro Natura Suisse pour rétablir le dialogue avec les organisations cantonales.

Les organes dirigeants ont mis l'accent sur la communication et l'information auprès des acteurs locaux, sous les formes suivantes:

- en organisant une journée du Parc à une date ne coïncidant pas avec la journée européenne des parcs naturels régionaux;
- en donnant une image au projet par la réalisation d'un logo et d'une ambiance graphique;
- par des contacts directs avec la population;
- par la publication d'un journal d'information trimestriel "Parc du Doubs - INFO", distribué en tous-ménages dans les communes, hormis les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle où il est envoyé sous pli adressé;
- par la réalisation de panneaux d'information, de drapeaux et de bâches publicitaires;
- en mettant en ligne un site internet – www.parcdoubs.ch – régulièrement mis à jour par la structure professionnelle;
- par la réalisation d'une vidéo de présentation du Parc axée sur l'émotion;
- en produisant un prospectus de présentation du projet;
- en approchant les médias pour réaliser des articles dans la presse locale;

- en organisant diverses activités et en sponsorisant (modestement) des manifestations locales;
- en organisant chaque année un brunch santé ouvert à tous, en collaboration avec les paysannes jurassiennes, neuchâteloises et du Jura bernois;

En outre, un chargé de communication a été engagé par l'association. Philippe Zahno est notamment en charge de la rédaction du Journal du Parc et de l'organisation et la conduite des diverses conférences de presse.

3. PROFIL ET POSITIONNEMENT DU PARC

3.1 Analyse des forces et faiblesses

L'analyse des forces et faiblesses est disponible dans l'analyse SWOT du Tableau 49 ci-dessous.

L'analyse interne s'appuie sur des éléments déjà présents dans le Parc, alors que l'analyse externe fait référence à des effets (positifs ou négatifs) provenant en règle générale de l'extérieur.

Les principales forces et faiblesses sont déterminées à partir d'enquêtes. D'un autre côté, les opportunités et les risques sont évalués sur la base d'analyses de réglementation et de documents. L'analyse croisée des deux entrées permet de définir les objectifs qui renforceront les points forts et diminueront les points faibles. La pondération est basée sur le pouvoir d'influence que l'APNRD peut avoir sur les variables.

Tableau 49 Analyse SWOT

**Charte Section B
Analyse SWOT**

Etat : 16.12.2011
 Auteur : APNRD / Landplan
 Thème : Détermination de la stratégie à 10 ans pour la phase d'exploitation
 Explications: Cette analyse se base sur la charte, partie B, chapitres 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6.
 La présente analyse SWOT est une compilation des chapitres 3.1/ 3.2 et constitue la base pour la définition de la stratégie sur 10 ans (chapitre 4)

		ANALYSE INTERNE	
		Forces	Faiblesses
		Nature et Paysage / Biodiversité / Patrimoine - Le Doubs et ses paysages sont des éléments de rassemblement des communes et des cantons - L'existence d'un patrimoine paysager typique de l'arc jurassien avec les murs de pierres sèches, les arbres fruitiers, les pâturages boisés et des surfaces forestières de valeur qui offrent des potentiels de valorisation et de développement - La proximité des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et de leur urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO - L'activité horlogère et la préservation architecturale des villages - Le patrimoine culturel historique de la région tel que moulins, scieries, verreries	Nature et Paysage / Biodiversité / Patrimoine - Exploitations agricoles partiellement intensive avec des déficits, entre autres pas encore de réseau sur tout le territoire du Parc - Gestion des terres agricoles partiellement intensive entraînant une perte de la diversité des espèces - Dépréciation de la qualité de l'eau et de la qualité de vie du Doubs et de ses affluents en raison de l'exploitation d'usines électriques, de l'eutrophisation, de l'absence ou de l'inefficacité de certaines stations d'épuration, etc... - Recul général de la biodiversité en raison de divers facteurs
		Economie et tourisme / Formation - Un réseau de voies de communication fluide sur l'ensemble du périmètre du Parc - Des agriculteurs et des producteurs motivés avec une palette de produits à proposer - Une motivation des producteurs pour le développement de produits typiques du Parc et des agriculteurs pour augmenter l'offre dans l'agritourisme. - Grand potentiel et grande diversité de l'offre culturelle (festivals, littérature, peinture)	Economie et tourisme / Formation - Manque de prestataires touristiques et faibles structures de marketing / Peu de connaissances sur les Parcs naturels régionaux - Manque de réseaux touristiques entre la Suisse et la France - Déficit en matière d'hébergement au bord du Doubs - Potentiel et diversité de l'offre culturelle en manque d'organisation professionnelle, de marketing et d'orientation économique - Connaissances et sensibilité insuffisantes au sujet des valeurs de la nature et de la culture, des ressources naturelles et du cycle des déchets
		Gestion et organisation - Bonne coopération et échanges permanents entre la Suisse et la France - Le Parc a une bonne représentation des milieux associatifs et des organisations, il dispose d'un bon réseau et les communes peuvent exprimer leurs besoins - Le Parc a mis en place avec succès des moyens de communication et la population est régulièrement informée des diverses activités - Le Parc peut devenir un espace fonctionnel intercantonal et transfrontalier	Gestion et organisation - Manque de ressources expérimentées pour la conduite des projets
		Objectifs stratégiques pour la phase de gestion	Objectifs stratégiques pour la phase de gestion
ANALYSE EXTERNE	Opportunités	Nature et Paysage / Biodiversité / Patrimoine - Instruments existants et nouveaux de l'OFAG (contributions pour la qualité du paysage) en faveur des agriculteurs - Réaliser d'importantes contributions répondant aux besoins de la population dans les domaines de la nature, du paysage et de la culture.	OS 1: Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager typique ainsi que les forêts OS 4: Renforcer et promouvoir une économie sylvicole et agricole durable
		Economie et tourisme / Formation - Intérêt de la population urbaine des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle pour un paysage intact et une zone de détente à proximité des agglomérations - Demande croissante pour des produits authentiques du Parc - Le Parc est considéré comme un promoteur du développement durable - Augmentation de la sensibilité pour les questions de l'environnement et demande pour des offres spécifiques de formation dans le domaine (surtout les écoles) - Demande croissante pour des manifestations culturelles authentiques	OS 3: Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel OS 6: Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux OS 7: Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs OS 8: Sensibiliser et informer
		Gestion et organisation - Le Parc est perçu de manière croissante comme un acteur important, un partenaire intéressant et un interlocuteur central pour diverses requêtes - Les besoins des communes, leurs demandes et leurs activités nécessitent de rechercher et de trouver des solutions à l'échelon régional (promouvoir le travail en commun et connaître les besoins collectifs) - Importance croissante de la prise en charge des problèmes et de la nécessité d'action à l'échelon régional	OS 10: Mettre en place une communication efficace à l'intention des publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur. OS 11 : Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du Parc
Risques	Nature et Paysage / Biodiversité / Patrimoine - Danger de perdre encore plus la diversité des espèces animales et végétales		OS 2: Valoriser, créer et mettre en réseau des sites et des biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées
	Economie et tourisme / Formation - Pas de risques immédiats et importants		
	Gestion et organisation - Beaucoup d'initiatives individuelles sans réseau et manque d'utilisation des synergies (hauts risques de conflits)	OS 11 : Mettre en relation des partenaires et consolider la coordination pour réaliser les projets	

3.2 Points forts et points faibles du parc et de l'organe responsable

La notation des points forts et des points faibles s'est basée sur l'importance des différents points (forts et faibles) pour le Parc lui-même, selon la priorité qu'ils revêtent pour les projets du Parc (et non selon leur importance intrinsèque).

Ainsi, un sujet extrêmement préoccupant au niveau sylvicole par exemple peut n'avoir qu'une pondération moyenne ou faible au niveau du Parc, qui ne s'engage pas ou peu dans ce domaine pour le moment.

Le paysage, les milieux et les espèces:

Points forts	Pondération
Une rivière libre et sauvage sur plusieurs dizaines de kilomètres	Important
Un paysage typique préservé de dommages importants	Important
De vastes pâturages boisés	Important
Des milieux et des espèces remarquables, d'intérêt régional et national	Moyen
Des zones protégées définies dans des plans directeurs	Moyen
De nombreuses associations déjà actives dans la région	Important
La constitution d'un groupe de travail binational pour l'amélioration des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse	Important
Points faibles	
Evolution des pâturages boisés (bipolarisation)	Important
Etat sanitaire du Doubs	Important
Habitats et espèces en régression	Moyen

Actions correctives envisagées par le Parc (numéro des fiches de projets en référence):

- Contribuer à l'amélioration du Doubs en tant que milieu pour les espèces (1.2 / 1.5)
- Maintenir la haute qualité des paysages typiques de la région (1.1)
- Maintenir voire développer les espèces faunistiques et floristiques menacées (1.1 / 1.2 / 1.3)
- Favoriser la collaboration avec les associations actives sur le secteur (3.2)
- Assurer la prise en charge transfrontalière des problèmes et des solutions (4.3)
- Développer un concept de sensibilisation et d'éducation à l'eau (3.2)

Forces:

Le paysage sylvo-pastoral est relativement intact car les cantons ont depuis plusieurs dizaines d'années maîtrisé l'extension des constructions dans le reste du territoire (chalets, résidences secondaires, etc). Les activités industrielles et artisanales sont bien intégrées dans le territoire grâce à une politique d'aménagement définie depuis plusieurs décennies. Seules les activités hydro-électriques ont modifié le paysage originel, en créant des plans d'eau en amont des barrages (Les Brenets, Biaufond, La Goule) et en occasionnant l'aménagement de quelques lignes à haute tension. La diversité des milieux, des groupes faunistiques et floristiques due principalement au gradient altitudinal, à la rivière et au sous-sol karstique est une des forces principales au niveau de la biodiversité. La faune vertébrée, principalement des mammifères et des oiseaux, est remarquablement diversifiée. Le lynx, le chat sauvage, le chamois, le faucon pèlerin et le grand-duc se rencontrent dans différents secteurs du périmètre. Les connexions pour la grande faune sont bonnes tout au long de la vallée du Doubs, garantissant les flux migratoires et les échanges avec d'autres compartiments biogéographiques.

Les connaissances de la flore et des associations forestières sont bonnes grâce à des études et cartographies de bon niveau.

Dans la "Réserve naturelle de la vallée du Doubs", le canton du Jura a mis en place dernièrement une série de panneaux didactiques bien illustrés pour informer les promeneurs sur les différents aspects naturels et paysagers qu'ils rencontrent.

Faiblesses:

Le phénomène de la déprise agricole a conduit au reboisement naturel progressif de nombreuses surfaces autrefois exploitées en pâturage, principalement sur les fortes pentes et dans les endroits éloignés des exploitations. Dans le même temps, la mise en culture, localement, du lit majeur du Doubs a diminué les surfaces de prairies humides et de zones alluviales. Dans les parties hautes du périmètre, le pâturage boisé subit une érosion due au manque de renouvellement dans certaines surfaces et au reboisement naturel dans d'autres.

La régression de la faune piscicole illustre le problème récurrent de la qualité des eaux dû à de nombreux facteurs combinés (entre autres rejets des effluents de stations d'épuration, épandages de lisier et influence négative des marnages dus aux retenues et turbinages dans les installations hydroélectriques). L'augmentation du débit résiduel du Châtelot a sans doute amélioré la situation, mais ne supprime pas les influences négatives des éclusées. Des pollutions latentes des eaux souterraines (dolines dépotoirs) sont également une source d'atteintes à la qualité des eaux superficielles.

Comme nous l'avons écrit ci-dessus, la présence de trois usines hydro-électriques (Châtelot, Refrain, La Goule) crée des problèmes relatifs notamment aux éclusées, surtout concernant l'usine du Châtelot. Ces lâchers d'eau quotidiens provoquent des crues artificielles qui ont de graves conséquences sur l'écosystème. Lorsque le débit augmente (débit d'éclusée), les organismes aquatiques sont emportés par le courant; lorsque le débit diminue, ces organismes viennent s'échouer dans des zones asséchées. De plus, ces barrages, tout comme les nombreux seuils, sont également des obstacles infranchissables pour la faune piscicole.

Diverses autres pressions sur le milieu naturel, notamment au niveau du Doubs (canoë, tourisme, etc), nécessitent une gestion durable encore non entièrement résolue. Ces facteurs peuvent aussi avoir une influence non négligeable sur la conservation de certaines espèces, comme l'apron.

Si les connaissances de la faune vertébrée sont évaluées comme bonnes, celles de la faune invertébrée sont lacunaires. Ce fait est regrettable eu égard à la diversité des milieux relevés, laissant augurer d'une biodiversité remarquable dans ce domaine. La présence fortuitement connue de quelques espèces rarissimes au niveau suisse (papillons, orthoptères) laisse entrevoir que la région a une responsabilité et une importance pour la conservation de la biodiversité.

Une mise en valeur éducative locale des valeurs environnementales et des comportements à adopter en fonction des milieux traversés est encore très partielle. Bien que quelques parcours didactiques existent, le gradient altitudinal prononcé n'est pas encore mis en valeur au niveau de la compréhension du paysage pour le public. L'explication des successions hydrogéologiques (des dolines à la source) ou des associations forestières (des crêtes aux zones alluviales) fait défaut, ce qui est regrettable au vu de l'attrait touristique et de la fréquentation de ce paysage par le public (sentiers pédestres nombreux et répartis dans tout le périmètre).

L'agriculture

Points forts	Pondération
PME familiales disséminées sur le territoire	Faible
Prestations d'agritourisme relativement bien développées	Important
Zone de l'AOC Gruyère et Tête de moine	Moyen
Agriculture extensive à peu intensive	Important
Grande présence de pâturages boisés	Moyen
Elevage chevalin de la race Franches-Montagnes	Important
Produits de qualité	Important
Points faibles	
Valorisation des produits insuffisante	Important
Part de lait transformé faible	Important
Surfaces agricoles difficiles d'accès qui se reboisent	Faible
Risque de perte d'identité régionale des exploitations	Moyen
Peu ou pas de marge de manœuvre en ce qui concerne la politique agricole	Faible

Actions correctives envisagées par le Parc (numéro des fiches de projets en référence):

- Valoriser les produits et activités agricoles (2.2 / 2.3 / 2.4)
- Créer un centre d'interprétation du cheval (3.1)
- Faire découvrir les richesses du PNRD (2.2 / 2.4 / 3.2)

Forces:

Les exploitations agricoles sont le plus souvent d'assez grande taille, gérées par des familles paysannes. Ce sont des PME disséminées dans le territoire dont elles assurent l'occupation décentralisée et l'entretien. La population agricole est encore assez importante et forme la trame de la structure sociologique des communautés villageoises du projet de PNR.

Le périmètre du Parc a l'avantage d'être englobé dans le périmètre de l'AOC Gruyère ainsi que dans celui de la Tête de Moine (du moins pour les Franches-Montagnes, le Clos-du-Doubs et La Ferrière). Ces fromages, produits d'exception, jouissent d'une excellente renommée et de potentiels de développement, la demande excédant l'offre.

Les productions herbagères sont constituées de prairies naturelles et de pâturages qui servent à l'affouragement des bovins et des chevaux. La gestion des pâturages communautaires (pâturages boisés) fonde une économie pastorale très particulière et caractéristique. Les productions de caractère extensif à peu intensif, tant au niveau des produits bruts (lait, produits des élevages, viande) qu'élaborés (fromage, yogourts, etc) se prêteraient très bien à la définition de labels spécifiques. La race de cheval "Franches-Montagnes" est porteuse d'une notoriété nationale qui lui confère une audience et une valeur économique certaine. Le potentiel de développement existe dans les secteurs des loisirs notamment.

Faiblesses:

La région est excentrée par rapport aux canaux de distribution et de mise en valeur des produits. A relativement court terme, on peut craindre que les productions issues des régions jurassiennes soient oubliées par les circuits commerciaux, en raison des frais de transport. La situation de l'économie agricole est, à cet égard, d'une faiblesse préoccupante. Il faut intégrer le paradoxe généré par cette situation: pour garantir la production et l'écoulement de nombreux produits dans une région éloignée des centres de mise en valeur et/ou de commercialisation, il est économiquement intelligent d'organiser, de promouvoir voire de développer les productions.

La grandeur des exploitations n'est pas extensible à loisir. Si l'on entend maintenir leur caractère familial, il faut veiller à ne pas dépasser les limites physiques et les capacités des exploitants. Les concentrations constatées dans la production laitière (moins de producteurs et plus de quantités) sont à cet égard symptomatiques; dans quelques cas, les limites humaines et financières sont atteintes. Par ailleurs, il apparaît qu'un développement du secteur agricole axé sur la diversification (des productions et des activités) postule un accompagnement du PNR à la recherche de moyens humains et financiers, pour autant que les prestations soient en accord avec les objectifs d'un PNR.

Les entreprises agricoles du canton du Jura se retrouvent parfois en vente sur le marché libre, lorsqu'il n'y a pas de descendants (agriculteur resté célibataire) ou pas de génération intéressées par l'agriculture (autres professions exercées par les enfants de l'exploitant). Les investisseurs potentiellement capables d'acquérir un domaine sur ce marché sont rarement des autochtones. Il s'ensuit donc, pour la région, une perte d'authenticité et une dilution des valeurs paysannes traditionnelles. Mais heureusement quand même de jeunes agriculteurs de la région sont formés et cherchent à reprendre une exploitation. Le Parc a un rôle d'information à jouer dans ce domaine.

La quasi totalité des volumes des productions agricoles n'est pas mise en valeur dans la région. La plupart des produits quittent la région sous forme brute (céréales et lait en vrac, bétail sur pied, etc). La constante érosion des prix des produits agricoles pourrait induire soit une plus grande extensification des productions soit une formidable concentration. La part prépondérante de l'exportation de produits non transformés est un indice de fragilité pour l'économie agricole, la valeur ajoutée sur les productions étant réalisée à l'extérieur du périmètre. Le PNR devra être un acteur accompagnant les études et les projets visant à mettre en valeur, transformer et commercialiser les produits agricoles à forte valeur ajoutée et qui répondent aux objectifs d'un PNR.

Une des grandes richesses de la région est constituée par les pâturages boisés. Cette entité caractéristique de la région jurassienne a fait l'objet de très nombreuses études. L'utilisation mixte de ces surfaces, agricole, forestière ainsi que pour le tourisme et les loisirs, peut engendrer des conflits d'intérêts parfois importants entre les différents utilisateurs. Cela requiert l'instauration d'un dialogue, dans le cadre duquel il s'agit de trouver des solutions qui garantissent les conditions d'une exploitation agricole et forestière économiquement viable. Le maintien de cet élément marquant du patrimoine de la région est à ce prix. L'élaboration de plans de gestion intégrée (PGI) a pour but de répondre à cette préoccupation.

La zone agricole est devenue au fil des ans un espace dans lequel une multitude d'intérêts exprime ses revendications. Zone de protection de la nature et de l'environnement pour les organisations écologiques, zone de délasserment pour les milieux touristiques, zone de conservation du patrimoine pour les associations de protection du paysage et surtout zone d'activités pour les familles paysannes. La juxtaposition de ces visions engendre naturellement des conflits ouverts ou latents. Finalement, on ne saurait reprocher aux agriculteurs de revendiquer une préséance sur les terrains dont ils sont utilisateurs (en propriété ou en fermage). Tant que la règle de base d'une inéluctable cohabitation reste le respect de la production primaire, les conflits pourraient demeurer contenus. Par principe, l'activité agricole doit rester prioritaire dans la zone agricole. Le cas du Doubs et de ses rives devrait, à cet égard, servir de laboratoire grandeur nature pour instaurer un climat de dialogue et de confiance dans une ambiance de respect mutuel.

La sylviculture

Points forts	Pondération
Matière première régionale largement disponible	Important
Fonction protectrice de la forêt	Faible
Massifs forestiers présentant une grande biodiversité	Important
Présence de réserves forestières et de forêts peu ou pas exploitées hors réserves	Moyen
Utilisations complémentaires du bois: bois d'œuvre, de menuiserie, bois-énergie, bois de valeur pour la lutherie	Important
Points faibles	
Côtes du Doubs difficiles d'accès	Moyen
Beaucoup de bois de faible valeur ajoutée	Faible
Faible part de réserves forestières dans le périmètre du Parc	Moyen
Eloignement des gares de chargement, coûts plus élevés	Moyen
Entretien du pâturage boisé	Important

Actions correctives envisagées par le Parc (numéro des fiches de projets en référence):

- Sensibiliser et miser sur le potentiel en énergies renouvelables du PNRD (2.1 / 3.1)
- Développer la recherche de bois noble pour la lutherie (bois de résonance et bois ondé) (2.1)
- Favoriser l'utilisation du bois comme matériau de construction (2.1)

Forces:

Les forêts de la région produisent de manière soutenue et régulière une matière première qui a le vent en poupe, renouvelable, et dont l'exploitation se trouve en parfaite adéquation avec les objectifs de développement durable et les critères de qualité d'un PNR. La qualité des bois produits dans le périmètre du Parc est sans conteste la première force qui vient à l'esprit; des bois de lutherie, à bardeaux, de menuiserie et de charpente sont extraits des massifs, dont une part significative vient approvisionner les scieries de la région. La renommée de ces bois, à une échelle qui dépasse les limites du PNRD pour englober tout l'Arc jurassien franco-suisse, a suscité une demande de reconnaissance d'Appellation d'Origine Contrôlée pour le bois du Jura; le dossier est en cours. En complémentarité avec les assortiments de haute qualité, le bois-énergie constitue un débouché important pour les bois de qualité moyenne et inférieure.

Sur le plan du paysage, les forêts sont un élément marquant, dont l'importance a été reconnue dans le cadre de l'inventaire fédéral des paysages (objet IFP n° 1006). Elles façonnent d'une part de leur manteau boisé l'image des côtes du Doubs et elles offrent d'autre part les perspectives diversifiées des pâturages boisés sur les crêtes et les plateaux.

Dans les côtes, les forêts ont une fonction particulière de protection des infrastructures, bâtiments et autres itinéraires balisés contre les dangers naturels: érosion, glissements de terrain, chutes de pierres. Le fait que ces forêts présentent un bon degré de mélange des essences renforce leur capacité de résistance aux tempêtes et aux attaques d'insectes.

Espaces vastes et largement préservés, avec d'importantes surfaces laissées à leur évolution naturelle, les massifs forestiers présentent une grande diversité biologique, tant au niveau de la faune que de la flore. Ils abritent de nombreuses espèces des listes rouges.

Ces espaces privilégiés sont aussi le lieu d'activités humaines récréatives de toutes sortes (la randonnée pédestre, la cueillette des produits forestiers non-ligneux, la course à pied, le VTT, la chasse, etc) dont l'offre est déjà très appréciable dans la région.

Faiblesses:

Sur les hauts plateaux, les bois de pâturage sont souvent de qualité médiocre et peinent à se vendre à des prix couvrant les coûts. Cela a pour effet de diminuer les coupes dans les pâturages boisés, avec pour corollaire l'augmentation de l'embroussaillage, le vieillissement du boisement et le manque de rajeunissement.

Le pâturage boisé est confronté aux risques d'une double évolution, qui conduit à la disparition de la mixité des utilisations et à la banalisation des paysages. Il est soumis à deux tendances antagonistes: la rationalisation agricole et l'intensification qui l'accompagne dans les zones les plus favorables, avec une pression forte sur le renouvellement du boisement; la déprise agricole liée à une densification progressive du boisement dans les zones les plus ingrates pour l'exploitation pastorale, avec perte de surfaces de pelouse.

La forêt regagne également du terrain à d'autres endroits, souvent au détriment de pâturages, de prairies maigres ou de clairières (ou forêts claires) dans les côtes du Doubs, offrant ainsi des modifications paysagères importantes localement. Ces fermetures sont, de plus, défavorables à la biodiversité.

Dans les côtes du Doubs, la topographie escarpée constitue le principal obstacle à l'exploitation du bois; les pentes raides limitent la desserte et occasionnent des coûts de bûcheronnage élevés pour les propriétaires. Dans ces zones, les possibilités d'amélioration de la desserte sont limitées par les coûts d'investissement ainsi que par des motifs de protection de la nature, ce qui restreint d'autant les possibilités d'exploiter.

Le régime sylvicole de la futaie irrégulière, qui prédomine sur une large partie des massifs du Parc, est caractérisé par un mélange des essences et des classes de grosseurs qui ne répond pas idéalement à l'évolution actuelle de l'industrie de transformation du bois, qui recherche des produits toujours plus homogènes et standardisés nécessitant moins de tri et de coûts de mise en œuvre.

Si l'industrie de transformation est bien développée sur la rive française du Doubs, elle l'est en revanche insuffisamment du côté suisse.

Au niveau des transports, l'éloignement des gares de chargement ainsi que leur fermeture progressive augmente d'autant la distance entre le produit et son transformateur, ce qui a des incidences négatives sur le prix de commercialisation des bois.

Le tourisme

Points forts	Pondération
Paysage et nature préservés	Moyen
Magnifique rivière sauvage très attractive	Important
Nombreuses possibilités de sport et de tourisme en plein air	Important
Présence de plusieurs itinéraires Suisse mobile (randonnée, vélo, VTT)	Moyen
Nombreux vestiges culturels historiques	Moyen
Tourisme déjà bien développé dans la région	Important
Existence de manifestations d'envergure nationale	Moyen
Présence de la société de marketing Jura & 3 Lacs	Important

Points faibles	
Région périphérique, éloignement des grands centres	Moyen
Identification géographique difficile, absence d'un symbole	Faible
Coordination entre les offres touristiques existantes à améliorer	Important
Difficultés d'accès à certains sites	Moyen
Manque de coordination entre les différents intervenants	Moyen
Offre hôtelière limitée	Important
Pas de centrale de réservation des produits touristiques	Important

Actions correctives envisagées par le Parc (numéro des fiches de projets en référence):

- Faire découvrir les richesses du PNRD (2.4 / 3.1 / 3.2)
- Développer un tourisme favorable aux familles (2.4 / 2.5)
- Mettre l'accent sur l'agritourisme et le tourisme vert (2.2 / 2.4)

Forces:

Une nature omniprésente, diversifiée et accueillante, une rivière dont le nom évoque autant de légendes que d'histoires fascinantes, des activités sportives variées, un havre de calme et de ressourcement possédant un fort caractère d'authenticité: autant d'images évoquées lorsque l'on parle du Doubs. La préservation de la nature sur de vastes surfaces donne une image positive de la région. Cette situation doit être exploitée dans le but d'offrir des prestations touristiques ciblées sur ces atouts, sans pour autant les compromettre. La création de la société de marketing Jura & Trois Lacs récemment constituée permettra de donner une place de choix au Parc du Doubs au sein de la destination à laquelle appartiennent déjà les Parcs naturels régionaux du Chasseral et du Thal.

Le territoire du Parc permet de s'adonner à la pratique du sport pour les loisirs en empruntant les nombreux itinéraires de randonnée (vélo, VTT, pédestre, ski de fond, raquettes, canoë, équitation), ou en se confrontant à d'autres compétiteurs au cours d'une des nombreuses manifestations qui y sont organisées, notamment pour la course à pied (les 66 du Doubs, Les Tchérattes, les 4 foulées), le VTT (étapes de la Groupe E Trans, la Poilie Bike, Les Tchérattes et bien d'autres) ou la manche du championnat suisse de canoë (Goumois). De grandes manifestations ayant une audience nationale sont organisées dans le périmètre du Parc comme le Marché-Concours national de chevaux à Saignelégier, les Médiévales à Saint-Ursanne ou le Festival du Chant du Gros au Noirmont.

Faiblesses:

Si de nombreuses voix s'accordent pour reconnaître le potentiel touristique formidable de la région du Doubs, force est de constater qu'il reste beaucoup à entreprendre dans le but de parvenir à son développement harmonieux et coordonné. Cette région souffre de son éloignement des grands centres urbains. Sa situation périphérique entraîne un manque de reconnaissance auprès de touristes potentiels. Son identification géographique est difficile, la notion de Jura étant utilisée sur plusieurs terrains. Il manque une identité régionale unie, forte et visible à l'extérieur. Le visiteur peut parfois s'y perdre. La coordination entre les nombreuses structures de promotion d'offres touristiques déjà existantes, la plupart cantonales voire communales, permettra une meilleure mise en valeur des atouts de toute la région.

Le manque de grandes infrastructures, hôtelières principalement, est également une carence qui ne facilite pas les séjours de longue durée pour de grands groupes de visiteurs. La valeur ajoutée de l'activité touristique reste donc relativement faible. Le tourisme dit *d'affaire* est par exemple inexistant. Pourtant, le développement d'infrastructures appropriées permettrait d'offrir des conditions optimales pour des séminaires de cadres recherchant calme et verdure. C'est ce défi que tente de relever le nouvel Hôtel Cristal et le centre de bien-être, annexe au Centre de loisirs de Saignelégier.

La topographie et la forte dénivellation de la région la rendent parfois difficile d'accès. L'offre en transports publics présente deux aspects contradictoires. D'une part, le Parc a la chance d'être traversé sur toute sa longueur par des lignes de chemins de fer (CJ et CFF) relativement bien desservies pour une région périphérique, avec des horaires raisonnables. Ces lignes sont complétées

par une desserte en bus (Car postal ou CJ), quoique moins développée. D'autre part, la topographie et la présence de nombreux petits villages et hameaux rend difficile l'accès en transports publics à tous les lieux. Certaines destinations, notamment dans la vallée du Doubs sont ainsi inatteignables en transports publics. Les relations entre la Suisse et la France en transports publics sont largement sous-développées, d'où l'existence d'un fort trafic frontalier individuel motorisé. De plus, l'impossibilité de longer la rivière en voiture - qui est un point extrêmement positif pour le développement d'un écotourisme et pour la préservation de la vallée du Doubs - complique le transport des bagages demandé ou proposé lors de forfaits randonnées.

Finalement, les relations entre les milieux agricoles, touristiques et de protection de la nature sont à améliorer, afin de prendre en compte les impératifs de chaque partenaire et notamment des propriétaires ou exploitants agricoles. Le dialogue doit être instauré de façon plus systématique lors de l'élaboration de projets. En effet, trois projets presque identiques mais isolés ont moins de chances d'aboutir qu'un projet seul réunissant tous les partenaires concernés.

Patrimoine bâti et culturel

Points forts	Pondération
Nombreuses ruines d'anciens moulins et verreries au bord du Doubs	Moyen
Habitations rurales et style bien conservés	Moyen
Inscription des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondiale de l'UNESCO	Important
Nombreuses associations actives	Important
Nombreuses animations culturelles dans le Parc	Important
Points faibles	
Patrimoine insuffisamment mis en valeur	Important
Pression touristique	Moyen
Manque d'entretien de certains éléments culturels	Moyen
Connaissance des lieux pas toujours suffisante	Moyen

Actions correctives envisagées par le Parc (numéro des fiches de projets en référence):

- Faire découvrir les richesses du PNRD (2.4 / 3.2)
- Valoriser le patrimoine culturel historique (2.6 / 3.1)
- Valoriser l'offre culturelle (3.3)

Forces:

Les nombreux sites et éléments culturels et patrimoniaux révèlent la richesse importante et caractéristique de cette région. Ils représentent une valeur ajoutée incontestable au développement régional touristique.

Le patrimoine bâti est représenté par les habitations typiques de la région qui ont été construites de manière utile pour les activités du monde agricole et qui sont adaptées aux conditions climatiques notamment. Un grand nombre de ces maisons ont été transformées en maisons d'habitation ou en restaurants tout en maintenant leur identité patrimoniale.

De nombreuses associations telles que l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ) ou l'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises (ASPMN) sont déjà très actives dans la conservation et la rénovation de ces constructions emblématiques.

La cité médiévale de St-Ursanne, "la perle du Doubs", est très attractive. Elle est reconnue loin au-delà des frontières pour sa gastronomie mais aussi pour ses manifestations, ses expositions et ses fêtes. Le village des Brenets et sa petite station de navigation fluviale est également une porte d'entrée du Parc très connue et très appréciée.

La région possède également de nombreux vestiges du passé d'un intérêt certain (nombreux moulins et verreries, citernes, bâtisses notamment) sans oublier les murs de pierres sèches, éléments patrimoniaux indissociables de la chaîne jurassienne, dont s'occupe l'Association pour la sauvegarde des murs de pierres sèches (ASMPS).

Depuis quelques années, les villes de Chaux-de-Fonds et du Locle sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO en raison de leur urbanisme horloger qui présente des caractéristiques exceptionnelles. Cette inscription va permettre de focaliser les regards sur ces villes et d'en faire des portes d'entrées du Parc du Doubs.

Faiblesses:

Un intense travail de mise en valeur de ce patrimoine est à réaliser non seulement par des travaux de rénovation mais aussi en informant et en guidant de manière adéquate les visiteurs sur cette richesse. En effet l'offre culturelle est parfois cachée (vitreaux dans des églises ou cours intérieures).

Certains sites, dont ceux du patrimoine naturel, subissent une pression importante, notamment touristique. Afin d'en limiter les effets, il y aura lieu de renforcer certaines mesures de protection par une information ciblée et par la mise en place de nouvelles infrastructures (sentier du comportement par exemple).

Transports et services

Points forts	Pondération
Fort ancrage régional des entreprises de transport	Moyen
Infrastructures et véhicules en excellent état	Faible
Commerce de détail maintenu dans les localités	Important
Points faibles	
Trafic individuel important	Moyen
Eloignement au raccordement du réseau principal	Moyen
Absence de pistes cyclables, sécurité du trafic cycliste insuffisante	Moyen
Pas de hautes écoles dans le Parc	Faible
Menaces sur les petits offices de poste	Faible

Actions correctives envisagées par le Parc (numéro des fiches de projets en référence):

- Améliorer l'offre en transports publics et les correspondances (2.5)
- Maintenir les services existants dans le périmètre du Parc (2.5 / 2.6)

Forces:

Les entreprises régionales de transports (Chemins de fer du Jura; Transports régionaux neuchâtelois [TRN], Car postal) ont la chance de posséder des infrastructures et des véhicules en excellent état. Ces entreprises bénéficient d'un ancrage régional fort au même titre que les autres services de proximité. Leur connaissance du terrain et une grande flexibilité sont d'autres avantages importants. Le Noctambus, les abonnements ainsi que les offres régionales tarifaires des CJ et des TRN (carte journalière, abonnement « vagabond », Onde verte) sont d'autres atouts pour la région.

Autres services, les produits du terroir de grande qualité proposés dans les petits commerces sont garants d'une source de revenu annexe pour ces commerçants. Nul doute que la création d'un PNR et de ses labels favorisera la venue de nouveaux clients. Ce nouveau public cible pourrait contribuer au maintien de ces petits commerces locaux.

Faiblesses:

La région souffre d'un taux inégal de couverture par les transports publics. Les lignes et l'offre relative aux horaires sont insuffisantes pour desservir tous les lieux touristiques. La situation périphérique de la région provoque son éloignement au raccordement du réseau principal. Toutes les gares de jonction (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Tavannes et Glovelier) sont en dehors des lignes principales. Une meilleure coordination des correspondances permettrait de réduire les temps de parcours, notamment par rapport aux villes de Bâle et Berne. De plus, la faible densité démographique des

régions traversées suggère un faible potentiel de trafic. En ce sens, le flux de visiteurs accru par la création d'un PNR pourrait offrir l'opportunité de maintenir voire de développer certaines lignes. De plus, l'éloignement de la région et le manque de dessertes efficaces ont engendré un trafic individuel important.

Quant aux services publics et privés, la concurrence du commerce des grandes agglomérations proches menace leur existence. Les déplacements qu'engendre leur fréquentation ne favorisent pas une mobilité douce.

L'organe responsable

Points forts	Pondération
Engagement des communes membres de l'Association au sein du comité	Important
Intégration de nombreuses associations régionales	Important
Direction du bureau expérimentée et professionnelle	Important
Intégration de représentants des trois cantons membres	Important
Collaborations et partenariats avec des associations internes et externes au Parc	Important
Développement d'actions transfrontalières avec le Pays Horloger	Important
Points faibles	
Coordination nécessaire entre les trois cantons	Important
Implication limitée de certains acteurs importants	Important
Rythme d'action et d'engagement inégal selon les groupes de travail	Moyen
Craintes persistantes de certaines catégories de la population envers les implications et projets du Parc	Important
Ressources humaines et financières limitées des services cantonaux de l'environnement entraînant une disponibilité réduite pour les parcs naturels régionaux	Moyen

Actions correctives envisagées par le Parc (numéro des fiches de projets en référence):

- Fédérer les communes et les associations pour réaliser le projet (4.1 / 4.2 / 4.3)
- Associer la population à la démarche (4.1 / 4.2)
- Réaliser les projets proposés (4.2)

Forces:

Le Comité du Parc est placé sous la conduite de personnalités reconnues pour leur expérience dans la conduite de projets d'envergure. Ils sont rôtés à la négociation et à la résolution de conflits. Les milieux de la protection de la nature et ceux de l'agriculture sont représentés et actifs dans les organes du Parc. Les communes sont également représentées au Bureau. Plusieurs conventions de collaboration sont soit d'ores et déjà signées soit envisagées. Le comité stratégique transfrontalier est actif et productif et il s'exprime en son sein une volonté de faire avancer le dossier en commun pour donner sa dimension transfrontalière au Parc.

Faiblesses:

Les associations de protection de la nature sont absentes momentanément de la réalisation des projets ce qui enlève un certain crédit à la démarche. L'effort financier des communes est limité et il n'est guère envisageable de penser qu'il en ira autrement à court terme. La référence à trois cantons et à des départements différents pèse sur la limpidité des processus de réalisation des projets.

3.3 Risques et opportunités

L'analyse des opportunités et des risques présente les faits et les tendances externes au Parc.

Chances	Pondération
Paysage préservé qui attire déjà de nombreux visiteurs et touristes	Important
Le Doubs, une rivière encore relativement libre et sauvage, qui relie la Suisse et la France et donne son caractère à la région, dont la volonté d'améliorer l'état sanitaire est exprimé par les pouvoirs publics de Suisse et de France	Important
Economie agricole forte et déterminée qui donne la garantie d'un bon entretien du paysage durablement	Important
Territoire se prêtant bien aux activités douces de loisirs	Important
Sensibilisation et attractivité à la mobilité douce et au tourisme vert accrues	Important
Intérêt croissant au patrimoine et aux valeurs de traditions, bien représentées dans la région	Moyen
De nombreuses offres existent déjà pour les activités de loisirs dans la région	Moyen
Présence de structures de marketing régionales compétentes pouvant agir en partenariat avec le Parc (Offices du tourisme, Maison du tourisme, Fondation rurale interjurassienne pour les produits régionaux, etc)	Important
Création d'une seule entité Jura et Trois Lacs au niveau du marketing touristique	Moyen
Reconnaissance croissante des PNR au niveau national	Moyen
Des richesses importantes et originales à mettre en valeur: le Doubs, le patrimoine horloger, le cheval Franches-Montagnes	Important
Une gamme de produits régionaux artisanaux bien développée	Important
Une grande disponibilité en bois-énergie ou en bois de construction	Moyen
Des bois de grande valeur: bois de résonance et bois ondé	Moyen

Risques	Pondération
Risque de détérioration du paysage par la construction d'éoliennes disséminées sur toute la région	Moyen
Affaiblissement de la biodiversité et perte de son attractivité	Important
Evolution des pratiques agricoles pouvant tendre à une perte d'identité du paysage typique	Moyen
Difficultés financières des cantons et des communes	Important
Grande sensibilité du secteur économique aux fluctuations financières du marché	Moyen
Réduction des services à la population dans les régions périphériques	Moyen
Divergences avec d'autres structures régionales ou cantonales de développement ou d'organisation	Important
Engagement limité des communes et des prestataires	Important

3.4 Positionnement du parc

3.4.1 Originalité du Parc

L'eau

"Le Doubs aux eaux vertes comme les sapins marque l'histoire d'une région entière" - La Salamandre

Le Doubs est la colonne vertébrale du Parc naturel régional du Doubs. Il constitue le noyau central du projet transfrontalier. Il est frontière mais aussi trait d'union entre les Montagnes neuchâteloises, les Franches-Montagnes, le Clos-du-Doubs et le Pays Horloger français voisin. Rivière encore relativement libre et sauvage, elle aguiche par ses atouts telles les gorges et les falaises nombreuses, ses paysages contrastés, ses sites d'activités sportives et de délasserment. Elle émeut par ses problèmes: pollutions, effets des turbinages et des barrages, espèces menacées.

Le territoire du Doubs est une région copieusement arrosée qui possède peu de rivières. Le paysage karstique permet à l'eau de s'infiltrer rapidement et de réapparaître dans le Doubs (entre autres). Cette spécificité lie évidemment les plateaux à ce cours d'eau et montre ainsi la cohérence du périmètre de projet. Les problèmes liés à cette rivière trouvent souvent leurs origines sur les plateaux. Mais l'eau, c'est aussi les affluents du Doubs, les tourbières (19 objets inscrits à l'inventaire fédéral des hauts-marais, dont l'Etang de La Gruère) ainsi que les bas-marais (13 objets dont Les Goudebas NE qui accueille la plus grande station de fritillaires de Suisse).

Le Doubs constitue l'une des spécificités de ce projet. Les actions qui seront développées accorderont une attention toute particulière à cet élément dont notamment:

- la valorisation des paysages liés au Doubs par le développement d'un tourisme responsable de sa ressource;
- la conservation des espèces liées au milieu aquatique, dont notamment l'apron et l'écrevisse à pattes blanches, deux espèces parmi tant d'autres pour lesquelles la région a une grande responsabilité;
- la participation aux discussions pour trouver des solutions aux régulations du débit du Doubs par les différentes éclusées, aux passes à poissons ainsi qu'à la qualité de l'eau;
- le développement des activités sportives (canoë, randonnée, VTT par exemple) en harmonie et respect avec les milieux naturels.

Le pâturage boisé

"Le pâturage boisé représente un type de paysage emblématique du Canton du Jura et en particulier du district des Franches-Montagnes. Chez nous, lorsqu'on prononce les mots et expressions tels que "chevaux", "sapins", "Marché-Concours", "randonnées pédestres", "ski de fond", "Tête de moine", le pâturage boisé surgit automatiquement dans le subconscient de tout un chacun. Le pâturage boisé fait partie de notre culture." Michel Probst, Ministre de l'économie du Canton du Jura.

L'image du pâturage boisé, de ses chevaux en liberté et de ses murs de pierres sèches est caractéristique des Franches-Montagnes. Ce milieu multifonctionnel, résultat d'une exploitation commune entre l'agriculteur et le forestier, joue actuellement un rôle social très important. Le maintien et la valorisation de cette caractéristique structurante du paysage fera l'objet d'une attention particulière.

La qualité et la typicité de ces paysages, confirmées par les résultats de l'évaluation des qualités naturelles et paysagères, sont des atouts considérables pour le développement d'un tourisme respectueux de sa ressource tel que désiré dans le cadre de ce projet.

Le cheval

Le Parc du Doubs est le berceau du cheval Franches-Montagnes, seule race suisse de l'espèce. Ce cheval polyvalent, au caractère doux et à la grande docilité convient parfaitement pour le sport, les loisirs ou le travail.

L'élevage des chevaux a un impact important sur l'évolution du paysage et plus particulièrement sur la formation et le maintien des pâturages boisés. L'écosystème des pâturages des Franches-Montagnes dépend de la pâture des animaux, bovins et équins. La présence des chevaux dans ces espaces assure une composition botanique particulièrement riche que ne saurait garantir la seule présence de bovins, comme c'est le cas dans la plupart des pâturages de Suisse. Les chevaux font partie intégrante du paysage franc-montagnard et lui confèrent une partie essentielle de son caractère. L'identité de la région est intimement liée au cheval et s'exprime pleinement lors du traditionnel Marché-Concours de Saignelégier.

Le génie horloger

Dès 1820, les familles rurales confrontées à une forte croissance démographique menaçant l'existence de leurs exploitations réagissent en optimisant leurs activités artisanales annexes. Dépassant rapidement le stade d'une production destinée à un marché local, elles se tournent vers l'exportation grâce à trois grands cycles successifs dont celui de l'horlogerie.

L'Arc jurassien ne serait pas devenu ce qu'il est aujourd'hui sans la passion et la curiosité des paysans qui s'occupaient pendant la période hivernale à fabriquer des "gardes-temps". Ils ont développé un savoir-faire, repris et fait fructifier par des artisans horlogers de génie. Au milieu du 19^{ème} siècle apparaissent les premières fermes-ateliers travaillant pour des établisateurs (assemblant les différentes pièces d'une montre) installés au Locle, à La Chaux-de-Fonds, aux Franches-Montagnes puis à Morteau (où une école d'horlogerie est créée en 1836). L'architecture typique du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de certaines fermes et maisons de la région témoigne de l'intense activité horlogère de ces années. Le génie horloger est né dans cet espace, il en a façonné les caractères et la manière de vivre de la population.

Inscrites au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour leur urbanisme horloger, La Chaux-de-Fonds et Le Locle possèdent des musées de renom tels que le Musée international d'horlogerie (MIH), le Musée paysan (consacré aux paysans horlogers), le Musée privé d'horlogerie Jean-Richard ainsi que le Musée d'horlogerie du Château des Monts. La Haute Ecole arc Ingénierie et le CIFOM-Ecole technique perpétuent l'enseignement de la précision chère à la région.

Un projet transfrontalier

La langue, la culture, l'histoire, les paysages et les activités économiques de la région sont communes entre la France et la Suisse. L'identité régionale est partagée au-delà de la frontière. La volonté de construire ce projet avec le Pays Horloger montre une fois de plus la communauté de destin.

Le Parc du Doubs sera transfrontalier ou ne sera pas. Cette approche facilite la mise en place de projets par-dessus la frontière, ainsi en sera-t-il des activités touristiques ou de la gestion du Doubs.

3.4.2 Originalité des biens et services

La transmission du savoir

Le Parc du Doubs possède notamment deux sites permettant de faire connaître les spécificités de sa faune et de sa flore: le Centre Nature des Cerlatez et le Jardin zoologique du Bois du Petit-Château.

Le Centre nature des Cerlatez est situé aux abords de la réserve de l'Etang de la Gruère; il a pour objectif la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Se trouvant au cœur des Franches-Montagnes, il propose un éventail d'animations, de visites guidées et de randonnées ouvertes à toutes et à tous.

Le Jardin zoologique du Bois du Petit-Château offre un splendide espace de promenade au cœur de la ville de La Chaux-de-Fonds. Le parc abrite près de 240 animaux dont 80 mammifères. En déambulant à travers les arbres, le chemin croise celui des cerfs, des bouquetins, des sangliers et autres bœliers. Plus loin, un espace est dédié aux ours ainsi qu'aux lynx. Les animaux plus petits n'ont pas été oubliés: il est possible de surprendre des renards, des loutres et des ratons laveurs. On trouve également quelque 150 oiseaux de 25 espèces différentes, du canard au grand tétaras, en passant par la chouette hulotte et le hibou Grand-Duc.

Des sites naturels d'exception

Deux joyaux de la nature assurent la notoriété du Parc du Doubs: le Saut-du-Doubs et l'Etang de la Gruère.

Le Saut du Doubs a été créé, il y a 12'000 ans, par l'éboulement des deux versants de la rivière. L'éboulement créa un grand barrage naturel, provoquant le remplissage des gorges en amont de l'éboulement, ce qui engendra la formation d'un lac, dont celui des Brenets (également appelé Lac de Chaillexon) est le vestige. La chute se créa lorsque le niveau du lac fut assez élevé pour permettre au flot de contourner l'éboulement. Le Saut du Doubs est l'un des sites naturels les plus visités en France.

L'Etang de la Gruère est au cœur d'une tourbière formée il y a 12'000 ans. L'étang lui-même a été créé au 17ème siècle pour alimenter un moulin à céréales, d'où son nom rappelant les "graux" d'avoine. Plus de 100'000 personnes le visitent chaque année.

Le patrimoine naturel

Le Parc du Doubs se doit de maintenir l'état de la rivière qui est son emblème, parce que finalement les promeneurs et touristes viennent tout d'abord pour la beauté exceptionnelle du paysage sauvage et pas trop mal sauvegardé. Pour conserver cet attrait, le parc doit se concentrer sur la protection des milieux et éviter un afflux de touristes mal canalisé comme c'est déjà parfois le cas dans certains sites. Les habitants sont attachés à leur région et contribuent eux aussi à sa protection. Ainsi le parc proposera une formation pour les habitants (Projet 3.2 – formation Gens du pays: formation sur le Parc, ses particularités et richesses) qui pourront agir correctement et signaler les éventuels problèmes.

La gastronomie

La tête de moine et la truite du Doubs garnissent les tables des auberges du Parc.

La Tête de Moine, un produit AOC, est un fromage à pâte mi-dure qui fond délicieusement en bouche. Pour la déguster, il faut racler la meule en rosettes très fines. Le raclage modifie la structure de la pâte et met particulièrement en valeur son arôme typique.

Poisson d'eaux vives par excellence, la truite du Doubs se caractérise par un corps allongé et très fusiforme. En gastronomie, elle figure en tête du menu des auberges de la vallée du Doubs. Meunière ou au bleu, elle ravira les plus fins palais des amateurs de poissons.

Le patrimoine bâti

La cité médiévale si pittoresque de St-Ursanne au bord du Doubs est un havre de calme et de détente. Elle est formée en majeure partie de bâtiments médiévaux, de maisons bourgeoises datant du 14ème au 16ème siècle ainsi que d'un ancien couvent avec une basilique romane et son cloître, construits entre le 12ème et le 14ème siècle. L'ermitage de Saint Ursinicus se trouve dans une grotte accessible par un escalier escarpé de 180 marches

Les villes de La Chaux-de-fonds et du Locle, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, permettent d'aller à la découverte de l'histoire de l'horlogerie, liée à l'urbanisme des villes. Une visite des cités transporte le voyageur à l'époque où l'horlogerie florissante des Montagnes neuchâteloises fabriquait plus de la moitié de la production mondiale. A travers les rues rectilignes, on imagine aisément les horlogers derrière leurs fenêtres (côté sud pour capter la lumière) et le fourmillement des commis qui arpentaient les rues pour transporter les pièces d'un atelier à l'autre.

Les fermes du Haut-Jura sont elles des éléments typiques de l'architecture paysanne.

Le tourisme

Sur la base des itinéraires déjà existants, le Parc développe des offres d'itinéraires traversant tout le Parc et sensibilisant les utilisateurs à visiter certaines particularités du territoire. Un réseau pédestre longe le Doubs des Brenets jusqu'à St-Ursanne et sera mis en valeur par Randonature.ch, mandaté par le Parc.

Un itinéraire VTT reliant également St-Ursanne aux Brenets (Saut du Doubs) et passant ensuite par la France pour rejoindre ces deux destinations est en cours de développement. Ces deux offres feront partie des offres touristiques du Parc, qui seront proposées sur son site internet ainsi que sur les sites des offices de tourisme régionaux (Jura Tourisme, Neuchâtel Tourisme, Jura bernois Tourisme).

3.4.3 Concept de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

L'office fédéral de l'environnement a édicté en 2012 un schéma directeur pour l'éducation à l'environnement dans les parcs naturels régionaux de Suisse. A l'intérieur du Parc naturel régional du Doubs, plusieurs institutions – Centre nature des Cerlatez, Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA), Pro Natura, Naturalistes franc-montagnards, proposent d'ores et déjà une offre variée en la matière.

Dans ce contexte, la stratégie de l'association en matière d'éducation à l'environnement est la suivante:

- en collaboration avec le Parc régional Chasseral, s'appuyer sur le Centre nature des Cerlatez afin d'aménager une offre propre aux parcs pour couvrir les besoins;
- aménager des centres d'interprétation, dans lesquels un volet didactique sera créé, sur les thèmes identitaires du Parc soit le Doubs, le cheval, la mesure du temps, les énergies renouvelables, la faune et la flore;
- offrir à toutes les écoles du Parc la possibilité d'accéder aux offres du Parc ou au besoin développer des produits spécifiques pour elles;
- proposer aux apprentis/es des métiers de la terre une offre afin de faire évoluer les comportements des professionnels de ces secteurs d'activités;
- mettre à disposition des collectivités publiques les compétences nécessaire en matière d'aménagement du paysage.

3.4.4 Concept de gestion des visiteurs

Le Parc naturel régional du Doubs est desservi par les transports en commun. Une ligne de chemin de fer le traverse de part en part dans le sens est-ouest. Les dessertes latérales sont assurées par des bus (Car Postal et CJ) et par la ligne Tavannes-Le Noirmont. Le réseau routier repose sur l'axe Delémont-La Chaux-de-Fonds. Des possibilités de stationner les véhicules existent en suffisance dans les localités principales. L'offre des transports ferroviaires est satisfaisante, celles du trafic routier laisse à désirer. A l'intérieur du périmètre du Parc se trouve des réserves naturelles et des espaces protégés. Les pâturages sont occupés par des troupeaux mixtes de vaches et de chevaux. Un vaste itinéraire de chemins pédestres traverse le territoire. La configuration des lieux incite aux randonnées en pleine nature occasionnant parfois des situations conflictuelles entre agriculture et tourisme.

Dans ce contexte, la stratégie de l'association repose sur les éléments suivants:

- favoriser l'utilisation des transports en commun en informant sur l'offre existante dans les supports de promotion et en améliorant la signalisation sur les possibilités de stationnement à l'intérieur du périmètre;
- empêcher le démantèlement du réseau de transports en commun routier;
- aménager des "sentiers du comportement" au départ des itinéraires de mobilité douce et des emplacements de pause sur les itinéraires.

A terme, le Parc du Doubs pourrait disposer à l'avenir d'une équipe de gardes-champêtres à cheval, utilisant des chevaux des Franches-Montagnes.

4. PLANIFICATION DE LA GESTION SUR DIX ANS

La planification est basée sur les perspectives d'évolution du Parc naturel régional du Doubs à l'horizon des 10 prochaines années. Les enjeux ont été examinés, la faisabilité évaluée et les priorités définies. Dès lors, en 2022, les orientations prises devront avoir entraînés les effets ci-après mentionnés:

- la préservation des pâturages boisés est inscrite dans les plans d'aménagement locaux et considérée comme une valeur essentielle de la qualité du paysage;
- la qualité des eaux du Doubs et du milieu aquatique s'est améliorée et la gestion des débits des barrages est maîtrisée assurant des conditions de vie acceptable pour la faune et la flore;
- la population résidente est maintenue à son niveau actuel et les services dont elle a besoin lui sont assurés;
- l'identité du Parc est renforcée et sa réalisation dans sa dimension transfrontalière est en voie d'achèvement;
- l'offre de transports en commun est renforcée tant du point de vue qualitatif que quantitatif;
- le tourisme, axé sur la nature, la culture et le patrimoine, est devenu une activité économique génératrice d'emplois directs et indirects.

Durant la phase de gestion de 10 ans, les thèmes principaux sur lesquels le Parc entend mettre l'accent sont les suivants:

La préservation des pâturages boisés	La mise en œuvre de mesures pour le rétablissement de l'état sanitaire du Doubs	L'aide à la préservation de l'apron et de la fritillaire
La création de centres d'interprétation avec une priorité sur ceux du Doubs et du cheval	La transformation des matières premières du secteur primaire et l'écoulement des produits	Le développement d'une offre touristique "Parc"
La sécurisation des itinéraires de mobilité douce	Le maintien des réseaux de transports en commun	La formation des prestataires
La réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière		

L'évaluation du succès des mesures prises en œuvre se fera par comparaison entre la situation de départ et la situation au terme de la première période de gestion. Des indicateurs et des échéances ont été définis. Pour mesurer la situation de départ (2012), l'APNRD dispose des données des offices cantonaux de la statistique et de celles des organisations professionnelles.

4.1 Objectifs stratégiques / 4.2 Vue d'ensemble de la planification sur 10 ans

Objectif stratégique N°1 de l'OFEV:

Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage

Objectif stratégique N°1 de l'APNRD

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts

Le Parc du Doubs recèle une importante diversité de paysages ainsi que d'espèces végétales et animales. L'ensemble de son périmètre se trouve dans une région typiquement karstique. Les pâturages boisés sont caractéristiques de la région, et de vastes forêts couvrent les Côtes du Doubs. L'état sanitaire de la rivière mérite une attention particulière en vue de son amélioration; au sein du groupe de travail binational pour le Doubs, l'Association "Parc naturel régional du Doubs" va s'impliquer dans l'information et la représentation des acteurs locaux.

Pilotage: structure professionnelle du Parc

Partenaires importants

OFEV
Préfecture du Doubs (France)
Cantons JU/NE/BE
Communes suisses et françaises
Pays Horloger
Producteurs d'électricité
Société de pêche
Associations de protection de la nature
Organisations agricoles et sylvicoles

Estimation des coûts à 10 ans

Coût total: CHF 523'475.-

Financement:

CH Parcs / CH autres
Cantons Parcs / Cantons autres
APNRD
Tiers
Prestations en nature

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV

Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4		
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3

Domaines d'action ou activités à 10 ans

1.1 Préservation du paysage naturel et culturel: mesures d'entretien favorisant le maintien des clairières et des forêts claires permettant la présence d'espèces végétales et animales; mesures en faveur de la sauvegarde des pâturages boisés par leur valorisation; mesures permettant de garantir le savoir-faire pour l'entretien et la construction de murs de pierres sèches.

1.3 Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes: mesures en faveur de l'entretien de vergers de variétés indigènes et pour la création de nouveaux vergers,

Priorités pendant les périodes RPT

2012-2015: Inventaires, méthodologie, projet pilote, montage financier
Dès 2016: Mise en application des mesures, information, évaluation

2012-2015: Inventaires, cartographie, extension, plantation
2016-2022: Valorisation des fruits

sensibilisation à l'importance du verger du point de vue de la préservation des espèces, mesures permettant de valoriser les fruits par leur transformation en vue de leur écoulement sur les marchés de proximité.

1.4 Concept de protection de la rivière Doubs: suivi des travaux des groupes de travail constitués pour étudier, proposer et réaliser les mesures en faveur de l'amélioration de l'état sanitaire du Doubs, organisation de l'information envers les acteurs locaux suisses et français et représentation de ceux-ci.

2012-2022: coordination et représentation des acteurs locaux, information, suivi des plans d'actions

Effets attendus

Maintien d'un paysage typique, de la biodiversité et d'une agriculture extensive
 Dynamisation des vergers à haute tige et des variétés indigènes
 Maintien des pâturages boisés
 Amélioration de l'état sanitaire du Doubs et prise de conscience des problèmes

Indicateurs d'effets

Nombre et qualité des mesures réalisées et des projets (évaluation d'experts)
 Nombre de vergers sauvegardés ou agrandis, inventaire des variétés présentes dans le Parc
 Nombre de plans de gestion intégrée des pâturages boisés appliqués
 Analyse de l'eau et évolution des épizooties touchant les poissons du Doubs
 Séance annuelle d'information pour les acteurs locaux

Objectif stratégique N°2 de l'APNRD

Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées

Le Doubs abrite le dernier habitat de l'apron en Suisse. Sa préservation et son développement sont donc des missions importantes pour l'APNRD, dont il est une espèce emblématique. La présence de nombreuses fourmis des bois et de leurs fourmillières sont une des attractivités de l'arc jurassien. Leur protection et leur mise en valeur sont de la responsabilité du Parc. La fritillaire est en voie de disparition notamment en aval des barrages érigés sur la rivière. Des actions en faveur de sa réintroduction sur certaines stations en aval de ces barrages doivent ainsi être entreprises. D'autres espèces comme le lys martagon par exemple méritent également une attention particulière. Porté par les organisations agricoles et les propriétaires, le développement et la mise en connexion des réseaux OQE doit se poursuivre. L'APNRD en valorisera les effets et les conséquences afin de montrer l'importance de telles mesures pour la biodiversité.

Pilotage: structure professionnelle du Parc

Partenaires importants

Cantons du JU et NE
 Sociétés de pêche
 Centre nature Les Cerlatez
 Musée jurassien des sciences naturelles
 Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds
 Pays Horloger
 Chambre jurassienne d'agriculture
 Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
 Chambre d'agriculture du Jura bernois

Estimation des coûts à 10 ans

Coût total: CHF 497'215.-
 Financement:
 CH Parcs / CH autres
 Cantons Parcs / cantons autres
 APNRD
 Tiers
 Prestations en nature

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV																	
Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4			
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3	
Stratégie à 10 ans									Priorités pendant les périodes RPT								
<p>1.2 <i>Maintien et renforcement de la biodiversité</i>: mesures en faveur de l'apron, notamment aménagement de la libre circulation des espèces piscicoles, sensibilisation de la population à l'importance de l'espèce pour le Doubs. Réintroduction de la fritillaire sur des stations définies au bord du Doubs, suivi du développement et mesures complémentaires. Mesures de promotion et de préservation consécutives à l'inventaire des espèces cibles dans le Parc du Doubs. Soutien au développement et à la mise en œuvre de réseaux écologiques et d'autres pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.</p>									<p>2012-2020: Reconstitution des stations de fritillaires 2012-2015: Définir les espèces prioritaires, mesures en faveur de l'apron 2012-2015: Réseau OQE aux Franches-Montagnes 2016-2022: Développement qualitatif des réseaux OQE</p>								
Effets attendus									Indicateurs d'effets								
<p>Augmentation de la biodiversité Augmentation de la population d'aprons dans le Doubs Réapparition de fritillaires en aval de Biaufond Progression des espèces cibles</p>									<p>Surfaces et exploitations en OQE Nombre de mesures et de projets réalisés / Evolution de la population des espèces d'espèces cibles Comptages des aprons Inventaire des stations de fritillaires entre Goumois et St-Ursanne Comptages des espèces cibles</p>								

Objectif stratégique N°3 de l'APNRD						Pilotage: structure professionnelle du Parc						Estimation des coûts à 10 ans				
Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel						Partenaires importants										
<p>La vallée du Doubs fut riche en activités artisanales et industrielles en raison de la présence du cours d'eau qui permettait de trouver la force nécessaire au fonctionnement des machines et des installations. Ainsi, des moulins, des verreries, des scieries furent longtemps en activité. Avec l'arrivée de l'électricité, les manufactures se sont déplacées sur les plateaux. L'APNRD veut valoriser ces vestiges du passé et les mettre en relation avec les technologies modernes.</p> <p>Les Franches-Montages et les Montagnes neuchâteloises ont un habitat typique issu des activités des paysans-horlogers. Le Parc du Doubs entend favoriser des mesures pour la préservation et la valorisation de cet habitat et des activités qui leur étaient ou leur sont encore liées.</p> <p>Ces immeubles ou ce qu'il en reste et les sites concernés doivent redevenir des endroits de vie.</p>						<p>Cantons Associations de sauvegarde du patrimoine Communes Pays Horloger Entreprises</p>						<p>Coût total: CHF 120'000.-</p> <p>Financement:</p> <p>CH Parcs / CH autres Cantons Parcs / cantons Autres APNRD Tiers Prestations en nature</p>				
Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV																
Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4		
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3
Stratégie à 10 ans						Priorités pendant les périodes RPT										
<p>3.1 <i>Création de centres d'interprétation:</i> le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional - inventaire des objets et des sites dignes d'intérêt, travaux de recherche et de valorisation, aménagement d'espaces d'information, promotion. Définition du concept de centre d'interprétation et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion.</p>						<p>2012-2015: Inventaires, concept de valorisation, montage financier, application des mesures 2016-2020: Création et réalisation des supports d'information et de valorisation</p>										
Effets attendus						Indicateurs d'effets										
<p>Meilleure compréhension de l'histoire du Doubs, de ses forces et de son potentiel et appropriation des enjeux par la population</p> <p>Augmentation de la cohésion à l'intérieur du périmètre</p>						<p>Budget alloué par les collectivités publiques pour les projets</p> <p>Nombre d'événements organisés en liaison avec le patrimoine</p>										

Objectif stratégique N°2 de l'OFEV
Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

Objectif stratégique N°4 de l'APNRD

Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable

Le Parc du Doubs comprend une surface forestière importante. La transformation et l'utilisation du bois dans le périmètre du Parc peuvent être augmentées. Des sources d'écoulement sont envisageables dans la construction et le chauffage notamment. La transformation du lait sur place est insuffisante, la quantité travaillée dans le périmètre atteint un peu plus de 20% alors qu'en moyenne suisse elle se situe à 50%. Les circuits d'écoulement peuvent être améliorés et de nouveaux doivent être créés. Il est en outre important de rechercher une diversification pour les entreprises agricoles. L'agritourisme est un débouché à exploiter car il offre des possibilités de revenu accessoire pour les agriculteurs.

Pilotage: structure professionnelle du Parc

Partenaires importants

Chambres d'agriculture JU, JuBE, NE
 Associations d'économie forestière
 Fondation rurale interjurassienne
 Office des vins et des produits neuchâtelois
 Bureaux d'architectes et d'ingénieurs
 Interprofession de la Tête de moine

Estimation des coûts à 10 ans

Coût total: CHF 325'320.-
 Financement:
 CH Parcs / CH autres
 Cantons Parcs / cantons
 Autres
 APNRD
 Tiers
 Prestations en nature

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV

Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4		
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3

Stratégie à 10 ans

2.1 Valorisation du bois (bois de construction et bois énergie): favoriser l'exploitation des forêts en soutenant une stratégie de transformation de la matière première à l'intérieur du périmètre du Parc et favoriser l'utilisation du bois transformé pour des applications de proximité dans le domaine du chauffage et de la construction.

2.2 Développement et promotion d'un agritourisme durable: développement d'une offre de prestations agritouristiques et promotion et commercialisation de celle-ci, amélioration des conditions d'accueil et de la diversité des prestations, valorisation de la spécificité transfrontalière.

2.3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire: développement de l'information et soutien aux mesures prises pour aménager

Priorités pendant les périodes RPT

2012-2015: Analyse des processus, concept et définition du plan d'actions
 2016-2020: actions de valorisation

2012-2015: Développement de l'offre et de la centrale de réservation
 2016-2021: promotion

2012-2015: Créer des partenariats, études de marché, analyse et définition des produits

des installations de transformation du lait, développement de nouveaux produits laitiers, amélioration des circuits de distribution, développement d'une offre « produits du Doubs » dans les restaurants et hôtels du Parc.

2016-2020: développement de l'offre

Effets attendus

- Développement du bois énergie
- Augmentation du volume de bois transformé dans le Parc
- Diversification des activités agricoles
- Augmentation du volume de lait transformé dans le Parc
- Augmentation de l'offre de produits du terroir locaux sur les marchés de consommation

Indicateurs d'effets

- Nombre de séances d'information et de partenaires, évolution des installations de chauffage au bois
- Nombre de scieries dans le Parc et volume de bois transformé
- Evolution des prestataires dans l'agritourisme
- Pourcentage de la production transformée sur place
- Nombre de produits recensés

Objectif stratégique N°5 de l'APNRD

Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)

Dans le périmètre du Parc du Doubs se trouvent des sites de grande valeur touristique comme l'Etang de la Gruère, le Saut du Doubs ou la ville de Saint-Ursanne. La valeur ajoutée laissée par ce tourisme est insuffisante. La qualité de l'accueil contribuera à renforcer l'attractivité touristique de la région. L'augmentation de la durée des séjours favorisera la rentabilité des affaires. Le caractère transfrontalier du Parc donne une spécificité intéressante. L'APNRD développera des produits orientés vers le développement durable et la mobilité douce. Les organisations de promotion du tourisme disposeront ainsi d'une ligne spécifique Parc dans la destination « Jura & 3 Lacs » avec les parcs du Doubs, du Chasseral et du Thal.

Pilotage: structure professionnelle du Parc

Partenaires importants

- Jura & Trois-Lacs
- Jura Tourisme, Neuchâtel Tourisme et Jura bernois Tourisme
- Hôteliers et autres hébergeurs
- Pays Horloger
- Centre de loisirs des Franches-Montagnes
- Administration des douanes
- Entreprises de transports
- Association pour le réseau équestre des Franches-Montagnes (AREF)

Estimation des coûts à 10 ans

Coût total: CHF 348'550.-
 Financement:
 CH parcs / CH autres
 Cantons Parcs / cantons
 Autres
 APNRD
 Tiers
 Prestations en nature
 Interreg

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV

Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4		
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3

Stratégie à 10 ans

2.4 Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits: création d'offres spécifiques orientées vers le tourisme de loisirs et sportif proche de la nature en été et en hiver, création d'une centrale de réservation, formation des prestataires, promotion de l'offre, valorisation de la spécificité transfrontalière.

2.6 Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs: inventaire qualitatif et quantitatif, mise en place de mesures pour augmenter l'attractivité des lieux et la rentabilité des auberges, mise en œuvre d'une campagne de promotion.

Effets attendus

Amélioration de l'offre et visibilité accrue de la région
Amélioration de la qualité de l'offre et de l'accueil
Maintien de prestataires et de prestations le long du Doubs
Aménagement d'une offre touristique transfrontalière

Priorités pendant les périodes RPT

2012-2015: Aménagement de l'offre, organisation d'une centrale de réservation, promotion
2016-2020: Développement de nouveaux produits

2012-2020: conception et développement des conditions d'attraction, promotion

Indicateurs d'effets

Inventaire de l'offre cataloguée dans le Parc
Nombre de cours organisés, effectif des participants aux cours de formation
Evolution des prestataires le long du Doubs
Inventaire de l'offre cataloguée dans le Parc

Objectif stratégique N°6 de l'APNRD**Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux**

La stratégie des marques est en pleine organisation sur le territoire du Parc où trois marques régionales sont déjà présentes: "Spécialités du Canton du Jura", "Jura bernois Produits du terroir" et "Produits du terroir Neuchâtel". Le label Parc doit servir à augmenter la force de pénétration des produits fabriqués sur son territoire. La part des matières premières transformées doit être augmentée de manière significative. La vente des produits doit être organisée à travers un marché de proximité développé à l'échelon du Parc

Pilotage: Fondation rurale interjurassienne M. Lionel Gilotte

Partenaires importants

Office des vins et produits du terroir Neuchâtel
Pays Horloger
Interprofession de la Tête de moine
Associations professionnelles de la restauration

Estimation des coûts à 10 ans

Coût total: CHF 252'150.-

Financement:

CH Parcs / CH autres
Cantons Parcs / cantons autres
APNRD
Tiers
Prestations en nature

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV																
Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4		
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3
Stratégie à 10 ans						Priorités pendant les périodes RPT										
2.3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire: soutien à la transformation des matières premières et au développement de nouveaux produits laitiers, fromagers et carnés, développement de points de vente sur les sites à forte affluence et dans les villes de proximité, labellisation de produits, promotion des produits.						2012-2015: Définition des partenaires potentiels et des produits / labellisation / études et développement de marchés, création de nouveaux produits 2016-2022: Consolidation des circuits et des méthodes de distribution										
Effets attendus						Indicateurs d'effets										
Augmentation de l'attractivité des produits du Parc Augmentation de la valeur des produits Augmentation de la qualité des produits et des prestations						Evolution des chiffres d'affaires de distributeurs Analyse de l'offre de produits marqués ou "fermiers" dans les restaurants et hôtels du Parc, volume des ventes, chiffre d'affaires Evolution du nombre de produits et de prestataires labellisés										

Objectif stratégique N°7 de l'APNRD	Pilotage: structure professionnelle du Parc	Estimation des coûts à 10 ans
Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs	Partenaires importants	
Actuellement déjà, le Parc du Doubs accueille de nombreux visiteurs en des lieux symboliques comme le Saut du Doubs, l'Étang de la Gruère ou Saint-Ursanne par exemple. Des milliers de randonneurs et cavaliers empruntent les itinéraires tracés par les associations de randonneurs à pied, en vélo, en VTT ou à cheval. La cohabitation entre tourisme et agriculture n'est pas toujours bonne. L'accès au Parc par les transports en commun est facile et bien organisé; le Parc dispose d'une bonne desserte dans son axe est-ouest avec la ligne CJ. Par contre les déplacements nord-sud sont plus difficiles. Le Parc du Doubs dispose d'un atout avec la proximité de l'agglomération bâloise et des villes du pied du Jura.	Chemins de fer du Jura (CJ) CFF Car postal AJTP / Neuchâtel Rando / Berner Wanderweg Cantons JU/NE/BE Pays Horloger Communes Jura Tourisme, Neuchâtel Tourisme et Jura bernois Tourisme Association pour le réseau équestre des Franches-Montagnes (AREF)	Coût total: CHF 318'970.- Financement: CH Parcs / CH autres Cantons Parcs / cantons Autres APNRD Tiers

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV																
Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4		
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3
Stratégie à 10 ans								Priorités pendant les périodes RPT								
<p>2.5 <i>Transports, mobilité, signalétique et gestion et information des visiteurs</i>: maintien des dessertes en transports en commun existantes, promotion de l'accès au Parc par les transports en commun, amélioration de la sécurité des cyclistes, amélioration de la cohabitation entre visiteurs et agriculteurs, préservation des zones sensibles sur les sites fortement fréquentés (La Gruère, Saint-Ursanne, Maison-Monsieur), promotion du co-voiturage, organisation de l'information et de la signalisation, formation des prestataires, définition du statut de ville porte.</p>								<p>2012-2015: Définir et organiser la signalétique du Parc, améliorer les conditions du transport de vélos, harmoniser les liaisons train-bus, axe Saignelégier-St-Ursanne, sécurité des usagers 2016-2022: augmenter l'attractivité des transports en commun, favoriser le co-voiturage, mettre en place le statut de ville porte.</p>								
Effets attendus								Indicateurs d'effets								
<p>Meilleures dessertes des sites par les transports publics Meilleure utilisation des transports en commun Réduction des conflits entre touristes et agriculture Meilleure visibilité du Parc</p>								<p>Augmentation du nombre d'utilisateurs Augmentation du nombre de voyageurs Evolution du nombre de conflits Analyse de la présence du Parc dans des endroits stratégiques (signalétique)</p>								

Objectif stratégique N°3 de l'OFEV
Développement de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement

Objectif stratégique N°8 de l'APNRD

Sensibiliser et informer

Le Parc du Doubs se caractérise par un sous-sol karstique. La rivière qui coule dans la gorge est l'exutoire des pluies qui se déversent abondamment sur les plateaux et les côtes. L'eau sera au centre de l'information touchant à l'environnement. La préservation de la qualité du précieux liquide commence au début du cycle, en général lorsque l'on ouvre le robinet. L'accent sera donc porté sur la connaissance du Parc du Doubs dans ce qui constitue ses valeurs fondamentales et son identité. Le cheval, le temps qui court, le Doubs sont autant de sujets qui forgent l'âme du Parc du Doubs; ils seront au cœur de centres d'interprétation aménagés au sein du Parc.

Pilotage: structure professionnelle du Parc

Partenaires importants

Centre nature Les Cerlatez
 Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds
 ISSKA
 Musée jurassien des sciences naturelles
 Communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle
 Pays Horloger
 Cantons JU / Ne / BE
 Marques horlogères
 Fédération d'élevage chevalin

Estimation des coûts à 10 ans

Coût total: CHF 724'645.-
 Financement:
 CH Parcs / CH autres
 Cantons Parcs / cantons
 Autres
 APNRD
 Tiers
 Prestations en nature

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV

Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4		
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3

Stratégie à 10 ans

3.1 *Création de centres d'interprétation:* le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et la promotion du patrimoine régional. Définition du concept et d'une identité commune, recherche de lieux d'implantation, mise en place de projets, recherche de partenariats, aménagement des lieux, promotion.

3.2 *Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc:* aménagement d'une offre à l'intention des écoles. Organisation de randonnées thématiques selon un programme annuel, développement d'une offre de formation pour les prestataires, création du concept de formation « Gens du Pays ».

Priorités pendant les périodes RPT

2012-2015: Concept, implantation, modèle, projet pilote, montage financier
 2016-2022: Réalisation des centres

2012-2015: Réalisation du programme, mise en œuvre
 2016-2022: Poursuite de la mise en œuvre

Effets attendus

Valorisation des points forts du Parc
 Augmentation de la prise de conscience de la population à l'égard de l'environnement
 Amélioration de l'accueil

Indicateurs d'effets

Fréquentation des centres d'interprétation
 Nombre de cours de sensibilisation organisés pour les écoles du Parc
 Enquêtes auprès des consommateurs de prestations

**Objectif stratégique N°9 de l'APNRD
 Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale**

Le Parc du Doubs offre une belle palette de prestations dans le domaine de la culture. Les arts et les artistes y sont très présents et leurs productions souvent novatrices. De nombreux musées se sont installés dans le Parc ou ses alentours, les concerts, expositions, festivals démontrent à longueur d'année la vivacité du potentiel culturel.

Pilotage: structure professionnelle du Parc

Partenaires importants

Communes
 Institutions
 Musées
 Organisateurs de manifestations
 Forum transfrontalier
 Artistes et organisations d'artistes
 Cantons

Estimation des coûts à 10 ans

Coût total: CHF 348'350.-
 Financement:
 CH Parcs / CH autres
 Cantons Parcs / cantons autres
 APNRD
 Tiers
 Prestations en nature

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV

Objectif stratégique 1					Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4			
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3

Stratégie à 10 ans

3.3 *Promotion de la culture régionale:* organisation d'expositions, valorisation de la littérature du Parc, en particulier le domaine des contes et légendes, mises en relation de groupes de musique populaire, organisation de rencontres transfrontalières.

Priorités pendant les périodes RPT

2012-2015: mise en œuvre du projet "le Doubs dans l'art", étude d'un concept de pérennisation de la démarche, organisation de journées du Parc

Effets attendus

Meilleure visibilité de la création artistique du Parc
 Valorisation des artistes et des œuvres
 Rapprochement des populations du Parc

Indicateurs d'effets

Revue de presse
 Inventaire des supports d'informations
 Inventaire des rencontres organisées par l'APNRD

Objectif stratégique N°4 de l'OFEV

Etablir une bonne communication et développer une gestion efficace

Objectif stratégique N°10 de l'APNRD

Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en interne et vis-à-vis de l'extérieur

L'APNRD doit faire connaître ses objectifs et ses projets aux autorités des cantons et des communes ainsi qu'à la population. Elle a également pour mission de communiquer vers l'extérieur en vue d'attirer l'attention sur son profil, ses spécificités et ses offres. Ses moyens propres et les supports de communication publics seront utilisés.

Pilotage: Bureau du Parc

Partenaires importants

Réseau des Parcs suisses
 OFEV
 Médias régionaux

Estimation des coûts à 10 ans

Coût total: CHF 573 100.-

Financement:

CH Parcs / CH autres
 Cantons Parcs / cantons autres
 APNRD
 Tiers

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV

Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4		
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3

Stratégie à 10 ans

4.1 *Concept de communication:* publication du journal « Parc du Doubs INFO » 3 à 4

Priorités pendant les périodes RPT

2012-2015: développement du site internet et des réseaux sociaux, édition

fois par année et diffusion à toute la population du Parc. Entretien, mise à jour et développement du site internet, traduction en allemand et en anglais. Rédaction d'articles et de communiqués de presse réguliers, relations régulières et soignées avec les médias régionaux, signalétique aux entrées principales du Parc. Organisation d'événements à l'intention de la population du Parc, garantie d'une bonne communication interne avec les membres et les autorités.

du journal, participation à des événements, communication interne

Effets attendus

L'APNRD est connue de la population y compris ses objectifs et ses projets

Indicateurs d'effets

Analyse des articles de la presse régionale / Nombre d'enquêtes de journalistes
Edition du Journal d'information interne / nombre de visites sur le site internet

Objectif stratégique N°11 de l'APNRD

Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions à caractère régional dans le périmètre du Parc

La gestion et l'exploitation sont assurées grâce à une stratégie de mise en œuvre, une planification et une évaluation des résultats et des coûts durant les périodes RPT. Un programme de travail annuel est établi ainsi que les activités administratives correspondantes. Pour assurer l'ancrage territorial, les plans directeurs des cantons seront adaptés dans la mesure où ils ne le sont pas déjà. La coordination avec la France passe par un comité stratégique transfrontalier. La recherche de partenariats constitue une pierre angulaire de la concrétisation des projets. A terme, le territoire du Parc doit devenir un espace fonctionnel intercantonal et transfrontalier.

Pilotage: Bureau de l'APNRD

Partenaires importants

OFEV
Cantons JU/NE/BE
Communes
Comité stratégique transfrontalier
Réseau des Parcs

Estimation des coûts à 10 ans

Coût total: CHF 3'455'900.-
Financement:
CH Parcs
Cantons Parcs / cantons autres
APNRD
Interreg

Relation avec les objectifs opérationnels de l'OFEV

Objectif stratégique 1						Objectif stratégique 2					Objectif stratégique 3			Objectif stratégique 4		
1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3

Stratégie à 10 ans

4.2 *Gestion du parc*: garantie des processus de participation aux décisions des acteurs locaux et des associations, coordination des acteurs, gestion administrative et financière du Parc, conclusion de convention de partenariat, mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité et des résultats, adaptation des plans directeurs cantonaux.

4.3 *Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière*: préparation et mise en place d'une charte commune couvrant les chartes des deux Parcs, définition d'une identité commune, développement de projets transfrontaliers, mesures de facilitation des activités et actions transfrontalières.

Effets attendus

Le Parc du Doubs est reconnu d'importance nationale
 Le Parc du Doubs est sur le chemin d'importance internationale (avec la France)
 Des actions communes sont menées avec le Pays Horloger

Priorités pendant les périodes RPT

2012-2015: Obtention du label, mise en place et application d'un système de management de la qualité, adaptation de la structure professionnelle aux besoins.

2012-2015: Elaboration d'un concept pour un parc transfrontalier avec le Pays Horloger, définir la procédure détaillée

Indicateurs d'effets

La décision de l'OFEV
 Nombre de projets communs et avancement du projet transfrontalier
 Inventaire des projets transfrontaliers

4.3 Contrôle des résultats et évaluation

Pour le contrôle de la qualité pendant la phase de gestion, notamment le suivi et l'évaluation des projets et de leur conduite, l'Association "Parc naturel régional du Doubs" va intégrer le système de management de la qualité développé par le Réseau des parcs suisses dès 2013. Les tâches nécessaires à cette démarche sont comprises dans la gestion du Parc (fiche de projet 4.2).

La méthodologie du contrôle des résultats, l'évaluation des indicateurs et la planification des évaluations correspondent aux exigences des parcs et sont adaptés aux caractéristiques du Parc du Doubs. Ainsi, le Parc aura recours aux instruments de management intégrés pour évaluer ses actions.

Les références pour l'aménagement d'une évaluation efficace et la définition d'indicateurs probants se trouvent au chapitre 4.1 pour la partie B et au chapitre 1.4 Indicateurs pour les conventions-programmes et concordance avec le cadre des objectifs de l'OFEV pour la partie C.

4.4 Planification des investissements

		<u>2012-2015</u>	<u>2016-2019</u>	<u>2020-2022</u>	<u>Total</u>
Objectif stratégique 1 : Préservation et mise en valeur de la qualité de nature et du paysage					
Préservation du paysage naturel et culturel	CHF	98'390.-	100'000.-	75'000.-	273'390.-
Maintien et renforcement de la biodiversité	CHF	182'215.-	180'000.-	135'000.-	497'215.-
Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes	CHF	53'110.-	50'000.-	35'000.-	138'110.-
Concept de protection de la rivière Doubs	CHF	41'975.-	40'000.-	30'000.-	111'975.-
		375'690.-	370'000.-	275'000.-	1'020'690.-
Objectif stratégique 2: Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable					
2.1 Valorisation du bois	CHF	27'820.-	50'000.-	40'000.-	117'820.-
2.2 Développement et promotion d'un agriturisme durable	CHF	77'500.-	75'000.-	55'000.-	207'500.-
2.3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire	CHF	122'150.-	75'000.-	55'000.-	252'150.-
2.4 Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation, des offres et des produits	CHF	106'150.-	100'000.-	75'000.-	281'150.-
2.5 Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs	CHF	108'970.-	120'000.-	90'000.-	318'970.-
2.6 Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs	CHF	32'400.-	30'000.-	20'000.-	82'400.-
		474'990.-	450'000.-	335'000.-	1'259'990.-

Objectif stratégique 3: Développer l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

3.1 Création de centres d'interprétation : le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et le patrimoine régional	CHF	138'320.-	200'000.-	150'000.-	488'320.-
3.2 Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc	CHF	146'325.-	120'000.-	90'000.-	356'325.-
3.3 Promotion de la culture régionale	CHF	128'350.-	130'000.-	90'000.-	348'350.-
		412'995.-	450'000.-	330'000.-	1'192'995.-

Objectif stratégique 4 : Gestion du Parc

4.1 Communication	CHF	323'100.-	150'000.-	100'000.-	573'100.-
4.2 Gestion du Parc	CHF	1'039'800.-	1'300'000.-	975'000.-	3'314'800.-
4.3 Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière	CHF	51'100.-	50'000.-	25'000.-	126'100.-
		1'414'000.-	1'500'000.-	1'100'000.-	4'014'000.-
Total :		2'677'675.-	2'770'000.-	2'040'000.-	7'487'675.-

Estimation des ressources disponibles

Confédération Parcs	CHF	1'179'600.-	1'200'000.-	900'000.-	3'279'600.-
Cantons Parcs	CHF	618'750.-	700'000.-	500'000.-	1'818'750.-
Cantons autres	CHF	40'000.-	80'000.-	60'000.-	180'000.-
Contributions propres	CHF	578'195.-	450'000.-	350'000.-	1'374'195.-
Contribution de tiers	CHF	230'850.-	320'000.-	215'000.-	769'700.-
Prestations en nature	CHF	30'280.-	20'000.-	15'000.-	65'430.-
Total	CHF	2'677'675.-	2'770'000.-	2'040'000.-	7'487'675.-

4.5 Analyse des risques

Le projet de Parc naturel régional du Doubs a une longue histoire. Dès le début des années 1990, le désir de créer une aire de protection autour du Doubs s'est manifesté. Certes, la vie de l'Association née de cette volonté a été jalonnée d'événements heureux et moins heureux, de tensions parfois exacerbées qui ont ralenti le processus de création. Cependant, aujourd'hui des évidences ont émergées: l'état sanitaire du Doubs doit être amélioré, les solutions ne peuvent trouver de concrétisation qu'à l'échelon intercantonal et transfrontalier, la nature karstique du sous-sol renvoie les sources de pollution au-delà des rives de la rivière. Une prise de conscience voit le jour, relayée par les médias et les associations. La justification d'une fédération des acteurs autour de la problématique du Doubs est maintenant avérée.

Si toutes les communes participent depuis 2011 à la création du projet de Parc, le dossier doit encore subir la procédure d'approbation des législatifs. Un travail d'information en profondeur a été réalisé depuis plusieurs mois mais un verdict positif sortant des urnes n'est pas assuré partout. Par ailleurs, le résultat du processus de création d'une commune unique engagé dans le district des Franches-Montagnes est à double tranchant. En cas d'approbation, les territoires seraient plus compacts mais les citoyens pourraient considérer que la nouvelle commune est suffisamment représentative pour traiter les problèmes seule. Dans le cas contraire, le risque d'avoir des trous à l'intérieur du périmètre ne doit pas être négligé mais il pourrait être compensé par l'idée que le maintien de la partition du territoire en petites communes fera naître le sentiment d'un besoin de rassemblement dans une structure associative capable de représenter les intérêts généraux.

Sans des soutiens financiers importants de la Confédération et des cantons, le projet sera compromis car c'est un des arguments souvent évoqués pour emporter l'adhésion au projet. L'investissement de base des communes et partant de l'Association "Parc naturel régional du Doubs" entraînera un apport de financements extérieurs correspondant au triple de l'engagement.

L'engagement de certains milieux hostiles à la création de parcs naturels régionaux pourrait jeter le discrédit sur la démarche entreprise par l'OFEV et générer le doute parmi la population. Au moyen de ressources médiatiques, importantes, des mouvements véhiculent l'idée que les parcs naturels régionaux sont des instruments de l'Union européenne pour s'introduire sur le territoire suisse et y influencer la politique notamment celle en matière d'aménagement du territoire.

D'autres risques planent sur la pérennité du Parc naturel régional du Doubs, à savoir :

- l'absence de résultats économiques visibles pour les prestataires et les autorités
- le manque d'actions concrètes immédiates pour le rétablissement de l'état de santé du Doubs
- la difficulté d'intégrer les villes de la Chaux-de Fonds et du Locle dans la démarche car elles apportent une grande lisibilité au Parc, lui offrent une dimension culturelle et patrimoniale et devraient être des contributrices financières intéressantes.
- le refus de créer un Parc naturel régional sur le territoire du Pays Horloger français pourrait freiner la volonté de poursuivre les efforts à long terme. C'est un risque limité car le territoire suisse suffit à faire vivre le Parc du Doubs, mais il freinerait inévitablement la dynamique en faveur de la préservation du Doubs, pilier central de la création de ce Parc.

SECTION C: PLANIFICATION SUR QUATRE ANS

5. OBJECTIFS ET PRESTATIONS À MOYEN TERME

5.1 Objectifs stratégiques et opérationnels / 1.2 Rapport avec la planification sur dix ans

Les tableaux ci-dessous illustrent les contributions des projets aux objectifs stratégiques du Parc et de l'OFEV.

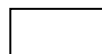
Le premier tableau (Tableau 50) montre la contribution de chaque projet aux objectifs du Parc. Ces objectifs sont décrits plus précisément dans le chapitre 4.1 Objectifs stratégiques / 4.2 Vue d'ensemble de la planification sur 10 ans.

Le second tableau (Tableau 51) montre la contribution de chaque projet du Parc aux 4 objectifs stratégiques de l'OFEV.

Le troisième tableau (Tableau 52) montre quels projets du Parc contribuent aux objectifs stratégiques de l'OFEV et du Parc. En gras figurent les projets qui contribuent de manière principale aux objectifs de l'OFEV.



Contribution principale à l'objectif



Pas de contribution particulière



Contribution secondaire à l'objectif

Tableau 50 Contribution des projets aux objectifs stratégiques du Parc

N°	Projet	Objectifs stratégiques du Parc du Doubs										
		1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts	2. Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées	3. Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel	4. Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable	5. Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)	6. Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux	7. Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs	8. Sensibiliser et informer	9. Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale	10. Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en internet et vis-à-vis de l'extérieur	11. Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions caractères régional dans le périmètre du Parc
1.1	Préservation du paysage naturel et culturel											
1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité											
1.3	Maintien et renforcement des arbres fruitiers											
1.4	Concept de protection de la rivière Doubs											
2.1	Valorisation durable du bois jurassien											
2.2	Développement et promotion d'un agritourisme durable											
2.3	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire											
2.4	Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits											
2.5	Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs											
2.6	Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs											
3.1	Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et promotion du patrimoine régional											
3.2	Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc											
3.3	Promotion de la culture régionale											
4.1	Concept de communication											
4.2	Gestion du Parc											
4.3	Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière											

Tableau 51 Liens des projets avec les objectifs de l'OFEV

N°	Projet	Objectifs stratégiques de l'OFEV			
		1. Nature et paysage	2. Economie et développement durable	3. Sensibilisation et éducation à l'environnement	4. Management, communication et garantie territoriale
1.1	Préservation du paysage naturel et culturel				
1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité				
1.3	Maintien et renforcement des arbres fruitiers				
1.4	Concept de protection de la rivière Doubs				
2.1	Valorisation durable du bois jurassien				
2.2	Développement et promotion d'un agritourisme durable				
2.3	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire				
2.4	Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits				
2.5	Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs				
2.6	Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs				
3.1	Création de centres d'interprétation: temps, Doubs, faune, flore et zones humides, cheval et promotion du patrimoine régional				
3.2	Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc				
3.3	Promotion de la culture régionale				
4.1	Concept de communication				
4.2	Gestion du Parc				
4.3	Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière				

Tableau 52 Implication des projets sur 4 ans (2012-2015) dans la planification sur 10 ans, selon les objectifs stratégiques de l'OFEV

En gras: projets pour lesquels l'objectif correspondant de l'OFEV est prioritaire

N°	Projet	N°	Objectifs stratégiques Parc du Doubs	Objectifs stratégiques OFEV
1.1	Préservation du paysage naturel et culturel	1	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts	1. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité	2	Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées	
1.3	Maintien et renforcement des arbres fruitiers	3	Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel	
1.4	Concept de protection de la rivière Doubs	4	Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable	
2.1	Valorisation durable du bois jurassien	5	Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)	
2.4	Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits	6	Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux	
2.5	Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs	7	Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs	
2.6	Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs	8	Sensibiliser et informer	
3.1	Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et promotion du patrimoine régional	9	Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale	
3.2	Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc	10	Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en internet et vis-à-vis de l'extérieur	
3.3	Promotion de la culture régionale	11	Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions caractère régional dans le périmètre du Parc	

1.1	Préservation du paysage naturel et culturel	1	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts	2. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
2.1	Valorisation durable du bois jurassien	2	Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées	
2.2	Développement et promotion d'un agritourisme durable			
2.3	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire	3	Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel	
2.4	Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits	4	Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable	
		5	Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)	
2.5	Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs	6	Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux	
2.6	Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs	7	Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs	
3.1	Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et promotion du patrimoine régional	8	Sensibiliser et informer	
		9	Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale	
3.3	Promotion de la culture régionale	10	Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en internet et vis-à-vis de l'extérieur	
		11	Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions caractère régional dans le périmètre du Parc	

1.1	Préservation du paysage naturel et culturel	1	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts	3. Sensibilisation et éducation à l'environnement
1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité	2	Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées	
1.4	Concept de protection de la rivière Doubs			
2.1	Valorisation durable du bois jurassien	3	Préserver, améliorer et valoriser le patrimoine culturel	
2.3	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire	4	Renforcer et promouvoir une économie agricole et sylvicole durable	
2.4	Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits	5	Créer un tourisme durable dans le Parc du Doubs (organisation, offres, voies de communication et information)	
2.5	Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs	6	Développer, promouvoir les ventes et commercialiser les produits régionaux	
2.6	Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs	7	Favoriser la mobilité douce et organiser la gestion des visiteurs	
3.1	Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval et promotion du patrimoine régional	8	Sensibiliser et informer	
		9	Créer et exploiter des offres et des événements culturels axés sur l'identité régionale	
3.2	Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc	10	Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en internet et vis-à-vis de l'extérieur	
3.3	Promotion de la culture régionale	11	Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions caractère régional dans le périmètre du Parc	

1.4	Concept de protection de la rivière Doubs	1	Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ainsi que les forêts	4. Management, communication et garantie territoriale
4.1	Concept de communication	2	Valoriser, créer et mettre en réseau les sites et les biotopes pour préserver les espèces animales et végétales menacées	
4.2	Gestion du Parc	8	Sensibiliser et informer	
4.3	Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière	10	Mettre en place une communication efficace à l'intention de publics cibles en internet et vis-à-vis de l'extérieur	
		11	Assurer la gestion du Parc. Créer et exploiter des instruments intercommunaux, intercantonaux et transfrontaliers de collaboration et planifier des actions caractère régional dans le périmètre du Parc	

5.2 Projets

Liste des projets:

N° Projet

- 1.1 Préservation du paysage naturel et culturel
- 1.2 Maintien et renforcement de la biodiversité
- 1.3 Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes
- 1.4 Concept de protection de la rivière Doubs
- 2.1 Valorisation du bois
- 2.2 Développement et promotion d'un agritourisme durable
- 2.3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire
- 2.4 Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits
- 2.5 Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs
- 2.6 Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs
- 3.1 Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval, les énergies renouvelables et promotion du patrimoine régional
- 3.2 Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc
- 3.3 Promotion de la culture régionale
- 4.1 Concept de communication
- 4.2 Gestion du Parc
- 4.3 Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet

1.1 Préservation du paysage naturel et culturel

Chef de projet

Gérard Cattin

Participants au projet

Centre Nature Les Cerlatez

Suppléant du chef de projet

Viviane Froidevaux

Communes

Propriétaires privés et publics

Version

30 avril 2012

Services des forêts

Services de l'agriculture

Descriptif du projet

Ce projet se décline en trois axes de travail: l'entretien et la revitaliation des clairières et forêts claires des Côtes du Doubs, la valorisation des pâturages boisés ainsi que la préservation et la restauration des murs de pierres sèches.

Une méthodologie et des actions seront définies pour maintenir et entretenir les clairières des Côtes du Doubs, qui ont tendance à disparaître au profit de la forêt dense, amenuisant ainsi la biodiversité. Les forêts claires, riches en espèces, feront également l'objet d'actions d'entretien (débroussaillage) et de revitalisation si nécessaire. A fin 2015, une expérience pilote aura été conduite dans une zone des Côtes du Doubs afin de tirer les enseignements permettant de mettre en place un plan d'action à long terme.

La valorisation des pâturages boisés est conçue sous la forme de sentiers didactiques aménagés auxquels se rattachera un guide explicatif de l'histoire, des enjeux et des moyens à mettre en œuvre pour conserver ces milieux typiques.

Pour assurer la restauration et l'entretien des murs de pierres sèches, l'APNRD va orienter son action sur la formation. Une telle mesure permet d'assurer la pérennité et la transmission du savoir-faire.

Caractère exemplaire

Revitaliser des espaces naturels et des éléments patrimoniaux typiques du Parc. Rétablir une diversité des surfaces boisées.

Importance du projet pour le parc

Ce projet concerne directement la qualité naturelle et paysagère de la région du Doubs, avec une augmentation visée de la biodiversité et la préservation de structures paysagères majeures (également par la transmission du savoir-faire).

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3			4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

Indicateurs d'effets

1	Maintien des clairières et forêts claires	1	Méthode validée par les partenaires professionnels
2	Mise à disposition d'un outil de valorisation des pâturages boisés et de sensibilisation à leur gestion intégrée	2	Guide disponible
3	Le savoir-faire pour les murs de pierres sèches est maintenu sur l'ensemble du PNRD et sa transmission organisée	3	Présence dans le PNRD de muretiers qualifiés

N°	Prestations	Indicateurs de prestations	Coût
<i>Clairières et forêts claires:</i>			
1	Définir une méthodologie de travail avec les partenaires spécialisés, procéder à une recherche documentaire et définir les partenariats possibles	1 Partenaires choisis	12'050
2	Finaliser la méthode de travail, choisir les sites et négocier avec les propriétaires	2 Méthode applicable, sites choisis	9'200
3	Appliquer la méthode sur le terrain et communiquer sur le projet	3 Projet pilote réalisé	15'140
<i>Pâturages boisés:</i>			
4	Edition du guide	4 Guide disponible	12'000
5	Balisage de trois sentiers didactiques	5 Sentiers balisés	9'000
6	Promotion des pâturages boisés	6 Nombre de manifestations organisées	6'000
7	Traduction et édition du guide en allemand	7 Guide en allemand disponible	6'000
<i>Murs de pierres sèches:</i>			
8	Réunir des partenaires et mettre sur pied un concept de formation pour la construction des murs de pierres sèches	8 Concept de formation établi	6'000
9	Réaliser une première action de formation et finaliser le projet, l'adapter à tout le périmètre du Parc	9 Nombre de participants	15'000
10	Mise en œuvre du programme de formation	10 Formation appliquée	8'000
Coût total en CHF			98'390

Planification

N° Prestations	Début	Fin	Durée	2012				2013				2014				2015				
Clairières et forêts claires	1	Définir une méthodologie de travail avec les partenaires spécialisés, procéder à une recherche documentaire et définir les partenariats possibles	01.09.2012	31.12.2013	487															
	2	Finaliser la méthode de travail, choisir les sites et négocier avec les propriétaires	01.09.2013	31.12.2014	487															
	3	Appliquer la méthode sur le terrain et communiquer sur le projet	01.01.2015	31.10.2015	304															
Pâturages boisés	4	Edition du guide	01.01.2013	30.12.2013	364															
	5	Balisage de trois sentiers didactiques	01.05.2012	30.09.2013	518															
	6	Promotion des pâturages boisés	01.05.2012	31.12.2015	1340															

Objectifs intermédiaires et échéances

1. Clairières et forêts claires: théorie validée: 3ème trimestre 2014
2. Pâturages boisés: trois sentiers balisés: 2èmes semestres 2012 et 2013
3. Murs secs: première formation test: 3ème trimestre 2014

Etat d'avancement du projet

Les Sentiers du Doubs, section Charquemont, en collaboration avec les Gazouillis du Plateau effectuent chaque année un travail d'entretien d'une pelouse sèche aux Echelles de la Mort.

Les informations pour une vue d'ensemble de la situation des pâturages boisés à l'échelle du Parc ont été réunies dans le cadre du projet Interreg IIA.

Trois projets de gestion intégrée (PGI) sont actuellement mis en place (La Chau-des-Breuleux) ou en phase de préparation (Muriaux, Saignelégier). Ces projets fournissent des éléments à reprendre dans les documents de vulgarisation.

Un projet pilote de l'OFAG est lancé sur le territoire des communes situées dans le périmètre de l'inventaire fédéral IFP, en vue de l'introduction de nouvelles contributions à la qualité du paysage. L'APNRD participe au groupe de pilotage.

Un grand travail de restauration des murs secs est entrepris depuis plusieurs années par l'ASMPS (Association pour la sauvegarde des murs de pierres sèches).

Etat de situation prévue à fin 2015

La méthode de travail pour les clairières et forêts claires est déterminée et validée par un projet pilote.

Trois sentiers didactiques en pâturages boisés existent.
Un guide des pâturages boisés est édité en français et en allemand.

La formation des muretiers est organisée et mise en oeuvre.

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
98'390										
Confédération «Parcs»	15'000.0	49.7	13'000.0	51.0	11'000.0	48.5	8'500.0	42.5	47'500.0	48.3
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	5'500.0	18.2	5'800.0	22.8	6'500.0	28.6	4'000.0	20.0	21'800.0	22.2
<i>JU (65%)</i>	3'575.0		3'770.0		4'225.0		2'600.0		14'170.0	
<i>NE (35%)</i>	1'925.0		2'030.0		2'275.0		1'400.0		7'630.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	6'400.0	21.2	5'600.0	22.0	4'300.0	18.9	6'000.0	30.0	22'300.0	22.7
Prestations en nature (<15%)	800.0	2.6	300.0	1.2	200.0	0.9	300.0	1.5	1'600.0	1.6
Tiers	2'500.0	8.3	790.0	3.1	700.0	3.1	1'200.0	6.0	5'190.0	5.3
Total	30'200	100	25'490	100	22'700	100	20'000	100	98'390	100

Facteurs de succès

Clairières et forêts claires:

Actions relativement bien ciblées et concrètes.
Une association est déjà active dans ce domaine.
L'ampleur des actions à entreprendre peut varier en fonction de la participation.

Pâturages boisés:

Prise de conscience au niveau politique et de la société de l'importance et de la valeur des pâturages boisés.
Le projet Interreg IIA et le travail de la CIPJB réunissent déjà la plupart des acteurs et partenaires dans une démarche commune, et ont permis de poser les bases et d'acquérir des expériences qui ne demandent qu'à être valorisées et étendues.
Elan du projet pilote de l'OFAG pour la qualité du paysage.
Les PGI réalisés peuvent servir de modèles.

Murs de pierres sèches:

Un postulat pour la protection et le maintien des murs de pierres sèches a été accepté par le Parlement jurassien le 17 novembre 2010.
Existence d'une association active dans le domaine (ASMPS).
Les murs de pierres sèches sont des éléments structurants du paysage forts et très présents dans le PRND.

Risques potentiels

Clairières et forêts claires:

Rapport coûts-résultats à priori défavorable.
Difficultés d'accès avec des machines dans certains endroits de la vallée du Doubs.
Difficulté de trouver du personnel pour le travail de terrain.
Absence de suivi des travaux.

Pâturages boisés:

La prise de conscience des milieux politiques et de la société peine à se traduire dans des engagements concrets.
Le caractère volontaire rend la démarche plus difficile.
Rationalisation de l'exploitation, en partie due à la politique agricole, qui aboutit à une sectorisation entre des pâturages exploités intensivement d'un côté et des zones boisées fermées d'un autre côté.

Murs secs:

Rapport coûts-résultats à priori défavorable.
Contraintes pratiques générées par les murs secs pour les exploitations agricoles modernes.

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet

1.2 Maintien et renforcement de la biodiversité

Chef de projet

Gérard Cattin

Participants au projet

OFEV, Office de l'Environnement du Canton du Jura (ENV), Service de la faune, des forêts et de la nature du Canton de Neuchâtel (SFFN), Service de la protection de l'environnement (BE), M. Philippe Druart, Fédération cantonales et sociétés de pêche jurassiennes et neuchâteloises, Pro Natura, WWF, Centre Nature Les Cerlatez, Musée jurassien des sciences naturelles Porrentruy, Société des Forces motrices du Châtelot, Commission Nature et Paysage, Commission agricole, Fondation rurale interjurassienne (FRI), Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes, Société d'agriculture du Clos-du-Doubs, Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)

Suppléant du chef de projet

Viviane Froidevaux
François Boinay

Version

30 avril 2012

Descriptif du projet

Ce projet vise à préserver et à mettre en valeur des espèces et des milieux typiques du Parc: l'apron, poisson rare et menacé, encore présent ponctuellement dans le Doubs; la fritillaire, tulipe sauvage qui a pratiquement disparu de certains tronçons des rives du Doubs, particulièrement sur le territoire jurassien. Le Parc soutiendra également la lutte contre les plantes invasives néophytes et mettra en valeur les résultats des réseaux écologiques présents ou en cours de création dans son périmètre.

L'apron est appelé le "roi du Doubs"; sa mise en valeur servira de support à la politique de l'APNRD pour sauvegarder les espèces emblématiques du Doubs. Le projet consiste à aménager des expositions qui présentent l'espèce et mettent en évidence les enjeux. Un aquarium est d'ores et déjà installé au Centre nature des Cerlatez et une exposition est prévue au parc zoologique du Bois du Petit Château.

La fritillaire est une fleur caractéristique des bords du Doubs qui a pratiquement disparu des rives situées en aval du barrage du Châtelot. De nouvelles stations seront créées à partir de bulbes sauvages, cultivés dans un jardin botanique; trois sites ont d'ores et déjà fait l'objet de plantation de bulbes en automne 2011. L'exploitation extensive des stations sera garantie afin d'assurer leur pérennité. Une campagne d'information sera associée à ces actions.

Le Parc du Doubs soutiendra, par des actions ponctuelles, la lutte contre les plantes néophytes. Une campagne est lancée pour recruter des bénévoles et organiser des "journées nature" avec les écoles du Parc.

L'APNRD soutient la mise en œuvre des réseaux écologiques sur le territoire du Parc. En accord et en collaboration avec les porteurs des projets, elle mettra en valeur les premiers effets des réseaux écologiques constitués dans le Clos-du-Doubs et sur la commune des Brenets.

Caractère exemplaire Protection d'espèces et de milieux à haute valeur écologique et patrimoniale

Importance du projet pour le parc Ce projet concerne directement des espèces emblématiques menacées dans le Parc

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques du APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

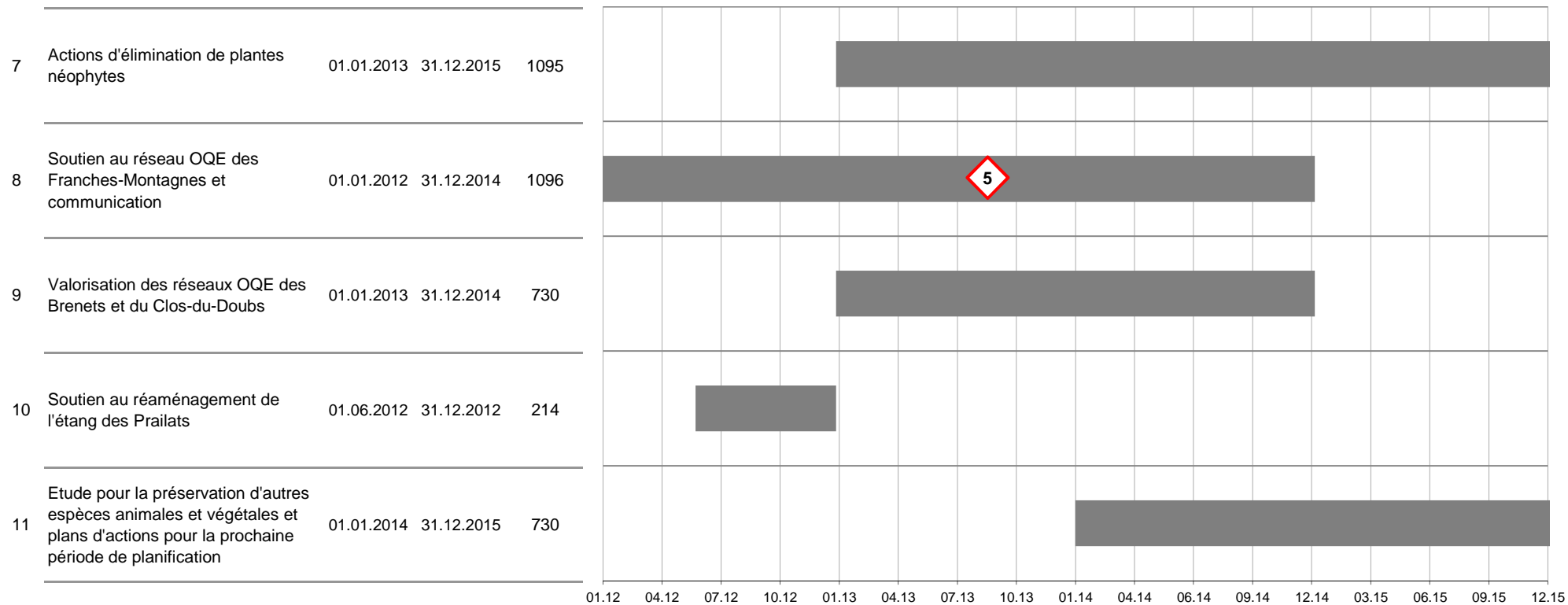
Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3		4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

Indicateurs d'effets

1	Meilleure connaissance de l'Apron et de ses populations	1	Résultats des comptages effectués
2	Maintien et développement des populations de Fritillaires	2	Nombre de sites de réimplantation et rapport de suivi de leur évolution
3	Réalisation du réseau OQE aux Franches-Montagnes	3	Réseau OQE existant
4	Maintien / progression des effectifs des espèces promues dans les OQE	4	Evolution des effectifs selon le rapport d'expert

N° Prestations		Indicateurs de prestations		Coût
1	Création d'expositions sur l'apron au Centre Nature des Cerlatez et au Bois du Petit Château	1	Expositions existantes	25'000
2	Création d'un DVD de présentation des aprons	2	DVD disponible et utilisé	22'000
3	Suivi des populations d'aprons en supplément aux actions du Canton du Jura	3	Nombre de comptages effectués	7'000
4	Plantation et suivi régulier de stations de fritillaires	4	Nombre d'opérations réalisées et rapport de suivi	28'000
5	Création et installation de panneaux d'information sur la fritillaire	5	Nombre de panneaux installés	11'000
6	Etude d'un site grand public pour l'observation de la fritillaire et premiers aménagements	6	Rapport de faisabilité disponible	20'000
7	Actions d'élimination de plantes néophytes	7	Nombre d'actions réalisées	7'000
8	Soutien au réseau OQE des Franches-Montagnes et communication	8	Budget alloué et rapport d'exécution	24'000
9	Valorisation des réseaux OQE des Brenets et du Clos-du-Doubs	9	Evènements organisés	15'000
10	Soutien au réaménagement de l'étang des Prailats	10	Budget alloué et rapport d'exécution	5'000
11	Etude pour la préservation d'autres espèces animales et végétales et plans d'actions pour la prochaine période de planification	11	Plans d'actions disponibles	18'215
Coût total en CHF				182'215



Objectifs intermédiaires et échéances

1. Deux expositions sur l'apron sont visibles: 4ème trimestre 2013
2. Actions de comptage d'aprons: 3ème trimestre 2012 et 2014
3. Le suivi des stations à fritillaires est effectué: 1er semestre 2012, 2013, 2014 et 2015
4. Le concept de site d'information grand public pour les fritillaires est établi: 4ème trimestre 2014
5. Le rapport sur les espèces-cibles du réseau OQE des Franches-Montagnes est disponible: 3ème trimestre 2013

Etat d'avancement du projet

Etude sur la protection de l'Apron dans le Doubs suisse, réalisée par M. Maxime Boismartel en 2008

Plan national (français) d'action en faveur de l'Apron du Rhône 2012-2016 (chapitre consacré à la partie suisse du Doubs)

Des plantations de fritillaires ont été effectuées en 2011 sur trois stations

Des essais de culture de fritillaires sont en cours au Jardin botanique cantonal de Porrentruy

Il existe deux réseaux OQE dans le Parc (Clos-du-Doubs et Brenets). Un troisième est à l'étude aux Franches-Montagnes.

Le rapport du bureau UNA sur les espèces emblématiques du Parc a été réalisé.

Etat de situation prévue à fin 2015

Deux expositions sur l'apron existent, une au Bois du Petit Château et une au Centre Nature aux Cerlatez

Des réintroductions de fritillaires, par transplantation de bulbes, ont eu lieu en divers endroits des rives du Doubs. L'information et la sensibilisation du public a été mise en oeuvre.

Le Parc organise des événements permettant d'apprécier l'effet positif des mesures des réseaux OQE.

Le Parc dispose d'un inventaire des espèces animales et végétales principales de son périmètre.

Plan financier

Coût total en CHF 182'215	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Confédération «Parcs»	19'500.0	48.8	23'500.0	44.0	21'000.0	44.1	17'500.0	42.5	81'500.0	44.7
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	6'500.0	16.3	10'950.0	20.5	12'500.0	26.3	9'000.0	21.9	38'950.0	21.4
<i>JU (71%)</i>	4'615.0		7'774.5		8'875.0		6'390.0		27'654.5	
<i>NE (29%)</i>	1'885.0		3'175.5		3'625.0		2'610.0		11'295.5	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	9'000.0	22.5	12'500.0	23.4	9'100.0	19.1	9'835.0	23.9	40'435.0	22.2
Prestations en nature (<15%)	1'500.0	3.8	485.0	0.9	500.0	1.1	465.0	1.1	2'950.0	1.6
Tiers	3'500.0	8.8	6'000.0	11.2	4'500.0	9.5	4'380.0	10.6	18'380.0	10.1
Total	40'000	100	53'435	100	47'600	100	41'180	100	182'215	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Le concept de protection de l'Apron est scientifiquement indiscutable, il est réaliste et de ce fait soutenu par les autorités politiques

Le Bois du Petit Château et le Centre Nature Les Cerlatez ont donné leur accord de principe quant à la réalisation du projet aprons

Le partenariat pour les fritillaires a été créé et existe depuis quelques années

Le succès des réseaux OQE existants favorise le développement de stations à fritillaires

Le potentiel naturel et paysager des Franches-Montagnes est énorme pour la mise sur pied d'un réseau OQE

Bonnes expériences des réseaux OQE déjà réalisés dans la région

Risques potentiels

La réussite du projet apron est conditionnée par la réalisation de travaux d'aménagement sur le cours d'eau

Manque de réussite des réintroductions de Fritillaire en milieu naturel

Opposition/refus des propriétaires des terrains prévus pour la réimplantation

Projet collectif qui nécessite l'adhésion à un groupement

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet **1.3 Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes**

Chef de projet	Gérard Cattin	Participants au projet	Fondation rurale interjurassienne, projet Vergers+
Suppléant du chef de projet	Viviane Froidevaux		Rétropomme - Association pour la sauvegarde du patrimoine fruitier de Suisse romande (MM. Philippe Küpfer et Bernard Vauthier)
Version	30 avril 2012		

Descriptif du projet

Ce projet vise à recenser les vergers et les arbres fruitiers existants sur l'ensemble du territoire du Parc, à proposer la plantation de nouveaux arbres indigènes à haute tige pour compenser la pertes des anciens et à promouvoir l'utilisation de leurs fruits.

Les arbres fruitiers à hautes tiges sont une richesse paysagère et naturelle dont les apports pour la biodiversité sont innombrables pour l'homme et la nature. Ils servent non seulement à produire des fruits dont les utilisations sont diverses mais constituent également des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Avec son projet et en collaboration avec les organismes existants, l'APNRD va dresser l'inventaire des vergers et des variétés existants sur l'ensemble du territoire du Parc, dresser la carte des vergers pour chaque localité et élaborer un plan de travail comprenant l'entretien des arbres et la plantation de nouveaux vergers/arbres ou d'anciennes variétés indigènes.

Le projet comprend également l'étude de la création d'un ou de plusieurs vergers démonstratifs.

Enfin, le programme comprend un volet touchant à la valorisation par la transformation et la consommation des fruits produits dans le Parc par une action concertée avec les restaurateurs notamment (promotion d'une assiette du terroir par exemple).

Caractère exemplaire Protection d'espèces et de structures naturelles à haute valeur écologique et patrimoniale

Importance du projet pour le parc Conservation et réactualisation du patrimoine fruitier régional

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3			4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

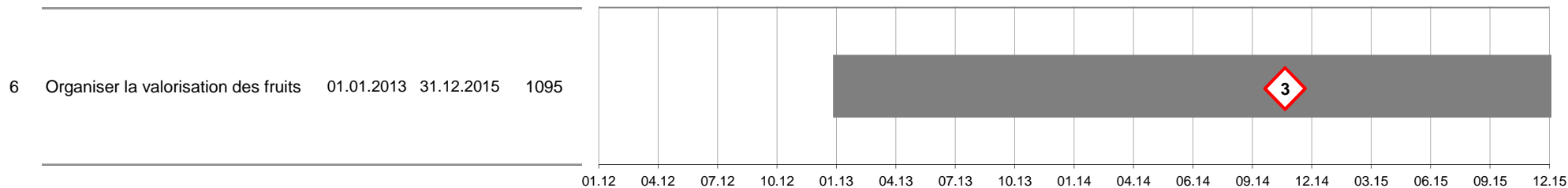
Indicateurs d'effets

1	Le nombre d'arbres fruitiers entretenus a augmenté	1	Nombre d'arbres plantés ou remplacés
2	La transformation des fruits a été mise en oeuvre	2	Les fruits sont utilisés et écoulés dans les circuits de consommation
3	Des arbres fruitiers indigènes sauvages ont été plantés	3	Nombre d'arbres plantés de certaines espèces peu représentées / rares d'arbres fruitiers indigènes sauvages

N° Prestations		Indicateurs de prestations		Coût
1	Inventaire des arbres et des variétés sur le territoire des communes neuchâteloises et bernoise du Parc	1	Carte des vergers établie et liste des variétés disponible	9'500
2	Elaboration de la carte des vergers du Parc	2	Carte des vergers établie	2'500
3	Plantation d'arbres fruitiers indigènes haute tige	3	Nombre d'arbres plantés	10'500
4	Organiser des visites / conférences / ateliers pour le grand public à la découverte des variétés locales et de leur valorisation, organiser des cours de tailles des arbres et d'entretien des vergers	4	Nombre d'actions d'information et de sensibilisation du public organisées	8'000
5	Etude de faisabilité et premières plantations éventuelles d'un verger pilote	5	Rapport de faisabilité pour un verger pilote et nombre d'arbres plantés le cas échéant	7'610
6	Organiser la valorisation des fruits	6	Rapport sur les circuits d'écoulement des produits	15'000
Coût total en CHF				53'110

Planification

N° Prestations	Début	Fin	Durée	2012												2013												2014												2015																								
1	Inventaire des arbres et des variétés sur le territoire des communes neuchâteloises et bernoise du Parc	01.01.2012	31.12.2012	366	[Barre grise]																																																											
2	Elaboration de la carte des vergers du Parc	01.01.2013	31.12.2013	365													[Barre grise]																																															
3	Plantation d'arbres fruitiers indigènes haute tige	01.01.2012	31.12.2015	1461	[Barre grise]																																																											
4	Organiser des visites / conférences / ateliers pour le grand public à la découverte des variétés locales et de leur valorisation, organiser des cours de tailles des arbres et d'entretien des vergers	01.03.2013	30.09.2015	944													[Barre grise]																																															
5	Etude de faisabilité et premières plantations éventuelles d'un verger pilote	01.03.2012	31.12.2015	1401	[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]																							



Objectifs intermédiaires et échéances

1. La carte des vergers est disponible: 4ème trimestre 2013
2. Etude de faisabilité du verger pilote: 4ème trimestre 2013
3. Etude de valorisation des fruits prête: 4ème trimestre 2014

Etat d'avancement du projet

Inventaire en cours à La Ferrière (BE)
Le projet est suivi en collaboration avec la Fondation rurale interjurassienne (FRI)

Etat de situation prévue à fin 2015

Des arbres fruitiers indigènes ont été plantés
La valorisation des fruits est mise en œuvre
Des actions d'information et de sensibilisation ont été menées

Plan financier

Coût total en CHF 53'110	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Confédération «Parcs»	8'000.0	49.3	6'385.0	44.9	6'200.0	45.6	4'000.0	44.2	24'585.0	46.3
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	2'800.0	17.3	3'450.0	24.2	4'000.0	29.4	2'000.0	22.1	12'250.0	23.1
<i>JU (54%)</i>	1'512.0		1'863.0		2'160.0		1'080.0		6'615.0	
<i>NE (46%)</i>	1'288.0		1'587.0		1'840.0		920.0		5'635.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	3'400.0	21.0	3'500.0	24.6	2'500.0	18.4	2'200.0	24.3	11'600.0	21.8
Prestations en nature (<15%)	1'000.0	6.2	100.0	0.7	100.0	0.7	100.0	1.1	1'300.0	2.4
Tiers	1'025.0	6.3	800.0	5.6	800.0	5.9	750.0	8.3	3'375.0	6.4
Total	16'225	100	14'235	100	13'600	100	9'050	100	53'110	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Synergies avec le projet "Vergers +" de la FRI.

Des associations actives dans le domaine des variétés fruitières locales existent.

Risques potentiels

Manque d'intérêt de la part des propriétaires de vergers pour remplacer des variétés à fort rendement par des variétés locales.

Caractère individuel de la démarche.

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet

1.4 Concept de protection de la rivière Doubs

Chef de projet

Comité stratégique transfrontalier

Participants au projet

Communes, Cantons, Confédération (OFEV et OFEN)

Suppléant du chef de projet

Gérard Cattin

Etat français, DDT, DREAL

Associations (pêcheurs, agricoles, protection de la nature)

Version

30 avril 2012

Entreprises hydroélectriques

Descriptif du projet

Participation du Parc, par son comité stratégique transfrontalier, à la plateforme binationale créée en vue d'établir un plan d'action pour le Doubs. Il va coordonner et de diffuser l'information auprès des acteurs locaux membres de l'APNRD.

L'état sanitaire du Doubs est préoccupant. L'OFEV (Suisse) et la Préfecture du Doubs (France) ont fait établir un état des lieux et un diagnostic afin d'engager une démarche globale, intégrée et transfrontalière de gestion des eaux et des milieux aquatiques. L'APNRD, par le comité stratégique transfrontalier, est intégrée à cette plateforme binationale créée en vue d'établir un plan d'actions. Elle participera donc aux réunions des groupes de travail, aidera à la définition d'un programme de travail, au besoin participera à la mise en œuvre du plan d'actions, servira de coordinateur et de diffuseur de l'information auprès des acteurs locaux membres de l'APNRD. Elle sera le partenaire d'une démarche visant à créer une unité de recherche et de développement dans le domaine de la production d'électricité au moyen de la force hydraulique de manière durable.

Caractère exemplaire

Prise en charge transfrontalière d'une problématique environnementale forte

Importance du projet pour le parc

Amélioration de l'état sanitaire du Doubs, qui actuellement lui porte préjudice.

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3		4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

Indicateurs d'effets

1	Les acteurs locaux et la population sont régulièrement informés des actions entreprises et de leurs effets	1	Nombre de réunions d'information organisées par l'APNRD
---	--	---	---

N° Prestations

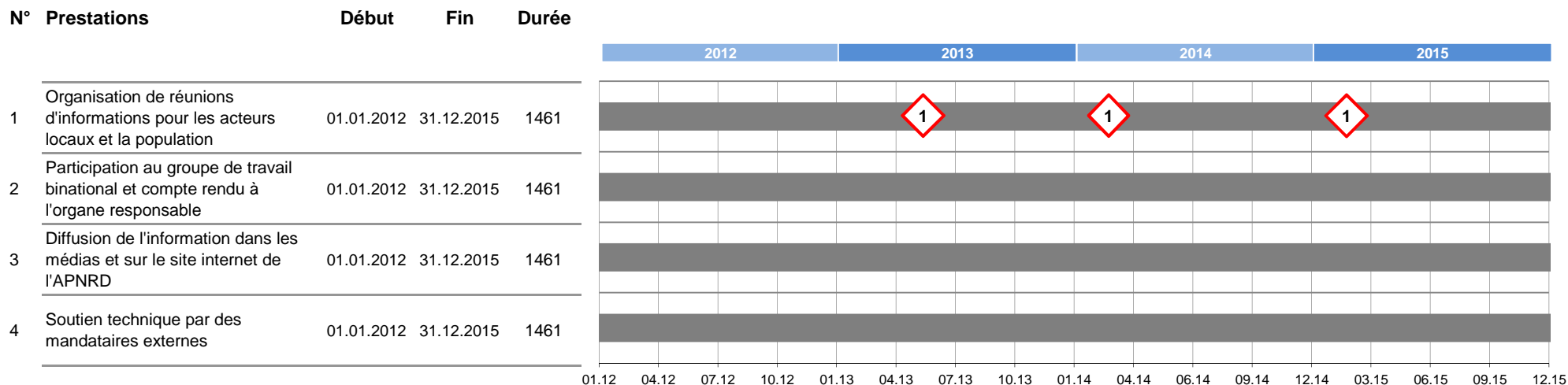
Indicateurs de prestations

Coût

1	Organisation de réunions d'informations pour les acteurs locaux et la population	1	Nombre de réunions d'information organisées par l'APNRD	11'000
2	Participation au groupe de travail binational et compte rendu à l'organe responsable	2	PV des réunions du groupe de travail binational	4'000
3	Diffusion de l'information dans les médias et sur le site internet de l'APNRD	3	Revue de presse	11'000
4	Soutien technique par des mandataires externes	4	Montant alloué	15'975

Coût total en CHF 41'975

Planification



Objectifs intermédiaires et échéances

1. Réunion des acteurs locaux: 1er trimestre 2013, 2014, 2015

Etat d'avancement du projet

Une première réunion d'information pour les acteurs locaux a eu lieu en février 2012 à Maïche.

Etat de situation prévue à fin 2015

L'APNRD est intégrée au groupe de travail franco-suisse de gestion du Doubs, où elle représente les acteurs locaux
Elle communique les résultats et les avancées à la population

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
41'975										
Confédération «Parcs»		0.0	4'600.0	42.0	4'350.0	43.9	4'275.0	42.2	13'225.0	31.5
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»		0.0	2'400.0	21.9	3'000.0	30.3	3'000.0	29.6	8'400.0	20.0
<i>JU (50%)</i>	0.0		1'200.0		1'500.0		1'500.0		4'200.0	
<i>NE (50%)</i>	0.0		1'200.0		1'500.0		1'500.0		4'200.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	6'000.0	54.5	3'000.0	27.4	1'900.0	19.2	1'900.0	18.8	12'800.0	30.5
Prestations en nature (<15%)	1'000.0	9.1		0.0		0.0		0.0	1'000.0	2.4
Tiers	4'000.0	36.4	950.0	8.7	650.0	6.6	950.0	9.4	6'550.0	15.6
Total	11'000	100	10'950	100	9'900	100	10'125	100	41'975	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Prise en main du dossier par les Etats suisse et français
 Pression populaire et médiatique
 Tous les partenaires acceptent de participer aux démarches

Risques potentiels

Coût des investissements nécessaires
 Complexité du projet

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet

2.1 Valorisation du bois

Chef de projet

Gérard Cattin

Participants au projet

Service des transports et de l'énergie JU, Service de l'énergie et de l'environnement NE, Office de la coordination environnementale et de l'énergie BE, Service de l'environnement JU, Service de la faune, des forêts et de la nature NE, Office des forêts BE, Communes, Association jurassienne d'économie forestière (AJEF), Association forestière neuchâteloise (AFN, Arrondissement forestier du Jura bernois (BE), entreprises du bois

Suppléant du chef de projet

Viviane Froidevaux

Version

30 avril 2012

Descriptif du projet

Le projet vise la valorisation de l'utilisation du bois dans trois domaines: le chauffage, la construction et les marchés de niche.

Le Parc du Doubs recèle de vastes surfaces forestières dans lesquelles la production de bois peut être améliorée, respectivement accrue, et avoir un meilleur rendement économique.

L'utilisation du bois comme source de production de chaleur peut être développée. L'APNRD se concentrera sur l'information et la mise en lumière des expériences réalisées avec succès dans le domaine des chauffages à distance par exemple. Elle s'attachera à mettre en relation les propriétaires de forêts et les exploitants de centrales de chauffage. Elle entreprendra toutes les démarches utiles en vue d'assurer le concours d'instituts de recherche aux porteurs de projets.

D'autre part, le bois est un matériau de construction insuffisamment utilisé dans la région. L'APNRD, exemples à l'appui, dressera un inventaire des possibilités compatibles avec le territoire du Parc qu'elle fera connaître par des publications.. Elle se penchera également sur des exemples d'utilisation de bois particulier comme le bois ondé.

Caractère exemplaire

Mise en valeur et promotion d'une ressource énergétique durable produite dans le périmètre du Parc

Importance du projet pour le parc

Mise en valeur d'un produit local, amélioration de l'indépendance énergétique de la région, promotion d'une exploitation durable des forêts, valorisation des entrepreneurs du bois

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3			4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

Indicateurs d'effets

1	Mise en place de partenariats pour le développement du projet	1	Nombre de séances et partenariats établis
2	Meilleure connaissance des potentialités d'utilisation du bois local	2	Catalogue disponible

N° Prestations

Indicateurs de prestations

Coût

1	Mettre en relation les propriétaires de forêts, les associations forestières et les professionnels du bois	1	Nombre de séances organisées	2'000
2	Elaborer un catalogue des utilisations possibles du bois du Jura	2	Catalogue disponible	8'500
3	Organiser des recherches ponctuelles de bois de valeur dans les forêts du Parc	3	Nombre d'actions organisées	3'600
4	Elaborer un concept d'utilisation du bois local pour le chauffage	4	Rapport disponible	9'500

6 Organiser et mettre en œuvre l'information

6 Supports d'informations disponibles / réalisés

4'220

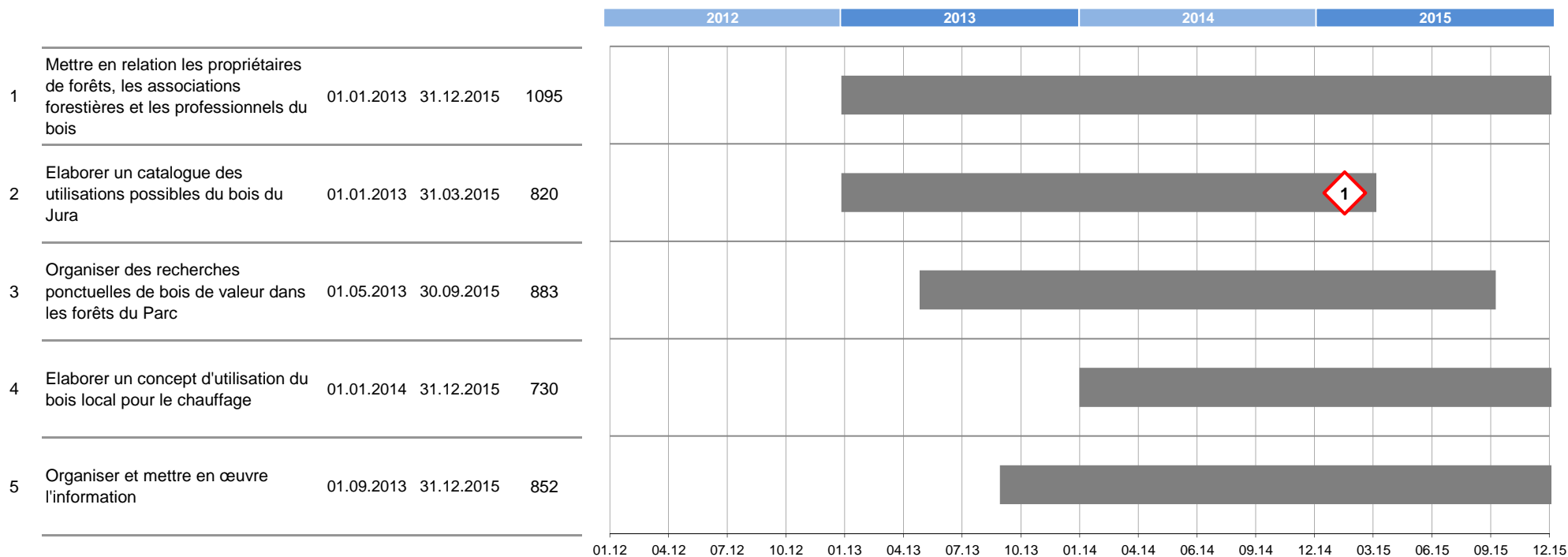
Coût total en CHF

27'820

Planification

N° Prestations

Début Fin Durée



Objectifs intermédiaires et échéances

1. Publication d'un catalogue des formes d'utilisation possible du bois du périmètre du Parc: 1er trimestre 2015

Etat d'avancement du projet

Une installation de chauffage à distance (CAD) existe aux Breuleux, au Noirmont et au Locle et une autre est à l'étude à St-Ursanne.

La labellisation du bois jurassien est en cours, une demande d'AOC "Bois du Jura" ayant été déposée par les associations suisse et française pour l'AOC Bois du Jura. Quelques artisans sont actifs dans la transformation du bois: le fabricant de guitares Célestine à St-Brais et la manufacture d'orgues Cattin à Fournet-Blancheroche (Charquemont F). En outre, une parqueterie industrielle est en activité aux Breuleux.

Etat de situation prévue à fin 2015

Le PNRD organise une information et une sensibilisation à l'utilisation du bois local dans le chauffage

Le Parc organise des recherches ponctuelles de bois de valeur dans les forêts du Parc

Un catalogue des utilisations possibles du bois du Jura est réalisé

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
27'820										
Confédération «Parcs»			3'500.0	31.1	4'000.0	43.0	3'150.0	43.4	10'650.0	38.3
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»			1'650.0	14.6	2'000.0	21.5	2'000.0	27.6	5'650.0	20.3
<i>JU (53%)</i>	0.0		874.5		1'060.0		1'060.0		2'994.5	
<i>NE (47%)</i>	0.0		775.5		940.0		940.0		2'655.5	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	0.0		5'280.0	46.9	2'400.0	25.8	1'300.0	17.9	8'980.0	32.3
Prestations en nature (<15%)			200.0	1.8	200.0	2.2	200.0	2.8	600.0	2.2
Tiers			640.0	5.7	700.0	7.5	600.0	8.3	1'940.0	7.0
Total	0	0	11'270	100	9'300	100	7'250	100	27'820	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Le Canton du Jura a établi dans son plan directeur cantonal une fiche "bois-énergie" qui vise à "encourager la diversification énergétique en privilégiant les agents indigènes et renouvelables".

Importante ressource en bois dans le périmètre du PNRD

Existence d'une étude sur le potentiel d'énergie renouvelable et le taux d'autonomie estimée dans l'Arc jurassien

Prix de vente très élevé du bois de résonance et ondé

Risques potentiels

La loi du marché peut entraîner de fortes fluctuations du prix du bois

Concurrence du bois étranger souvent moins cher

Coût de la transformation sur place

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet	2.2 Développement et promotion d'un agriturismo durable		
Chef de projet	Gérard Cattin	Participants au projet	Fondation rurale interjurassienne (FRI), Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB), prestataires agritouristiques et touristiques du territoire du Parc, Association "Les Chemins du bio", Association pour le Réseau équestre des Franches-Montagnes (AREF), BeJu Tourisme rural, Jura Tourisme, Jura bernois
Suppléant du chef de projet	Viviane Froidevaux		Tourisme, Jura & Trois-Lacs
Version	30 avril 2012		

Descriptif du projet

Le projet de l'APNRD consiste à développer une offre forfaitaire de vacances à la ferme comprenant l'hébergement, la pension et diverses activités de découverte ou de loisir.

L'évolution de la politique agricole conduit les exploitants à diversifier leurs activités. A l'intérieur du périmètre du Parc du Doubs, l'agritourisme est une opportunité qui s'inscrit dans les possibilités de diversification.

Le plan de travail, mis en œuvre sur mandat par la Fondation rurale interjurassienne en collaboration avec la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, est d'ores et déjà engagé. Des prestataires ont été retenus, des offres ont été ébauchées et des prix étudiés. Il s'agira à court terme d'éditer un catalogue, de promouvoir et de commercialiser les prestations. Le prolongement de la démarche se fera dans la perspective du développement avec le Parc Chasseral d'une part et d'autre part avec le Pays Horloger afin de disposer d'une offre transfrontalière.

Caractère exemplaire Organisation d'une offre transfrontalière d'agritourisme, qui confère un caractère inédit au projet

Importance du projet pour le parc Le secteur agricole revêt une grande importance pour le Parc. L'agritourisme contribue à augmenter la valeur ajoutée créée dans le territoire, à créer ou compléter des places de travail, à enrichir l'offre touristique et à mieux faire connaître le monde agricole auprès des hôtes du Parc

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3			4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

Indicateurs d'effets

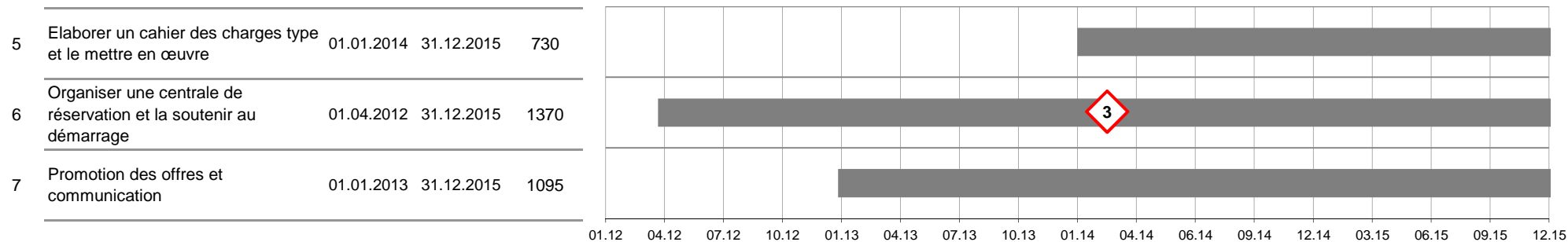
1	Visibilité accrue de l'agritourisme à l'intérieur et depuis l'extérieur du Parc	1	Documentation et supports de promotion / Nombre de nuités en hausse
2	Mise en réseau des prestataires agritouristiques	2	Nombre et genre de prestations agritouristiques dans le Parc
3	La collaboration entre prestataires suisses et français du territoire des deux Parcs concernés est effective	3	Catalogue des offres transfrontalières
4	Cohabitation améliorée entre touristes et agriculteurs	4	Enquête auprès des prestataires et des autorités Documents d'information disponibles pour les visiteurs

N° Prestations

Indicateurs de prestations

Coût

1	Elaborer un concept de collaboration entre le Parc et les prestataires agritouristiques	1	Projet existant	4'800
---	---	---	-----------------	-------



Objectifs intermédiaires et échéances	Etat d'avancement du projet
---------------------------------------	-----------------------------

- 1** 1: Brochure regroupant l'offre d'agritourisme au sein du PNRD: 4ème trimestre 2013
- 2** 2: Concept de signalétique réalisé: 1er trimestre 2013
- 3** 3. Centrale de réservation en activité: 2ème trimestre 2014

La Fondation rurale interjurassienne (FRI) a développé un concept d'agritourisme (concept Marguerite) qui est applicable sur le périmètre du PNRD. Il a été lancé en juin 2011.
Le développement des offres est en cours d'élaboration.

Etat de situation prévue à fin 2015

Une offre structurée est cataloguée, promue et commercialisée y compris sur l'espace transfrontalier
Un cahier des charges type est établi pour le développement de l'agritourisme
Une charte du bon accueil est adoptée par les prestataires labellisés "Parc du Doubs"

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
77'500										
Confédération «Parcs»	9'000.0	48.4	13'000.0	44.6	7'200.0	47.2	6'750.0	46.6	35'950.0	46.4
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	1'900.0	10.2	7'750.0	26.6	3'750.0	24.6	4'000.0	27.6	17'400.0	22.5
<i>JU (69%)</i>	1'311.0		5'347.5		2'587.5		2'760.0		12'006.0	
<i>NE (31%)</i>	589.0		2'402.5		1'162.5		1'240.0		5'394.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	4'200.0	22.6	6'100.0	20.9	2'800.0	18.4	2'500.0	17.2	15'600.0	20.1
Prestations en nature (<15%)	400.0	2.2	200.0	0.7	200.0	1.3	200.0	1.4	1'000.0	1.3
Tiers	3'100.0	16.7	2'100.0	7.2	1'300.0	8.5	1'050.0	7.2	7'550.0	9.7
Total	18'600	100	29'150	100	15'250	100	14'500	100	77'500	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Fédération des partenaires d'agritourisme dans l'association BeJu Tourisme rural pour le Jura et le Jura bernois
 Forte implication de la FRI
 Recherche d'un besoin de diversification des agriculteurs

Risques potentiels

Individualisme et charge de travail des agriculteurs
 Cohabitation parfois difficile entre tourisme et agriculture

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet	2.3 Transformation, promotion et commercialisation des matières premières du secteur primaire		
Chef de projet	Gérard Cattin	Participants au projet	Association Fromages de St-Ursanne, Fondation rurale interjurassienne (FRI), Association des paysannes jurassiennes (APJ), Union des paysannes neuchâteloises (UPN), Union des paysannes du Jura bernois (APJB), Chambre jurassienne d'agriculture (CJA), Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB), Fourchette verte
Suppléant du chef de projet	Viviane Froidevaux		
Version	30 avril 2012		

Descriptif du projet

Ce projet vise à soutenir une gamme de produits labellisés "Parc du Doubs" et à organiser son écoulement; le Parc désire également soutenir l'élaboration d'un nouveau fromage dans le Clos-du-Doubs et encourage le projet de création d'une nouvelle fromagerie à cet effet. Il continuera de même à organiser un brunch santé annuel.

La quantité de matières premières du secteur agricole transformées dans la région doit augmenter. Par exemple, seul 22% du lait est commercialisé après transformation sur place alors que la proportion atteint plus de 50% dans le reste de la Suisse.

L'APNRD collabore avec le Parc Chasseral en vue d'organiser la labellisation et de promouvoir la commercialisation des produits du terroir. Un groupe de travail constitué avec la Fondation rurale interjurassienne pour mettre en place une stratégie commune de communication est en voie d'élaboration.

Des actions seront mises en œuvre pour développer des points de vente dans les endroits de grande fréquentation touristique (Saut-du-Doubs, Etang de la Gruère, Saint-Ursanne - où le dossier est conduit dans le cadre du projet Enjoy). Une étude sera également entreprise en vue d'augmenter l'offre sur le marché hebdomadaire de La Chaux-de-Fonds.

Le Parc du Doubs participe au projet de recherche d'un nouveau fromage dont le porteur de projet est l'Association Fromages de St-Ursanne. Il continuera par ailleurs d'organiser son brunch santé devenu traditionnel. Celui-ci est itinérant (Jura-Berne-Neuchâtel) et se déroulera au Locle en 2012.

Caractère exemplaire

Il n'existe aucune fromagerie de démonstration dans le Parc et l'idée est portée par un groupe d'agriculteurs désireux d'utiliser leur propre lait. Le brunch santé est un évènement unique en son genre.

Importance du projet pour le parc

Développement de la transformation de matière première locale; reconnaissance et valorisation des spécificités régionales; développement du sentiment d'appartenance à la région par des biens produits équitablement et durablement.

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

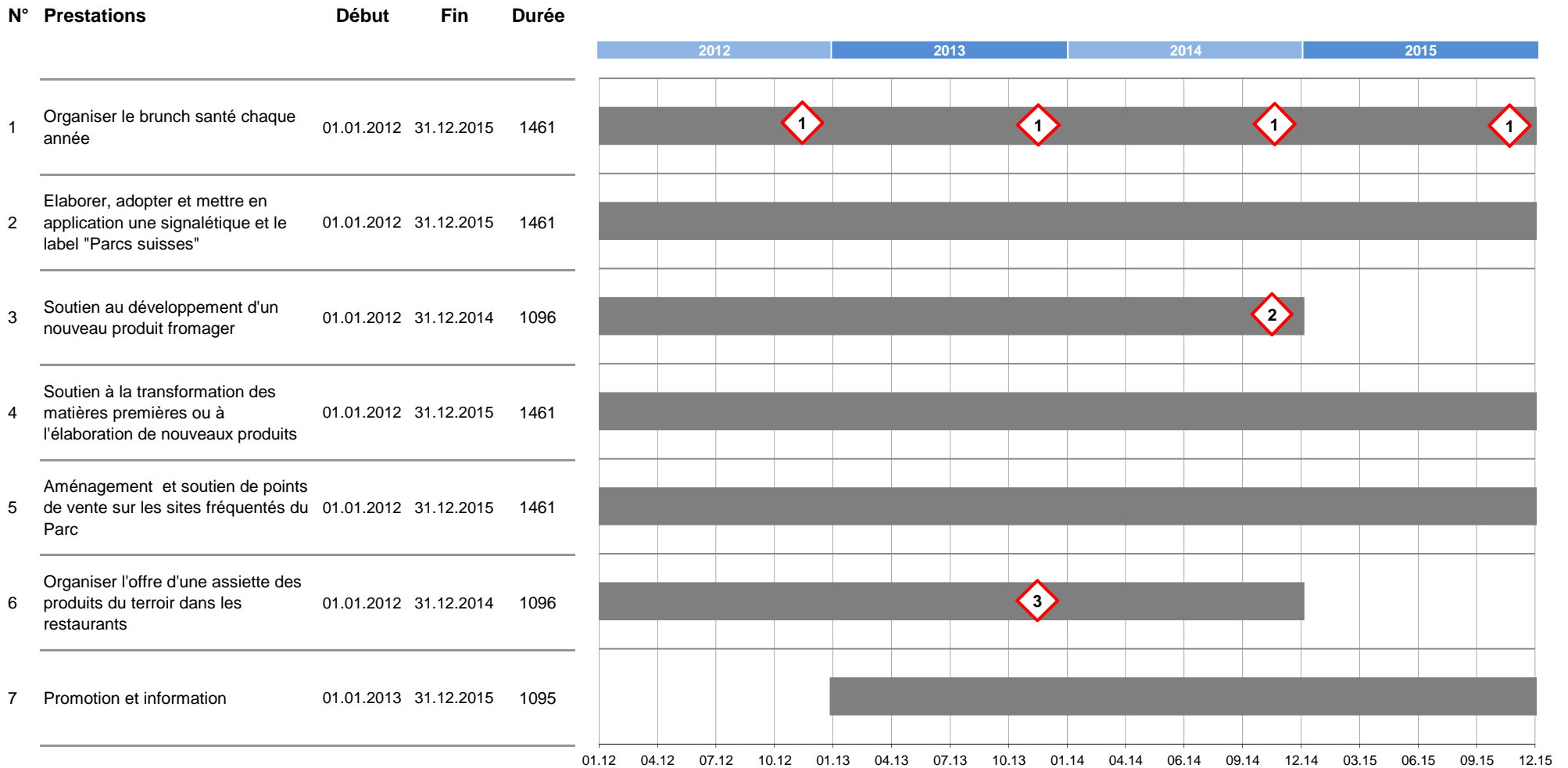
Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3			4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus**Indicateurs d'effets**

1	Mise en valeur de la production laitière issue du parc	1	Augmentation du pourcentage de lait transformé sur place
2	Mise en réseau d'une chaîne de valorisation du producteur au consommateur	2	Contacts effectifs entre les différents partenaires
3	Augmentation du nombre de produits dans les points de vente	3	Nombre de produits issus du périmètre du Parc
4	Distribution de produits labellisés et augmentation de la visibilité des prestataires	4	Obtention du label "Parcs suisses" et signalétique mise en place

Planification



Objectifs intermédiaires et échéances

1. Un brunch santé est organisé chaque année: 4ème trimestre 2012-2015
2. Un produit fromager issu de l'Association Fromages de St-Ursanne est commercialisé: 4ème trimestre 2014
3. Des restaurants proposent une assiette du terroir: 4ème trimestre 2013

Etat d'avancement du projet

L'Association Fromages de St-Ursanne a été créée en 2011.
La FRI travaille sur un concept de valorisation des produits du terroir et de leurs producteurs pour les Parcs Chasseral et du Doubs.
Un cabinet travaille déjà sur la signalétique des producteurs et des produits
Il existe des labels sur le territoire du PNRD (Spécialité du Canton du Jura, Jura bernois produits du terroir, Neuchâtel - Produit du terroir).
Le brunch santé est déjà organisé depuis six ans.

Etat de situation prévue à fin 2015

Un nouveau produit fromager existe
Les points de vente des produits locaux dans le périmètre du Parc sont opérationnels
Des produits ont obtenu le label "Parcs suisses"
Le brunch santé a lieu chaque année
Les producteurs seront reconnaissables

Plan financier

Coût total en CHF 122'150	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Confédération «Parcs»	22'500.0	47.9	16'000.0	45.3	9'700.0	45.2	9'000.0	48.9	57'200.0	46.8
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	6'700.0	14.3	9'200.0	26.1	5'000.0	23.3	4'700.0	25.5	25'600.0	21.0
<i>JU (62%)</i>	4'154.0		5'704.0		3'100.0		2'914.0		15'872.0	
<i>NE (38%)</i>	2'546.0		3'496.0		1'900.0		1'786.0		9'728.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	10'600.0	22.6	6'900.0	19.5	4'250.0	19.8	3'000.0	16.3	24'750.0	20.3
Prestations en nature (<15%)	200.0	0.4	200.0	0.6	200.0	0.9	200.0	1.1	800.0	0.7
Tiers	7'000.0	14.9	3'000.0	8.5	2'300.0	10.7	1'500.0	8.2	13'800.0	11.3
Total	47'000	100	35'300	100	21'450	100	18'400	100	122'150	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Existence de l'Association Fromages de St-Ursanne.
Intérêt des consommateurs et des distributeurs pour les produits du terroir.
La valeur ajoutée potentielle est un facteur d'intérêt pour les producteurs.

Risques potentiels

Désaccords entre partenaires
Manque d'intéressés et individualisme des prestataires
Nombre excessif de labels

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet **2.4 Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits**

Chef de projet	Gérard Cattin	Participants au projet	Jura Event, Centre Nature Les Cerlatez, Association jurassienne de tourisme pédestre (AJTP), Neuchâtel Rando, Société des Sentiers du Doubs, Association Chemin des rencontres, Offices cantonaux de l'environnement, Fondation rurale interjurassienne (FRI), Chambre jurassienne d'agriculture (CJA), Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB), Jura Tourisme, Jura bernois Tourisme, Tourisme neuchâtelois, Jura & Trois-Lacs
Suppléant du chef de projet	Viviane Froidevaux		
Version	30 avril 2012		

Descriptif du projet

Création et promotion d'offres touristiques variées propres au PNRD (pédestres, cyclotouristiques, VTT, équestres, etc). Développement d'une structure de commercialisation de ces produits

Une offre de tourisme pédestre reliera Les Brenets à Saint-Ursanne en 4 jours. Elle sera mise sur le marché au printemps 2012 et comprend un guide du voyageur. Son développement intégrera l'hébergement, la demi-pension et le transport des bagages.

Le projet "Temps mieux il pleut" sera construit et mis en oeuvre afin d'offrir une alternative aux visiteurs en cas de mauvais temps

Deux autres projets transfrontaliers sont intégrés dans cette fiche: le "Chemin des Rencontres", itinéraire cycliste qui reliera La Chaux-de-Fonds à Pontarlier, et "Retrouvances" porté par l'Office national français des forêts qui consiste à réhabiliter les cabanes forestières ou autres constructions similaires pour les transformer en gîtes de vacances et auquel le Parc du Doubs participera. Deux immeubles sont concernés sur le territoire suisse du Parc du Doubs.

Le projet général des réseaux touristiques comprend encore deux itinéraires thématiques reliant Saint-Ursanne aux Brenets, l'un pour les VTT sur le thème de l'eau et l'autre pour les cyclo-touristes sur le thème du paysage et du patrimoine bâti. En outre, une étude sera conduite afin d'aménager un itinéraire équestre transfrontalier.

L'organisation d'une centrale de réservation fait partie des objectifs de ce projet.

Un volet du programme sera consacré à l'amélioration de la cohabitation entre les visiteurs du Parc, la nature et les agriculteurs notamment. Il visera à aménager un "sentier du comportement" au départ des itinéraires.

Le Parc est également intégré dans un projet franco-suisse visant à créer une offre forfaitaire de quatre itinéraires pédestres sur le thème des "Chemins de la contrebande" dans la Vallée du Doubs. Ces chemins feront le tour du Parc en 19 étapes en Suisse et en France, sur une longueur de 250 km. Dans le cadre de ce projet (d'un montant total de plus de 580'000 €), seule la part uniquement à charge du Parc (part de travail à réaliser par la structure du Parc du Doubs - direction de projet) est intégrée dans cette demande, indépendamment des frais pris en charges par les autres partenaires.

Caractère exemplaire Développement d'une palette d'offres de mobilité douce transfrontalières

Importance du projet pour le parc Permet de pallier à l'absence d'une offre touristique structurée et transfrontalière et de la commercialiser. Augmentation des contacts des populations suisse et française et augmentation des possibilités de randonner par l'augmentation des points de passage du Doubs.

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3			4.1	4.2	4.3			

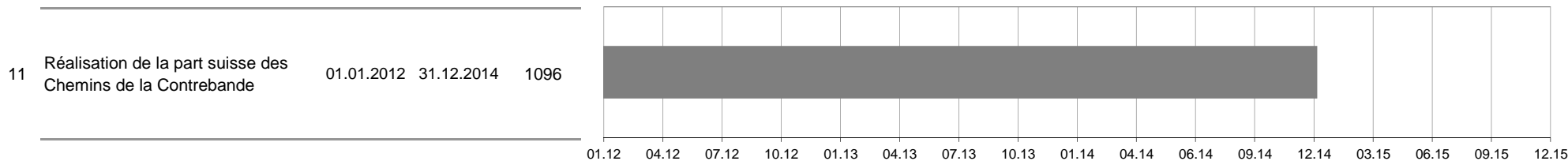
N° Effets attendus		Indicateurs d'effets	
1	Visibilité accrue du Parc et de la région dans l'offre touristique concurrentielle de mobilité douce	1	Augmentation de la quantité et de la qualité de l'offre
2	Existence d'une offre touristique propre au Parc	2	Nombre d'offres forfaitaires proposées
3	Augmentation de la mobilité transfrontalière sur les itinéraires de mobilité douce	3	Pointages ponctuels des utilisateurs sur les sentiers à thème
4	Atténuation des conflits entre promeneurs (locaux et/ou touristes) et propriétaires privés des terrains (notamment les agriculteurs)	4	Les enquêtes auprès des prestataires et de leurs hôtes relatent une amélioration des relations

N° Prestations		Indicateurs de prestations		Coût
1	Définir un concept précis d'application du "sentier du comportement", réalisation d'un projet pilote et évaluation	1	Concept disponible et projet pilote mené à bien et évalué	12'500
2	Création des prestations pour le "Temps mieux, il pleut!", élaboration des supports de promotion et de communication, mise en œuvre du produit	2	Offre cataloguée	8'500
3	Intégrer le Chemin des douaniers (VTT) dans l'offre du Parc	3	Carte disponible, offre cataloguée	5'000
4	Chemin des Rencontres: définir le tracé, organiser le montage financier, élaborer le projet et le soumettre aux autorités suisse et françaises	4	Dossier Interreg déposé auprès du secrétariat conjoint	9'500
5	Création et soutien d'une centrale de réservation pour la commercialisation des offres	5	Centrale de réservation en activité	14'000
6	Elaborer, réaliser, promouvoir et commercialiser un itinéraire thématique entre Saint-Ursanne et Les Brenets pour le VTT	6	Offre cataloguée	10'000
7	Elaborer, réaliser, promouvoir et commercialiser un itinéraire thématique entre Saint-Ursanne et Les Brenets pour les cyclotouristes	7	Offre cataloguée	8'000
8	Organiser les prestations, promouvoir et commercialiser un itinéraire pédestre le long du Doubs entre Les Brenets et Saint-Ursanne	8	Offre cataloguée	7'500

9	Faire une étude de faisabilité pour le projet Retrouvances et le cas échéant une étude de détail	9	Etude de faisabilité réalisée	14'000
10	Etudier un itinéraire équestre transfrontalier	10	Etude disponible	2'150
11	Réalisation de la part suisse des Chemins de la Contrebande	11	Chemins existants et liaisons avec la partie française réalisées	15'000
Coût total en CHF				106'150

Planification

N°	Prestations	Début	Fin	Durée	2012												2013												2014												2015											
1	Définir un concept précis d'application du "sentier du comportement", réalisation d'un projet pilote et évaluation	01.01.2012	31.12.2015	1461																																																
2	Création des prestations pour le "Temps mieux, il pleut!", élaboration des supports de promotion et de communication, mise en œuvre du produit	01.01.2013	31.12.2014	730																																																
3	Intégrer le Chemin des douaniers (VTT) dans l'offre du Parc	01.01.2013	31.12.2015	1095																																																



Objectifs intermédiaires et échéances

Etat d'avancement du projet

1. Projet pilote du "sentier du comportement" réalisé: 4ème trimestre 2013
2. La centrale de réservation est opérationnelle: 1er trimestre 2014
3. L'étude de faisabilité du projet Retrouvances est réalisée: 2ème trimestre 2013

Un groupe de travail comprenant des représentants des associations de randonneurs et des office du tourisme coordonne le projet.
 Temps mieux, il pleut!: un avant-projet a été élaboré par le bureau Jura Event.
 Chemin des rencontres: deux associations portent le projet côtés suisse et français.
 Les avant-projets des itinéraires thématiques vélo et VTT sont établis.

Etat de situation prévue à fin 2015

L'offre des chemins de la contrebande existe et est commercialisée
 Le concept de "sentier du comportement" a été testé par un projet pilote
 Temps mieux, il pleut!: une offre cataloguée existe
 Des prestations sont labellisées
 La promotion de ces produits est effective et une centrale de réservation est organisée

Plan financier

Coût total en CHF 106'150	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Confédération «Parcs»	14'200.0	47.1	12'100.0	41.7	12'100.0	41.7	8'000.0	44.4	46'400	43.7
Confédération «Autres»		0.0		0.0		0.0			0	0.0
Cantons «Parcs»	7'000.0	23.2	8'700.0	30.0	8'700.0	30.0	5'000.0	27.8	29'400.0	27.7
<i>JU (50%)</i>	3'500.0		4'350.0		4'350.0		2'500.0		14'700.0	
<i>NE (50%)</i>	3'500.0		4'350.0		4'350.0		2'500.0		14'700.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	6'750.0	22.4	6'000.0	20.7	6'000.0	20.7	3'300.0	18.3	22'050.0	20.8
Prestations en nature (<15%)	1'000.0	3.3	1'000.0	3.4	1'000.0	3.4	200.0	1.1	3'200.0	3.0
Tiers	1'200.0	4.0	1'200.0	4.1	1'200.0	4.1	1'500.0	8.3	5'100.0	4.8
Total	30'150	100	29'000	100	29'000	100	18'000	100	106'150	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Potentiel existant (nombreux sentiers et chemins balisés et entretenus)
Nécessité actuelle d'organiser l'offre touristique
Intérêt grandissant pour les séjours verts et la mobilité douce

Risques potentiels

Complexité administrative Suisse-France pour les points de passage sur le Doubs
Absence d'accords avec les propriétaires fonciers

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet	2.5 Transports, mobilité douce, gestion et information des visiteurs		
Chef de projet	Gérard Cattin	Participants au projet	TRN, CJ, CarPostal, Enjoy Switzerland - "St-Ursanne/Clos-du-Doubs", Services cantonaux concernés; villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle Pays Horloger
Suppléant du chef de projet	Viviane Froidevaux		
Version	30 avril 2012		

Descriptif du projet

Ce projet vise à améliorer l'offre de transports en commun à différents niveaux afin d'augmenter l'attractivité du Parc. Le Parc testera aussi des véhicules électriques sur des circuits déterminés. Le statut des villes-portes sera étudié, ainsi que la mise en valeur des sites originaux.

En matière de transports publics, les actions auront pour cadre la liaison entre Saint-Ursanne et Saignelégier par Soubey, la desserte de Biaufond et le maintien de l'offre de transport existante.

Le Parc du Doubs participe à l'expérimentation du véhicule électrique solaire "Magic Turtle" développé par la HE Arc. Des circuits d'évaluation seront proposés à Saint-Ursanne, aux Brenets et à Saignelégier.

L'APNRD portera une attention à la sécurité des cyclistes en dressant l'inventaire des points noirs en vue de leur élimination et proposera le développement de pistes cyclables.

Des sites originaux ont été retenus pour y implanter des panneaux d'information et procéder à leur valorisation.

Le statut des villes-portes et des sites importants du Parc seront mis à l'étude. Il s'agit des deux grandes villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, du Saut du Doubs, de l'étang de la Gruère et de Saint-Ursanne.

Caractère exemplaire Volonté du Parc de maintenir les transports en commun existants et de soutenir la mobilité douce. Création d'un concept de villes-portes.

Importance du projet pour le parc Engagement du Parc dans la promotion de la mobilité douce et développement de partenariats avec les villes-portes

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3			4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

Indicateurs d'effets

1	Augmentation des transports de vélos dans les transports en commun	1	Nombre de vélos transportés dans les trains et les bus
2	Augmentation du co-voiturage et réduction du trafic frontalier	2	Baisse du nombre de véhicules dans le trafic frontalier
3	Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sont associées étroitement au PNRD	3	Des conventions sont signées
4	Amélioration de la sécurité des cyclistes	4	Nombre d'actions réalisées pour améliorer la sécurité sur la route
5	Maintien des lignes de transports en commun existantes	5	Inventaire du réseau

N° Prestations		Indicateurs de prestations		Coût
1	Soutien de la ligne CarPostal La Chaux-de-Fonds - Biaufond	1	Convention signée	7'400
2	Négociation des prix du transport des vélos dans les transports en commun	2	Nombre de conventions signées	10'500
3	Soutien au co-voiturage	3	Etude réalisée et campagne d'information effectuée	7'000
4	Participation à l'expérimentation du véhicule Magic Turtle	4	Rapport de résultat	13'900
5	Lobbying pour le maintien des lignes de transports en commun	5	Nombre de contacts pris et montant alloué	11'900
6	Etudier la sécurité des cyclistes et proposer des améliorations	6	Etude et plan d'action disponibles	8'170
7	Définition d'un concept de ville-porte et préparation de la mise en œuvre	7	Concept défini et accepté	25'000
8	Définition d'un concept de mise en valeur des sites originaux	8	Concept défini et accepté	25'100
Coût total en CHF				108'970

Planification

N° Prestations **Début** **Fin** **Durée**



Objectifs intermédiaires et échéances

1. Campagne d'information en faveur du co-voiturage: 2ème trimestre 2015
2. Rapport sur la sécurité des cyclistes dans le Parc: 1er trimestre 2014
3. Le concept de ville-porte est accepté par les communes: 4ème trimestre 2013

Etat d'avancement du projet

Depuis plusieurs années, l'APNRD participe au projet proposant la gratuité du transport des vélos sur deux lignes TRN dans les Montagnes neuchâteloises, et à celui permettant de maintenir la ligne Car Postal La Chaux-de-Fonds - Biaufond. Le projet Magic Turtle (tricycle électrique) a été présenté en novembre 2010 à l'APNRD ainsi qu'à d'autres partenaires potentiels (notamment Enjoy witzerland - "St-ursanne/Clos-du-Doubs"; voir sous <http://www.iland.solar.com>, rubrique produits).

Etat de situation prévue à fin 2015

L'offre de transports en commun est maintenue, voire développée

Le statut de ville-porte est défini et peut être mis en oeuvre

Une signalétique aux entrées du Parc est appliquée

Des sites originaux sont mis en valeur

Le transport des vélos dans les transports en commun à prix compétitif est organisé

Soutien du Parc aux lignes CarPostal La Chaux-de-Fonds - Biaufond, Tramelan - Goumois ainsi que St-Ursanne - Saignelégier (via Soubey).

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
108'970										
Confédération «Parcs»	11'450.0	43.7	13'500.0	45.7	15'500.0	48.9	9'500.0	44.2	49'950	45.8
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	3'720.0	14.2	7'250.0	24.5	7'000.0	22.1	6'000.0	27.9	23'970.0	22.0
<i>JU (49%)</i>	1'822.8		3'552.5		3'430.0		2'940.0		11'745.3	
<i>NE (51%)</i>	1'897.2		3'697.5		3'570.0		3'060.0		12'224.7	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	6'600.0	25.2	5'680.0	19.2	6'000.0	18.9	3'500.0	16.3	21'780.0	20.0
Prestations en nature (<15%)	1'430.0	5.5	300.0	1.0	300.0	0.9	500.0	2.3	2'530.0	2.3
Tiers	3'000.0	11.5	2'840.0	9.6	2'900.0	9.1	2'000.0	9.3	10'740.0	9.9
Total	26'200	100	29'570	100	31'700	100	21'500	100	108'970	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Existence du réseau de transports en commun.
 Attentes de la population et des prestataires en matière de transports publics
 Les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle souhaitent jouer un rôle actif dans la dynamique du Parc.
 St-Ursanne, Les Brenets et La Gruère font partie du Parc et en sont des endroits-clés très touristiques.

Risques potentiels

Charges financières pour les cantons et les communes (transports en commun).
 Complexité administrative intercantonale et internationale.
 Mauvaise conjoncture économique.

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet **2.6 Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs**

Chef de projet Gérard Cattin
Suppléant du chef de projet Viviane Froidevaux

Participants au projet Communes, propriétaires
Gastro Jura, Gastro Neuchâtel
Jura Tourisme, Tourisme neuchâtois

Version 30 avril 2012

Descriptif du projet

Ce projet vise à étudier les moyens à mettre en œuvre pour assurer le maintien des auberges du bord du Doubs.

On remarque une tendance à la disparition des auberges implantées au bord du Doubs. Le Moulin-Jeannottat (Les Pommerats-Saignelégier), l'hôtel des Deux-Clefs à Ocourt, l'auberge de la Motte (Ocourt), pour prendre quelques exemples, ont cessé leur exploitation. Eléments importants du patrimoine culturel régional, ces auberges font pourtant partie intégrante de l'attractivité du Parc du Doubs en apportant de la valeur ajoutée aux itinéraires aménagés le long de la rivière. L'APNRD se penchera sur la recherche des causes de désaffectation de ces lieux et proposera des pistes de réflexion pour apporter des améliorations à la situation.

Caractère exemplaire Mise en valeur d'un patrimoine propre au Doubs et emblématique des habitudes ancrées au sein de la population.

Importance du projet pour le parc Beaucoup de jurassiens et de neuchâtois se rendent le week-end dans les auberges du bord du Doubs et s'y identifient. Le PNRD veut les soutenir aussi bien pour leur valeur patrimoniale que comme points d'étape pour le tourisme

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3			4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

Indicateurs d'effets

1	Processus de maintien de prestations et de prestataires le long du Doubs engagé	1	Etat des lieux connu
2	Dynamique en faveur de la sauvegarde des lieux	2	Propriétaires/exploitants engagés dans le projet

N° Prestations

Indicateurs de prestations

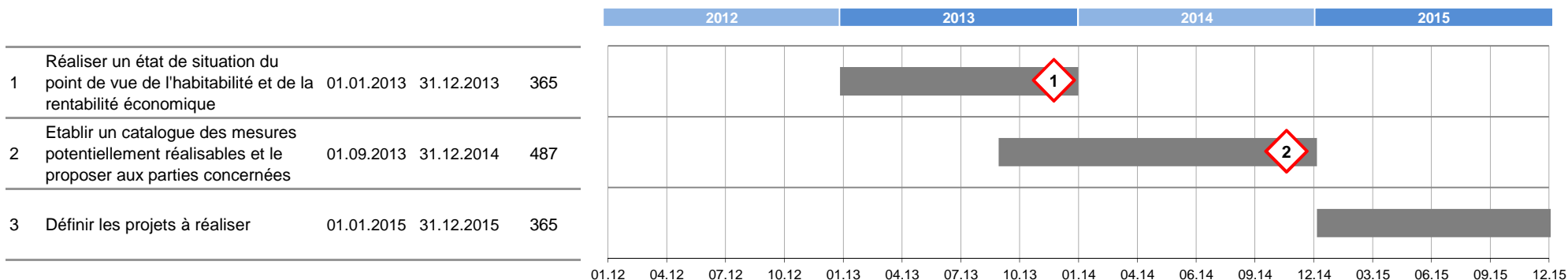
Coût

1	Réaliser un état de situation du point de vue de l'habitabilité et de la rentabilité économique	1	Rapport disponible	11'500
2	Etablir un catalogue des mesures potentiellement réalisables et le proposer aux parties concernées	2	Catalogue disponible et nombre de propriétaires/exploitants contactés	9'900
3	Définir les projets à réaliser	3	Présentation d'un plan d'actions	11'000

Coût total en CHF 32'400

Planification

N° Prestations Début Fin Durée



Objectifs intermédiaires et échéances

Etat d'avancement du projet

- 1 1: Rapport d'état de situation: 4ème trimestre 2013
- 2 2: Catalogue des mesures réalisables: 4ème trimestre 2014

L'inventaire des établissements a été dressé en 2011

Etat de situation prévue à fin 2015

Un état de situation a été dressé du point de vue de l'habitabilité des lieux, de la rentabilité des activités économiques.
 La volonté des exploitants et/ou des propriétaires d'entreprendre diverses mesures d'adaptation a été évaluée
 Une analyse des mesures tendant à augmenter l'attractivité des sites a été réalisée et des propositions sont faites

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
32'400										
Confédération «Parcs»			3'425.0	28.9	4'800.0	41.2	4'000.0	44.9	12'225	37.7
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»			2'600.0	21.9	2'750.0	23.6	2'250.0	25.3	7'600.0	23.5
<i>JU (77%)</i>	0.0		2'002.0		2'117.5		1'732.5		5'852.0	
<i>NE (23%)</i>	0.0		598.0		632.5		517.5		1'748.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)			5'000.0	42.2	3'300.0	28.3	1'800.0	20.2	10'100.0	31.2
Prestations en nature (<15%)			200.0	1.7	200.0	1.7	200.0	2.2	600.0	1.9
Tiers			625.0	5.3	600.0	5.2	650.0	7.3	1'875.0	5.8
Total	0	0	11'850	100	11'650	100	8'900	100	32'400	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Attachement de la population à ces établissements.
Intérêt pour le tourisme orienté nature et patrimoine.
Apport d'un soutien à cette problématique souvent laissée de côté.

Risques potentiels

Manque d'intérêt, de temps et de moyens de la part des propriétaires/exploitants des auberges.
Gros investissements nécessaires dans certains établissements.

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet	3.1 Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides, le cheval, les énergies renouvelables et valorisation du patrimoine régional		
Chef de projet	Gérard Cattin	Participants au projet	Ville de la Chaux-de-Fonds, entreprises électriques, Auberge de Maison-Monsieur, Centre Nature Les Cerlatez, associations de protection de la nature et de protection du patrimoine, syndicat chevalin de la race des Franches-Montagnes, Bois du Petit Château, ISSKA, Chambre jurassienne d'agriculture, Commission Filière cheval
Suppléant du chef de projet	Viviane Froidevaux		
Version	30 avril 2012		

Descriptif du projet

Ce projet vise à étudier l'aménagement de lieux consacrés à des thèmes emblématiques du Parc, qui serviront à informer et sensibiliser la population et les visiteurs et à valoriser les savoir-faire.

Il consiste également à mettre en valeur les vestiges des activités exercées autrefois le long du Doubs telles que les anciennes verreries et les moulins.

Les centres d'interprétation sont destinés à mettre en valeur les originalités du Parc, ses valeurs et ses symboles. Six thèmes ont été retenus: le Doubs et l'eau, le temps et le génie horloger, le cheval des Franches-Montagnes, la faune régionale, la flore et les zones humides ainsi que les énergies renouvelables. Ce projet s'étendra sur plusieurs années et sera évolutif en fonction des ressources disponibles. Les différents projets de centres seront coordonnés avec les acteurs porteurs de projets, d'idées ou d'expériences dans leurs domaines de compétence.

Un centre d'interprétation est défini comme un lieu interactif où le passé aide à comprendre le présent et à envisager le futur. A l'inverse d'un musée, où l'objet est exposé pour sa valeur intrinsèque, l'objet devient un élément d'apprentissage et un lien sur d'autres connaissances. Ces centres seront constitués d'un noyau avec un site d'implantation, et rayonneront ensuite dans tout le territoire du Parc par des événements, des sorties, des animations, etc. Il faudra désigner les lieux d'implantation des centres en utilisant autant que faire se peut les structures existantes et en ayant à l'esprit qu'ils constitueront le noyau d'un réseau. Enfin, il conviendra de leur donner une identité commune. Ils seront ouverts à la population du Parc et ils seront partie intégrante d'un réseau d'éducation à l'environnement pour les écoles du Parc et d'ailleurs. Les visiteurs pourront découvrir et comprendre en intérieur et en extérieur les valeurs et les particularités de la région. Ce sont des espaces restreints installés en règle générale dans des bâtiments existants. Ils serviront de points de départ à des actions menées sur l'ensemble du territoire du Parc.

Ce projet vise également à mettre en valeur le patrimoine culturel historique du Parc, à savoir les anciens moulins, verreries et scierie du bord du Doubs, patrimoine industriel lié directement à l'utilisation de la force de l'eau et des ressources naturelles locales. Ces activités exercées jadis en utilisant l'eau comme vecteur d'énergie seront implicitement intégrées au projet de centre d'interprétation du Doubs.

Caractère exemplaire Le concept de centre d'interprétation, importé du Québec, est peu connu en Suisse et par cette démarche, le Parc agit en tant que pionnier en la matière.

Importance du projet pour le parc Projet qui permet de mettre en valeur les caractéristiques principales du Parc et qui met en lien les différents partenaires concernés de part et d'autre de la frontière. Tout en jouant un rôle fédérateur, il permet d'améliorer l'offre touristique ainsi que la connaissance du patrimoine, de la culture et du savoir-faire par la population résidente.

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

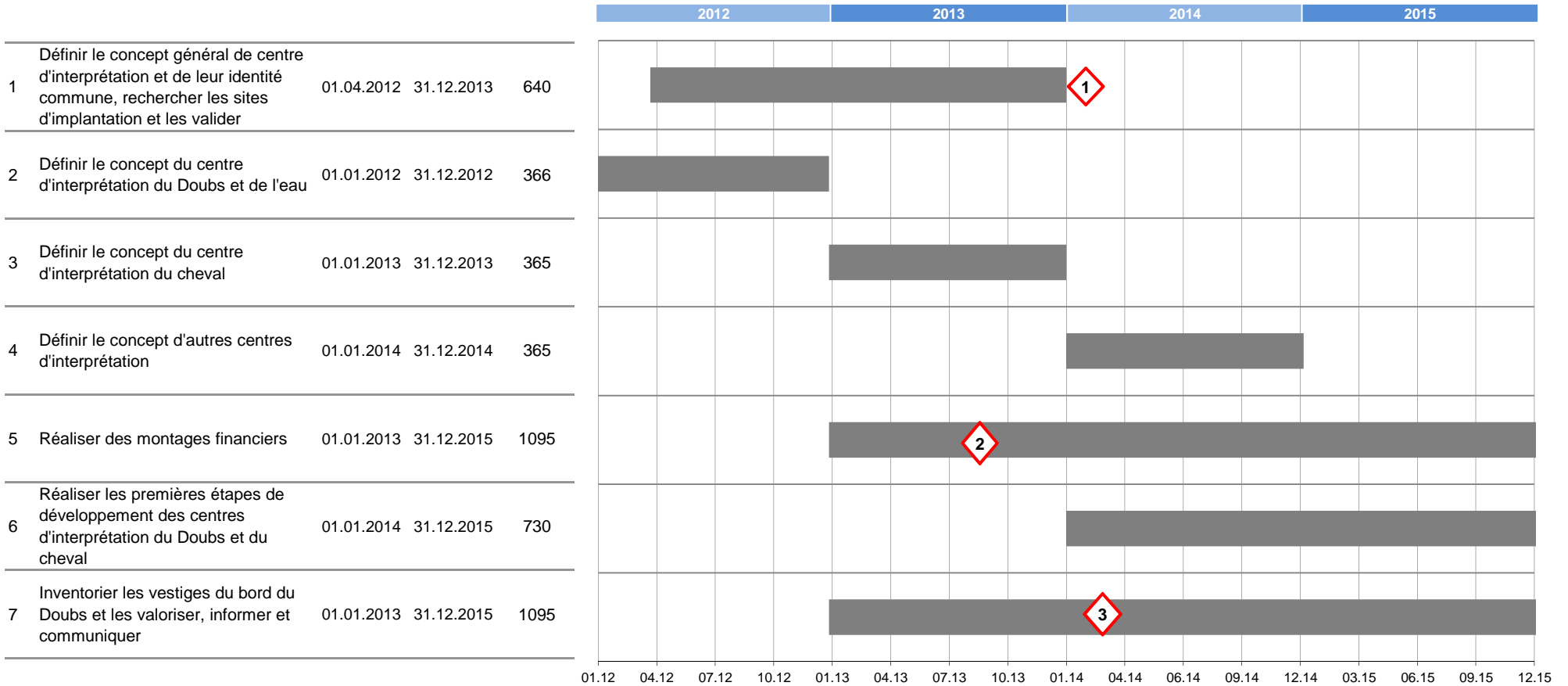
Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3		4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus		Indicateurs d'effets	
1	Les symboles du Parc sont définis	1	Le concept général de centre d'interprétation est avalisé
2	Les lieux d'implantation sont connus	2	Lieux définis et validés
3	Mise en valeur des vestiges du bords du Doubs	3	Inventaire et documents d'information disponibles

N° Prestations		Indicateurs de prestations		Coût
1	Définir le concept général de centre d'interprétation et de leur identité commune, rechercher les sites d'implantation et les valider	1	Sites d'implantation connus et concept général avalisé	25'000
2	Définir le concept du centre d'interprétation du Doubs et de l'eau	2	Concept validé	25'000
3	Définir le concept du centre d'interprétation du cheval	3	Concept validé	17'500
4	Définir le concept d'autres centres d'interprétation	4	Concepts validés	17'500
5	Réaliser des montages financiers	5	Montages financiers disponibles	19'500
6	Réaliser les premières étapes de développement des centres d'interprétation du Doubs et du cheval	6	Premiers aménagements effectués	19'500
7	Inventorier les vestiges du bord du Doubs et les valoriser, informer et communiquer	7	Inventaire disponible sous forme de brochure; projet de valorisation connu	14'320
Coût total en CHF				138'320

Planification

N° Prestations **Début** **Fin** **Durée**



Objectifs intermédiaires et échéances

- 1: Les sites d'implantation sont connus: 1er trimestre 2014
- 2: Montage financier du centre du Doubs réalisé: 3ème trimestre 2013
- 3: Inventaire des vestiges disponible: 1er trimestre 2014

Etat d'avancement du projet

Des propositions quant à leurs lieux d'implantation des centres d'interprétation ont déjà été émises.
Des contacts en vue d'établir des partenariats pour le centre d'interprétation du Doubs ont eu lieu en 2011 et 2012.
Le GHETE dispose d'une abondante information sous forme de revues ou de publications sur le patrimoine industriel des rives du Doubs.

Etat de situation prévue à fin 2015

Le concept des centres d'interprétations est défini
Les lieux d'implantation et l'organisation de base est définie
Les financements sont connus

Plan financier

Coût total en CHF 138'320	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
Confédération «Parcs»	18'200.0	49.1	18'500.0	45.2	15'000.0	45.1	13'000.0	48.0	64'700	46.8
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	4'800.0	12.9	8'400.0	20.5	8'000.0	24.1	6'000.0	22.2	27'200.0	19.7
<i>JU (52%)</i>	2'496.0		4'368.0		4'160.0		3'120.0		14'144.0	
<i>NE (48%)</i>	2'304.0		4'032.0		3'840.0		2'880.0		13'056.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	8'600.0	23.2	10'950.0	26.8	8'500.0	25.6	6'000.0	22.2	34'050.0	24.6
Prestations en nature (<15%)	3'000.0	8.1	550.0	1.3	550.0	1.7	300.0	1.1	4'400.0	3.2
Tiers	2'500.0	6.7	2'500.0	6.1	1'200.0	3.6	1'770.0	6.5	7'970.0	5.8
Total	37'100	100	40'900	100	33'250	100	27'070	100	138'320	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Caractère inédit du concept de centre d'interprétation et forte identification aux thèmes proposés.
Intérêt de partenaires pour certains projets.
Projets porteurs pour les milieux touristiques, scientifiques et pédagogiques de la région.
Des associations actives dans le maintien de la mémoire du Doubs existent.

Risques potentiels

Projets très conséquents et coûteux à mettre en œuvre.
Aménagements de bâtiments dans des zones sensibles et/ou protégées.

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet

3.2 Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc

Chef de projet

Gérard Cattin

Participants au projet

Centre Nature Les Cerlatez, Parc régional Chasseral, ISSKA, Offices du tourisme, Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds

Suppléant du chef de projet

Viviane Froidevaux

France: Pays Horloger

Version

30 avril 2012

Descriptif du projet

Cette fiche vise à organiser la sensibilisation et l'éducation à l'environnement au niveau du Parc. L'information sera orientée particulièrement sur l'eau et son circuit. La fiche précise également la forme retenue pour dispenser une formation générale aux prestataires de services en contact avec les visiteurs du Parc.

L'offre du Parc en matière de sensibilisation à l'environnement reposera sur le partenariat avec les prestataires existants. L'APNRD définira ses besoins et chargera, sur mandats, les prestataires d'y répondre. Ainsi, le Centre nature des Cerlatez, le Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie ont été approchés en vue de convenir d'une convention et d'un contrat de prestations. Le thème de base de la sensibilisation, destiné avant tout aux classes d'écoles du Parc, sera construit à partir de l'eau, élément essentiel du paysage karstique du Parc.

Un événement de sensibilisation à l'environnement sera organisé chaque année à l'occasion de la fête de la nature qui se déroule en mai.

Cette fiche de projets comprend aussi la mise en place d'une formation pour les prestataires touristiques, appelée Gens du Pays. Elle est centrée sur la connaissance du Parc, ses spécificités, son offre, sa nature, ses produits. Un premier volet sera inauguré en 2012 avec une offre de formation élaborée en commun par l'APNRD et le Pays Horloger, dans le cadre des Ateliers du tourisme, ouverte tant aux prestataires suisses que français. Il comprend deux circuits découverte - l'un du côté de La Chaux-de-Fonds, l'autre de Saint-Ursanne -, des cours d'anglais et d'allemand axés sur le tourisme, sur la gestion des offres touristiques adressées aux enfants, sur l'utilisation des réseaux sociaux, ainsi qu'un colloque sur les opportunités et contraintes de la frontière.

Caractère exemplaire Partenariats développés pour organiser l'offre de sensibilisation à l'environnement, afin de ne pas concurrencer l'offre existante.
Les prestataires touristiques deviennent des ambassadeurs du Parc.

Importance du projet pour le parc Implication des prestataires touristiques dans le développement du projet par une formation sur les particularités du Parc. Meilleures connaissances de l'importance de l'eau dans le territoire du Parc (nature, consommation, économie).

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4			2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

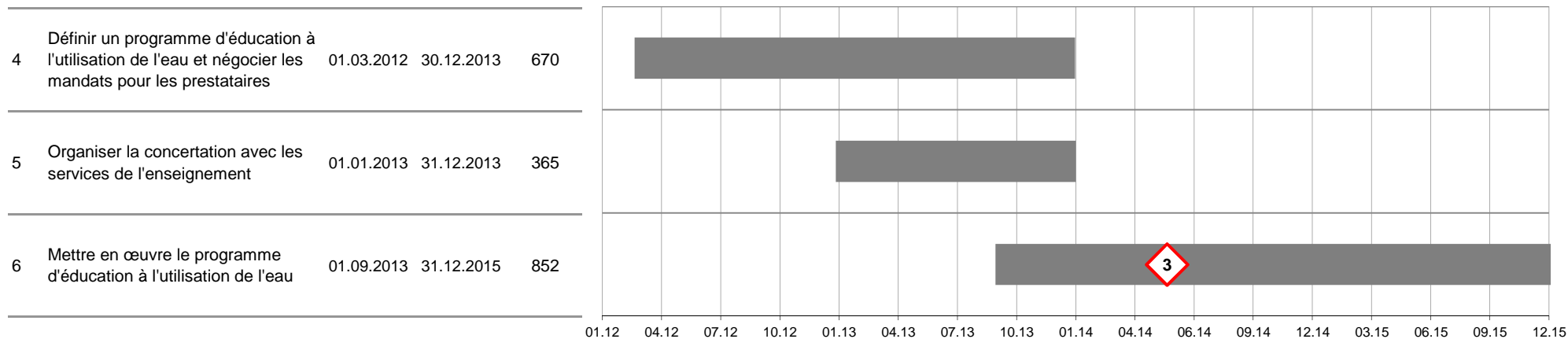
Indicateurs d'effets

1	Prise de conscience des enfants de l'importance de l'eau et de son utilisation rationnelle	1	Nombre d'enfants ayant participé à des leçons ou des sorties sur le terrain sur le thème de l'eau
2	Amélioration de la qualité de l'accueil et des informations données sur les particularités de la région	2	Questionnaire auprès des visiteurs du Parc
3	Meilleures connaissances des prestataires sur le Parc du Doubs	3	Questionnaire auprès des prestataires et participants aux cours

N° Prestations		Indicateurs de prestations		Coût
1	Organiser la Fête de la nature	1	Programme et bilan de la manifestation	18'000
2	Organiser des Ateliers du tourisme	2	Programme des cours et bilan	12'000
3	Définir et mettre en œuvre la formation Gens du Pays en collaboration avec le Parc Chasseral et le Pays Horloger	3	Concept validé et cours organisés	60'000
4	Définir un programme d'éducation à l'utilisation de l'eau et négocier les mandats pour les prestataires	4	Programme de sensibilisation validé	20'000
5	Organiser la concertation avec les services de l'enseignement	5	Conventions établies	5'000
6	Mettre en œuvre le programme d'éducation à l'utilisation de l'eau	6	Nombre d'interventions dans les écoles	31'325
Coût total en CHF				146'325

Planification

N° Prestations	Début	Fin	Durée	2012				2013				2014				2015			
				1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1 Organiser la Fête de la nature	01.01.2012	31.12.2015	1461	1				1				1				1			
2 Organiser des Ateliers du tourisme	01.01.2012	31.12.2013	731	1	2	3	4												
3 Définir et mettre en œuvre la formation Gens du Pays en collaboration avec le Parc Chasseral et le Pays Horloger	01.03.2013	31.12.2015	1036									2							



Objectifs intermédiaires et échéances

- 1: Fête de la nature: 2ème trimestre de chaque année
- 2: Première formation Gens du Pays: 1er trimestre 2014
- 3: Première intervention test d'enseignement de l'eau: 2ème semestre 2014

Etat d'avancement du projet

Les Ateliers du tourisme transfrontaliers ont été lancés au premier semestre 2012.

Etat de situation prévue à fin 2015

Un programme d'éducation à l'environnement, traitant de l'utilisation de l'eau, est dispensé à l'intention des écoles du Parc
 La formation pour les prestataires touristiques est offerte
 La Fête de la nature est organisée chaque année

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
146'325										
Confédération «Parcs»	14'400.0	47.7	15'000.0	38.7	17'000.0	39.8	14'225.0	41.1	60'625	41.4
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	8'200.0	27.2	7'600.0	19.6	10'800.0	25.3	6'000.0	17.3	32'600.0	22.3
<i>JU (63%)</i>	5'166.0		4'788.0		6'804.0		3'780.0		20'538.0	
<i>NE (37%)</i>	3'034.0		2'812.0		3'996.0		2'220.0		12'062.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	7'000.0	23.2	13'000.0	33.5	11'500.0	26.9	11'000.0	31.8	42'500.0	29.0
Prestations en nature (<15%)	100.0	0.3	600.0	1.5	800.0	1.9	900.0	2.6	2'400.0	1.6
Tiers	500.0	1.7	2'600.0	6.7	2'600.0	6.1	2'500.0	7.2	8'200.0	5.6
Total	30'200	100	38'800	100	42'700	100	34'625	100	146'325	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Des prestataires expérimentés dans la sensibilisation à l'environnement existent dans la région.
Développement de l'agritourisme.

Risques potentiels

Augmentation de la charge de travail pour les enseignants.
Peu de disponibilité des prestataires touristiques.

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet

3.3 Promotion de la culture régionale

Chef de projet

Gérard Cattin

Participants au projet

Pays Horloger

Suppléant du chef de projet

Viviane Froidevaux

Version

30 avril 2012

Descriptif du projet

Promotion de l'offre culturelle riche de la région par des actions en partenariat avec les associations suisses et françaises. Promotion du développement durable dans les grandes manifestations.

L'offre culturelle dans le Parc du Doubs est abondante; l'APNRD participera à sa mise en valeur par des actions partenariales pour l'organisation d'événements. Des contacts ont été noués avec le Forum transfrontalier en vue de mettre en œuvre des projets en commun. Dans le cadre de la Journée du Parc, il est prévu d'associer des groupes musicaux provenant des diverses régions du PNRD et du Pays Horloger. Des randonnées thématiques autour des différentes formes d'activités culturelles seront organisées par le Parc.

Le volet festivals du projet cherche à orienter l'organisation des grandes manifestations vers le développement durable et la protection de l'environnement, à travers l'utilisation d'énergie verte et de matériel recyclable ou renouvelable.

Caractère exemplaire

Mise en valeur de sites proto-industriels le long du Doubs et inscription de la culture vivante dans un contexte jurassien transfrontalier.

Importance du projet pour le parc

Promotion de la vie culturelle très riche de la région et mise en lumière de sites anciens. Mettre en lien les nombreux partenaires culturels.

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3			4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

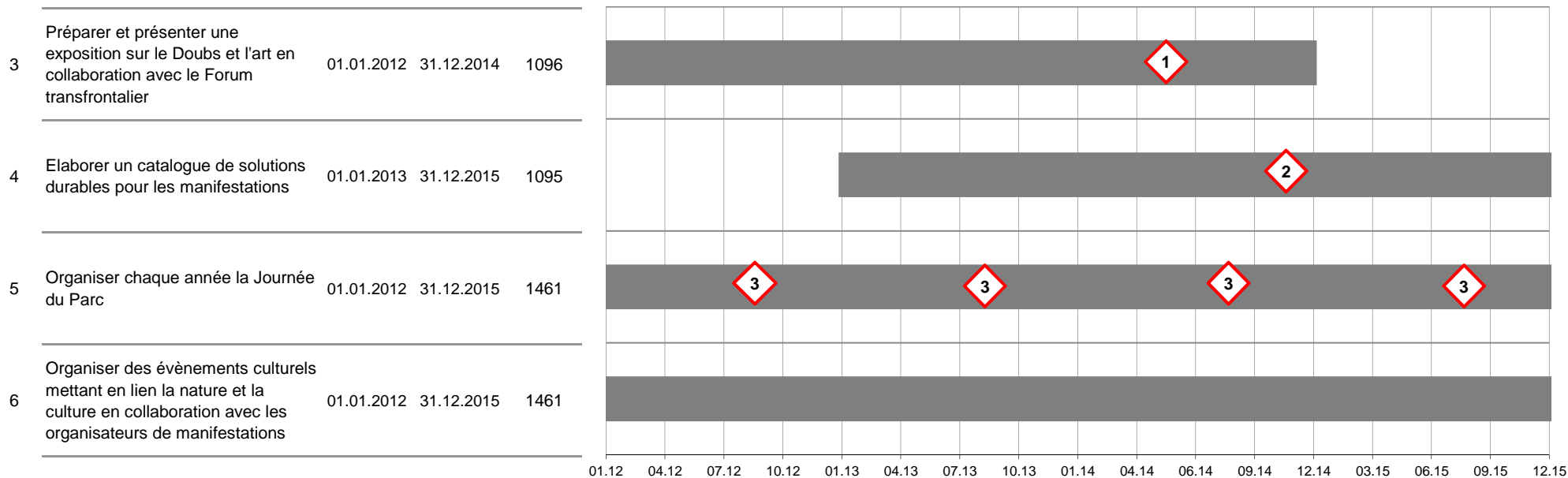
Indicateurs d'effets

1	Faire connaître et valoriser les spécificités du Parc	1	Nombre de participants aux randonnées thématiques
2	Faire connaître la culture régionale (suisse et française) à la population et lui permettre de mieux la comprendre	2	Participation du public aux événements organisés
3	Intégration des notions de développement durable dans l'organisation des manifestations	3	Utilisation de solutions durables lors des manifestations
4	Augmentation des échanges entre la population des diverses régions du Parc	4	Participation de la population aux manifestations organisées par le Parc
5	Rassembler les œuvres inspirées par le Doubs en une grande exposition en 2014	5	L'exposition a lieu

N° Prestations		Indicateurs de prestations		Coût
1	Lister les évènements culturels dans le Parc et tenir à jour l'agenda du site internet	1	Site internet mis à jour régulièrement	4'500
2	Organiser et conduire des randonnées thématiques sur le territoire du Parc	2	Programme annuel des randonnées	20'000
3	Préparer et présenter une exposition sur le Doubs et l'art en collaboration avec le Forum transfrontalier	3	Exposition présentée en 2014	31'500
4	Elaborer un catalogue de solutions durables pour les manifestations	4	Le catalogue faisant état de propositions durables est disponible	18'000
5	Organiser chaque année la Journée du Parc	5	Journée du Parc organisée chaque année	43'800
6	Organiser des évènements culturels mettant en lien la nature et la culture en collaboration avec les organisateurs de manifestations	6	Nombre d'évènements organisés	10'550
Coût total en CHF				128'350

Planification

N° Prestations	Début	Fin	Durée	Années				
				2012	2013	2014	2015	
1	Lister les évènements culturels dans le Parc et tenir à jour l'agenda du site internet	01.01.2012	31.12.2015	1461				
2	Organiser et conduire des randonnées thématiques sur le territoire du Parc	01.01.2012	31.12.2015	1461				



Objectifs intermédiaires et échéances

- 1. Ouverture de l'expo sur le Doubs et l'art: 2ème trimestre 2014
- 2. Un document de synthèse de solutions durables est élaboré: 4ème trimestre 2014
- 3. La Journée du Parc est organisée: 3ème trimestre de chaque année

Etat d'avancement du projet

Les premières propositions de randonnées thématiques ont été établies par un guide accompagnateur de moyenne montagne.
 Un accord de collaboration a été passé avec le Forum transfrontalier pour l'organisation de l'exposition le Doubs dans l'art.
 La première Journée du Parc a eu lieu à Goumois en 2011 et celle de 2012 se déroulera aux Brenets et à Villers-le-Lac.

Etat de situation prévue à fin 2015

Le site internet du Parc liste tous les évènements culturels de la région
 Un catalogue d'actions de développement durable pour les grandes manifestations est disponible
 Le Parc met en évidence la production culturelle et artistique générée par le Doubs et sa région
 Des manifestations favorisant l'échange entre les populations du Parc sont organisées

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
128'350										
Confédération «Parcs»	9'000.0	32.7	11'250.0	41.1	18'000.0	46.9	17'000.0	48.5	55'250	43.0
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	3'000.0	10.9	6'150.0	22.4	10'000.0	26.0	8'550.0	24.4	27'700.0	21.6
<i>JU (52%)</i>	1'560.0		3'198.0		5'200.0		4'446.0		14'404.0	
<i>NE (48%)</i>	1'440.0		2'952.0		4'800.0		4'104.0		13'296.0	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	8'500.0	30.9	7'000.0	25.5	7'450.0	19.4	5'000.0	14.3	27'950.0	21.8
Prestations en nature (<15%)	1'000.0	3.6	500.0	1.8	500.0	1.3	500.0	1.4	2'500.0	1.9
Tiers	6'000.0	21.8	2'500.0	9.1	2'450.0	6.4	4'000.0	11.4	14'950.0	11.6
Total	27'500	100	27'400	100	38'400	100	35'050	100	128'350	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

La région fourmille de petits et grands événements culturels et d'autant d'acteurs et organisateurs.

Les milieux culturels sont toujours à la recherche de plus de visibilité.

Les partenariats se nouent relativement facilement.

Des tentatives de solutions durables sont déjà testées dans certaines manifestations.

Les fonds de loterie soutiennent volontiers les manifestations culturelles.

Risques potentiels

Les festivals et fêtes populaires dépendent en grande partie du bénévolat et de la météo, et des contraintes supplémentaires (développement durable) peuvent provoquer une barrière difficile à surmonter pour certains d'entre eux.

Manque de participation aux événements organisés.

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet

4.1 Concept de communication

Chef de projet

Gérard Cattin

Participants au projet

Réseau des Parcs suisses

Suppléant du chef de projet

Viviane Froidevaux

Médias régionaux

Version

30 avril 2012

Descriptif du projet

Continuer le suivi et l'application du concept de communication mis en place depuis 2010.

Le concept de communication a été défini en 2010 et est depuis mis en application. Le journal "Parc du Doubs INFO" paraît 4 fois par année. Le site internet sera totalement traduit en allemand et partiellement en anglais. Il sera complété et régulièrement tenu à jour.

En 2012, les efforts de communication seront particulièrement destinés aux populations qui se prononceront sur la charte et le contrat de parc. Par la suite, les messages seront aussi diffusés au-delà des frontières du Parc et auront un caractère promotionnel.

Une journée du Parc transfrontalière sera organisée conjointement avec le Pays Horloger (aux Brenets et à Villers-le-Lac à fin août 2012) et répétée chaque année de façon itinérante.

Caractère exemplaire

Communication transfrontalière

Importance du projet pour le parc

Projets multiples vitaux pour la visibilité du Parc et l'information de la population sur l'évolution des dossiers.

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3				

N° Effets attendus

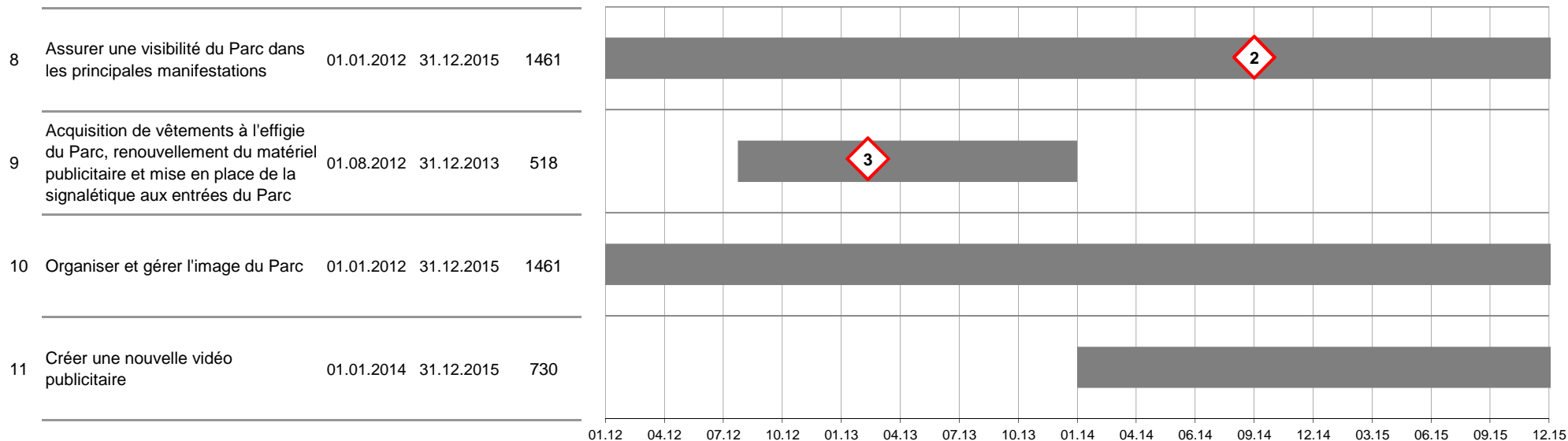
Indicateurs d'effets

1	Le Parc est mieux connu par sa population et par les visiteurs	1	Affluence aux manifestations du Parc
2	Acceptation de la Charte par les communes	2	Taux d'acceptation de la Charte
3	Augmentation des visites sur le site internet du Parc	3	Evolution du nombre de visites
4	Le Parc du Doubs suscite un intérêt auprès des médias	4	Monitoring de la presse




N° Prestations		Indicateurs de prestations		Coût
1	Organiser l'information en vue des votations du Contrat de Parc dans les communes	1	Votations effectuées	12'000
2	Organiser et coordonner une communication cohérente et suffisante; la faire évoluer	2	Supports de communication disponibles; monitoring des médias	53'000
3	Rédiger et distribuer le Parc du Doubs Info	3	Le journal Parc du Doubs Info est rédigé 3 à 4 fois par an	130'000
4	Structurer et développer le site internet et ajouter des outils d'information; le mettre à jour régulièrement	4	Augmentation de sa fréquentation et du temps passé par les visiteurs à le visualiser	12'000
5	Traduction du site internet en allemand et partiellement en anglais	5	Site traduit	7'500
6	Collaborer avec le Réseau suisse des Parcs et le Parc national pour la gestion et la mise à niveau du personnel utilisant le SIG	6	Un membre de la structure du PNRD est formé à l'utilisation d'un SIG; le PNRD peut réaliser ses propres cartes	24'000
7	Réaliser un nouveau dépliant de présentation du Parc en français et en allemand	7	Dépliant publié	11'500
8	Assurer une visibilité du Parc dans les principales manifestations	8	Nombre de manifestations avec la présence du PNRD	20'000
9	Acquisition de vêtements à l'effigie du Parc, renouvellement du matériel publicitaire et mise en place de la signalétique aux entrées du Parc	9	Vêtements portés dans les manifestations par le personnel, matériel renouvelé et panneaux posés	12'600
10	Organiser et gérer l'image du Parc	10	Conventions passées avec des partenaires	25'500
11	Créer une nouvelle vidéo publicitaire	11	Vidéo réalisée	15'000
Coût total en CHF				323'100

Planification

N°	Prestations	Début	Fin	Durée	2012												2013												2014												2015											
1	Organiser l'information en vue des votations du Contrat de Parc dans les communes	01.01.2012	31.08.2012	244	[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]											
2	Organiser et coordonner une communication cohérente et suffisante; la faire évoluer	01.01.2012	31.12.2015	1461	[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]											
3	Rédiger et distribuer le Parc du Doubs Info	01.01.2012	31.12.2015	1461	[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]											
4	Structurer et développer le site internet et ajouter des outils d'information; le mettre à jour régulièrement	01.01.2012	31.12.2015	1461	[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]											
5	Traduction du site internet en allemand et partiellement en anglais	01.01.2013	31.12.2013	365	[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]											
6	Collaborer avec le Réseau suisse des Parcs et le Parc national pour la gestion et la mise à niveau du personnel utilisant le SIG	01.01.2012	31.12.2015	1461	[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]											
7	Réaliser un nouveau dépliant de présentation du Parc en français et en allemand	01.08.2012	31.12.2012	153	[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]												[Barre grise]											



Objectifs intermédiaires et échéances

-  1. Le Contrat de Parc est signé par les communes: 3ème trimestre 2012
-  2. Présence par convention dans 4 manifestations du Parc: 2ème semestre 2014
-  3. Les panneaux de signalétique sont posés aux entrées du Parc: 1er trimestre 2013

Etat d'avancement du projet

Le journal Parc du Doubs Info paraît régulièrement.

Le site internet du Parc existe depuis plusieurs années et évolue régulièrement.

Un chargé de communication a été engagé en septembre 2010 et le plan de communication du Parc a été approuvé par le bureau en décembre de la même année.

Etat de situation prévue à fin 2015

Le Parc du Doubs info paraît régulièrement

Une vidéo de présentation du Parc est utilisable facilement

Le site internet contient des informations essentielles sur les offres et les manifestations du Parc

Le PNRD est à-même de réaliser ses propres cartes à l'aide d'un SIG

Les médias sont régulièrement informés des activités du Parc

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
323'100										
Confédération «Parcs»	50'000.0	44.0	32'640.0	48.0	34'000.0	47.6	33'500.0	47.9	150'140	46.5
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	22'000.0	19.4	20'000.0	29.4	20'000.0	28.0	20'000.0	28.6	82'000.0	25.4
<i>JU (58%)</i>	12'760.0		11'600.0		11'600.0		11'600.0		47'560.0	
<i>NE (37%)</i>	8'140.0		7'400.0		7'400.0		7'400.0		30'340.0	
<i>BE (5%)</i>	1'100.0		1'000.0		1'000.0		1'000.0		4'100.0	
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	25'900.0	22.8	13'600.0	20.0	12'000.0	16.8	13'000.0	18.6	64'500.0	20.0
Prestations en nature (<15%)				0.0		0.0		0.0	0.0	0.0
Tiers	15'700.0	13.8	1'760.0	2.6	5'500.0	7.7	3'500.0	5.0	26'460.0	8.2
Total	113'600	100	68'000	100	71'500	100	70'000	100	323'100	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Le Réseau suisse des Parcs offre une structure de formation continue et d'aide pour l'utilisation du SIG.
L'utilisation d'internet est largement répandue.

Risques potentiels

Manque de ressources financières qui ne permettraient pas d'élaborer le concept dans la totalité.

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet

4.2 Gestion du Parc

Chef de projet

Gérard Cattin

Participants au projet

Communes du périmètre du PNRD, Cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel, Confédération (OFEV), associations régionales membres. Comité stratégique transfrontalier

Suppléant du chef de projet

Viviane Froidevaux

Version

30 avril 2012

Descriptif du projet

Assurer la gestion et le suivi du Parc en vue de l'adoption de la charte par les communes. Réorganiser la structure professionnelle et les statuts. Organiser la collecte de fonds extérieurs au Parc. Participation aux activités du réseau des parcs suisses. Développement d'un système de gestion de la qualité.

Les 19 communes du Parc du Doubs sont appelées à se prononcer sur le contrat de Parc et sur la charte pour la période 2013-2022. La structure professionnelle et le bureau seront mis à forte contribution pour organiser ces votations et diffuser l'information.

En vue de la phase de gestion, il sera nécessaire de réviser les statuts et l'organisation de la structure professionnelle.

L'APNRD procédera au cours des 4 prochaines années à la recherche de fonds auprès de fondations, d'entreprises et de particuliers en vue d'assurer le financement des projets. Cette opération débute en 2012 avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Chaque année, des rapports d'activités, des rapports financiers (comptes et budget) seront établis à l'intention des autorités subventionnantes.

L'APNRD participe également aux activités du réseau des parcs suisses.

Un système de gestion de la qualité développé par le réseau des Parcs sera appliqué dès 2013 et permettra de mesurer l'efficacité des mesures réalisées par la vérification des indicateurs.

Caractère exemplaire Le fonctionnement de la structure et la réalisation de projets reposent sur le développement de partenariats

Importance du projet pour le parc L'approbation du contrat de Parc par les communes est une étape essentielle et primordiale pour la création d'un PNR dans la région.
Une bonne gestion et la transparence sont indispensables pour assurer le soutien des collectivités publiques et des associations de droit privé.

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)

Link	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	3.1	3.2	3.3				4.1	4.2	4.3		5.1

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C - Chapitre 1.3	1.1	1.2	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
	3.1	3.2	3.3		4.1	4.2	4.3			

N° Effets attendus

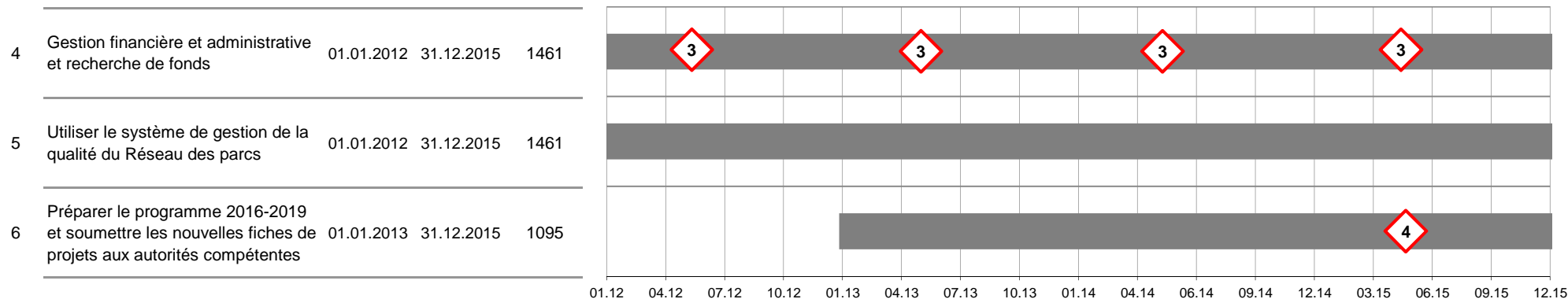
Indicateurs d'effets

1	Obtention du label "Parc naturel régional d'importance nationale"	1	Le Parc débute sa phase de gestion en 2013
2	Les projets sont réalisés conformément au plan de travail	2	Etat des lieux des projets et résultats du système de gestion de la qualité
3	Les coûts sont maîtrisés et les budgets respectés	3	Comptes annuels
4	Un programme de travail existe pour la période 2016-2019	4	Décision d'approbation de l'Assemblée générale

N° Prestations		Indicateurs de prestations		Coût
1	Finaliser et déposer la charte et le contrat de Parc; organiser les opérations de vote dans les communes	1	Documents déposés à l'OFEV; contrat de Parc signé par les communes	45'000
2	Participer à la mise en œuvre de projets non planifiés	2	Etat d'avancement des projets	100'000
3	Gestion de la structure et du fonctionnement du Parc	3	Séances de comité et de bureau	645'000
4	Gestion financière et administrative et recherche de fonds	4	Rapport annuel de gestion et montants obtenus	95'000
5	Utiliser le système de gestion de la qualité du Réseau des parcs	5	Rapport annuel du système de contrôle	48'000
6	Préparer le programme 2016-2019 et soumettre les nouvelles fiches de projets aux autorités compétentes	6	De nouvelles fiches de projets sont disponibles et soumises aux autorités compétentes	106'800
Coût total en CHF				1'039'800

Planification

N° Prestations	Début	Fin	Durée	2012				2013				2014				2015			
1	Finaliser et déposer la charte et le contrat de Parc; organiser les opérations de vote dans les communes	01.01.2012	30.09.2012	274	■				1										
2	Participer à la mise en œuvre de projets non planifiés	01.02.2012	31.07.2012	182	■														
3	Gestion de la structure et du fonctionnement du Parc	01.01.2012	31.12.2015	1461	■								2						



Objectifs intermédiaires et échéances

Etat d'avancement du projet

1. Le label est remis au Parc: 1er trimestre 2013
2. La structure du Parc est adaptée aux besoins: 1er trimestre 2014
3. L'Assemblée générale approuve les rapports de gestion: 2ème trimestre de chaque année
4. Le programme 2016-2019 est soumis en consultation aux cantons: 2ème trimestre 2015

La Charte accompagnée de la demande de label a été déposée (partiellement) auprès de l'OFEV le 13 janvier 2011.

L'OFEV a proposé l'octroi d'un montant de 294'900 CHF par année sur la base de la demande d'aides financières, pour la période 2012-2015.

Les cantons se sont engagés pour une somme de 123'750 CHF pour 2012. Une structure professionnelle réduite est opérationnelle à Saignelégier.

Etat de situation prévue à fin 2015

Le label est obtenu

Les ressources financières sont garanties

Les projets ont été menés à bien selon la planification établie

La planification à 4 ans pour la période 2016-2019 est établie

Le système de gestion de la qualité est appliqué

Le rapport annuel de gestion est approuvé chaque année par les organes compétents

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
1'039'800										
Confédération «Parcs»	97'500	44.6	102'500	40.8	109'050	43.6	137'500	43.0	446'550	42.9
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	48'500.0	22.2	59'500.0	23.7	58'500.0	23.4	80'000.0	25.0	246'500	23.7
<i>JU (53%)</i>	25'705.0		31'535.0		31'005.0		42'400.0		130'645.0	
<i>NE (33%)</i>	16'005.0		19'635.0		19'305.0		26'400.0		81'345.0	
<i>BE (14%)</i>	6'790.0		8'330.0		8'190.0		11'200.0		34'510.0	
Cantons «Autres»*	10'000.0	4.6	10'000.0	4.0	10'000.0	4.0	10'000.0	3.1	40'000.0	3.8
Contrib. fin. propres (>20%)	51'400.0	23.5	48'300.0	19.2	48'300.0	19.3	59'300.0	18.5	207'300	19.9
Prestations en nature (<15%)	1'400.0	0.6	700.0	0.3	700.0	0.3	700.0	0.2	3'500.0	0.3
Tiers	10'000.0	4.6	30'000.0	12.0	23'450.0	9.4	32'500.0	10.2	95'950	9.2
Total	218'800	100	251'000	100	250'000	100	320'000	100	1'039'800	100

* Valorisation du loyer des locaux mis à disposition par le canton du Jura

Analyse des risques

Facteurs de succès

La composition du bureau du Parc et ses orientations stratégiques rencontrent un écho favorable auprès des partenaires.

Toutes les communes participent à la démarche de l'APNRD.

Motivation et volonté fortes de convaincre du bureau et de la structure professionnelle.

Volonté marquée de collaboration de la part du Pays Horloger.

Risques potentiels

Résistances de certains milieux.

Moyens financiers à rechercher.

Manque de projets aboutis.

Fiche de projet 2012-2015



N° et nom du projet	4.3 Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière		
Chef de projet	Comité stratégique transfrontalier	Participants au projet	Communes
Suppléant du chef de projet	Anne Girardet		Pays Horloger Associations à caractère transfrontalier
Version	30 avril 2012		

Descriptif du projet

Donner une dimension transfrontalière aux projets sur territoire suisse et français et développer des projets et concepts communs. Donner une identité commune aux parcs suisses et français.

L'objectif de ce projet est de créer à l'horizon 2015 un parc naturel régional transfrontalier regroupant le Parc naturel régional du Doubs côté suisse et le Pays Horloger côté français. A cet effet, une charte commune couvrant les deux chartes spécifiques sera élaborée.

Dans la définition des projets, l'APNRD et le Pays Horloger tiendront compte de leur compatibilité transfrontalière. Un comité stratégique transfrontalier assure déjà la coordination et élabore des projets et des événements en commun.

L'APNRD participe aux réunions du comité de pilotage mis en place par le Syndicat mixte du Pays Horloger (F) afin de conduire les travaux visant à déposer la demande de label au Ministère de l'Environnement (France). Une étude sera menée en vue d'atténuer, voire d'éliminer, les difficultés administratives dues au franchissement de la frontière.

Une carte du Parc du Doubs dans sa dimension transfrontalière sera établie et des données concernant le territoire franco-suisse seront récoltées par l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ).

Caractère exemplaire

Volonté affirmée de l'APNRD et du Syndicat mixte du Pays Horloger de réaliser un parc naturel régional transfrontalier

Importance du projet pour le parc

Tout le concept du Parc est basé sur le développement d'actions transfrontalières en collaboration avec le Pays Horloger. Volonté d'améliorer les relations entre les populations de part et d'autre de la frontière.

Rapport aux objectifs-cadres de l'OFEV (Objectifs opérationnels OFEV)[Link](#)

1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6
-----	-----	-----	-----	-----	-----

2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
-----	-----	-----	-----	-----

3.1	3.2	3.3
-----	-----	-----

4.1	4.2	4.3	5.1
-----	-----	-----	-----

Contribution aux objectifs stratégiques de l'APNRD à 10 ans

Partie B - Chapitre 4.2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Lien avec d'autres projets

Partie C -
Chapitre 1.3

1.1	1.2	1.3	1.4
-----	-----	-----	-----

2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6
-----	-----	-----	-----	-----	-----

3.1	3.2	3.3
-----	-----	-----

4.1	4.2	4.3
-----	-----	-----

N° Effets attendus**Indicateurs d'effets**

1 Emergence d'un Parc naturel régional transfrontalier

1 Charte commune

2 Amélioration des relations entre les populations

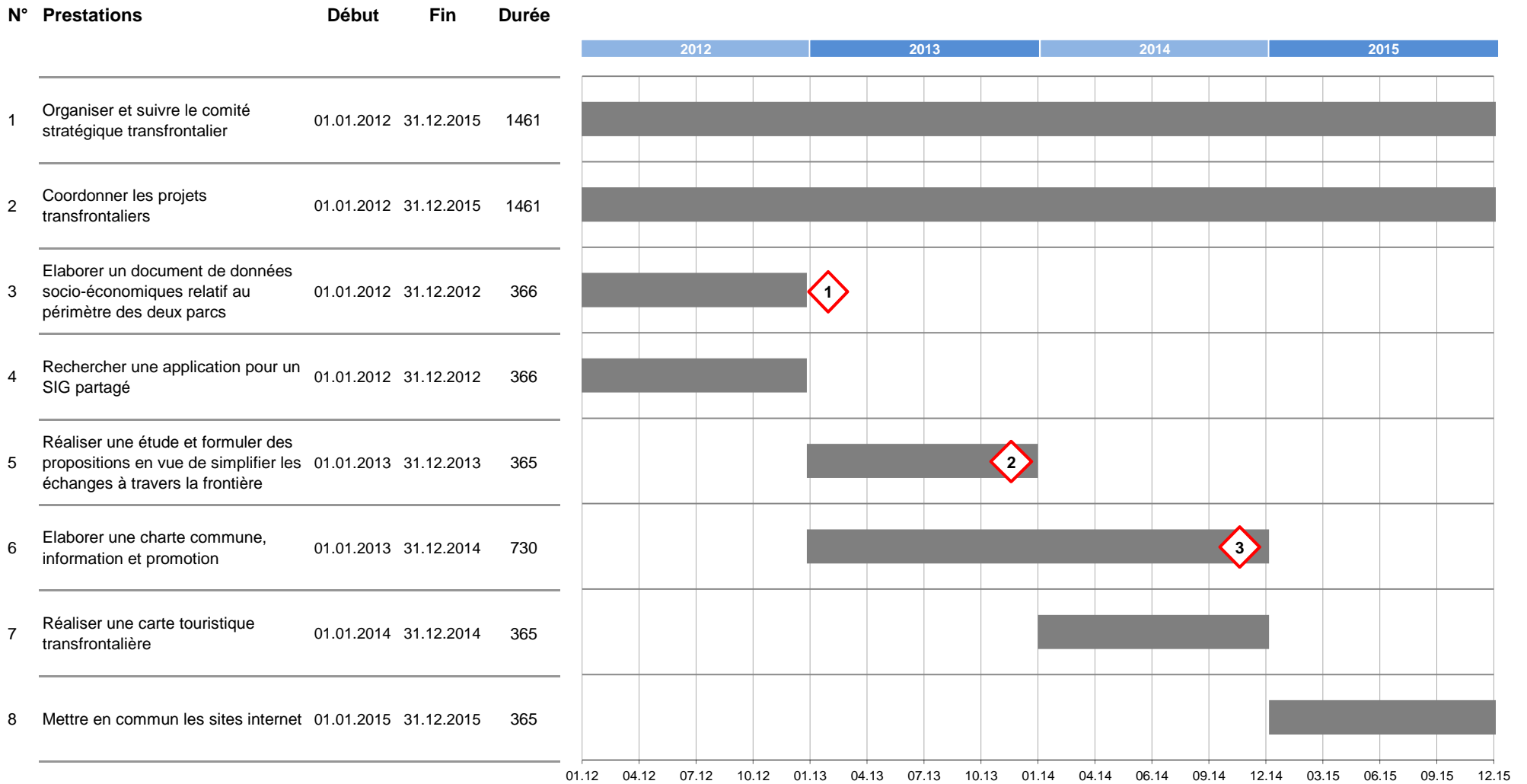
2 Nombre de manifestations organisées en commun

3 Levée progressive des obstacles administratifs dans les échanges transfrontaliers

3 Rapport d'étude établi

N° Prestations	Indicateurs de prestations	Coût
1 Organiser et suivre le comité stratégique transfrontalier	1 Procès-verbaux des séances	4'000
2 Coordonner les projets transfrontaliers	2 Nombre de projets et d'évènements organisés de manière transfrontalière	20'000
3 Elaborer un document de données socio-économiques relatif au périmètre des deux parcs	3 Rapport de l'OSTAJ	7'500
4 Rechercher une application pour un SIG partagé	4 Application partagée	2'000
5 Réaliser une étude et formuler des propositions en vue de simplifier les échanges à travers la frontière	5 Rapport d'étude	6'250
6 Elaborer une charte commune, information et promotion	6 Charte adoptée par l'Assemblée générale de l'APNRD	5'000
7 Réaliser une carte touristique transfrontalière	7 Carte éditée et disponible	3'350
8 Mettre en commun les sites internet	8 Un système permet de passer de l'un à l'autre facilement	3'000
Coût total en CHF		51'100

Planification



Objectifs intermédiaires et échéances

1. Portrait statistique du parc transfrontalier: 1er trimestre 2013
2. Rapport sur les formalités douanières: 4ème trimestre 2013
3. Charte commune disponible: 4ème trimestre 2014

Etat d'avancement du projet

Le comité stratégique transfrontalier se réunit 4 fois par année et élabore déjà des projets communs.

Un mandat a été attribué à l'OSTAJ (Observatoire statistique de l'Arc jurassien) pour dresser un portrait statistique du périmètre franco-suisse des deux parcs.

Etat de situation prévue à fin 2015

Le projet de Parc du Pays Horloger a obtenu la reconnaissance du Ministère français de l'Environnement
 Une charte commune a été élaborée
 Des projets et des événements ont été réalisés en commun

Plan financier

Coût total en CHF	2012		2013		2014		2015		2012-15	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
51'100										
Confédération «Parcs»	6'150.0	39.7	6'000.0	44.1	6'000.0	52.2	5'000.0	47.6	23'150	45.3
Confédération «Autres»										
Cantons «Parcs»	3'130.0	20.2	3'600.0	26.5	2'500.0	21.7	2'500.0	23.8	11'730.0	23.0
<i>JU (56%)</i>	1'752.8		2'016.0		1'400.0		1'400.0		6'568.8	
<i>NE (44%)</i>	1'377.2		1'584.0		1'100.0		1'100.0		5'161.2	
<i>BE (0%)</i>										
Cantons «Autres»										
Contrib. fin. propres (>20%)	5'000.0	32.3	3'000.0	22.1	1'750.0	15.2	1'750.0	16.7	11'500.0	22.5
Prestations en nature (<15%)	400.0	2.6	500.0	3.7	500.0	4.3	500.0	4.8	1'900.0	3.7
Tiers	820.0	5.3	500.0	3.7	750.0	6.5	750.0	7.1	2'820.0	5.5
Total	15'500	100	13'600	100	11'500	100	10'500	100	51'100	100

Analyse des risques

Facteurs de succès

Vision partagée entre les élus suisses et français au sein du comité stratégique transfrontalier.

Existence et soutien de structures/organisations transfrontalières telle que la CTJ (Communauté de travail du Jura), et AUD (Aire urbaine du Doubs).

La présence de problèmes communs (comme l'état sanitaire du Doubs) favorise l'action commune.

Risques potentiels

Juridictions différentes entre les deux pays.

Contexte institutionnel compliqué (intercommunal, intercantonal et international).

5.2.1 Remarques

Répartitions des contributions cantonales

La répartition des soutiens financiers cantonaux a été organisée ainsi: la somme versée par le canton de Berne a été affectée aux projets 4.1 Concept de communication et 4.2 Gestion du Parc. En effet, il ne nous apparaissait pas cohérent de diviser cette somme entre tous les projets pour des montants souvent peu importants. Les contributions des cantons ont de plus été réparties selon l'impact territorial des projets.

Equilibre du montage financier

Selon les directives de l'OFEV, le montage financier du dossier doit respecter le principe de l'équilibre entre les objectifs stratégiques de la Confédération. Tel est le cas, car le Sentier des Contrebandiers a été en grande partie sorti des projets relatifs à l'aménagement des réseaux touristiques (projet 2.4). Seuls les coûts directs afférents au Parc y ont été maintenus (15'000 CHF répartis sur trois ans). Cette option a été prise en regard des financements extérieurs apportés à ce dossier (Interreg, fonds de loteries, contributions cantonales hors Parc et contributions privées). Ce montant de 100'100 CHF pour 2012 est ainsi inscrit au budget de l'Association, mais ne figure pas dans le plan financier contenu dans la présente charte.

5.3 Indicateurs pour les conventions-programmes et concordance avec le cadre des objectifs de l'OFEV

Objectifs de l'OFEV	N° des indicateurs	N° des projets	Indicateurs de prestations 2012-2015	Échéances
Objectif stratégique 1: Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage				
1.1 Préserver et valoriser la qualité et la diversité des paysages naturels et cultivés, et ce du point de vue écologique et esthétique	1.1	1.1	Clairières et forêts claires: une méthodologie est élaborée pour l'entretien des clairières et approuvée par le service cantonal concerné	2013
	1.2	1.1	Clairières et forêts claires: un projet pilote commencé Un projet réalisé avec un propriétaire foncier	2014 2015
	1.3	1.1	Pâturages boisés: un guide du pâturage boisé est édité et transmis aux propriétaires publics et privés en vue de les inciter à prendre des mesures de préservation (500 ex.)	2012
	1.10	1.2	Soutien (contribution financière et panneaux) au réaménagement de l'étang des Prailats	2012
	1.11	1.3	Arbres fruitiers indigènes: une carte des vergers du Parc est établie Mesure de contrôle: suivi des vergers	2012 2015
1.2 Préserver et valoriser l'aspect typique du milieu bâti et des localités	1.16	2.6	Auberges au fil du Doubs: inventaire des objets dignes d'intérêt établi du point de vue du patrimoine	2012
1.3 Préserver et valoriser les objets à forte valeur paysagère, historique ou culturelle	1.4	1.1	Murs de pierres sèches: le concept de formation est élaboré et validé par les associations professionnelles Action de formation annuelle	2013 2014-2015
1.4 Préserver voire élargir la diversité des écosystèmes et des espèces	1.5	1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité: comptages d'aprons	2012/2014
	1.6	1.2	Fritillaire et autres espèces: plantation de deux nouvelles stations de fritillaires chaque année Contrôle de l'efficacité des plantations	Annuel 2014
	1.7	1.2	Réseaux écologiques: une action annuelle en faveur de la biodiversité: plantation ou entretien / soutien financier pour les semences favorisant la biodiversité	Annuel
	1.12	1.3	Arbres fruitiers indigènes: dix arbres plantés chaque année avec le soutien du Parc	2013-2015

1.5 Valoriser les écosystèmes et les mettre en réseau	1.8	1.2	Réseaux écologiques: un évènement organisé chaque année dès 2013 pour mettre en valeur les OQE (exposition, conférence, visite)	2014-2015
	1.13	1.4	Concept de protection de la rivière Doubs: une réunion d'information transfrontalière annuelle des acteurs (et collectivités) locaux est organisée	Annuel
	1.14	1.4	Concept de protection de la rivière Doubs: participation au groupe de travail binational sur le Doubs et assistance à la mise en œuvre des recommandations dans les domaines de compétences de PNRD	Annuel
1.6 Réduire les influences nocives pour l'environnement et pour la santé	1.9	1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité: action annuelle contre les néophytes avec min. 15 personnes/jours; Suivi des néophytes: contrôle de l'efficacité des mesures	Annuel
	1.15	2.4	Réseaux touristiques: élaboration du concept de sentier du comportement du point de vue de la préservation de la nature	2013

Objectifs de l'OFEV	N° des indicateurs	N° des projets	Indicateurs de prestations 2012-2015	Échéances
Objectif stratégique 2: Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable				
2.1 Promouvoir la création de valeur ajoutée au moyen de produits régionaux issus d'un mode de production durable	2.1	2.1	Valorisation du bois: action annuelle de recherche de bois de valeur organisée sur le terrain Catalogue promotionnel des utilisations du bois indigène	2013-2015 2015
	2.23	2.6	Auberges au fil du Doubs: catalogue de mesures pour améliorer l'attractivité des sites	2014
	2.4	2.3	Circuits d'écoulement des produits agricoles: deux points de ventes organisés	2013/2014
	2.5	2.3	Circuits d'écoulement des produits agricoles: étude de la situation sur le marché hebdomadaire de la Chaux-de-Fonds Mise en place d'un point de vente	2012 2013
	2.6	2.3	Circuits d'écoulement des produits agricoles: le brunch santé a lieu chaque année (au minimum 100 personnes)	Annuel

	2.8	2.3	Circuits d'écoulement des produits agricoles: accompagnement au développement d'un nouveau produit fromager	2013/2014
	2.9	2.3	Label: charte graphique disponible et soumise à l'OFEV	2012
	2.10	2.3	Label: liste de cinq produits et services labélisables	2014
2.2 Promouvoir le tourisme et les activités de détente de proximité en les fondant sur les principes du développement durable	2.2	2.2	Agritourisme: évolution du nombre d'offres forfaitaires dans l'agritourisme (4 en 2012, 8 en 2015)	2012/2015
	2.3	2.2	Agritourisme: la signalétique est mise en œuvre La charte de bon accueil est mise en œuvre	2013 2014
	2.11	2.4	Réseaux touristiques: un itinéraire touristique nouveau (vélo / pédestre) est mis sur le marché chaque année	2012-2014
	2.12	2.4	Réseaux touristiques: étude de faisabilité du projet Retrouvances effectuées et étude d'un itinéraire équestre transfrontalier Mise en œuvre d'un projet	2013 2015
	2.13	2.4	Réseaux touristiques: mise en œuvre du produit "Temps mieux, il pleut!"	2014
	2.14	2.4	Réseaux touristiques: chemin des douaniers intégré dans l'offre du Parc dans sa totalité	2014
	2.15	2.4	Réseaux touristiques: réalisation d'un premier sentier du comportement	2014
	2.16	2.5	Mobilité douce: trois compagnies sont sollicitées pour organiser le transport des vélos Projets de convention proposés	2013 2014
	2.22	2.5	Gestion des visiteurs: 6 à 7 portes d'entrée du Parc sont identifiées Un concept est préparé et agréé par les autorités Un projet est réalisé	2012 2013 2014
2.3 Améliorer l'offre de services (en dehors du tourisme)	2.7	2.3	Circuits d'écoulement des produits agricoles: une assiette des produits du terroir est présentée dans les restaurants	2013-2015
	2.21	2.5	Mobilité douce: l'inventaire des zones à risques pour les cyclistes dans le périmètre du Parc est établi et des améliorations sont proposées Une amélioration est réalisée	2014 2015
2.4 Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables / promouvoir les technologies à faible consommation d'énergie et qui ménagent les ressources	2.1	2.1	Valorisation du bois: action de promotion de l'utilisation du bois de chauffage local	2013
	2.24	3.3	Promotion de la culture: catalogue de solutions durables pour les manifestations et charte de comportement élaborés Premières mesures appliquées	2013 2015

2.5 Promouvoir la mobilité durable	2.17	2.5	Mobilité douce: cinq propositions d'activités le long de la ligne Soubey - St-Ursanne par Saignelégier pour en augmenter l'attractivité	2013
	2.18	2.5	Mobilité douce: le Parc collabore avec CarPostal pour le maintien de la ligne de bus La Chaux-de-Fonds – Biaufond (personnes et vélos)	Annuel
	2.19	2.5	Mobilité douce: test du Magic Turtle (vélo solaire)	2013
	2.20	2.5	Mobilité douce: sept entreprises contactées pour favoriser le co-voiturage entre collaborateurs	2014

Objectifs de l'OFEV	N° des indicateurs	N° des projets	Indicateurs de prestations 2012-2015	Échéances
Objectif stratégique 3: Sensibilisation et éducation à l'environnement				
3.1 Sensibiliser la population aux particularités écologiques, culturelles, historiques et économiques du site du parc, ainsi qu'aux questions relatives à l'environnement en général	3.1	1.1	Pâturages boisés: trois itinéraires de randonnées didactiques organisés	2013-2014
	3.2	1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité: exposition permanente sur l'apron créée au centre Nature des Cerlatez	2013
	3.3	1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité: exposition permanente sur l'apron créée au Bois du Petit Château	2014
	3.4	1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité: installation de panneaux didactiques dans deux sites à fritillaire	2013/2015
	3.5	1.3	Arbres fruitiers indigènes: une conférence pour le grand public chaque année Atelier de formation	2013-2015 2014
	3.6	2.5	Villes-portes et sites emblématiques: quatre actions de promotion du Parc sont réalisées dans les villes-portes et sites emblématiques	2014-2015
	3.7	3.1	Centres d'interprétation: projet de centre d'interprétation du Doubs validé par le Parc et la ville de La Chaux-de-Fonds	2013
	3.8	3.1	Centres d'interprétation: première phase d'aménagement d'un espace de développement du centre d'interprétation du Doubs	2014
	3.9	3.1	Centres d'interprétation: projet du centre d'interprétation du cheval validé	2014

	3.10	3.1	Centres d'interprétation: sites d'implantation des quatre autres centres (temps, faune, flore, énergie renouvelable) connus	2015
	3.11	3.2	Formation des prestataires de services: Ateliers du Tourisme organisés Deux cours Gens du Pays organisés	2012-2013 2014-2015
3.2 Enseigner l'environnement par des moyens pratiques et adaptés aux différents publics dans le Parc et en dehors	3.12	3.2	Utilisation rationnelle et écologique de l'eau: préparation du concept Première intervention dans les écoles	2012 2013
	3.13	3.2	Sensibiliser et informer la population du Parc: quatre prestations organisées chaque année (fête de la nature, journée du parc, etc)	Annuel
	3.14	3.2	Sensibiliser et informer: organisation de randonnées thématiques mensuelles	Annuel
3.3 Entretenir et développer la vie culturelle	3.15	3.3	Promotion de la culture: exposition "Le Doubs entre art et nature" organisée	2014
	3.16	3.3	Promotion de la culture: animation culturelle dans le cadre de la journée du Parc	Annuel
	3.17	3.3	Promotion de la culture: tenue à jour de l'agenda des manifestations dans le Parc sur le site internet	Annuel

Objectifs de l'OFEV	N° des indicateurs	N° des projets	Indicateurs de prestations 2012-2015	Échéances
Objectif stratégique 4: Management, communication et garantie territoriale				
4.1 Management Mettre en place un management efficace et efficient et veiller à son amélioration constante	4.5	4.2	Gestion du Parc: dix réunions d'information avec les communes en vue des votations	2012
	4.6	4.2	Gestion du Parc: une action commune annuelle avec le Parc Chasseral	2012-2015
	4.7	4.2	Gestion du Parc: rapport annuel de gestion et rapport d'avancement du projet de Parc transfrontalier transmis à l'OFEV	Annuel
	4.8	4.2	Gestion du Parc: révision des statuts de l'association et de l'organisation de la gestion du Parc	2013
	4.9	4.2	Gestion du Parc: planification pour la période 2016-2019	2014
	4.10	4.3	Gestion du Parc: planification du Parc transfrontalier	Annuel

	4.11	4.3	Gestion du Parc: trois réunions du comité stratégique transfrontalier	Annuel
	4.13	4.3	Gestion du Parc: rapport sur la facilitation éventuelle des formalités douanières pour les activités du Parc (par exemple auto-déclaration, contrôles vétérinaires, taxes)	2013
	4.15	4.3	Gestion du Parc: système de contrôle qualité mis en œuvre	2013
	4.12	4.3	Gestion du Parc: document de données socio-économiques relatif au périmètre des deux Parcs élaboré	2012
4.2 Communication Mettre en place une communication interne et externe adaptée au public cible, et veiller à son amélioration constante	4.1	4.1	Communication: le journal Parc du Doubs info est rédigé 3 à 4 fois par an et distribué en tous ménages	Annuel
	4.2	4.1	Communication: réalisation d'une nouvelle vidéo de présentation du Parc	2015
	4.3	4.1	Communication: monitoring de la presse	Annuel
	4.4	4.1	Concept signalétique du Parc: trois panneaux de signalétique sont posés aux entrées du Parc	2012-2013
	4.14	4.3	Carte touristique transfrontalière: concept Publication	2013 2014

6. FINANCEMENT

6.1 Coûts et financement de la phase de création

Recettes	Total	%	2011	%	2010	%	2009	%	2008	%
Recettes Confédération										
OFEV	598'488.00		205'676.00		182'547.00		210'265.00		260'400.00	
Seco	280'000.00						19'600.00			
	878'488.00	53.85%	205'676.00	45.92%	182'547.00	48.36%	229'865.00	75.50%	260'400.00	51.94%
Recettes Cantons										
Jura- Parc	285'000.00		75'000.00		75'000.00		75'000.00		60'000.00	
Neuchâtel-Parc	201'250.00		43'750.00		62'500.00		25'000.00		70'000.00	
Berne-Parc	20'000.00		5'000.00		5'000.00		5'000.00		5'000.00	
	506'250.00	31.03%	123'750.00	27.63%	142'500.00	37.75%	105'000.00	34.49%	135'000.00	26.93%
Report de recettes										
Reliquat 2009					96'000.00					
Report sur 2011					-100'000.00		-96'000.00			
	-100'000.00	-6.13%	0.00	0.00%	-4'000.00	-1.06%	-96'000.00	-31.53%	0.00	0.00%
Recettes propres										
Jura-autres	18'290.00		14'290.00		4'000.00					
Neuchâtel-autres	3'000.00		1'500.00		1'500.00					
Berne-autres	3'000.00		1'500.00		1'500.00					
	24'290.00		17'290.00		7'000.00		0.00		0.00	
APNRD	201'401.70		41'227.96		32'024.00		44'929.75		83'220.00	
Tiers	120'814.30		59'953.30		17'432.00		20'664.50		22'764.50	
	346'506.00	21.24%	118'471.26	26.45%	56'456.00	14.96%	65'594.25	21.54%	105'984.50	21.14%
Total recettes annuelles	1'631'244.01	100.00%	447'897.26	100.00%	377'503.00	100.00%	304'459.25	100.00%	501'384.50	100.00%

Dépenses

Projets					
Nature et Paysage	90'910.10	41'586.20	49'323.90		
Economie durable	252'001.03	150'236.68	101'764.35		
Education à l'environnement	98'637.11	50'688.21	47'948.90		
Autres projets	22'811.90	22'811.90			
	464'360.14 26.28%	265'322.99 46.24%	199'037.15 55.20%	36'011.85 11.96%	179'965.85 33.87%
Fonctionnement					
Fonctionnement	896'687.94	157'158.82	123'194.70	264'997.33	351'337.09
Charte	53'371.07	53'371.07			
Communication	136'374.90	98'000.45	38'374.45		
	1'086'433.91 61.49%	308'530.34 53.76%	161'569.15 44.80%	264'997.33 88.04%	351'337.09 66.13%
Total dépenses annuelles	1'766'771.75	573'853.33	360'606.30	301'009.18	531'302.94
Résultat d'exploitation	-135'527.74	-125'956.07	16'896.70	3'450.07	-29'918.44
Résultat hors exploitation					
Charges extraordinaires			-67'573.10		
Dissolution de provision			53'120.00		
Contributions 2010 non utilisées	100'000.00	100'000.00			
	100'000.00	100'000.00	-14'453.10	0.00	0.00
Excédent recettes/charges de l'exercice	-35'527.74	-25'956.07	2'443.60	3'450.07	-29'918.44

Bilans

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actif				
Actif circulant				
Liquidités	66'694.16	195'696.88	28'556.33	21'180.46
Créances envers des tiers	212.30	0.00	17.55	120.20
Comptes de régularisation	62'750.00	27'390.00	261'665.00	175'455.55
Total actif	129'656.46	223'086.88	290'238.88	196'756.21
Passif				
Fonds étrangers				
Dettes résultant d'achats et de prestations envers des tiers	64'400.05	0.00	0.00	0.00
Comptes de régularisation	12'281.50	44'155.90	64'631.50	70'598.90
Contributions reçues d'avance	0.00	100'000.00	96'000.00	0.00
Provisions	0.00	0.00	53'120.00	53'120.00
	76'681.55	144'155.90	213'751.50	123'718.90
Fortune				
Fortune au 1er janvier	78'930.98	76'487.38	73'037.31	102'955.75
Excédent de (dépenses) / recettes exercices	-25'956.07	2'443.60	3'450.07	-29'918.44
Fortune au 31 décembre	52'974.91	78'930.98	76'487.38	73'037.31
Total passif	129'656.46	223'086.88	290'238.88	196'756.21

6.2 Budget et financement pour la durée de la convention-programme

Répartition des coûts par objectif

	1. Qualité de la nature et du paysage	2. Activités économiques axées développement durable	3. Sensibilisation et éducation à l'environnement	4. Management, communication et garantie territoriale	Total
1.1	Préservation du paysage naturel et culturel	SFr. 98'390			
1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité	SFr. 182'215			
1.3	Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes	SFr. 53'110			
1.4	Concept de protection de la rivière Doubs	SFr. 41'975			
2.1	Valorisation durable du bois jurassien		SFr. 27'820		
2.2	Développement et promotion d'un agritourisme durable		SFr. 77'500		
2.3	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières		SFr. 122'150		
2.4	Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits		SFr. 106'150		
2.5	Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs		SFr. 108'970		
2.7	Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs		SFr. 32'400		
3.1	Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides et le cheval; valorisation du patrimoine régional			SFr. 138'320	
3.2	Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc			SFr. 146'325	
3.3	Promotion de la culture régionale			SFr. 128'350	
4.1	Concept de communication			SFr. 323'100	
4.3	Gestion du Parc			SFr. 1'039'800	
4.2	Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière			SFr. 51'100	
	TOTAL	SFr. 375'690	SFr. 474'990	SFr. 412'995	SFr. 1'414'000
	Taux	14.0%	17.7%	15.4%	52.8%
					SFr. 2'677'675
					100.0%

Répartition des coûts par objectif et par année

	2012	2013	2014	2015	Total
1. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	SFr. 97'425	SFr. 104'110	SFr. 93'800	SFr. 80'355	SFr. 375'690
2. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	SFr. 121'950	SFr. 146'140	SFr. 118'350	SFr. 88'550	SFr. 474'990
3. Sensibilisation et éducation à l'environnement	SFr. 94'800	SFr. 107'100	SFr. 114'350	SFr. 96'745	SFr. 412'995
4. Management, communication et garantie territoriale	SFr. 347'900	SFr. 332'600	SFr. 333'000	SFr. 400'500	SFr. 1'414'000
Total	SFr. 662'075	SFr. 689'950	SFr. 659'500	SFr. 666'150	SFr. 2'677'675
Taux	24.7%	25.8%	24.6%	24.9%	100%

Répartition des coûts par année

		2012	2013	2014	2015	Total
1.1	Préservation du paysage naturel et culturel	SFr. 30'200	SFr. 25'490	SFr. 22'700	SFr. 20'000	SFr. 98'390
	<i>Confédération</i>	<i>SFr. 15'000</i>	<i>SFr. 13'000</i>	<i>SFr. 11'000</i>	<i>SFr. 8'500</i>	
	<i>Cantons</i>	<i>SFr. 5'500</i>	<i>SFr. 5'800</i>	<i>SFr. 6'500</i>	<i>SFr. 4'000</i>	
	<i>Parc</i>	<i>SFr. 6'400</i>	<i>SFr. 5'600</i>	<i>SFr. 4'300</i>	<i>SFr. 6'000</i>	
	<i>Tiers</i>	<i>SFr. 2'500</i>	<i>SFr. 790</i>	<i>SFr. 700</i>	<i>SFr. 1'200</i>	
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr. 800</i>	<i>SFr. 300</i>	<i>SFr. 200</i>	<i>SFr. 300</i>	
1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité	SFr. 40'000	SFr. 53'435	SFr. 47'600	SFr. 41'180	SFr. 182'215
	<i>Confédération</i>	<i>SFr. 19'500</i>	<i>SFr. 23'500</i>	<i>SFr. 21'000</i>	<i>SFr. 17'500</i>	
	<i>Cantons</i>	<i>SFr. 6'500</i>	<i>SFr. 10'950</i>	<i>SFr. 12'500</i>	<i>SFr. 9'000</i>	
	<i>Parc</i>	<i>SFr. 9'000</i>	<i>SFr. 12'500</i>	<i>SFr. 9'100</i>	<i>SFr. 9'835</i>	
	<i>Tiers</i>	<i>SFr. 3'500</i>	<i>SFr. 6'000</i>	<i>SFr. 4'500</i>	<i>SFr. 4'380</i>	
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr. 1'500</i>	<i>SFr. 485</i>	<i>SFr. 500</i>	<i>SFr. 465</i>	
1.3	Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes	SFr. 16'225	SFr. 14'235	SFr. 13'600	SFr. 9'050	SFr. 53'110
	<i>Confédération</i>	<i>SFr. 8'000</i>	<i>SFr. 6'385</i>	<i>SFr. 6'200</i>	<i>SFr. 4'000</i>	
	<i>Cantons</i>	<i>SFr. 2'800</i>	<i>SFr. 3'450</i>	<i>SFr. 4'000</i>	<i>SFr. 2'000</i>	
	<i>Parc</i>	<i>SFr. 3'400</i>	<i>SFr. 3'500</i>	<i>SFr. 2'500</i>	<i>SFr. 2'200</i>	
	<i>Tiers</i>	<i>SFr. 1'025</i>	<i>SFr. 800</i>	<i>SFr. 800</i>	<i>SFr. 750</i>	
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr. 1'000</i>	<i>SFr. 100</i>	<i>SFr. 100</i>	<i>SFr. 100</i>	
1.4	Concept de protection de la rivière Doubs	SFr. 11'000	SFr. 10'950	SFr. 9'900	SFr. 10'125	SFr. 41'975
	<i>Confédération</i>	<i>SFr. -</i>	<i>SFr. 4'600</i>	<i>SFr. 4'350</i>	<i>SFr. 4'275</i>	
	<i>Cantons</i>	<i>SFr. -</i>	<i>SFr. 2'400</i>	<i>SFr. 3'000</i>	<i>SFr. 3'000</i>	
	<i>Parc</i>	<i>SFr. 6'000</i>	<i>SFr. 3'000</i>	<i>SFr. 1'900</i>	<i>SFr. 1'900</i>	
	<i>Tiers</i>	<i>SFr. 4'000</i>	<i>SFr. 950</i>	<i>SFr. 650</i>	<i>SFr. 950</i>	
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr. 1'000</i>				

2.1	Valorisation durable du bois jurassien	SFr.	-	SFr.	11'270	SFr.	9'300	SFr.	7'250	SFr.	27'820
	<i>Confédération</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>4'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'150</i>		
	<i>Cantons</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'650</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'000</i>		
	<i>Parc</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>5'280</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'400</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'300</i>		
	<i>Tiers</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>640</i>	<i>SFr.</i>	<i>700</i>	<i>SFr.</i>	<i>600</i>		
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>		
2.2	Développement et promotion d'un agritourisme durable	SFr.	18'600	SFr.	29'150	SFr.	15'250	SFr.	14'500	SFr.	77'500
	<i>Confédération</i>	<i>SFr.</i>	<i>9'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>13'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'750</i>		
	<i>Cantons</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'900</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'750</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'750</i>	<i>SFr.</i>	<i>4'000</i>		
	<i>Parc</i>	<i>SFr.</i>	<i>4'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'100</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'800</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'500</i>		
	<i>Tiers</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'100</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'100</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'300</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'050</i>		
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr.</i>	<i>400</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>		
2.3	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières	SFr.	47'000	SFr.	35'300	SFr.	21'450	SFr.	18'400	SFr.	122'150
	<i>Confédération</i>	<i>SFr.</i>	<i>22'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>16'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>9'700</i>	<i>SFr.</i>	<i>9'000</i>		
	<i>Cantons</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'700</i>	<i>SFr.</i>	<i>9'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>5'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>4'700</i>		
	<i>Parc</i>	<i>SFr.</i>	<i>10'600</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'900</i>	<i>SFr.</i>	<i>4'250</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'000</i>		
	<i>Tiers</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'300</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'500</i>		
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>		
2.4	Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits	SFr.	30'150	SFr.	29'000	SFr.	29'000	SFr.	18'000	SFr.	106'150
	<i>Confédération</i>	<i>SFr.</i>	<i>14'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>12'100</i>	<i>SFr.</i>	<i>12'100</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'000</i>		
	<i>Confédération autres</i>							<i>SFr.</i>	<i>-</i>		
	<i>Cantons</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'700</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'700</i>	<i>SFr.</i>	<i>5'000</i>		
	<i>Parc</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'750</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'300</i>		
	<i>Tiers</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'500</i>		
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>		
2.5	Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs	SFr.	26'200	SFr.	29'570	SFr.	31'700	SFr.	21'500	SFr.	108'970
	<i>Confédération</i>	<i>SFr.</i>	<i>11'450</i>	<i>SFr.</i>	<i>13'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>15'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>9'500</i>		
	<i>Cantons</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'720</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'250</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'000</i>		
	<i>Parc</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'600</i>	<i>SFr.</i>	<i>5'680</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'500</i>		
	<i>Tiers</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'840</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'900</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'000</i>		
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'430</i>	<i>SFr.</i>	<i>300</i>	<i>SFr.</i>	<i>300</i>	<i>SFr.</i>	<i>500</i>		

2.6	Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs	SFr.	-	SFr.	11'850	SFr.	11'650	SFr.	8'900	SFr.	32'400
	<i>Confédération</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'425</i>	<i>SFr.</i>	<i>4'800</i>	<i>SFr.</i>	<i>4'000</i>		
	<i>Cantons</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'600</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'750</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'250</i>		
	<i>Parc</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>5'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'300</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'800</i>		
	<i>Tiers</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>625</i>	<i>SFr.</i>	<i>600</i>	<i>SFr.</i>	<i>650</i>		
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr.</i>	<i>-</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>	<i>SFr.</i>	<i>200</i>		
3.1	Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides et le cheval; valorisation du patrimoine régional	SFr.	37'100	SFr.	40'900	SFr.	33'250	SFr.	27'070	SFr.	138'320
	<i>Confédération</i>	<i>SFr.</i>	<i>18'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>18'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>15'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>13'000</i>		
	<i>Cantons</i>	<i>SFr.</i>	<i>4'800</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'400</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'000</i>		
	<i>Parc</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'600</i>	<i>SFr.</i>	<i>10'950</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'000</i>		
	<i>Tiers</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'770</i>		
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>550</i>	<i>SFr.</i>	<i>550</i>	<i>SFr.</i>	<i>300</i>		
3.2	Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc	SFr.	30'200	SFr.	38'800	SFr.	42'700	SFr.	34'625	SFr.	146'325
	<i>Confédération</i>	<i>SFr.</i>	<i>14'400</i>	<i>SFr.</i>	<i>15'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>17'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>14'225</i>		
	<i>Cantons</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'200</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'600</i>	<i>SFr.</i>	<i>10'800</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'000</i>		
	<i>Parc</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>13'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>11'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>11'000</i>		
	<i>Tiers</i>	<i>SFr.</i>	<i>500</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'600</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'600</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'500</i>		
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr.</i>	<i>100</i>	<i>SFr.</i>	<i>600</i>	<i>SFr.</i>	<i>800</i>	<i>SFr.</i>	<i>900</i>		
3.3	Promotion de la culture régionale	SFr.	27'500	SFr.	27'400	SFr.	38'400	SFr.	35'050	SFr.	128'350
	<i>Confédération</i>	<i>SFr.</i>	<i>9'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>11'250</i>	<i>SFr.</i>	<i>18'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>17'000</i>		
	<i>Cantons</i>	<i>SFr.</i>	<i>3'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'150</i>	<i>SFr.</i>	<i>10'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'550</i>		
	<i>Parc</i>	<i>SFr.</i>	<i>8'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>7'450</i>	<i>SFr.</i>	<i>5'000</i>		
	<i>Tiers</i>	<i>SFr.</i>	<i>6'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'500</i>	<i>SFr.</i>	<i>2'450</i>	<i>SFr.</i>	<i>4'000</i>		
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr.</i>	<i>1'000</i>	<i>SFr.</i>	<i>500</i>	<i>SFr.</i>	<i>500</i>	<i>SFr.</i>	<i>500</i>		

4.1	Concept de communication	SFr. 113'600	SFr. 68'000	SFr. 71'500	SFr. 70'000	SFr. 323'100
	<i>Confédération</i>	<i>SFr. 50'000</i>	<i>SFr. 32'640</i>	<i>SFr. 34'000</i>	<i>SFr. 33'500</i>	
	<i>Cantons</i>	<i>SFr. 22'000</i>	<i>SFr. 20'000</i>	<i>SFr. 20'000</i>	<i>SFr. 20'000</i>	
	<i>Parc</i>	<i>SFr. 25'900</i>	<i>SFr. 13'600</i>	<i>SFr. 12'000</i>	<i>SFr. 13'000</i>	
	<i>Tiers</i>	<i>SFr. 15'700</i>	<i>SFr. 1'760</i>	<i>SFr. 5'500</i>	<i>SFr. 3'500</i>	
	<i>Prestations en nature</i>					
4.2	Gestion du Parc	SFr. 218'800	SFr. 251'000	SFr. 250'000	SFr. 320'000	SFr. 1'039'800
	<i>Confédération</i>	<i>SFr. 97'500</i>	<i>SFr. 102'500</i>	<i>SFr. 109'050</i>	<i>SFr. 137'500</i>	
	<i>Cantons</i>	<i>SFr. 48'500</i>	<i>SFr. 59'500</i>	<i>SFr. 58'500</i>	<i>SFr. 80'000</i>	
	<i>Cantons autres</i>	<i>SFr. 10'000</i>	<i>SFr. 10'000</i>	<i>SFr. 10'000</i>	<i>SFr. 10'000</i>	
	<i>Parc</i>	<i>SFr. 51'400</i>	<i>SFr. 48'300</i>	<i>SFr. 48'300</i>	<i>SFr. 59'300</i>	
	<i>Tiers</i>	<i>SFr. 10'000</i>	<i>SFr. 30'000</i>	<i>SFr. 23'450</i>	<i>SFr. 32'500</i>	
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr. 1'400</i>	<i>SFr. 700</i>	<i>SFr. 700</i>	<i>SFr. 700</i>	
4.3	Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière	SFr. 15'500	SFr. 13'600	SFr. 11'500	SFr. 10'500	SFr. 51'100
	<i>Confédération</i>	<i>SFr. 6'150</i>	<i>SFr. 6'000</i>	<i>SFr. 6'000</i>	<i>SFr. 5'000</i>	
	<i>Cantons</i>	<i>SFr. 3'130</i>	<i>SFr. 3'600</i>	<i>SFr. 2'500</i>	<i>SFr. 2'500</i>	
	<i>Parc</i>	<i>SFr. 5'000</i>	<i>SFr. 3'000</i>	<i>SFr. 1'750</i>	<i>SFr. 1'750</i>	
	<i>Tiers</i>	<i>SFr. 820</i>	<i>SFr. 500</i>	<i>SFr. 750</i>	<i>SFr. 750</i>	
	<i>Prestations en nature</i>	<i>SFr. 400</i>	<i>SFr. 500</i>	<i>SFr. 500</i>	<i>SFr. 500</i>	
TOTAL		SFr. 662'075	SFr. 689'950	SFr. 659'500	SFr. 666'150	SFr. 2'677'675
Taux		24.7%	25.8%	24.6%	24.9%	100%

Répartition des coûts cantonaux par année et par projet

		2012	2013	2014	2015	Total
1.1	Préservation du paysage naturel et culturel	SFr. 5'500	SFr. 5'800	SFr. 6'500	SFr. 4'000	SFr. 21'800
	JU	SFr. 3'575.0	SFr. 3'770.0	SFr. 4'225.0	SFr. 2'600.0	SFr. 14'170.0
	NE	SFr. 1'925.0	SFr. 2'030.0	SFr. 2'275.0	SFr. 1'400.0	SFr. 7'630.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
1.2	Maintien et renforcement de la biodiversité	SFr. 6'500	SFr. 10'950	SFr. 12'500	SFr. 9'000	SFr. 38'950
	JU	SFr. 4'615.0	SFr. 7'774.5	SFr. 8'875.0	SFr. 6'390.0	SFr. 27'654.5
	NE	SFr. 1'885.0	SFr. 3'175.5	SFr. 3'625.0	SFr. 2'610.0	SFr. 11'295.5
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
1.3	Maintien et renforcement des arbres fruitiers indigènes	SFr. 2'800	SFr. 3'450	SFr. 4'000	SFr. 2'000	SFr. 12'250
	JU	SFr. 1'512.0	SFr. 1'863.0	SFr. 2'160.0	SFr. 1'080.0	SFr. 6'615.0
	NE	SFr. 1'288.0	SFr. 1'587.0	SFr. 1'840.0	SFr. 920.0	SFr. 5'635.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
1.4	Concept de protection de la rivière Doubs	SFr. -	SFr. 2'400	SFr. 3'000	SFr. 3'000	SFr. 8'400
	JU	SFr. -	SFr. 1'200.0	SFr. 1'500.0	SFr. 1'500.0	SFr. 4'200.0
	NE	SFr. -	SFr. 1'200.0	SFr. 1'500.0	SFr. 1'500.0	SFr. 4'200.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
2.1	Valorisation durable du bois jurassien	SFr. -	SFr. 1'650	SFr. 2'000	SFr. 2'000	SFr. 5'650
	JU	SFr. -	SFr. 874.5	SFr. 1'060.0	SFr. 1'060.0	SFr. 2'994.5
	NE	SFr. -	SFr. 775.5	SFr. 940.0	SFr. 940.0	SFr. 2'655.5
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
2.2	Développement et promotion d'un agriturismo durable	SFr. 1'900	SFr. 7'750	SFr. 3'750	SFr. 4'000	SFr. 17'400
	JU	SFr. 1'311.0	SFr. 5'347.5	SFr. 2'587.5	SFr. 2'760.0	SFr. 12'006.0
	NE	SFr. 589.0	SFr. 2'402.5	SFr. 1'162.5	SFr. 1'240.0	SFr. 5'394.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -

2.3	Transformation, promotion et commercialisation des matières premières	SFr. 6'700	SFr. 9'200	SFr. 5'000	SFr. 4'700	SFr. 25'600
	JU	SFr. 4'154.0	SFr. 5'704.0	SFr. 3'100.0	SFr. 2'914.0	SFr. 15'872.0
	NE	SFr. 2'546.0	SFr. 3'496.0	SFr. 1'900.0	SFr. 1'786.0	SFr. 9'728.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
2.4	Organisation et développement des réseaux touristiques, commercialisation des offres et des produits	SFr. 7'000	SFr. 8'700	SFr. 8'700	SFr. 5'000	SFr. 29'400
	JU	SFr. 3'500.0	SFr. 4'350.0	SFr. 4'350.0	SFr. 2'500.0	SFr. 14'700.0
	NE	SFr. 3'500.0	SFr. 4'350.0	SFr. 4'350.0	SFr. 2'500.0	SFr. 14'700.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
2.5	Transports, mobilité douce, signalétique, gestion et information des visiteurs	SFr. 3'720	SFr. 7'250	SFr. 7'000	SFr. 6'000	SFr. 23'970
	JU	SFr. 1'822.8	SFr. 3'552.5	SFr. 3'430.0	SFr. 2'940.0	SFr. 11'745.3
	NE	SFr. 1'897.2	SFr. 3'697.5	SFr. 3'570.0	SFr. 3'060.0	SFr. 12'224.7
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
2.6	Soutien et valorisation des auberges au fil du Doubs	SFr. -	SFr. 2'600	SFr. 2'750	SFr. 2'250	SFr. 7'600
	JU	SFr. -	SFr. 2'002.0	SFr. 2'117.5	SFr. 1'732.5	SFr. 5'852.0
	NE	SFr. -	SFr. 598.0	SFr. 632.5	SFr. 517.5	SFr. 1'748.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
3.1	Création de centres d'interprétation: le temps, le Doubs, la faune, la flore et les zones humides et le cheval; valorisation du patrimoine régional	SFr. 4'800	SFr. 8'400	SFr. 8'000	SFr. 6'000	SFr. 27'200
	JU	SFr. 2'496.0	SFr. 4'368.0	SFr. 4'160.0	SFr. 3'120.0	SFr. 14'144.0
	NE	SFr. 2'304.0	SFr. 4'032.0	SFr. 3'840.0	SFr. 2'880.0	SFr. 13'056.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
3.2	Sensibilisation à l'environnement et formation à la connaissance du Parc	SFr. 8'200	SFr. 7'600	SFr. 10'800	SFr. 6'000	SFr. 32'600
	JU	SFr. 5'166.0	SFr. 4'788.0	SFr. 6'804.0	SFr. 3'780.0	SFr. 20'538.0
	NE	SFr. 3'034.0	SFr. 2'812.0	SFr. 3'996.0	SFr. 2'220.0	SFr. 12'062.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -
3.3	Promotion de la culture régionale	SFr. 3'000	SFr. 6'150	SFr. 10'000	SFr. 8'550	SFr. 27'700
	JU	SFr. 1'560.0	SFr. 3'198.0	SFr. 5'200.0	SFr. 4'446.0	SFr. 14'404.0
	NE	SFr. 1'440.0	SFr. 2'952.0	SFr. 4'800.0	SFr. 4'104.0	SFr. 13'296.0
	BE	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -	SFr. -

4.1	Concept de communication	SFr. 22'000	SFr. 20'000	SFr. 20'000	SFr. 20'000	SFr. 82'000
	<i>JU</i>	<i>SFr. 12'760.0</i>	<i>SFr. 11'600.0</i>	<i>SFr. 11'600.0</i>	<i>SFr. 11'600.0</i>	<i>SFr. 47'560.0</i>
	<i>NE</i>	<i>SFr. 8'140.0</i>	<i>SFr. 7'400.0</i>	<i>SFr. 7'400.0</i>	<i>SFr. 7'400.0</i>	<i>SFr. 30'340.0</i>
	<i>BE</i>	<i>SFr. 1'100.0</i>	<i>SFr. 1'000.0</i>	<i>SFr. 1'000.0</i>	<i>SFr. 1'000.0</i>	<i>SFr. 4'100.0</i>
4.2	Gestion du Parc	SFr. 48'500	SFr. 59'500	SFr. 58'500	SFr. 80'000	SFr. 246'500
	<i>JU</i>	<i>SFr. 25'705.0</i>	<i>SFr. 31'535.0</i>	<i>SFr. 31'005.0</i>	<i>SFr. 42'400.0</i>	<i>SFr. 130'645.0</i>
	<i>NE</i>	<i>SFr. 16'005.0</i>	<i>SFr. 19'635.0</i>	<i>SFr. 19'305.0</i>	<i>SFr. 26'400.0</i>	<i>SFr. 81'345.0</i>
	<i>BE</i>	<i>SFr. 6'790.0</i>	<i>SFr. 8'330.0</i>	<i>SFr. 8'190.0</i>	<i>SFr. 11'200.0</i>	<i>SFr. 34'510.0</i>
4.3	Réalisation du Parc dans sa dimension transfrontalière	SFr. 3'130	SFr. 3'600	SFr. 2'500	SFr. 2'500	SFr. 11'730
	<i>JU</i>	<i>SFr. 1'752.8</i>	<i>SFr. 2'016.0</i>	<i>SFr. 1'400.0</i>	<i>SFr. 1'400.0</i>	<i>SFr. 6'568.8</i>
	<i>NE</i>	<i>SFr. 1'377.2</i>	<i>SFr. 1'584.0</i>	<i>SFr. 1'100.0</i>	<i>SFr. 1'100.0</i>	<i>SFr. 5'161.2</i>
	<i>BE</i>	<i>SFr. -</i>	<i>SFr. -</i>	<i>SFr. -</i>	<i>SFr. -</i>	<i>SFr. -</i>
TOTAL		SFr. 123'750	SFr. 165'000	SFr. 165'000	SFr. 165'000	SFr. 618'750
Taux		20.0%	26.7%	26.7%	26.7%	100.0%

Récapitulatif des coûts cantonaux par année

	2012	2013	2014	2015	Total	%
JU	SFr. 69'929.60	SFr. 93'943.00	SFr. 93'574.00	SFr. 92'222.50	SFr. 349'669.1	56.5
NE	SFr. 45'930.40	SFr. 61'727.00	SFr. 62'236.00	SFr. 60'577.50	SFr. 230'470.9	37.2
BE	SFr. 7'890.00	SFr. 9'330.00	SFr. 9'190.00	SFr. 12'200.00	SFr. 38'610.0	6.2
	SFr. 123'750	SFr. 165'000	SFr. 165'000	SFr. 165'000	SFr. 618'750.0	100.0

Détails par objectif

	Confédération	CH autres	Cantons	Cantons autres	Parc	En nature	Tiers	Total
1	SFr. 166'810.00		SFr. 81'400.00		SFr. 87'135.00	SFr. 6'850.00	SFr. 33'495.00	SFr. 375'690.00
2	SFr. 212'375.00		SFr. 109'620.00		SFr. 103'260.00	SFr. 8'730.00	SFr. 41'005.00	SFr. 474'990.00
3	SFr. 180'575.00		SFr. 87'500.00		SFr. 104'500.00	SFr. 9'300.00	SFr. 31'120.00	SFr. 412'995.00
4	SFr. 619'840.00		SFr. 340'230.00	SFr. 40'000.00	SFr. 283'300.00	SFr. 5'400.00	SFr. 125'230.00	SFr. 1'414'000.00
Total	SFr. 1'179'600.00	SFr. -	SFr. 618'750.00	SFr. 40'000.00	SFr. 578'195.00	SFr. 30'280.00	SFr. 230'850.00	SFr. 2'677'675.00

Répartition du financement Confédération, Cantons, Région

Financement		2012	%	2013	%	2014	%	2015	%	Total	%
Confédération	Parcs (OFEV)	SFr. 294'900	45%	SFr. 294'900	43%	SFr. 294'900	45%	SFr. 294'900	44%	SFr. 1'179'600	44%
	Autres	SFr. -	0%	SFr. -	0%	SFr. -	0%	SFr. -	0%	SFr. -	0%
Cantons	Parcs	SFr. 123'750	19%	SFr. 165'000	24%	SFr. 165'000	25%	SFr. 165'000	25%	SFr. 618'750	23%
	Autres	SFr. 10'000	2%	SFr. 10'000	1%	SFr. 10'000	2%	SFr. 10'000	2%	SFr. 40'000	1%
Région	Contributions financières propres	SFr. 159'350	24%	SFr. 155'410	23%	SFr. 132'050	20%	SFr. 131'385	20%	SFr. 578'195	22%
	Prestations en nature de l'organe resp.	SFr. 13'230	2%	SFr. 5'835	1%	SFr. 5'950	1%	SFr. 5'265	1%	SFr. 30'280	1%
	Tiers	SFr. 60'845	9%	SFr. 58'805	9%	SFr. 51'600	8%	SFr. 59'600	9%	SFr. 230'850	9%
TOTAL		SFr. 662'075	100%	SFr. 689'950	100%	SFr. 659'500	100%	SFr. 666'150	100%	SFr. 2'677'675	100%

6.3 Preuve que la région a épuisé tous les moyens d'autofinancement comme on peut raisonnablement l'exiger d'elle

Le budget proposé pour la première période de planification quadriennale est moyenne annuelle de CHF 700'000.-. Il est modeste et prend en compte les orientations d'ores et déjà données par l'OFEV et les cantons. L'Association pour le Parc naturel du Doubs et ses partenaires privés et institutionnels s'engagent à couvrir plus de 30 % des dépenses. Cette proportion est élevée car à court terme, les communes elles-mêmes n'apporteront des contributions qu'à hauteur de 65'000.- compte tenu du relèvement de leurs cotisations de CHF 1.- à CHF 3.- par habitant. Même en tenant compte d'un prélèvement de CHF 6.- par habitant la part des communes augmenterait à CHF 135'000.- Un effort colossal devra donc être fait pour décrocher des soutiens privés ou d'institutions publiques ou parapubliques. Une action est d'ores et déjà engagée en vue de trouver des fonds auprès des fondations qui soutiennent les buts poursuivis par le Parc du Doubs. Le caractère transfrontalier du Parc du Doubs permettra vraisemblablement de lever des fonds de l'Union européenne pour les projets intéressant simultanément les côtés suisse et français du Parc. Une demande pour la réalisation des Chemins de la contrebande a d'ores et déjà été déposée auprès du secrétariat conjoint Interreg pour obtenir un financement pour ce projet. Il faut toutefois souligner que selon les règles de la Confédération en la matière, les infrastructures ne peuvent pas bénéficier de ces subventions.

L'Arc jurassien est réputé comme étant une région à faible capacité financière. Il est reconnu que tant le canton du Jura que celui de Neuchâtel traversent actuellement et pour plusieurs années encore des difficultés pour équilibrer leurs budgets. Il ne faut donc pas s'attendre à une augmentation substantielle de leurs contributions bien que le canton du Jura ait annoncé qu'il était prêt à revoir à la hausse sa participation dès 2013. Il en a été tenu compte dans l'élaboration des budgets.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons affirmer que sans une aide importante de la Confédération, la réalisation du Parc du Doubs sera sérieusement compromise. Tous les moyens mobilisés sont insuffisants pour couvrir les coûts d'une telle opération notamment dans sa phase de démarrage que constitue la période de validité de la charte soit de 2013 à 2022.